

DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DES « FALAISES D'ANDUZE » - SITE FR 9101372

DOCUMENT COMPLEMENTAIRE



Préambule

Ce document complémentaire au document d'objectifs (Docob) est composé des documents permettant de retracer l'historique de l'élaboration du Docob de même que de données brutes et d'informations ayant servi à l'élaboration du Docob.

Le présent document est remis par l'opérateur technique aux services administratifs qui le transmettront à la structure porteuse du Docob.

Sommaire

I.	Données complémentaires au diagnostic socio-économique : comptes-rendus des consultations	5
II.	Données complémentaires au diagnostic écologique	7
III.	Présentations des réunions du comité de pilotage et comptes-rendus	9
III.1	Comité de pilotage 2 du 30 juin 2009.....	11
III.2	Comité de pilotage 3 du 6 avril 2011	13
IV.	Documents ayant trait au groupe de travail	15
IV.1	Liste des contacts pour les groupes de travail	17
IV.2	Éléments ayant trait au groupe 1.....	19
IV.3	Éléments ayant trait aux groupes 2 et 3	21

I. Données complémentaires au diagnostic socio-économique : comptes-rendus des consultations

COMPTE-RENDU DE CONSULTATION

Nom des personnes auditées : M. Félix BONNAL, maire d'Anduze
structure représentée : mairie d'Anduze
Coordonnées : Plan de brie - 30 140 ANDUZE
tel : 04 66 61 80 08

Le site Natura 2000 des falaises d'Anduze comprend le territoire de quatre communes : Anduze, Bagard, Boisset et Gaujac et Générargues. La plus grande partie du site appartient à la commune d'Anduze, qui est aussi gestionnaire d'une partie du territoire des communes de Boisset et Gaujac et de Générargues (territoire municipal).

La commune dispose d'un POS qui sera prochainement révisé en PLU (d'ici un an et demi). Elle axe son développement autour du tourisme, puisque la population de la commune passe à 14 000 personnes en saison estivale (2ème ville la plus visitée du département après le Grau du Roi). Sur la commune on dénombre 5 campings, plusieurs gîtes ruraux et d'étape, ainsi que des chambres d'hôte.

L'urbanisation est cependant limitée par des contraintes physiques et le manque de terrain foncier à bâtir.

Nombre d'habitants

En 1999 : 3050 personnes ; en 2004 : 3250 ; estimation 2008 : 3350

Usagers du site

Beaucoup de motos, quads circulent fréquemment sur les deux pistes DFCI. Les chasseurs et les promeneurs empruntent également ces pistes.

Associations de chasse sur chacune des communes du site, Générargues est organisée en AICA. Des chasseurs d'autres départements et régions limitrophes (Vaucluse, Rhône-alpes, PACA) viennent de plus en plus chasser sur les territoires d'associations de chasse du Gard, et le maire ne tient pas à ce que ces pratiques se développent sur le site Natura 2000.

Projets à proximité et sur le site Natura 2000

La commune prévoit de construire des lotissements et quelques habitations individuelles au sud du centre ville.

Autour du site Natura 2000, un projet de sentiers de randonnée va voir le jour à l'échelle de la communauté de communes autour d'Anduze et de la communauté d'agglomération du Grand Alès en Cévennes. Un des sentiers devrait suivre la piste DFCI et les sentiers

de crête sur 1 km et demi pour former une boucle autour des vestiges d'une ancienne tour de guet. Ces sentiers seront autorisés aux piétons, cyclistes et cavaliers. Ces chemins pourront faire l'objet d'une valorisation du patrimoine naturel (mise en place d'un circuit d'interprétation floristique et faunistique) et historique.

Le plateau de Peyremale est un secteur convoité pour des projets d'installation de parcs éoliens ou photovoltaïques, et également pour un projet de carrière à ciel ouvert. Ces projets n'ont cependant pas été déposés, ce sont plutôt des idées qui ont été émises par de potentiels porteurs de projets.

Monsieur le maire ne semble pas très favorable à ce genre de projets (dénaturation du paysage).

La falaise orientée Nord-ouest sur le secteur du vallon des Gypières est également convoitée pour faire éventuellement l'objet d'un aménagement pour une via ferrata. Cette idée a été émise par un professionnel de tourisme qui gère également un parc aventure sur la commune de Générargues.

Risques naturels et industriels

Incendies

Il y a eu autrefois des problèmes d'incendies provoqués par le tir de feux d'artifices à proximité des falaises et de la garrigue, mais le problème est réglé puisque l'emplacement des tirs a changé.

Inondations : la commune dispose d'un PPRI

Nucléaire

La proximité des sites de Tricastin et Marcoule entraîne un risque nucléaire sur la commune, qui dispose d'un plan des risques majeurs. (Tableau réalisé d'après « le dossier départemental des risques majeurs » - Cellule d'analyse des risques et d'information préventive - préfecture du Gard. 2005)

Communes \ risques naturels et industriels	Incendies	Inondations	Mouvements de terrain	Technologiques et industriels (nucléaire)
Anduze	Oui	Oui	Oui	Non
Bagard	Oui	Oui	Non	Oui
Boisset et Gaujac	Oui	Oui	Non	Oui
Générargues	oui	oui	Oui	Oui

Implication dans la démarche

Le maire d'Anduze est prêt à participer aux copils.

COMPTE-RENDU DE CONSULTATION

Nom des personnes auditées : maire de Bagard
Coordonnées : 159, route d'Alès - 30 140 BAGARD
tel : 04 66 60 70 22

Usagers du site

Beaucoup de motos, quads circulent fréquemment sur les pistes DFCI (occasionnent des dégradations des pistes), malgré la présence d'une barrière sur l'une des pistes. Les chasseurs, les promeneurs, cyclistes et chevaux empruntent également ces pistes. Associations de chasse de Bagard : président LEFAIT Vivian 06 74 69 61 06.

Economie et urbanisation

L'économie tourne autour de l'artisanat, de l'activité de petites PME, activité de la carrière exploitée par la société GSM Granulats. Il existe deux zones artisanales (à l'entrée et à la sortie de la ville) occupées par des entreprises de menuiserie, ferronnerie, carrosserie, matériaux de construction, vendeurs de pièces automobiles et de matériel agricole. Présence d'un site sauvage de concassage de matériaux de démolition à l'est de la carrière.

Le tourisme ne fait pas partie des axes de développement de la commune. Peu d'infrastructures d'accueil sont présente sur Bagard : pas de camping, environ 3 chambres d'hôtes, 3 gîtes, une résidence de vacances.

Projets à proximité et sur le site Natura 2000

- projet d'extension de la zone d'extraction à l'est de la carrière existante sur la commune.
 - réseau de sentiers de randonnées
 - Travaux d'assainissement collectif
 - Agrandissement de la station d'épuration
-

Risques naturels et technologiques

- Une partie de la commune est classée en zone SEVESO du fait de la présence d'un dépôt de munitions enfoui en limite nord-est du site Natura 2000. Le site Natura 2000 est situé en zone 4 (« autorisation des voies fréquentées dont le trafic est inférieur ou égal à 2000 véhicules par jours, les locaux habités ou fréquentés liés à l'établissement, et les habitations isolées ».)

Implication dans la démarche

Le maire est prêt à participer aux copils.

COMPTE-RENDU DE CONSULTATION

Nom des personnes auditées : M. Jack BROUSSE, maire de Boisset et Gaujac

structure représentée : mairie de Boisset et Gaujac

Coordonnées : Quartier de la mairie - 30 140 BOISSET ET GAUJAC

tel : 04 66 61 82 46

Nombre d'habitants

En 2004 : 2200 habitants ; estimation 2009 : 2600 hab.

Usagers du site

Beaucoup de motos, quads circulent fréquemment sur les pistes DFCI, malgré la présence d'une barrière sur l'une des pistes. Les chasseurs, les promeneurs, cyclistes et chevaux empruntent également ces pistes. Il existe une association de randonneurs pédestres et une association de chasse sur Boisset (le président est M. VOLEPELLIERE).

Economie et urbanisation

La commune dispose d'un PLU depuis janvier 2008. L'économie de la commune tourne surtout autour de l'artisanat : poterie, entreprise de travaux publics, etc. (zone artisanale du Crès). Sept agriculteurs sont également en activité.

Des travaux ont été entrepris pour créer un centre de village (centre commercial, logements sociaux, villas, etc.)

Projets à proximité et sur le site Natura 2000

- carrières à ciel ouvert sur le plateau de Peyremale
- Le maire a plusieurs fois été contacté pour avis sur des projets de parcs éoliens et photovoltaïque.

Structures d'accueil touristiques

1 camping (capacité d'accueil de 1000 personnes) au bord du gardon, quelques gîtes d'étape.

Implication dans la démarche

Le maire est prêt à participer aux copils.

COMPTE-RENDU DE CONSULTATION

Nom des personnes auditées : M. Michel BENAZET, maire de Générargues
structure représentée : mairie de Générargues
Coordonnées : 04 66 61 72 04

Nombre d'habitants en 2008 : 691

Usagers du site

Les chasseurs, les promeneurs sont les principaux usagers du site. Il existe deux associations de chasse sur Générargues :

- DIANE Cévenole (président : Plantier Pascal) ;
- « Les canons de la mousse » (président : Vieljus Fernand).

Economie et urbanisation

La commune dispose d'un POS et monte actuellement un dossier pour un PLU. L'économie de la commune tourne autour du tourisme grâce au jardin botanique « la bambouseraie de Prafrance » et aux 7 restaurants de la commune ; quelques petites PME sont également actives (deux entreprises de maçonneries, plomberie, etc.).

La vallée des Gypières est classée en zone naturelle et en zone agricole ; elle ne peut pas être le siège de constructions.

Projets à proximité et sur le site Natura 2000

Il n'y a actuellement pas de projets sur le territoire communal inclus dans le site Natura 2000 ni à proximité de celui-ci. La révision du POS va peut être prévoir la construction de quelques logements dans le but d'augmenter le nombre d'habitants de la commune.

Structures d'accueil touristiques

Pas de camping, beaucoup de gîtes d'étape et chambres d'hôte, 3 hôtels, gîte d'accueil pour personnes handicapées.

Implication dans la démarche

Le maire est prêt à participer aux copils.

REPONSES AU QUESTIONNAIRE ENVOYE LE 05/11/08 : Michel PELATAN (agent technique à l'ONF du Gard)

- 1) Que connaissez-vous de la démarche Natura 2000 et du but du document d'objectifs? Que représente la démarche Natura 2000 pour vous ?
- **Zones présentant un intérêt floristique ou faunistique à préserver**
- **Prise en compte dans les aménagements forestiers.**

1^{ère} PARTIE : USAGES ACTUELS
--

- 2) Connaissez-vous l'ensemble du site ou quelques parties ? Lesquelles ?
Quelques parties : celles en périphérie de la piste DFCI (relief très marqué).

- 3) Quel est votre propre usage du site ? Connaissez-vous d'autres usagers (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, exploitants, sportifs, ...) et quelles sont vos relations avec ces usagers ?
Pouvez-vous qualifier leur impact sur le site ?

Le site se trouve en territoire de forêts communales, soumises au régime forestier : le rôle de l'agent patrimonial de l'ONF est de veiller au respect de l'application du code forestier. Les autres usagers sont : promeneurs, sportifs, chasseurs... Il y a peu d'exploitation sur le site (1 depuis 20 ans) donc son impact est faible.

- 4) Savez-vous quelles sont les zones les plus particulièrement fréquentées de ce site ?
Les pistes DFCI

- 5) Quelles sont l'intensité et l'évolution de cette fréquentation ?
Site relativement peu fréquenté, fréquentation plus importante en période de chasse.

2^{ème} PARTIE : ECHANGES, RECUEIL et VALIDATIONS de DONNEES NATURALISTES (à compléter dans la limite des connaissances disponibles)

- 6) Connaissez-vous la localisation sur le site d'habitats et d'espèces (Fiche habitats et espèces) cités dans la Directive Habitats ? **Non**
- 7) Pouvez-vous citer d'autres espèces animales et végétales contribuant à la richesse du site ? Lesquelles ? Où ? (carte) **Non**
- 8) Quelles sont les zones géographiques (et milieux) les plus intéressantes du point de vue *floristique et faunistique* sur le site et aux alentours?
- 9) Des espèces présentes auparavant ont-elles disparues du site (ex : la loutre, le Castor, la genette) ? Si oui, lesquelles ? A contrario, des espèces sont-elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quels sont leurs impacts sur le site ?
- 10) Connaissez-vous des projets ou des activités qui seraient susceptibles de nuire à **la qualité environnementale** du site? **Non**
- 11) Connaissez-vous des projets ou des activités qui seraient susceptibles de maintenir ou d'améliorer **la qualité environnementale** du site? **Non**

3^{ème} PARTIE : SPECIFIQUE FORESTERIE

12) Les organismes, propriétaires et exploitants sylvicoles du site (publics et privés) ont-ils été informés de la réalisation du DOCOB ?

?

13) Pouvez-vous faire un historique de la sylviculture locale? Evolution du milieu, des essences ?

Taillis de chêne vert. Utilisation :

-charbon de bois pour l'industrie avant l'avènement du charbon puis du pétrole.

-Bois de chauffage pour les fours à pain

-Bois de chauffage

14) Quel est le régime des forêts présentes sur le site (domanial, communal, privé) ? Quelle est la superficie de ces forêts et leur localisation (compléter sur la carte ; à moins que les contours IGN ne soient disponibles) ?

- **Communal**

- **Bagard : 88,40 ha**

- **Boisset et Gaujac : 26,00 ha**

- **Anduze : 83,43 ha**

15) Dans le cas de forêts privées : nombre de propriétaires ? Sont-ils soumis à un Plan Simple de Gestion ? Quelles mesures sont préconisées dans le PSG (ex : régularité de l'entretien)?

-

16) Existe-t-il un Plan d'Aménagement Forestier ?

Caduque à ce jour

17) Quel est le poids de l'activité sylvicole dans l'économie locale ? les privés peuvent-ils en vivre ? **Il est nul**

18) Quelles sont les essences présentes (spontanées ou plantées) ? Quel est l'âge des peuplements ? **Taillis de chêne vert, 4 à 85 ans.**

19) Quelles sont les régimes sylvicoles les plus courants sur le site (taillis, futaie régulière, futaie jardinée ou autres) ? **Taillis**

20) Quels sont les modes d'exploitation forestière sur le site ? Depuis quand la forêt est-elle exploitée ? **Coupe rase du taillis. Archives datant de la fin du XIX ème siècle.**

21) Quelles sont les pratiques mises en œuvre pour la gestion DFCI ? **Une piste DFCI traverse le massif ; présence d'une réserve d'eau anti-incendies (citerne).**

22) Quelle est la gestion de la piste présente sur le site? **Piste DFCI**

23) Dans quelle mesure la sylviculture locale prend-elle en compte la préservation des habitats naturels et des espèces ? **Les sylviculteurs locaux ne sont pas demandeurs de coupes sur cette zone.**

- 24) Quelle a été l'évolution de la sylviculture sur le site et quelles en sont les perspectives d'avenir? **Taillis pour bois de chauffage.**
- 25) Quelles sont les principales difficultés des sylviculteurs ? **Le terrain (relief marqué)**
- 26) Pensez-vous qu'il est possible de protéger des espèces et des espaces tout en maintenant des activités traditionnelles ? Si oui, comment ? **Les forêts communales sont des terrains de chasse. Seuls les chasseurs locaux seront peut être difficiles à convaincre.**
- 27) Comment les sylviculteurs sont-ils prêts à s'investir dans la démarche Natura 2000? **Connaissent-ils la démarche ?**
- 28) Selon vous, quel est l'impact (positif et négatif) de l'activité sylvicole sur les habitats naturels, la faune et la flore du site? **Régénération du taillis lors des coupes.**
- 29) Rencontrez-vous des oppositions à l'activité sylvicole? De la part de qui ? **Pas de demandes de coupes de la part des communes.**
- 30) Envisagez-vous d'éventuelles retombées positives ou négatives consécutives à la désignation du site Natura 2000 ? -

4^{ème} PARTIE : PERSPECTIVES

- 31) Avez-vous des projets sur ce site ? **Non**
- 32) Selon vous, quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre ? et les actions concrètes à mener pour atteindre ces objectifs ?
- 33) Existe-t-il une volonté générale par rapport au devenir du site ?
- 34) Comment envisagez-vous votre rôle dans la mise en place et dans le suivi du site Natura 2000 ?
- 35) Etes-vous prêt à participer à des groupes de travail ?

5^{ème} PARTIE : ELEMENTS A AJOUTER (LIBRE)

- 36) Pensez-vous pouvoir nous indiquer des références utiles pour la réalisation du document d'objectifs (organismes, associations, personnes-ressources, biblio., etc.) ?
- 37) Pourriez vous nous transmettre les plans d'aménagement forestier (forêt communale) et/ou les plans simples de gestion (privé >25ha, CRPF), les contours SIG des forêts ?

REPONSES AU QUESTIONNAIRE ENVOYE LE 05/11/08 : Michel CAPMAS (président du syndicat des propriétaires forestiers du Gard) courrier du 21 nov. 08

- 1) Que connaissez-vous de la démarche Natura 2000 et du but du document d'objectifs? Que représente la démarche Natura 2000 pour vous ?

Natura 2000 = concilier les activités socio-économiques avec la protection des habitats et des espèces

1^{ère} PARTIE : USAGES ACTUELS

- 2) Connaissez-vous l'ensemble du site ou quelques parties ? Lesquelles ?

L'ensemble du site

- 3) Quel est votre propre usage du site ? Connaissez-vous d'autres usagers (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, exploitants, sportifs, ...) et quelles sont vos relations avec ces usagers ?
Pouvez-vous qualifier leur impact sur le site ?

- **Autres usagers = chasseurs, randonneurs, VTTistes, grimpeurs...**

- **Impact faible**

- 4) Savez-vous quelles sont les zones les plus particulièrement fréquentées de ce site ?

-

- 5) Quelles sont l'intensité et l'évolution de cette fréquentation ?

-

**2^{ème} PARTIE : ECHANGES, RECUEIL et VALIDATIONS de DONNEES
NATURALISTES (à compléter dans la limite des connaissances disponibles)**

- 6) Connaissez-vous la localisation sur le site d'habitats et d'espèces (Fiche habitats et espèces) cités dans la Directive Habitats ?

- 7) Pouvez-vous citer d'autres espèces animales et végétales contribuant à la richesse du site ?
Lesquelles ? Où ? (carte)

- 8) Quelles sont les zones géographiques (et milieux) les plus intéressantes du point de vue floristique et faunistique sur le site et aux alentours ?

- 9) Des espèces présentes auparavant ont-elles disparues du site (ex : la loutre, le Castor, la genette) ? Si oui, lesquelles ? A contrario, des espèces sont-elles apparues récemment ?
Lesquelles ? Quels sont leurs impacts sur le site ?

- 10) Connaissez-vous des projets ou des activités qui seraient susceptibles de nuire à la **qualité environnementale** du site ?

- 11) Connaissez-vous des projets ou des activités qui seraient susceptibles de maintenir ou d'améliorer la **qualité environnementale** du site ? **Les activités sylvicoles dont les coupes de bois permettent d'augmenter la diversité biologique par l'ouverture des milieux.**

3^{ème} PARTIE : SPECIFIQUE FORESTERIE

12) Les organismes, propriétaires et exploitants sylvicoles du site (publics et privés) ont-ils été informés de la réalisation du DOCOB ?

Les propriétaires forestiers adhérents du Syndicat n'ont pas été informés de la réalisation du DOCOB (voir courrier ci-joint).

13) Pouvez-vous faire un historique de la sylviculture locale? Evolution du milieu, des essences ?

L'historique en matière de sylviculture se résume en une succession de coupes de taillis pour la production de bois de chauffage.

14) Quel est le régime des forêts présentes sur le site (domanial, communal, privé) ? Quelle est la superficie de ces forêts et leur localisation (compléter sur la carte ; à moins que les contours IGN ne soient disponibles) ?

Privé et communal

15) Dans le cas de forêts privées : nombre de propriétaires ? Sont-ils soumis à un Plan Simple de Gestion ? Quelles mesures sont préconisées dans le PSG (ex : régularité de l'entretien)?

Voir avec le CRPF

16) Existe-t-il un Plan d'Aménagement Forestier ?

Voir avec l'ONF et les communes

17) Quel est le poids de l'activité sylvicole dans l'économie locale ? les privés peuvent-ils en vivre ? **Production d bois de chauffage = complément de revenu**

18) Quelles sont les essences présentes (spontanées ou plantées) ? Quel est l'âge des peuplements ? **Essences = chêne vert majoritairement 50-70 ans pour les peuplements les plus agés.**

19) Quelles sont les régimes sylvicoles les plus courants sur le site (taillis, futaie régulière, futaie jardinée ou autres) ? **Régime de taillis uniquement.**

20) Quels sont les modes d'exploitation forestière sur le site ? Depuis quand la forêt est-elle exploitée ? **L'exploitation se résume en une succession de coupes rases de taillis lorsque les arbres sont arrivés au diamètre d'exploitation.**

21) Quelles sont les pratiques mises en œuvre pour la gestion DFCI ? **Voir avec la DDAF**

22) Quelle est la gestion de la piste présente sur le site? **Voir avec la DDAF**

23) Dans quelle mesure la sylviculture locale prend-elle en compte la préservation des habitats naturels et des espèces ? La sylviculture locale prend peu en compte la préservation des habitats naturels et des espèces.

24) Quelle a été l'évolution de la sylviculture sur le site et quelles en sont les perspectives d'avenir? **Les taillis étaient très exploités autrefois, du fait de la proximité des villes et des villages. L'avenir se résume en des coupes régulières de taillis.**

25) Quelles sont les principales difficultés des sylviculteurs ? **Les taillis de chêne vert sont trop peu rentables pour pouvoir préconiser un mode de gestion autre que les coupes rases.**

- 26) Pensez-vous qu'il est possible de protéger des espèces et des espaces tout en maintenant des activités traditionnelles ? Si oui, comment ? **Il est possible de concilier production et protection du moment que les mesures de protection ne soient pas trop draconiennes et n'empêchent pas la gestion traditionnelle des taillis.**
- 27) Comment les sylviculteurs sont-ils prêts à s'investir dans la démarche Natura 2000? **Concertation/validation des données sur le volet forestier.**
- 28) Selon vous, quel est l'impact (positif et négatif) de l'activité sylvicole sur les habitats naturels, la faune et la flore du site? **Impact positif = ouverture du milieu, diminution de la masse combustible (DFCI).**
- 29) Rencontrez-vous des oppositions à l'activité sylvicole? De la part de qui ? -
- 30) Envisagez-vous d'éventuelles retombées positives ou négatives consécutives à la désignation du site Natura 2000 ? **Eternel paradoxe des sites naturels protégés : protection= attrait de la masse touristique ou citadine = fréquentation accrue défavorable aux habitats et aux espèces.**

4^{ème} PARTIE : PERSPECTIVES

- 31) Avez-vous des projets sur ce site ? **Coupes de taillis**
- 32) Selon vous, quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre ? et les actions concrètes à mener pour atteindre ces objectifs ? **Valorisation des peuplements forestiers, défense des forêts contre l'incendie.**
- 33) Existe-t-il une volonté générale par rapport au devenir du site ? -
- 34) Comment envisagez-vous votre rôle dans la mise en place et dans le suivi du site Natura 2000 ? **Concertation, expertise, représentation des propriétaires forestiers**
- 35) Etes-vous prêt à participer à des groupes de travail ? **Oui**

5^{ème} PARTIE : ELEMENTS A AJOUTER (LIBRE)

- 36) Pensez-vous pouvoir nous indiquer des références utiles pour la réalisation du document d'objectifs (organismes, associations, personnes-ressources, biblio., etc.) ? -
- 37) Pourriez vous nous transmettre les plans d'aménagement forestier (forêt communale) et/ou les plans simples de gestion (privé >25ha, CRPF), les contours SIG des forêts ? **Voir avec le CRPF**

Nom, fonction et coordonnées de l'interviewé

Société GSM - Italcementi Group

MAESTRI Bruno, chef de département foncier et environnement: bmaestri@gsm-granulats.fr

BARYLO Pascal, directeur de secteur : pbarylo@gsm-granulats.fr

1) Que connaissez-vous de la démarche Natura 2000 et du but du document d'objectifs ("Docob")? Que représente la démarche Natura 2000 pour vous ?

La société GSM a déjà participé au premier comité de pilotage, et connaît donc la démarche Natura 2000. La démarche Natura 2000 est plutôt perçue comme une opportunité de montrer que les activités industrielles ne sont pas forcément incompatibles avec la protection de la biodiversité. La société GSM souhaite rester dans le périmètre du site Natura 2000 pour valoriser cette approche, dans la mesure où les préconisations du DOCOB n'entraveront pas leurs activités.

1^{ÈRE} PARTIE : USAGES ACTUELS

3) Quel est votre propre usage du site ? Connaissez-vous d'autres usagers (promeneurs, chasseurs, exploitants, sportifs, ...) et quelles sont vos relations avec ces usagers ?

4) Savez-vous quelles sont les zones les plus particulièrement fréquentées de ce site ?

5) Quelles sont l'intensité et l'évolution de cette fréquentation ?

2^{ÈME} PARTIE : SPECIFIQUE CARRIERS

6) Quel est le nombre d'exploitations (par votre entreprise et autres) sur le site ? sur quelles communes se situent-elles ?

Plusieurs entreprises sont présentes sur la carrière de la commune de Bagard (incluses dans le périmètre du site Natura 2000): GSM Granulats et Unibéton deux filiales du groupe Italcementi; de plus, d'autres exploitations sous-traitantes sont actives sur le site pour le transport des matériaux, pour l'extraction, etc.

La carrière de Bagard est située à 5 km au sud d'Alès sur la D910. 500 000 tonnes de calcaire concassé alimentent les marchés de la construction et de routes essentiellement sur la métropole d'Alès et de ses environs. L'activité de certaines sociétés installées à Alès dépend directement de l'activité de la carrière de Bagard.

7) Quelles sont vos interventions sur le site?

Depuis 2002, la société GSM a repris les activités d'extraction et de transformation des matériaux (ciment notamment). Une usine de transformation est présente sur le site à côté de la zone d'extraction. Le calcaire est transformé pour une utilisation dans les travaux publics, en béton prêt à l'emploi, pour la construction de voeries, maçonnerie traditionnelle, en préfabrication, etc. Le béton prêt à l'emploi et les produits de préfabrication représentent plus de la moitié (52%) de la production du site de Bagard.

8) Quels matériaux exploitez-vous ? Quels sont les gisements que vous pourriez éventuellement exploiter ? A indiquer sur la carte.

La carrière exploite un gisement calcaire. Le gisement s'étend à l'est du site d'exploitation, et la société aimerait y implanter un nouveau site d'extraction.

L'exploitation s'étend en profondeur plutôt qu'en surface: la zone d'extraction est réalisée sur une hauteur d'environ 150 mètres.

9) Y-a-t-il des projets d'extension ou d'ouverture de carrières sur le site ? (les localiser)

Oui, un projet d'extension de la zone d'extraction du site de Bagard d'environ 20 hectares supplémentaires sur la colline à l'est du site.

10) Quelles sont les orientations de réaménagement des carrières du site après exploitation ?

Le réaménagement des carrières qui ne sont plus en activité est réfléchi en concertation avec les collectivités territoriales. Plusieurs types de réaménagements sont possibles selon les orientations préconisées par ces collectivités. Diverses formes de reconversion sont possibles, les anciennes carrières peuvent ainsi devenir des espaces naturels (réservoirs de biodiversité), des espaces boisés et exploités pour l'agriculture, des espaces de loisirs, des parcs d'activités urbanisés.

11) Quel est votre poids dans l'économie locale ? (nombre d'employé, taxe professionnelle)

Le poids de la société GSM est relativement important, dans la mesure où peu d'entreprises sont implantées sur la commune. Les activités de GSM ont été autorisées

par un arrêté préfectoral jusqu'en 2024; la commune de Bagard est propriétaire d'une partie du site et touche donc un "fortage"; la société verse par ailleurs une taxe professionnelle à la commune. Les activités de la société GSM génèrent une dizaine d'emplois directs sur le site de la carrière et une vingtaine d'emplois indirects (sous-traitants, sociétés de transports). GSM effectue également du mécénat local.

12) Y a-t-il des activités incompatibles avec votre activité ? Si oui, lesquelles ?

Pas vraiment d'activités incompatibles actuellement; par rapport au projet d'extension de la zone d'exploitation, un nouvel arrêté préfectoral devra être obtenu et celui ci pourrait alors éventuellement ne pas être accordé par rapport à des activités touristiques (le secteur d'Anduze est très fréquenté).

14) Selon vous, quel est l'impact (positif et négatif) des carrières sur le site ?

- impacts négatifs: destruction (transformation) de l'espace naturel, l'impact paysager (notion de "cicatrice"), le bruit et les vibrations provoqués par les tirs de mine et par le passage des camions, la poussière, le trafic routier généré.

- impacts positifs: richesses générées pour la commune de Bagard, carrière de proximité favorisant un bilan carbone faible (transports réduits au maximum puisque le site d'extraction et l'usine de transformation sont côte à côte, et que les produits transformés sont utilisés localement, principalement dans le secteur d'Alès). La transformation du paysage permet parfois la création de sites favorables à la recolonisation par certaines espèces de faune ou de flore, après cessation des activités d'exploitation.

15) Rencontrez-vous des oppositions ou des soutiens à l'activité d'extraction? De la part de qui ?

Plutôt des oppositions de la part des habitants dans le secteur de la carrière (nuisances sonores, poussière, etc.).

16) Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?

17) Envisagez-vous d'éventuelles retombées positives ou négatives consécutives à la désignation du site Natura 2000 ?

Plutôt positives en terme d'image

3ÈME PARTIE : PERSPECTIVES

19) Selon vous, quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre ? les actions concrètes à mener pour atteindre ces objectifs ?

20) Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? Une étude d'incidence sur la faune et la flore à proximité du site Natura 2000 sera effectuée dans le cadre du projet d'extension de la carrière.

22) Etes-vous prêt à participer aux groupes de travail ? Oui.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD



182, route de Sauve - B.P. 57012
30910 Nîmes cedex 2
Tél. : 04 66 62 11 11
Fax : 04 66 23 56 95

*Bureaux ouverts au public
de 10h à 12h et de 13h30 à 17h*

BIOTOPE
Mlle Blandine CARRE
22 Bd Maréchal Foch
BP 58
34140 MEZE

Réf : 12/RT/cg*

Objet :
NATURA 2000 « Falaises d'Anduze »

Nîmes, le 27 janvier 2009

Mademoiselle,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous, quelques compléments d'informations suite à votre demande en date du 03/12/2008 :

1. Nombre de chasses communales et intercommunales sur le site ? 7
2. Il existe effectivement une association de chasse communale sur Anduze, il s'agit de « l'Anduzienne » dont le Président est Monsieur Claude BRUNEL, 3 rue des Olivettes, 30140 ANDUZE.
3. Il n'y a pas de chasse privée sur le site.
4. Réserves de chasse : aucune sur le site.
5. Nombre de battues au chevreuil-sanglier par année sur le site (en 2007-2008) ? Chevreuil (s'effectue principalement lors des battues au sanglier), sanglier : 314 (en cumulant les équipes locales).
6. Cultures faunistiques : en 2008, Bagard (Diane de Blatiès), 4.14 ha en blé (en 5 parcelles).lieux dits : Blatiès, Farldedes, Pierrefixe, Arenne.
7. Interventions associatives :
 - Aménagements cultures à gibier et abreuvoirs en fonction des besoins et des moyens financiers, donc variables d'une année sur l'autre.
 - Régulation des prédateurs.



8. Gestion DFCI : les associations n'ont pas pour vocation ni compétence d'entretenir les pistes DFCI, néanmoins elles contribuent par le biais de leurs adhérents à assurer une surveillance du risque incendie.

9. Importance du repeuplement en espèces gibier sur les 4 communes concernées.

Espèces Perdrix rouge et Lièvre (uniquement en repeuplement)

	LIEVRE		PERDRIX ROUGE	
	ETE (2008)	HIVER (07/08)	ETE (2008)	HIVER (07/08)
ANDUZE		10	150	
BAGARD	20 levrauts		254	
BOISSET GAUJAC				
GENERARGUES			30	

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Mademoiselle, en l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président,
G. BAGNOL**



II. Données complémentaires au diagnostic écologique

- Expertise complémentaire à l'élaboration du DOCOB du site « Falaises d'Anduze » (FR9101372) sur les sources pétrifiantes des communes d'Anduze et de Tornac
- Carte des enjeux entomologiques principalement basés sur *Zerynthia rumina* (papillon protégé en France)

Document réalisé par



**EXPERTISE
COMPLEMENTAIRE A
L'ELABORATION DU
DOCOB DU SITE
« FALAISES D'ANDUZE »
(FR9101372) SUR LES
SOURCES PETRIFIANTES
DES COMMUNES D'ANDUZE
ET DE TORNAC**

INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE



Janvier 2010

Agence Méditerranée
22 Boulevard Maréchal Foch
BP 58 - 34140 Mèze
tél. : 00 33 (0)4 67 18 46 20
fax : 00 33 (0)4 67 18 46 29
e-mail : siegesocial@biotope.fr
site internet : www.biotope.fr



Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
I. METHODOLOGIE	4
I.1. EXPERTISE DE TERRAIN	4
I.2. IDENTIFICATION DES HABITATS ET DE LA FLORE	6
I.3. CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE	6
II. CARACTERISATION DE LA ZONE D'ETUDE	7
II.1. DESCRIPTION DE L'HABITAT	7
II.2. ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION NATURELLE	8
II.3. INTERET ET MENACES	9
III. MESURES DE GESTION ET CONSERVATION	9
III.1. FICHE ACTION	11
III.2. CAHIERS DES CHARGES ASSOCIES	14
IV. CONCLUSION	20
V. BIBLIOGRAPHIE	21
ANNEXES	22

Introduction

A la demande de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) du Gard, une étude complémentaire au document d'objectifs du site d'importance communautaire des « Falaises d'Anduze » a été réalisée. Celle-ci concerne un secteur localisé à l'extérieur du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze » constitué de zones rocheuses et de ruisselets. Ce secteur se situe à proximité de l'ancienne voie ferrée et s'étend sur les communes de Tornac et d'Anduze. Il est apparu que cette zone pouvait présenter un certain intérêt biologique et qu'elle était susceptible d'abriter des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire, notamment la présence d'éventuelles sources pétrifiantes.

L'objet de la présente étude est donc de caractériser et de cartographier cet habitat naturel d'intérêt communautaire et prioritaire de l'annexe I de la directive 92/43/CEE présent sur ce secteur. Cet inventaire doit permettre de déterminer le réel intérêt écologique de la zone citée précédemment et éventuellement de justifier la mise en œuvre de mesures de gestion devant permettre son maintien, soit par son intégration au réseau Natura 2000 soit par le biais de d'autres programmes de gestion.

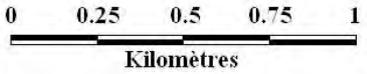
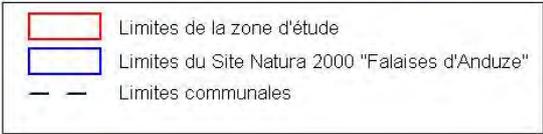
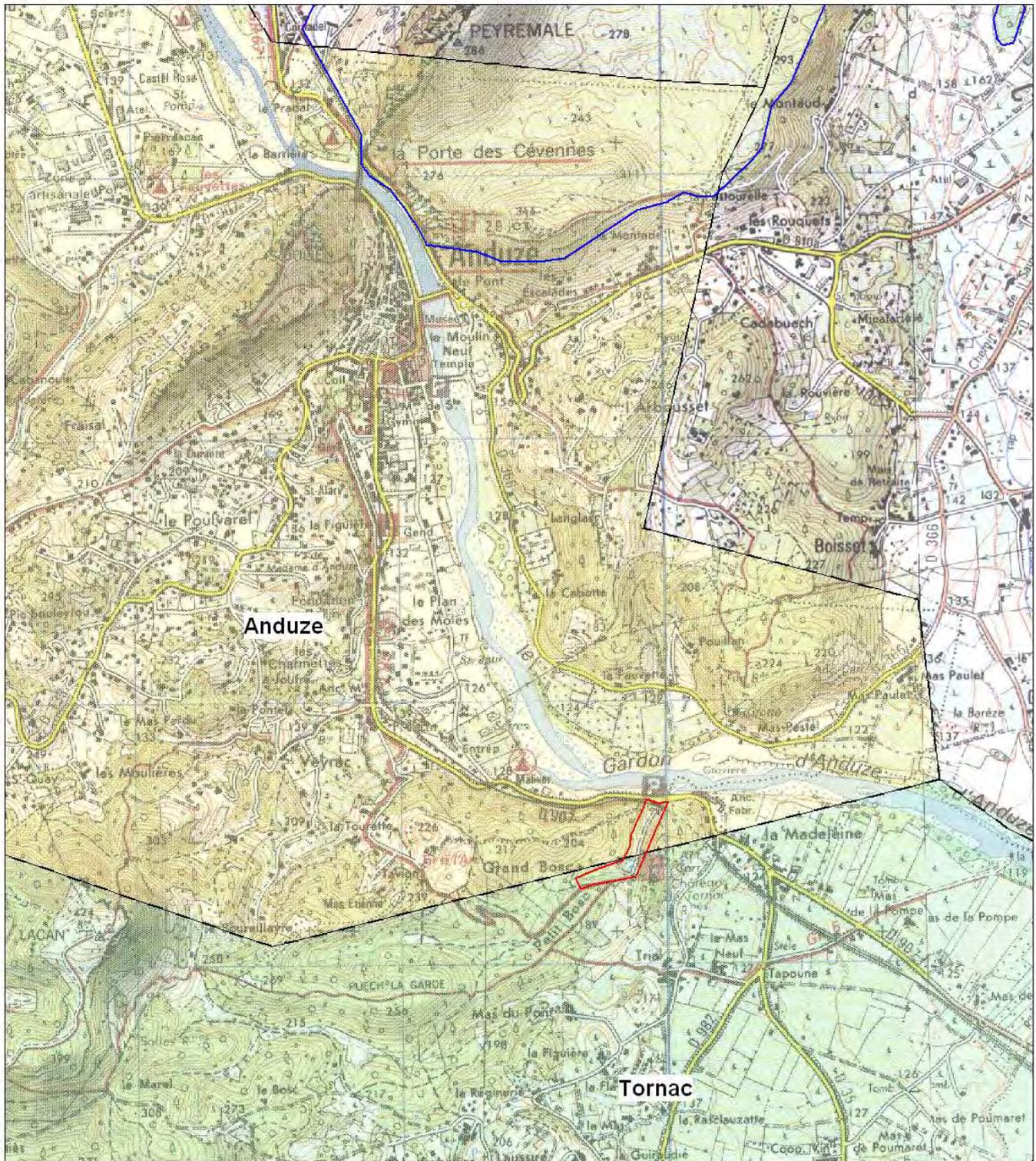
Notre mission consistait donc à :

- Inventorier et cartographier l'habitat naturel prioritaire intitulé « sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) - code 7220)
- Evaluer son état de conservation en précisant ses exigences écologiques,
- Identifier les menaces et causes éventuelles de sa détérioration,
- Identifier les mesures de gestion ou autres mesures pouvant permettre le maintien dans un bon état de conservation de l'habitat naturel prioritaire

I. METHODOLOGIE

I.1. EXPERTISE DE TERRAIN

Le secteur des communes d'Anduze et de Tornac soupçonné d'abriter des sources pétrifiantes a été inventorié à la même période que les habitats naturels et la flore de la zone d'étude comprenant le périmètre du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze », soit entre mai et juillet 2008. Thierry Disca, expert naturaliste à Biotope, ayant compétence en zone méditerranéenne et une parfaite connaissance du piémont cévenol a mené à bien cette mission.



I.2. IDENTIFICATION DES HABITATS ET DE LA FLORE

Pour réaliser l'identification des habitats afin de produire une cartographie fine à l'échelle du 1/5000^{ème}, les inventaires de terrain ont été menés sur la surface totale de la zone d'étude incluant les sources pétrifiantes d'Anduze et Tornac (voir la carte ci-dessus).

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires ont été caractérisés sur la base de relevés phytosociologiques sommaires, réalisés à la date unique du relevé de terrain pour une parcelle donnée. Ainsi, nous nous sommes attachés à dresser la liste des espèces dominantes et/ou caractéristiques la plus exhaustive possible pour déterminer l'appartenance à tel ou tel habitat et le caractériser.

Les habitats naturels ont été identifiés en fonction des conditions écologiques et de la flore qui les caractérisent. Ils sont normalement nommés selon la typologie CORINE Biotopes (Bissardon *et al.*, 1997) ou selon la typologie EUR 15 (Commission Européenne DG Environnement, 1999), pour les habitats considérés d'intérêt communautaire ou prioritaires au titre de la directive 92/43/CEE qui instaure le réseau Natura 2000.

I.3. CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE

La cartographie des habitats naturels a été réalisée grâce aux informations collectées aux cours des inventaires sur le terrain.

L'échelle de cartographie des habitats sur le terrain est le 1/2500^{ème}. Chaque élément homogène correspondant à tel ou tel type de milieu, visuellement et utilement identifiable est individualisé et renseigné en utilisant le code Corine des habitats génériques. Les contours observés sur le terrain sont reportés sur des tirages A3 des orthophotoplans issus de la BD ORTHO de l'IGN (mission aérienne de 2003), mise à disposition pour l'unique réalisation de cette étude. Pour affiner la précision des contours lorsque cela s'est avéré nécessaire, nous avons utilisé un GPS.

II. CARACTERISATION DE LA ZONE D'ETUDE

Dans la zone d'étude prospectée, l'unique habitat naturel prioritaire inventorié est l'habitat intitulé « **sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)** » (code Natura 2000 : 7220 / code Corine 54.12) (cf. annexe I).

II.1. DESCRIPTION DE L'HABITAT

Cet habitat concerne les zones d'écoulement d'eau de source chargée en carbonate de calcium qui précipite pour former des amas de calcaire pétrifié ou travertins. Cette action est favorisée par la présence d'algues et de mousses comme celles du genre *Cratoneuron* qui a donné son nom à l'alliance phytosociologique : le *Cratoneurion*. Il existe cependant plusieurs types et associations d'espèces différentes, encore mal connues, qui apparaissent en fonction de différents facteurs comme les conditions physico-chimiques, la température, l'ombrage, la permanence et la vitesse des écoulements. A basse altitude, en zone méditerranéenne, l'habitat est rare et s'exprime à la faveur d'ambiances fraîches et ombragées, généralement en fond de vallon et en versant Nord.

Sur la partie expertisée, des formations de tufs et de travertins ont été localisées sur la partie amont d'un petit cours d'eau alimenté par une source qui semble permanente, située à l'ouest du promontoire du château de Tornac. Le système se situe sur une faille de type cévenole qui sépare deux terrains calcaires jurassiques. Nous avons pu déterminer les mousses suivantes qui caractérisent l'habitat : *Cratoneuron commutatum* (= *Palustriella commutata*) et l'hépatique *Conocephalum conicum*



Zone du ruisseau à source pétrifiante et travertins (ronds jaunes)

II.2. ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION NATURELLE

Les différents éléments utilisés pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire sont présentés en annexe II.

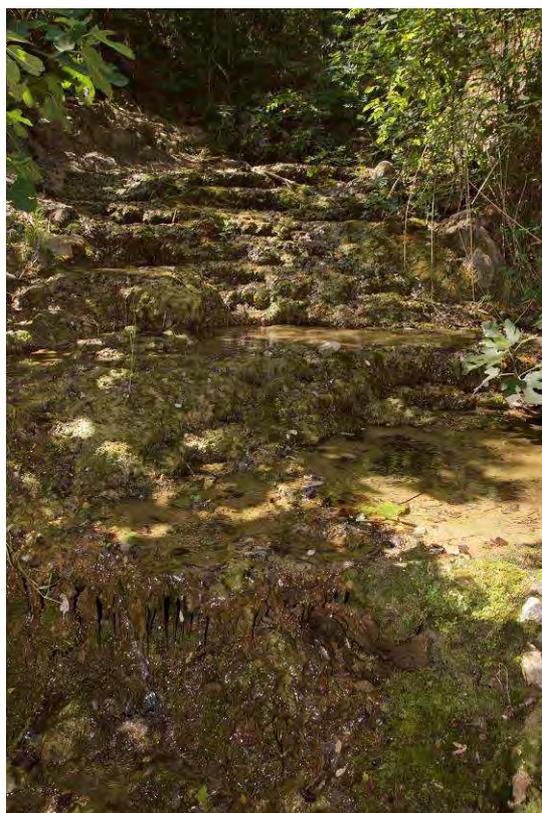
Bien que réduit en surface, l'habitat est apparu en assez bon état, avec un bon développement de tufs et de travertins à certains endroits et une bonne présence de *Cratoneuron* et d'hépatiques.

Tant que les écoulements, la qualité de leur eau et le régime de source se maintiennent de façon assez permanente, et que les conditions physico-chimiques ne sont pas perturbées par des accidents polluants, l'habitat restera actif et en bon état. Il est possible en revanche qu'une situation de changement climatique entraînant des périodes de sécheresse plus importantes puisse à terme faire disparaître les localités les plus basses de sources pétrifiantes dont fait partie celle de Tornac. En effet, dans le Sud, notamment en Espagne, les tufs à *Cratoneuron commutatum* sont surtout présents dans la chaîne pyrénéenne et restent localisés aux zones de montagne lorsqu'on progresse vers le Sud (Fuertes et. al., 2007).

II.3. INTERET ET MENACES

Les formations de sources pétrifiantes sont fragiles et abritent des espèces très spécialisées. Elles sont ainsi reconnues comme prioritaires en ce qui concerne leur conservation au niveau européen. Par ailleurs, elles ont été listées comme rares et déterminantes pour la désignation des ZNIEFF de seconde génération en Languedoc-Roussillon.

Leur intérêt est donc important et les menaces peuvent être multiples. Les principales sont le tarissement des apports de la source et des pollutions accidentelles. Nous avons en effet constaté un possible prélèvement d'eau en amont de la source et des déchets divers le long du cours d'eau dont un fût en métal qui pouvait contenir des matières polluantes.



III. MESURES DE GESTION ET CONSERVATION

Comme vu précédemment, la zone d'étude présente un enjeu patrimonial intéressant, de par la présence d'un habitat naturel prioritaire au titre de la directive Habitats. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement important en faveur de ces habitats. De plus, ces sources pétrifiantes sont dans un état de conservation relativement bon.

Les facteurs pouvant influencer son état de conservation sont les pollutions de l'eau ou des sols avoisinants la source et le ruisseau, les captages d'eau potable ou prélèvements d'eau et la diminution (sans prélèvement) des écoulements. Les menaces avérées ou potentielles sur la zone d'étude sont des pollutions ponctuelles et potentiellement un captage illicite.

Les mesures de gestion proposées ci-dessous ont donc pour objectif le maintien de la qualité physico-chimique des eaux et la préservation des écoulements. Des mesures de suivi et d'accroissement des connaissances sont aussi proposées.

La fiche suivante présente une description des différentes mesures à mettre en œuvre, en étudiant leur faisabilité technique et financière.

Cette étude complémentaire ayant été réalisée en parallèle à l'élaboration du DOCOB « Falaises d'Anduze », les propositions d'actions mettent en avant des

moyens issus de Natura 2000 qui peuvent toutefois être mis en œuvre à travers d'autres types de programme de gestion. Les propositions qui suivent sont donc valables, que le site soit intégré dans le réseau Natura 2000 ou dans un autre programme de préservation des milieux naturels.

III.1. FICHE ACTION

Maintenir les sources pétifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)			
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des sources pétifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique - Prévention de toutes altérations ou dégradations physiques des formations de travertins - Maîtrise de la fréquentation humaine, information et sensibilisation du grand public - Encouragement de la mise en place de dispositifs pouvant limiter le lessivage des intrants des parcelles agricoles vers les cours d'eau - Incitation des exploitants à réduire leur emploi d'intrants (engrais et pesticides) pouvant s'infiltrer ou être lessivés 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
- Expertise complémentaire		- Document d'objectifs du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze » - FR9101372	
Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats d'intérêt communautaire : - Sources pétifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (*7220)	sans objet	sans objet
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
Les sources pétifiantes présentes au sud du site Natura 2000 qui s'étendent sur les communes d'Anduze et de Tornac			négligeable

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
Mise en défens des sources pétifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>) et information des visiteurs : L'action proposée concerne la pose de clôtures autour de l'habitat fragile accompagné d'une signalétique d'information, afin de protéger les sources pétifiantes du piétinement issu de la fréquentation humaine, dans les secteurs à risque. Il s'agit en fait d'un dispositif de dissuasion et d'information. Cette action se décline en deux étapes : mise en défens et mise en place d'une signalétique d'information. Pour le détail, voir les cahiers des charges types 1 et 2 à la suite de la fiche	Cette mesure peut être mise en œuvre via des financements de la DDTM, des collectivités territoriales, etc.
Maintien de la qualité physico-chimique des eaux : La qualité de l'eau a un impact certain sur l'état de conservation des sources pétifiantes. Dans le cas où des activités agricoles venaient à être exercées sur ou à proximité de la zone d'étude, il s'avère nécessaire de prendre certaines mesures. Ces mesures agricoles auraient pour orientations de : - ne pas utiliser de traitements phytosanitaires préjudiciables à la flore et à la faune - réduire les quantités d'intrants - limiter le lessivage des molécules vers les cours d'eau Pour le détail, voir le cahier des charges types 3 à la suite de la fiche	Cette mesure peut être mise en œuvre via la contractualisation de mesures agro-environnementales
Suivi de l'évolution de l'habitat naturel d'intérêt communautaire et prioritaire Le suivi de cet habitat permettra de vérifier la réussite des opérations de gestion mises en place et de rectifier les cahiers des charges si nécessaire. Dans le cas où la zone d'étude est intégrée au périmètre du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze », le retour sur l'efficacité des méthodes de gestion sera effectué lors de la révision du document d'objectifs (tous les 6 ans).	Cette mesure peut être mise en œuvre via des financements de la DDTM, des collectivités territoriales, etc.

<p>Afin d'évaluer l'état de conservation des sources pétrifiantes et de s'assurer de leur intégrité physique et écologique, une visite annuelle estivale sera réalisée sur le site.</p>	
<p>Réalisation d'inventaires complémentaires, sur le site Natura 2000 « Falaises d'Anduze » et hors zone d'étude.</p> <p>Il convient de prospecter d'autres secteurs sur le site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze » et à l'extérieur dans la perspective de proposer des mesures de gestion pour le maintien des sources pétrifiantes par de potentielles zones d'extension du SIC des Falaises d'Anduze ou par d'autres types de zonage de gestion.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de sources pétrifiantes supplémentaires (communication au Conservatoire Botanique méditerranéen de la découverte de toute nouvelle source pétrifiante) - Etude de la bryoflore (mousses et hépatiques) caractéristique de cet habitat 	<p>Cette mesure peut être mise en œuvre via des financements de la DDTM, des collectivités territoriales, etc.</p> <p>La recherche de sources pétrifiantes sur le site Natura 2000, fait l'objet d'une mesure de suivi et d'accroissement des connaissances dans le cadre du DOCOB des « Falaises d'Anduze ».</p>
<p>Proposition d'élargissement du périmètre de la zone d'étude</p> <p>L'élargissement de la zone d'étude permettrait non seulement d'intégrer le petit vallon où sont localisées les sources pétrifiantes, mais également l'ensemble du ruisseau. L'intérêt est de ne pas porter atteinte aux écoulements et à la qualité de l'eau de la source du cours d'eau en amont. Il est indispensable de conserver un débit minimum et une certaine qualité de l'eau pour assurer le maintien des sources pétrifiantes dans un bon état de conservation. L'intégration des sources au périmètre du Site Natura 2000 des Falaises d'Anduze pourrait faciliter la mise en œuvre de ces préconisations ainsi que leur financement via la signature de contrats Natura 2000.</p>	

Durée programmée		6 ans				
Calendrier de réalisation						
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en défens des sources pétrifiantes	X					
Information des visiteurs	X					
Maintien de la qualité de l'eau	X	X	X	X	X	X
Suivi des sources pétrifiantes	X	X	X	X	X	X
Réalisation d'inventaires complémentaires		X				

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
<ul style="list-style-type: none"> - Surface couverte par les sources pétrifiantes avec formation de travertins - Etat de conservation des sources pétrifiantes - Evolution de l'habitat naturel d'intérêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats signés pour la mise en défens des sources pétrifiantes ou pour l'arrêt des traitements phytosanitaires - Linéaires de clôtures installés - Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire - Rapports sur les résultats des suivis - Note de synthèse annuelle sur l'état de conservation des formations de travertins - Bilan annuel des recherches démontrant la découverte de nouvelles sources pétrifiantes (descriptif technique, coût, résultats des médiations avec les propriétaires des lieux)
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Propriétaires ou gestionnaires des parcelles, Agriculteurs, Structure animatrice, DDTM, DREAL...	DDTM, DREAL, Association de protection de la nature, Bureau d'étude, CEN LR, Conservatoire Botanique méditerranéen, laboratoire universitaire...

Estimation du coût des opérations	
Nature des opérations	Coût
Mise en défens des sources	
– clôture	
– entretien des équipements	
Signalétique pour l'information des visiteurs	
– conception, fabrication et pose des panneaux	
– entretien et remplacement des panneaux	
Inventaires complémentaires	
– recherche de sources pétifiantes supplémentaires	
– étude de la bryoflore	
– rédaction des bilans	
Suivi des sources pétifiantes	
– visite annuelle (500€ x 1 jour x 6 ans)	2 000
– rédaction des bilans (500 € x X jours / 6 ans)	1 000
Estimation du coût de l'action pour 6 ans	€

III.2. CAHIERS DES CHARGES ASSOCIES

1	TRAVAUX DE MISE EN DEFENS ET DE FERMETURE OU D'AMENAGEMENT DES ACCES
Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Habitat prioritaire: - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (*7220)
Etat de conservation des habitats et des espèces	Le maintien de ces habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires et de ces habitats d'espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.
Principe et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique - Prévention de toutes altérations ou dégradations physiques des formations de travertins - Maîtrise de la fréquentation humaine, information et sensibilisation du grand public
Justifications	<p>Les sources pétrifiantes constituent des milieux fragiles, dont il est nécessaire de prendre quelques précautions pour garantir le maintien de leur intégrité et celui des conditions écologiques qui permettent leur existence. Elles abritent des espèces très spécialisées et fragiles à la dégradation de la qualité de l'eau et des sols. Elles sont donc des indicateurs de la bonne qualité des milieux naturels. Leur intérêt est donc important.</p> <p>Les principales menaces auxquelles s'exposent cet habitat sont le tarissement des apports de la source, les prélèvements de tuf, les pollutions accidentelles, les prélèvements illicites, ou encore une fréquentation mal maîtrisée. La mise en défens de cet habitat naturel ou d'une partie de ce dernier peut permettre sa pérennité.</p>
Effets attendus	<p>Assurer la protection et restauration de ces habitats naturels sensibles.</p> <p>Assurer le maintien des espèces végétales remarquables abritées par cet habitat naturel prioritaire au titre de Natura 2000.</p> <p>Concilier fréquentation et protection d'un milieu naturel en vue de préserver la valeur patrimoniale du site. Une réflexion concertée et cohérente doit être apportée sur l'intégration paysagère des aménagements. Il s'agit d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux et visiteurs, et de mettre en défens les secteurs les plus sensibles ou de réaliser des aménagements qui assureront la tranquillité des espèces et le respect de ces milieux.</p>
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre	
Parcelles et emprises	Les sources pétrifiantes présentes au sud du site Natura 2000 qui s'étendent sur les communes d'Anduze et de Tornac.
Bénéficiaires	Dans le présent cahier des charges, les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, des collectivités, des communes, des propriétaires...
Description de l'action et engagements	
Description	<p>Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion et aux dégradations (dépôts d'ordures entraînant une eutrophisation). La mise en défens, permanente ou temporaire, permet de protéger les sources pétrifiantes du piétinement issu de la fréquentation humaine. Il s'agit en fait d'un dispositif de dissuasion et d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic préalable devant permettre d'évaluer la fréquentation du site et donc la nécessité de la mise en défens - Pose d'une clôture d'une hauteur de 1 m de hauteur autour de l'habitat fragile - Entretien des infrastructures (remplacement ou restauration du matériel en cas de dégradation)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Financement et Financeurs potentiels	<i>A définir en fonction du programme de gestion choisi</i>
Modalités de versement des aides	<i>A définir en fonction du programme de gestion choisi</i>
Contrôles	
Points de contrôle	<i>A définir en fonction du programme de gestion choisi</i>

Suivis	
Indicateurs de suivi	- Linéaire de clôture installé
Indicateurs d'évaluation	- Maintien des sources pétifiantes avec formation de travertins - Amélioration de l'état de conservation des sources pétifiantes
Estimation du coût	
Estimation par opération	Estimation du coût par aménagements : <ul style="list-style-type: none"> - Pose d'une clôture de mise en défens (coût de l'aménagement) - Main d'œuvre : (130€ x 2 jours x 2 agents)
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	Certains éléments devront être précisés : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

2	AMENAGEMENTS VISANT A INFORMER LES USAGERS POUR LIMITER LEUR IMPACT
Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Habitat prioritaire: - Sources pétifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (*7220)
Etat de conservation des habitats et des espèces	Le maintien de ces habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires et de ces habitats d'espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.
Principe et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des sources pétifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique - Prévention de toutes altérations ou dégradations physiques des formations de travertins - Maîtrise de la fréquentation humaine, information et sensibilisation du grand public
Justifications	<p>Les sources pétifiantes constituent des milieux fragiles, dont il est nécessaire de prendre quelques précautions pour garantir le maintien de leur intégrité et celui des conditions écologiques qui permettent leur existence. Elles abritent des espèces très spécialisées et fragiles à la dégradation de la qualité de l'eau et des sols. Elles sont donc des indicateurs de la bonne qualité des milieux naturels. Leur intérêt est donc important.</p> <p>Les principales menaces auxquelles s'exposent cet habitat sont le tarissement des apports de la source, les prélèvements de tuf, les pollutions accidentelles, les prélèvements illicites, ou encore une fréquentation mal maîtrisée. La mise en défens de cet habitat naturel accompagnée d'une signalétique d'information est une mesure indispensable pour assurer sa pérennité.</p>
Effets attendus	<p>Assurer la protection et restauration de ces habitats naturels sensibles.</p> <p>Assurer le maintien des espèces végétales remarquables abritées par cet habitat naturel prioritaire au titre de Natura 2000.</p> <p>Concilier fréquentation et protection d'un milieu naturel en vue de préserver la valeur patrimoniale du site. Une réflexion concertée et cohérente doit être apportée sur l'intégration paysagère des aménagements. Il s'agit d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux et visiteurs, et de mettre en défens les secteurs les plus sensibles ou de réaliser des aménagements qui assureront la tranquillité des espèces et le respect de ces milieux.</p>
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre	
Parcelles et emprises	Les sources pétifiantes présentes au sud du site Natura 2000 qui s'étendent sur les communes d'Anduze et de Tornac.
Bénéficiaires	Dans le présent cahier des charges, les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, des collectivités, des communes, des propriétaires...
Description de l'action et engagements	
Description	<p>L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur cet habitat naturel prioritaire dont la structure est fragile.</p> <p>Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations quant à la fréquentation des habitats naturels au regard de leur sensibilité (pour ne pas détruire une espèce, pour ne pas piétiner). Les panneaux doivent être positionnés à des endroits stratégiques pour les usagers, et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.</p> <p>L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. Il s'agit d'un dispositif de dissuasion et d'information. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une signalétique d'information accompagnant la pose de clôtures autour de l'habitat fragile - Réalisation, fabrication et installation de panneaux d'informations (format A4) expliquant la raison de la mise en défens. - Entretien des infrastructures (remplacement ou restauration du matériel en cas de dégradation)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Financement et Financeurs potentiels	<i>A définir en fonction du programme de gestion choisi</i>
Modalités de versement des aides	<i>A définir en fonction du programme de gestion choisi</i>
Contrôles	
Points de contrôle	<i>A définir en fonction du programme de gestion choisi</i>

Suivis	
Indicateurs de suivi	- Nombre de panneaux installés
Indicateurs d'évaluation	- Maintien des sources pétifiantes avec formation de travertins - Amélioration de l'état de conservation des sources pétifiantes
Estimation du coût	
Estimation par opération	- Réalisation et fabrication d'un panneau en fibre de verre format A3 (forfait 1500€) : 1500€ - Mise en place du panneau (130€ x 1 jour x 2 agents) : 260€ - Entretien et remplacement du panneau : 1700€
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	Certains éléments devront être précisés : - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

3	MAINTIEN DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES
Enjeux et objectifs	
Habitats d'intérêt communautaire et/ou habitats d'espèces justifiant l'action	Habitat prioritaire: - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (*7220)
Etat de conservation des habitats et des espèces	Le maintien de ces habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires et de ces habitats d'espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.
Principe et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique - Incitation des exploitants à réduire leur emploi d'intrants (engrais et pesticides) pouvant s'infiltrer ou être lessivés - Maintien de la qualité physico-chimique des eaux du réseau karstique qui conditionne l'existence de cet habitat naturel prioritaire - Prévention de toutes altérations ou dégradations physiques des formations de travertins - Encouragement de la mise en place de dispositifs pouvant limiter le lessivage des intrants des parcelles agricoles vers les cours d'eau
Justifications	L'intérêt est de ne pas porter atteinte aux écoulements et à la qualité de l'eau du réseau souterrain et de la source du cours d'eau en amont. Il est indispensable de conserver un débit minimum et une certaine qualité de l'eau pour assurer le maintien des sources pétrifiantes dans un bon état de conservation.
Effets attendus	Maintien de la qualité physico-chimique des eaux. Restauration et maintien de l'état de conservation des habitats naturels.
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre	
Parcelles et emprises	Les parcelles agricoles à proximité des sources pétrifiantes
Bénéficiaires	Dans le présent cahier des charges, les bénéficiaires doivent être des exploitants agricoles exerçant une activité sur le site.
Description de l'action et engagements	
Description	<p>La mise en place de cette action est possible via l'engagement de mesures agro-environnementales (MAE) du type :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « limitation des passages de traitements phytosanitaires », - « pas de désherbage chimique ou mécanique dans l'interligne des cultures pérennes durant une période à définir par un comité technique départemental », - « remplacer un traitement chimique par un traitement mécanique (désherbage, épamprage, etc.) - « raisonnement des traitements phytosanitaires et de la fertilisation », etc. <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p>
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre des MAE	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	Sans objet
Financement et Financeurs potentiels	Le financement des mesures agro-environnementales est assuré par les collectivités territoriales dans les zones d'accompagnement (à un périmètre Natura 2000)
Modalités de versement des aides	Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés.
Contrôles	

Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des déclarations de surfaces et des déclarations annuelles d'engagement <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification visuelle et documentaire : vérification du respect des périodes d'intervention à partir du cahier d'enregistrement des interventions - Vérification de factures si prestations - Contrôle visuel et mesurages ; contrôle documentaire sur la base de l'enregistrement des pratiques phytosanitaires : calcul du nombre de doses homologuées « hors herbicides » à chaque Traitement, etc. <p>* Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM). Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (DR (ASP - Agence de service et de paiement)</p>
Suivis	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats signés pour la réduction des traitements phytosanitaires - Linéaires de clôtures installés
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surface couverte par les sources pétrifiantes avec formation de travertins - Etat de conservation des sources pétrifiantes
Estimation du coût	
Estimation par opération	
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<p>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

IV. CONCLUSION

Des investigations naturalistes réalisés au printemps et à l'été 2008 sur une zone rocheuse et de ruisselets sur les communes d'Anduze et de Tornac, non comprise dans le réseau Natura 2000 mais localisée au sud du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze », ont permis de mettre en exergue la présence d'un habitat naturel prioritaire au titre de Natura 2000 : les sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*).

Cet habitat naturel a donc été cartographié et une évaluation de son état de conservation a été réalisée. Les surfaces concernées par cet habitat restent négligeables, et son état de conservation relativement bon. Celui-ci est néanmoins menacé par une fréquentation humaine mal contrôlée, ainsi que des pollutions accidentelles et d'éventuels prélèvements en amont.

Un effort de conservation est donc à fournir en faveur de cet habitat naturel.

Le secteur d'étude, remarquable par sa richesse biologique, mériterait son intégration dans le site Natura 2000 des Falaises d'Anduze. L'intégration de la zone d'étude au périmètre du site faciliterait d'autant plus la mise en œuvre des mesures de gestion et conservation, par la signature de contrats Natura 2000 et l'obtention de financements nationaux et européens. Néanmoins, d'autres programmes de gestion peuvent être employés pour maintenir cet habitat naturel en concertation avec les propriétaires des parcelles.

V. BIBLIOGRAPHIE

- BAILY G. (2005) – *Identification des habitats aquatiques et des formations tuffeuses de la haute Seille*. Conservatoire Botanique de Franche-Comté, 28 p.
- BERNARD C. (1996) - Flore des Causses, hautes terres, gorges, vallées et vallons (Aveyron, Lozère, Hérault et Gard). Bulletin de la S.B.C.O., nouvelle série – Numéro spécial 14, Saint-Sulpice de Royan. 706 p.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.-C. (1997) - CORINE Biotopes, Types d'habitats français. E.N.G.R.E.F., Nancy. 217 p.
- BRAUN-BLANQUET J. et al. (1952) – *Les groupements végétaux de la France méditerranéenne*. CNRS. 297 p.
- COLLECTIF (2002-05) - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tomes 1-6. La Documentation Française.
- COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT (1999) - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – EUR 15. 132 p.
- COUDREUSE J., HAURY J., BARDAT J. & REBILLART J.P. (2005) – *Les bryophytes aquatiques et supra-aquatiques. Clé d'identification pour la mise en œuvre de l'Indice Biologique Macrophytique en rivière*. Agence Adour-Garonne, 133 p.
- FUERTES E., ACON M. & OLIVAN G. (2007) - *Cratoneuron y Palustriella (Amblystegiaceae, Bryopsida) en la Península Ibérica e Islas Baleares. Revisión y biogeografía. Botanica Complutensis, 31: 55-74.*
- KLESCZEWSKI M. (2006) – Elaboration de la liste des habitats déterminants non marins pour la modernisation et l'actualisation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon. 13 p.
- MOLINA J., MATHEZ J., DEBUSSCHE M., MICHAUD H. & HENRY J. P. (1999) - Méthode pour établir une liste régionale d'espèces protégées. Application à la flore du Languedoc-Roussillon. Lesouef, J. Y. (Ed). Proceedings of Les plantes menacées de France. Brest, France : 399-420.
- OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H. (1995) - Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Collection Patrimoines naturels – volume n°20, Série Patrimoine génétique. Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement ; Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Service du Patrimoine naturel. Paris. 486 p. + annexes.

Annexes

Annexe I : Fiches de présentation extraites des Cahiers d'Habitats

Annexe II : Éléments d'évaluation des habitats d'intérêt communautaire

Annexe I : Fiches de présentation extraites des Cahiers d'habitats

* Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)

7220*

* Habitat prioritaire
CODE CORINE 54.12

Extrait du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne

Version EUR 15-1999

PAL CLASS. 54.12

1) Sources d'eau calcaire avec dépôt actif de travertins. Ces formations se rencontrent dans des milieux assez divers tels que des forêts ou dans des paysages ouverts. Elles sont en général confinées en petits éléments (ponctuels ou longilignes) et dominées par les bryophytes (*Cratoneurion commutatum*).

2) **Végétales** : *Arabis soyeri*, *Cochlearia pyrenaica* (dans les sites avec métaux lourds), *Pinguicula vulgaris*, *Saxifraga aizoides*. Mousses : *Catoscopium nigratum*, *Cratoneurion commutatum*, *C. commutatum* var. *falcatum*, *C. filicinum*, *Etiadum verticillatum*, *Gymnostomum recurvirostrum*. Dans la région boreale aussi *Carex appropinquata*, *Epilobium davuricum*, *Juncus triglumis*, *Drepanocladus vermicosus*, *Philonotis calcarea*, *Scorpidium revolvens*, *S. costoni*, *Cratoneurion decipiens*, *Bryum pseudotriquetrum*.

3) Correspondances :

Classification du Royaume-Uni « M37 *Cratoneurion commutatum*-*Festuca rubra* spring community » et « M38 *Cratoneurion commutatum*-*Carex nigra* spring community ».

Classification allemande « 220102 kalkreiche Sicker- und Stumpfquelle », « 220302 kalkreiche Sturzquelle », « 220402 kalkreiche, temporäre Sicker- und Stumpfquelle », « 220502 kalkreiche, temporäre Sturzquelle ».

Classification nordique : « 3521 *Philonotis*-typ » and « 3522 *Cratoneurion*-typ ».

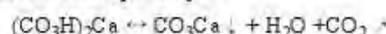
4) Peuvent former des complexes avec des tourbières de transition, des marais, des communautés chasmophytiques des milieux froids et humides et avec des landes et pelouses calcaires (*Festuco-Brometalia*). Pour conserver cet habitat, très restreint en superficie sur le terrain, il est indispensable de conserver également les habitats associés et le système hydrologique concerné.

5) **Mabner, N. (1971)**. Förslag till riktlinjer för en enhetlig klassificering av myrvegetation i Norden. In: *IBP i Norden* 7. Universitetsforlaget, Oslo, pp. 45-58.



Caractères généraux

L'habitat correspond à des formations végétales développées au niveau des sources ou des suintements, sur matériaux carbonatés mouillés issus de dépôts actifs de calcaires dormant souvent des tufs (dépôts non consistants) ou des travertins (roche calcaire indurée). La composition floristique est assez variée et dominée souvent par des bryophytes très spécialisées. Rappelons que les processus d'édification des travertins s'appuient sur un schéma de réaction chimique simple :



Le gaz carbonique libéré est utilisé par les végétaux pendant que le calcaire (CaCO_3) précipite. La quantité de CaCO_3 dépend de la proportion de gaz carbonique dégagé. La grande majorité des travertins sont des matériaux calcaires de précipitation dite chlorophyllienne en eau douce. Au-delà de ce processus physico-chimique, les algues et les bryophytes vivantes, de par leur structure, assurent aussi la fixation des cristaux entre eux et à la surface de leurs tissus. Les bactéries incrustantes (genre *Lymnobia*), les algues filamenteuses, les mousses pleurocarpes hypnoïdes telles que les *Cratoneurion* ou les *Brachythecium* participent de manière très active à cette construction travertineuse.

L'aire de répartition s'étend à l'ensemble des régions sédimentaires et orogéniques non cristallines où les substrats carbonatés sont bien représentés.

Ces communautés sont donc totalement conditionnées par une veine liquide de qualité et une charge plus ou moins forte en cations. Leur fragilité est souvent liée à la petitesse des biotopes d'accueil et à la vulnérabilité des conditions écologiques requises pour leur développement. La gestion de cet habitat s'appuie sur l'exclusion de toute perturbation d'ordre physico-chimique, biologique et structural.

Déclinaison en habitats élémentaires

Compte tenu du nombre relativement important de communautés se rattachant aux formations tufeuses et du fait qu'elles restent mal connues, seul 1 habitat élémentaire, présentant globalement ce type d'habitat et mentionnant ses principales divisions, est proposé.

● - Communautés des sources et sautements carbonatés

Position de l'habitat élémentaire au sein de la classification phytosociologique française actuelle

Compte tenu du nombre d'associations appartenant à ces diverses alliances, de la très faible information concernant ces groupements en France et de la quasi absence d'approche phytosociologique, cette architecture synsystématique constitue un état actuel au travers des données disponibles. Quelques associations sont mentionnées à titre d'exemple. Leur diagnose reste souvent assez succincte et nécessiterait une analyse fine comparative pour leur attribuer un rang synsystématique précis.

► Communautés bryo-phanérogamiques herbacées développées dans ou aux abords des sources des étages planétaire à alpin :

Classe *Montio fontanae-Cardaminetalia anurae*

- Groupements de basse altitude (étages planétaire à montagnard) à large amplitude ionique (substrats carbonatés à humo-tourbeux acides)

Ordre : *Cardaminio anurae-Clrysosplenietalia alternifolii*

- Communautés pyrénéennes et du Massif central sur sols neutres à basiques

Alliance *Cochlearion pyrenaicae* ①

- ◆ Association :

Cratoneuro-Cochlearietum pyrenaicae ②

- Communautés de sources et petits cours d'eau neutro-alkalins à débit soutenu

Alliance *Pellion eudivifoliae* ①

- ◆ Association :

Cratoneurium commutati ①

- Communautés des sols riches en calcium plus ou moins thermophiles à bryophytes tufigènes

Alliance *Riccardio pinguis-Eucladion verticillati* ①

- ◆ Associations

Cratoneurium filicino-commutati ①

Eucladion verticillati ①

- Groupements de large amplitude altitudinale mais plus souvent de haute altitude (jusqu'à 2500 m) sur substrats essentiellement siliceux non tourbeux ou plus pauvres en calcium (faible amplitude ionique)

Ordre : *Montio fontanae-Cardaminetalia anurae*

- Communautés montagnardes à subalpines héliophiles et sténothermes des sources bien oxygénées

Alliance : *Cratoneurium commutati* ①

- ◆ Associations :

Arabido bellidiflorae-Cratoneurium ①

Brachythecio rönularis-Cratoneurium decipiens ①

Cratoneuro-Philonotidion calcarae ①

Cratoneurium falcati ①

Bibliographie

- BRAUN-BLANQUET J., ROUSSINE N. & NEGRE R., 1952 - Les groupements végétaux de la France méditerranéenne. Service de la carte des groupements végétaux, CNRS, Paris, 297 p.
- COUDERC J.-M., 1977 - Les groupements végétaux des tufs de Touraine. *Documents phytosociologique*, NS, 1 : 37-50.
- DIERSSEN K., 1973 - Die *Cratoneurium*-Gesellschaft einiger Quellbäche in den Bükerebenen bei bad Eilen. *Mitteilungen der floristisch-soziologische Arbeitsgemeinschaft*, NF, 15/16 : 22-27.
- DUVIGNEAUD J., 1970 - La végétation des tufs calcaires situés au pied du Franc Bois, à Fagnolle (province de Namur, Belgique). *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, 103 : 167-183.
- ECTOR L., 1987 - Étude phytosociologique du *Cratoneurium falcati* dans le Val de bagnes (Valais suisse). *Bulletin de la Murithienne*, 105 : 79-86.
- GAMISANS J., 1976 - La végétation des montagnes corréennes. *Phytocoenologia*, 3 (4) : 425-498.
- GEISSLER P., 1976 - Beiträge zur Kryptogamenflora der Schweiz. Zur Vegetation alpiner Fliessgewässer. Pflanzensociologisch-ökologisch Untersuchungen hygrophiler Moosgesellschaften in den östlichen Schweizer Alpen. *Wetikon* (Schweiz), 1976 : 51 p.
- GRABHERR G. & MUCINA L. (eds), 1993 - Die Pflanzengesellschaften Österreichs. Teil II: Natürliche waldfreie Vegetation. Gustav Fischer, Jena, Stuttgart, New-York, 523 p.
- HEBRARD J.-P., 1973 - Étude des bryoassociations du sud-est de la France et de leur contexte écologique. Thèse université de Provence, Marseille, 3 tomes, 422 p. + 56 tableaux.
- HINTERLANG D., 1992 - Vegetationsökologie der Weichwasser-quellgesellschaften zentraleuropäische Mittelgebirge. *Critica*, 1 : 1-117.
- IMCHENETZKY A., 1962 - Notes sur deux tufiers du Périgord méridional. Comptes rendus de la 88^e session extraordinaire de la Société botanique de France en Périgord et Quercy. *Bulletin de la Société botanique de France*, 109 : 95-97.
- MÄLMER N., 1971 - Förslag till riktlinjer för en enhetlig klassificering av myrvegetation i Norden. IBP i Norden 7. Universitetsförlaget, Orlo, 45-58.
- ROBBE G., 1993 - Les groupements végétaux du Morvan. Société d'histoire naturelle et des Amis du musée d'Autun, Autun, 159 p.
- SCHAMINEE J.H., COOLEN C. & SIEZBUM M.B., 1992 - The vegetation of « snowbeds » in the Monts du Forez (Massif central, France). *Phytocoenologia*, 21 (1-2) : 175-206.
- SYMOENS J.J., DUVIGNEAUD P. & VANDEN BERGHEM C., 1951 - Aperçu sur la végétation des tufs calcaires de la Belgique. *Bulletin de la Société royale de Belgique*, 83 : 329-352.
- WALTHER K., 1942 - Die Moosflora der *Cratoneurium commutatum*-Gesellschaft in der Karawanken. *Hedvigia*, 81 : 128-130.
- ZUTTERE Ph. (de), 1983 - Aperçu bryosociologique des tufs calcaires actifs de moyenne et haute Belgique. *Colloques phytosociologiques*, X « Les végétations aquatiques et amphibies » (Lille, 1981) : 279-293.

* Communautés des sources et suintements carbonatés

7220*

* Habitat prioritaire
CODE CORINE 54.12

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

L'habitat correspond aux formations végétales des sources ou des suintements, développées sur matériaux carbonatés mouillés issus de dépôts actifs de calcaires donnant souvent des tufs (dépôts non consistants) ou des travertins (roche calcaire déposée en lits irréguliers offrant de multiples cavités de taille et de répartition irrégulières). Le taux de saturation en carbonates est souvent élevé mais pas toujours producteur de dépôts importants.

Le milieu fontinal générateur peut être lié à une source ou des résurgences d'eau souterraine. Son développement peut prendre des aspects assez divers depuis le suintement sur roche avec un mode diffus par taches jusqu'au réseau de petits cours d'eau en passant par des cascades.

Les stations sont souvent en situation de pentes assez fortes le long de talwegs encaissés ou de parois rocheuses. Ces zones d'émergence sont liées à des fissures dans un substratum globalement carbonaté ou bien d'assises de roches dures non calcaires supportant des couches riches en carbonates parcourues par des eaux intrinsèquement riches en carbonates de calcium ou s'enrichissant à leur contact. Les matériaux édifiés sont souvent assez pauvres en nutriments ce qui limite la vitesse de croissance des végétaux même si une partie de ceux-ci participe à cette édification.

Les conditions climatiques stationnelles, voire microclimatiques, soulignent une forte constance de l'humidité de l'air et des températures estivales modérées et clémentes.

La production de tufs calcaires ou de travertins peut amener à l'édification de cascades, bourellets ripariaux, vasques ou complexes de vasques étagées voire de dômes, cônes ou coulées concrétionnées de taille imposante (dépassant 5 à 10 m de hauteur).

Variabilité

La variabilité de l'habitat est liée à la position altitudinale, au niveau de réaction ionique et au caractère plus ou moins humide des stations et deux ensembles de groupements peuvent être distingués.

Les groupements de basse altitude (inférieure à 1000 m, étages planitiaire à montagnard) à large amplitude ionique comportent plusieurs espèces qui peuvent codominer, mais qui, suivant les cas, seront structurées par des hépatiques à thalle (*Conocephalum*, *Pellia*, *Preissia*, *Riccardia*), des muscinées (*Bryum*, *Cratoneuron*, *Brachythecium*, *Eucladium*, *Didymodon*), plus rarement par des phanérogames (*Carex*, *Cochlearia*) et des pteridophytes (*Equisetum* spp.).

Ils comprennent en particulier

- des communautés pyrénéennes et du Massif central sur substrats basiques suintants [*Cochlearion pyrenaicae*], avec *Cochlearia pyrenaica*, *Philonotis calcarea*, *Campyllum stellatum* var. *protenzium*...
- les groupements de sources et de petits cours d'eau, aux eaux neutres à carbonatées, à débit soutenu, physionomiquement dominés par les hépatiques à thalle comme *Pellia endiviifolia* et *Conocephalum concinnum* [*Pellion endiviifoliae*];
- des communautés plus thermophiles sur sol plus ou moins

- *Cratoneuron commutatum*
- *Riccardia pinguis*
- Pyrénées, Massif central.

suintant riche en calcium, souvent sur paroi et abri-sous-roche, à *Eucladium verticillatum*, *Preissia quadrata*, *Aneura pinguis*... [*Riccardia pinguis*-*Eucladium verticillati*].

Les groupements de large amplitude altitudinale mais pouvant atteindre les étages subalpin à alpin des sources bien éclairées très oxygénées sténothermes [*Cratoneuron commutatum*]. Les écarts de températures sont faibles, la moyenne annuelle variant de 5° à 8°C (parfois moins à l'étage alpin). Les communautés d'altitude (montagnardes à subalpines) présentent un bilan floristique plus diversifié en plantes vasculaires avec *Saxifraga azoides*, *Aster bellidiastrium*, *Arabis soyeri* subsp. *subcariacea*, *Equisetum variegatum*, tout en conservant un cortège bryologique soutenu et bien couvrant (60 à 70%) avec en particulier *Palustriella decipiens*, *Palustriella commutata*, *Hygrohypnum luridum*. Ces groupements peuvent parfois descendre assez bas en altitude en se réfugiant alors dans les stations ombragées et fraîches.

Physionomie, structure

La couverture végétale peut être plus ou moins importante en fonction notamment de la vitesse d'écoulement des eaux, de leur dureté et de leur composition. D'une manière générale, elle comporte une ou plusieurs lames de végétation bryophytique surmontées d'une lame herbacée plus ou moins clairsemée. Du fait des faibles variations stationnelles aux plans hygrométrique et thermique, les espèces herbacées sont surtout sténothermes avec un développement de trois familles principales : les saxifragacées, les brassicacées et les cyperacées. Dans de nombreux cas, là où la production tufeuse est importante, les processus d'encroûtement en veine humide sont également importants, des colonies bryophytiques sont conséquentes et limitent la biomasse vivante donc le recouvrement végétal.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Espèces de haute fréquence pour l'ensemble des communautés :

Brachythecium rivulare
Bryum pseudotriquetrum
Palustriella commutata
Cratoneuron filicinum (diverses variétés)

Espèces caractérisant les systèmes planitaires à montagnards :

Pellia endiviifolia
Preissia quadrata
Aneura pinguis
Eucladium verticillatum
Conocephalum concinnum
Philonotis calcarea
Didymodon tophaceus
Campyllum stellatum var. *protenzium*
Cochlearia pyrenaica Cranson des Pyrénées
Equisetum palustre Prêle des marais

Espèces caractérisant les systèmes montagnards à subalpins :

Palustriella decipiens
Pohlia wahlenbergii
Bryum schleicheri

<i>Epilobium alsinifolium</i>	Épilobe à feuilles d'alsine
<i>Equisetum variegatum</i>	Prêle panachée
<i>Arabis soyeri</i> subsp. <i>subcoartacea</i>	Arabette de Jacquin
<i>Cochlearia pyrenaica</i>	Craonon des Pyrénées
<i>Aster bellidiastrum</i>	Aster bellidiastrum
<i>Saxifraga aizoides</i>	Saxifrage faux-aizoon
<i>Saxifraga stellata</i>	Saxifrage étoilée
<i>Poa alpina</i>	Paturin des Alpes

Confusions possibles avec d'autres habitats

Ces communautés de sources riches en calcaire sont souvent de taille très réduite et se trouvent donc insérées dans des complexes d'unités plus ou moins humides et proches de la neutralité. Ceux-ci appartiennent soit à des systèmes de marais neutro-alcalins soit à des réseaux de petits rus au sein de systèmes pastoraux ou forestiers.

Il existe des communautés établies sur tuf ou calcaires légèrement sursaturés des stations chaudes ou bénéficiant d'un climat stationnel doux qui disposent d'un petit groupe d'espèces différentes comprenant la Capillaire de Montpellier (*Adiantum capillus-veneris*), la Samole de Valerand (*Samolus valerandi*) et une petite série de bryophytes épilithiques calcicoles thermoclines xéroclines (*Seligeria pusilla*, *S. trifaria*, *Lophozia turbinata*...) absentes des communautés de sources calcaires ; elles correspondent au code CORINE 62.51 (falaises continentales humides méditerranéennes). La limite entre ces deux ensembles est parfois délicate et nécessite des connaissances approfondies en bryologie. De même, des rochers calcaires présentant des suintements temporaires sont colonisés par des communautés lichéniques nonâtres composées de *Collema*

Correspondances phytosociologiques

Groupements de basse altitude (étages plaine à montagnard) à large amplitude ionique (substrats carbonatés à humo-tourbeux acides) : ordre des *Cardaminio avarae-Chryso-splenietalia alternifolia*

Communautés pyrénéennes et du Massif central sur sols sursaturés neutres à basiques : alliance du *Cochlearion pyrenaicae*

Association : *Cratoneuro-Cochlearietum pyrenaicae*

Communautés de sources et petits cours d'eau neutro-alcalins à débit souterrain : alliance du *Pellion endiviifoliae*

Association : *Cratoneuretum commutati*

Communautés des sols riches en calcium plus ou moins thermophiles à bryophytes tuffigènes : alliance du *Riccardio pinguis-Eucladietum verticillati*

Associations : *Cratoneuretum filicino-commutati*, *Eucladietum verticillati*

Groupements de large amplitude altitudinale mais plus souvent de haute altitude (jusqu'à 2500 m) sur substrats essentiellement siliceux non tourbeux ou plus pauvres en calcium (faible amplitude ionique) : ordre des *Montio fontanae-Cardaminetalia avarae*

Communautés montagnardes à subalpines heliophiles et sténothermes des sources bien oxygénées : alliance du *Cratoneurion commutati*

Associations : *Arabido bellidiflorae-Cratoneuretum*, *Brachythecio rivularis-Cratoneuretum decipiensis*, *Cratoneuretum falcati*, *Cratoneuro-Philonotidetum calcareae*

Compte tenu du nombre d'associations appartenant à ces diverses alliances, de la très faible information concernant ces groupements en France et de la quasi absence d'approche phytosociologique, cette architecture synsystématique constitue un

état actuel au travers des données disponibles. Quelques associations sont mentionnées à titre d'exemple. Leur diagnose reste souvent assez succincte et nécessiterait une analyse fine comparative pour leur attribuer un rang synsystématique précis.

Dynamique de la végétation

La précipitation du calcaire entraîne une élévation du pH et de la température (réaction exothermique). Les colonies d'algues (diatomées) ou de bactéries (cyanobactéries) entrent dans le processus initial, exploitant leur revêtement muqueux pour fixer le calcaire, et accélèrent la vitesse et l'importance des dépôts. Le genre *Lyngbya* en particulier se couvre de cristaux qui constituent une croûte dure et compacte. L'implantation des muscinées des genres *Cratoneuron* et *Palmistiella* peut survenir de manière concomitante ou légèrement retardée bénéficiant alors du voile ou du tapis d'algue conséquent (suivant les espèces) pour se fixer.

Toutefois le phénomène de précipitation n'a pas toujours lieu et, dans ce cas, les eaux de dureté moyenne ou faible peuvent s'écouler sur des rochers ou matériaux consolidés non tuffeux mais suffisants pour permettre le développement de colonies bryophytiques fixées à la roche et dans des courants souvent plus marqués que dans les systèmes édifiés. Dans ce cas, on verra plutôt l'expression de communautés dominées par les grosses hépatiques à thalle (*Pellia endiviifolia*, *Conocephalum conicum*...) à rhizoïdes puissantes fortement fixées sur le substrat et résistant bien au courant (rhéophiles). Si les suintements sont réguliers mais de plus faible débit, en situation ombragée à très ombragée, sur des parois en dévers, s'expriment des communautés plus sciaphiles et hygromodoclines dominées par de petites hépatiques à thalle et une pothiacée (*Eucladium verticillatum*).

Le débit, la température et le taux de saturation en carbonates des eaux d'alimentation peuvent varier dans le temps rendant plus aléatoires les processus dynamiques et modifier considérablement la physionomie et la composition floristique des communautés.

Lorsque les sources se tarissent, l'assèchement progressif conduit, suivant le contexte immédiat, vers le développement, sur pentes fortes ou surplombs, des systèmes herbacés calcicoles (pelouse à *Sesleria bleue*, *Sesleria caerulea*) ou bien, sur pente faible, bas de pente, pied de parois ou d'édifice tuffeux, en contexte sylvatique, à des colonisations rapides par les végétaux ligneux appartenant aux forêts rivulaires (saules, saules-aulnaies), voire même aux frênaies-aulnaies (*Equisetum telmateiae-Fraxinetum*).

La pérennité de ces communautés est largement conditionnée par le débit et les caractéristiques physico-chimiques des eaux d'alimentation. En situation constante, le complexe peut se maintenir longtemps mais évolue en fonction de la vitesse des dépôts tuffeux. Une très forte édification tuffeuse (comme celles des reculees du Jura) peut se trouver inactivée localement par les modifications des écoulements qu'elle entraîne. Dans ce cas, la colonisation par des communautés herbacées voire ligneuses des tufs secs intervient assez vite, ceux-ci peuvent en outre être soumis à l'érosion (acidification de surface, démantèlement par les gelées). Ceci fournit alors un matériau calcaire meuble rapidement envahi par les phanérogames calcicoles. La baisse, voire l'arrêt des débits, conduit donc à la disparition des communautés ou à leur forte régression au profit de systèmes herbacés calcicoles ou neutrophiles moins spécialisés.

Plusieurs groupements affines dominés par des Prêles (*Equisetum telmateia*, *Equisetum sylvaticum*...) se rencontrent en contact avec ces unités tuffeuses formant de petites communautés secondaires assurant le lien avec les marais neutro-alcalins. Formant souvent des faciès, leur position phytosociologique reste floue, mais leur développement est conditionné par la présence de sources calcaires.

Habitats associés ou en contact

Du fait de leur développement spatial souvent de faible étendue et en mosaïque, les habitats associés ou de contacts sont nombreux.

Bas-marais neutro-alcalins : cladaias (*Cladistum marisci*, UE 7210*)

Tourbières basses alcalines (UE 7230)

Gazons riverains arctico-alpins du *Caricion mariscæ* (= *Caricion bicolori-atrofuscae*) (UE 7240*)

Pelouses calcicoles des *Festuco valesiacæ-Brometea erecti* (UE 6210)

Falaises calcaires médioeuropéennes à fougères du *Cystopteridion fragilis* (Cor. 62.152)

Falaises continentales humides méditerranéennes (formations rupicoles hygrophiles) des *Adianteteta capilli-veneris* (Cor. 62.51)

Sources : groupements des eaux acidochines à neutres pauvres en bases de l'*Epilobio nutantis-Montion fontanae* (Cor. 54.11)

Prairies à Molinie bleue (*Molinia caerulea*) sur calcaire et argile (*Molinion caeruleæ*) (UE 6410)

Éboulis médioeuropéens calcaires des étages collinéen à montagnard (UE 8160*)

Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (UE 8120)

Éboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles : éboulis calcaires à fougères du *Gymnocarpium robertianum* (Cor. 61.3123)

Pelouses calcaires alpines et subalpines : pelouses fraîches à hygroclines montagnardes du *Caricion ferrugineæ* (UE 6170)

Forêts de ravin du *Tilio platyphyllo-Acerion pseudoplatani* (UE 9180*)

Hêtraies calcaires du *Cephalanthero rubrae-Fagion sylvaticæ* (UE 9150)

Forêts alluviales résiduelles, frênaies-aulnaies rivulaires (*Populetalia albae, Almon incanae*) (UE 91E0*)

Mégaphorbiaies hygrophiles (UE 6430)

Végétation des rivières et des petits cours d'eau (UE 3260)

Répartition géographique

La répartition de l'habitat correspond essentiellement aux zones sédimentaires sur substrats calcaires ou métamorphiques libérant des carbonates (schistes lustrés). On l'observe donc dans l'ensemble des systèmes montagnards et alpins des Pyrénées, des Alpes et du Jura, ainsi que sur les côtes de Bourgogne et du sud de la Lorraine et, de manière beaucoup plus localisée, dans le sud-est en secteur méditerranéen. Hors de ces centres plus ou moins importants, les localités sont extrêmement dispersées (Causse, Massif central, Touraine...) et rares, essentiellement présentes dans le Bassin parisien à la faveur d'écoulements très ponctuels issus d'assises crétacées avec des cas exceptionnels en bordure du littoral (Pays de Caux, Nord-Pas-de-Calais). Dans le secteur pluvial, les stations sont très isolées et présentent une flore appauvrie.

Exemples de sites avec l'habitat dans un bon état de conservation

Tufière de Rolampont (Haute-Marne)

Forêt de ravin à la source tufeuse de l'ignon (Côte-d'Or)

Rectée de Baume-Les-Messieurs (Jura)

Tufières du Vercors (Drôme)



Valeur écologique et biologique

Cet habitat complexe abrite de nombreuses espèces très spécialisées conditionnées par la permanence d'une humidité élevée, voire une veine liquide courante, en contexte carbonaté, que l'on ne retrouve pas ailleurs. Même si globalement sa répartition couvre de nombreuses régions françaises et tout particulièrement l'Est, le Sud, ainsi que la Corse, la petitesse des surfaces sur lesquelles il se développe et les constructions géologiques auxquelles il peut participer font de lui un milieu particulièrement fragile. En basse altitude ces communautés accueillent des espèces sténocèces qui leur sont inféodées de manière stricte (ex : *Amblystegium tenax*).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

Compte tenu de la diversité des situations rencontrées, ces communautés peuvent s'exprimer avec un ensemble floristique plus ou moins complet mais le cortège spécifique de base reste assez modeste (entre 10 et 15 espèces maximum). Généralement, on observe de fins contacts entre diverses communautés affines à proximité des sources, sursitements ou chutes d'eau. Elles y forment un petit complexe en fonction de l'éloignement vis-à-vis de la zone d'émergence des eaux, des dépôts formés et de la vitesse du courant voire des espaces éclaboussés. Ceci constitue autant d'états différents de ce même habitat complexe. Ces communautés peuvent s'étendre sur des pentes ou parois à la faveur d'écoulements d'eau plus ou moins dure par petites taches de faible surface sur des centaines de mètres linéaires. Elles se développent parfois par intermittence en fonction de l'alimentation en eau et dans ce cas le cortège est réduit aux espèces les plus tolérantes (*Cratoneurion, Palustriella, Eucladium...*)

Dans un secteur donné il importe de bien circonscrire l'ensemble des groupements élémentaires pour évaluer les différentes communautés rencontrées et leur mode d'assemblage afin d'assurer le maintien d'un panel le plus complet présent sur le site. La recherche du réseau d'écoulement de surface (ruissellement) ou les sources permet de délimiter la zone d'expression potentielle de ces groupements. La divagation de certains sursitements peut conduire au tarissement de petites sources ou chutes ou à la création d'autres. Pour les systèmes à forte édification tufeuse bien visibles et faciles à circonscrire, il s'agit de

prendre en compte le complexe tufeux dans sa globalité depuis la source d'émergence jusqu'au cours d'eau qui lui succède en aval, ce dernier pouvant ici et là former des vasques à micro-retenues concrétionnées.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Tendances évolutives

Dans l'état actuel des connaissances il est très difficile de dégager des tendances évolutives globales de ces formations à l'échelle métropolitaine. Leur inventaire étant à la fois extrêmement partiel et non descriptif, aucun bilan de leur éventuelle situation régressive permettant un diagnostic fonctionnel ne peut être établi, sauf très localement pour des sites très connus.

Menaces potentielles

La réduction artificielle des débits liée à des détournements de sources ou l'étanchéification de parois sont à l'origine de la disparition de cet habitat. Un changement dans la composition des eaux (eutrophisation) allié à une élévation de température entraîne des développements d'algues filamenteuses qui recouvrent alors les communautés bryophytiques et les font dépérir (effets phytotoxiques algaux). Ces communautés intrinsèquement fragiles peuvent être aussi l'objet de dégradations directes du fait d'une forte fréquentation humaine de leurs abords immédiats. Parfois situés dans des zones touristiques, les grands édifices (tuffières) subissent des altérations dues aux piétinements, aux escalades, aux déprédations par prélèvements de matériaux tuffeux. Certaines routes et voies de desserte situées à l'amont hydraulique ou bien coupant les dépôts peuvent nuire à leur fonctionnement. Toutes ces pressions cumulées mettent en péril ces structures fragiles.

Potentialités intrinsèques de production économique

Néant

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Milieux souvent de dimensions très modestes dépendant impé-

rativement d'une alimentation en eau douce à forte charge de carbonates de calcium, créant ou non des édifices de tuf.

Modes de gestion recommandés

Systématiquement insérées dans un contexte calcicole offrant de multiples aspects (depuis les bas-marais alcalins jusqu'aux hêtraies calcicoles en passant par les parois surtantes ombragées ou les éboulis stabilisés), ces communautés doivent être intégrées dans la gestion globale de l'éco-complexe d'accueil. Ce type d'habitat pourra être considéré plus particulièrement dans les modèles de gestion reconnus pour les marais neutro-alcalins.

Du fait de leurs faibles dimensions, ces communautés occupent des situations marginales, même si leur développement s'inscrit au point d'émergence d'un réseau hydrographique qui peut se déployer à l'aval. Leur pérennité dépend essentiellement de la qualité physico-chimique des eaux et de leur débit. La maîtrise de l'amont hydraulique et du réseau qui s'y rattache est un gage de sauvegarde préventive. Toute atteinte à ce réseau qu'elle soit chimique ou physique est donc à proscrire.

Exemples de sites avec gestion conservatoire menée

Tuffière de Rolampont (Haute-Marne) (avec circuit sur callebotis)

Inventaires, expérimentations, axes de recherches à développer

En France ces groupements sont très mal connus à la fois parce qu'ils présentent un fort contingent bryophytique et parce qu'ils n'ont pas vraiment attiré l'attention des botanistes et des phytosociologues.

Cet habitat composé de plusieurs unités élémentaires devrait faire l'objet de recherches approfondies à la fois sur leur répartition, les divers aspects de leur expression et de leur développement, les facteurs écologiques qui en régissent le fonctionnement et la richesse patrimoniale qui s'y rattache (flore très spécialisée souvent rare). Compte tenu de la méconnaissance de ces unités en France, un effort tout particulier doit être entrepris pour décrire dans les principaux sites les diverses communautés apparentées à cet habitat qui présentent de multiples expressions afin de dégager les différentes associations s'y rapportant.

Bibliographie

Cf. fiche générale.

Annexe II : Éléments d'évaluation des habitats d'intérêt communautaire

La **typicité / exemplarité** de l'habitat sera évaluée par comparaison à la définition du type d'habitat aux plans floristique, écologique et biogéographique.

La **représentativité** de l'habitat est à interpréter au sens des bordereaux Natura 2000 : elle revient à exprimer le caractère plus ou moins prépondérant du type d'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale. Elle tiendra donc compte de la part que représente l'habitat dans l'argumentation Natura 2000 du site.

L'**intérêt patrimonial** sera basé sur la présence d'espèces présentant divers statuts de protection ou de rareté, ainsi que sur la composition floristique examinée à l'échelle du site.

L'**état de conservation** de l'habitat étant difficile à estimer directement sur le terrain, il pourra être appréhendé d'après son état de dégradation par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature ou dans les fiches descriptives des types d'habitats

La **dynamique** de l'habitat sera notée par rapport à la rapidité de son évolution et à son caractère régressif ou progressif (au sens des séries de végétation).

Le tableau suivant indique à quel niveau les critères doivent être évalués :

TYPICITE / EXEMPLARITE	
0	Inconnue
1	Bonne
2	Moyenne
3	Mauvaise

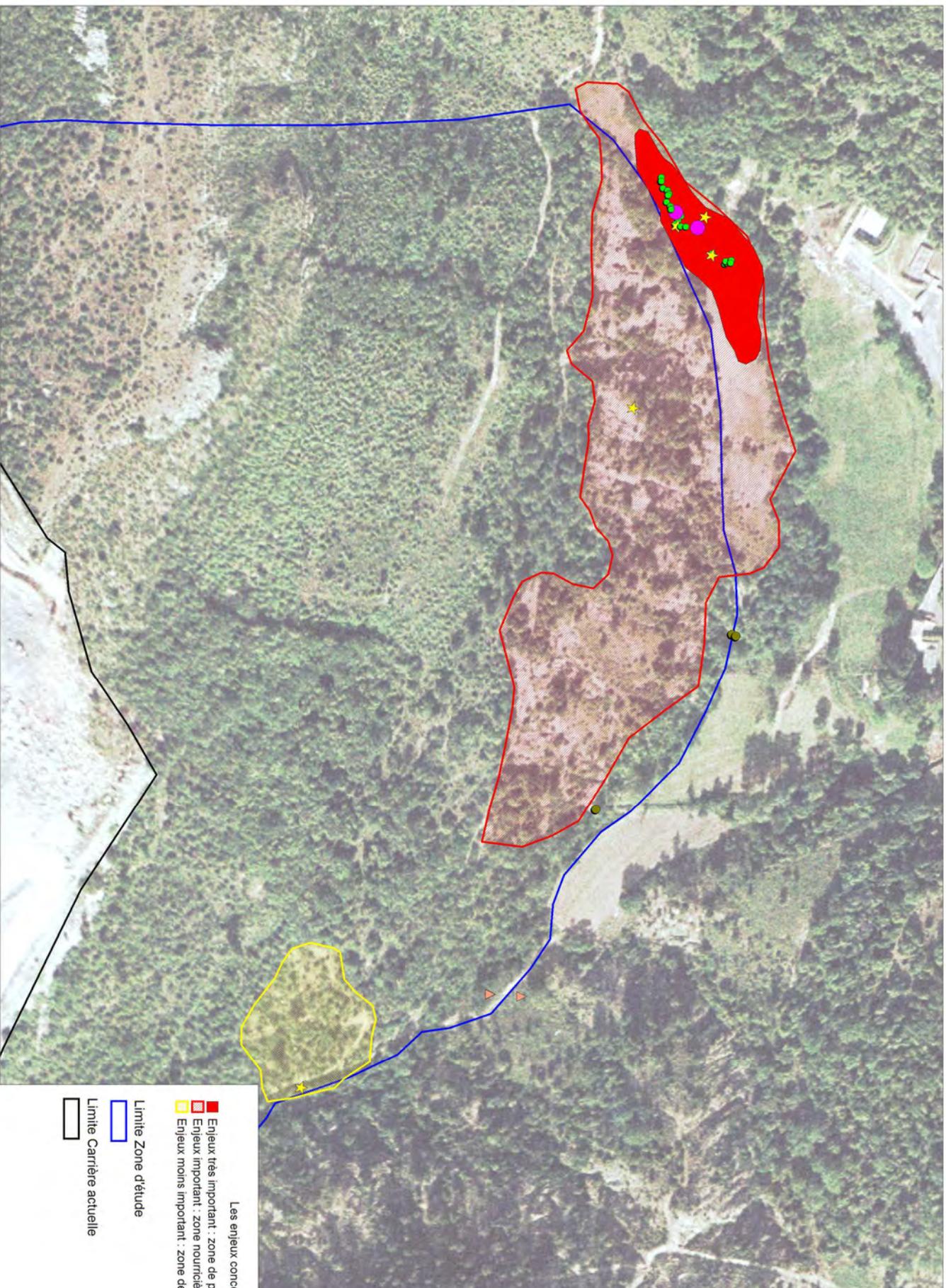
REPRESENTATIVITE	
0	Inconnue
1	Excellente
2	Bonne
3	Significative

INTERET PATRIMONIAL	
0	Inconnu
1	Fort
2	Moyen
3	Faible

ETAT DE CONSERVATION (voir critères de dégradation ci-après)		
0	Inconnu	
1	Bon	Tous les types de dégradation sont de niveau 0
2	Moyen	Un type de dégradation de niveau 1
3	Mauvais	Au moins 2 types de dégradation de niveau 1
4	Très mauvais	Un ou plusieurs types de dégradation de niveau 2

DYNAMIQUE	
0	Inconnue
a	Stable
b	Progressive lente
c	Régressive lente
d	Progressive rapide
e	Régressive rapide

Enjeux entomologiques principalement basés sur *Zerynthia rumina* (Papillon protégé en France)



Zerynthia rumina : Papillon protégé en France sur sa plante hôte : *Aristolochia pistilochia* (Photo prise sur le site)

Les enjeux concernant *Zerynthia rumina*

- Enjeux très important : zone de ponte + zone nourricière
- Enjeux important : zone nourricière du papillon
- Enjeux moins important : zone de passage + qq pieds isolés *A. pistilochia*

Limite Zone d'étude



Limite Carrrière actuelle



Observations (Points GPS)

- *Aristolochia pistilochia* (254)
- *Aristolochia rotunda* (3)
- Diverses libellules (1)
- *Euphydryas aurinia* (2)
- ▲ Vieux chêne (3)
- ★ *Zerynthia rumina* (13)

1 cm = 60 m

III. Présentations des réunions du comité de pilotage et comptes-rendus

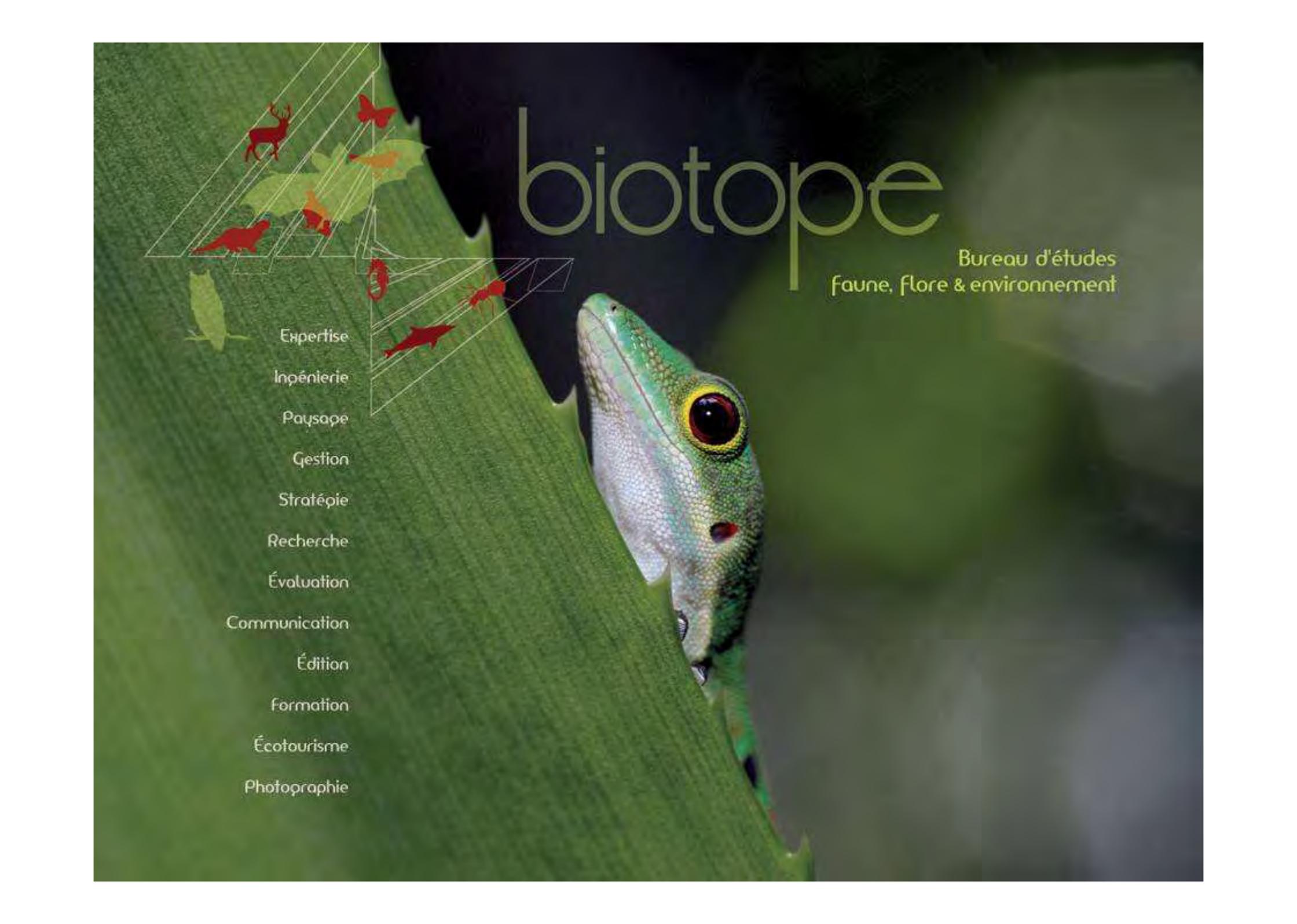
Comité de pilotage 2 du 30 juin 2009

- Présentation au Copil
- Compte rendu du Copil

Comité de pilotage 3 du 6 avril 2011

- Présentation au Copil
- Compte rendu du Copil

III.1 Comité de pilotage 2 du 30 juin 2009



biotope

Bureau d'études
faune, flore & environnement

Expertise

Ingénierie

Paysage

Gestion

Stratégie

Recherche

Évaluation

Communication

Édition

Formation

Écotourisme

Photographie

Document d'objectifs du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Second comité de pilotage
30 juin 2009 - Anduze

Présentation du site

Les habitats naturels d'IC

Les éléments patrimoniaux

Les aspects socio-économiques

Les enjeux et leur hiérarchisation

Déroulement seconde phase





Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Superficie totale approximative du SIC : **535 ha** (à revoir dans le cadre du DOCOB)

Communes concernées : Générargues (215 ha), Anduze (64 ha), Boisset-et-Gaujac (131 ha), Bagard (125 ha).

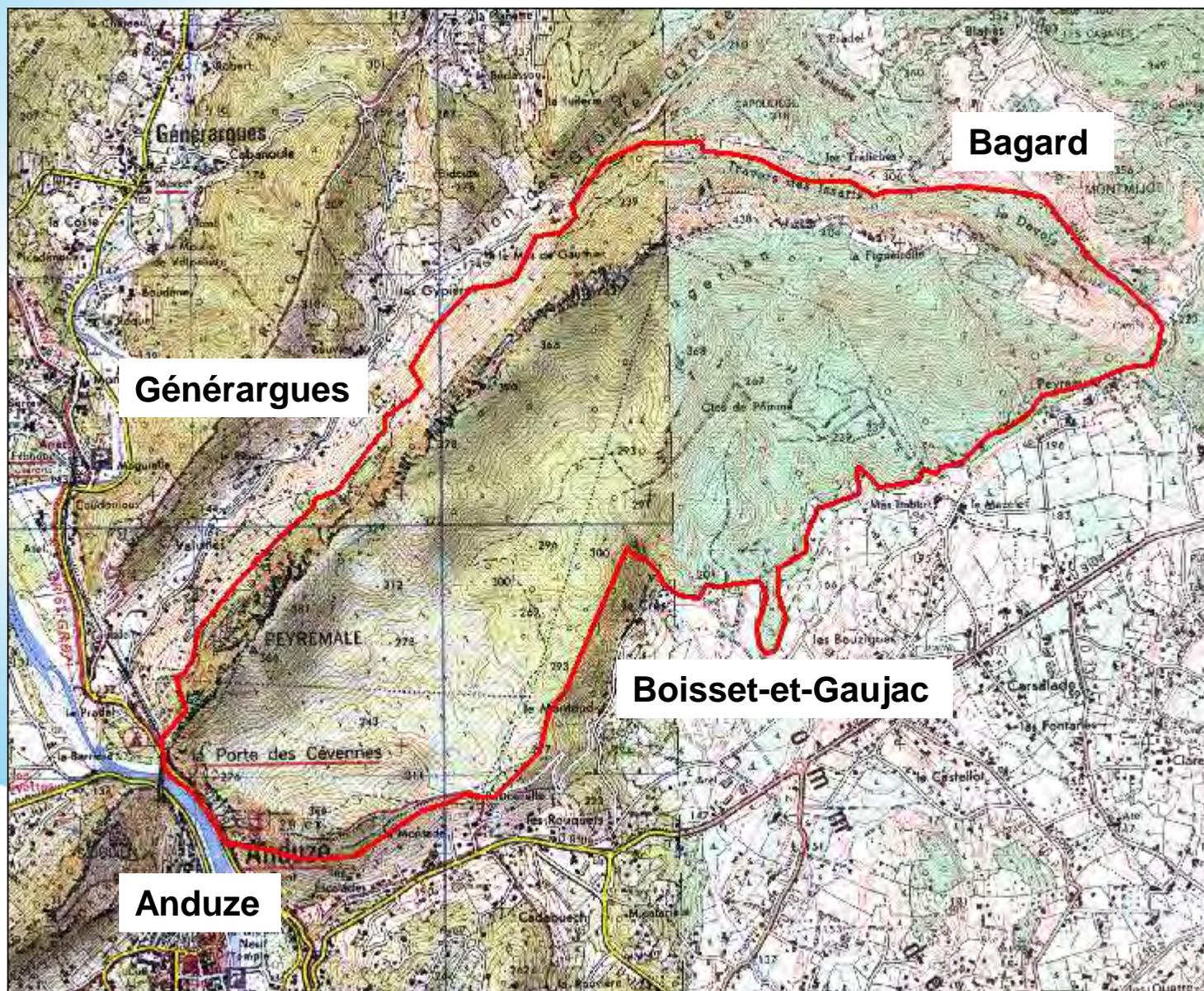
Contexte biogéographique :

Site situé sur la bordure méridionale des Cévennes en limite méditerranéenne, entre 200 et 450 m. d'alt ; couverture calcaire jurassique avec un flanc escarpé ⇒

- Végétation dominante méditerranéenne de l'étage de la Chênaie pubescente, mais présence d'éléments médio-européens
- Végétation et faune rupestre d'intérêt

Ensemble paysager marqué par une zone de falaise et une végétation évoluée en chênaie verte, malgré la persistance de petits secteurs ouverts de pelouse et de garrigue.

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »



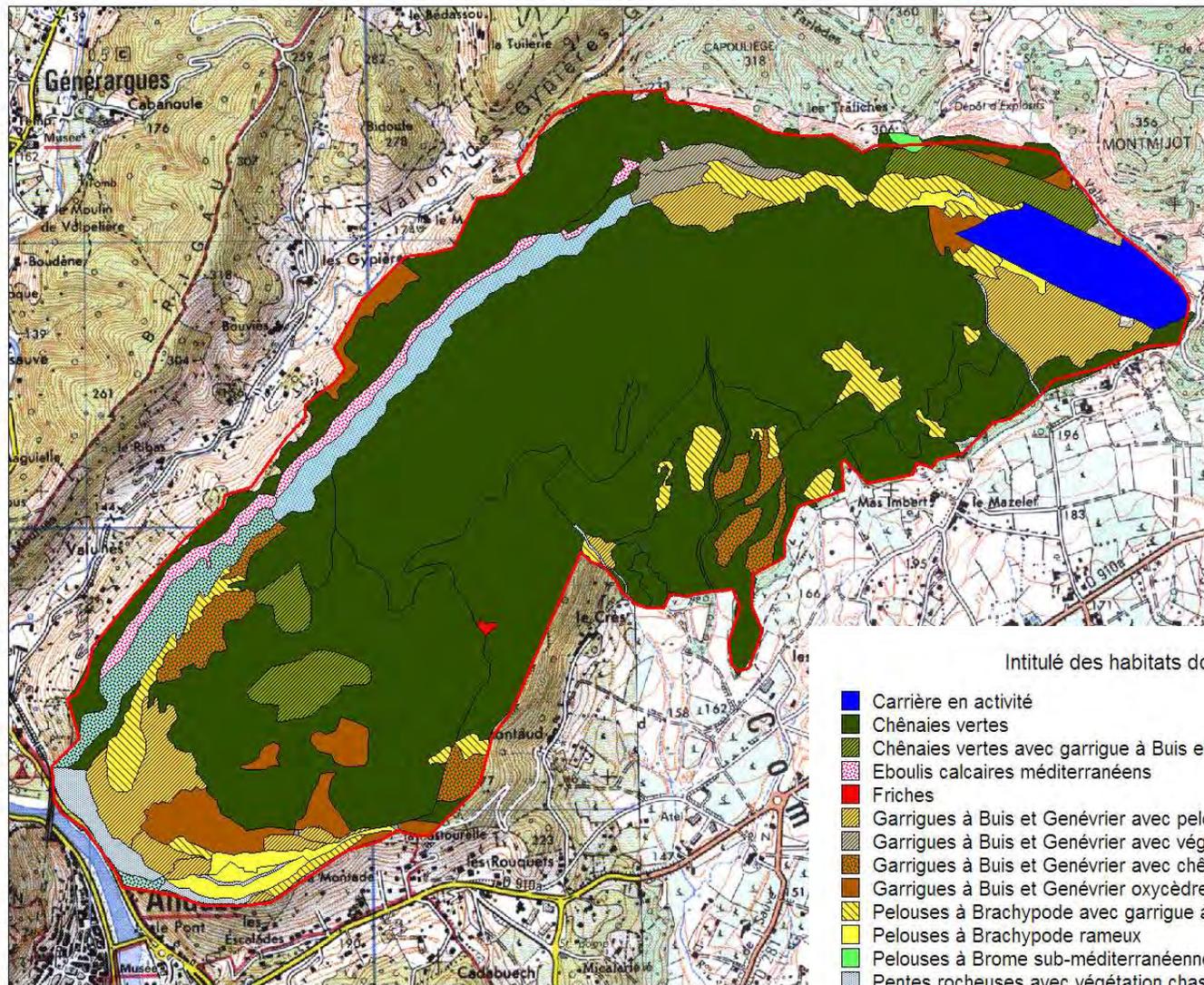
Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Habitats naturels d'Intérêt communautaire présents :

1. Eboulis calcaires méso-méditerranéens du Midi (8130-22)
2. Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique méditerranéenne (8210-1)
3. Parcours sub-steppiques de graminées et annelles du *Therobrachypodietea* = pelouses à Brachypode rameux (*6220)
4. La pelouse à Brome érigé subméditerranéenne (6210)
5. La forêt de Chêne vert / Chêne pubescent (9340)
6. Grottes et avens non exploités par le tourisme (8310)
7. Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*7220)



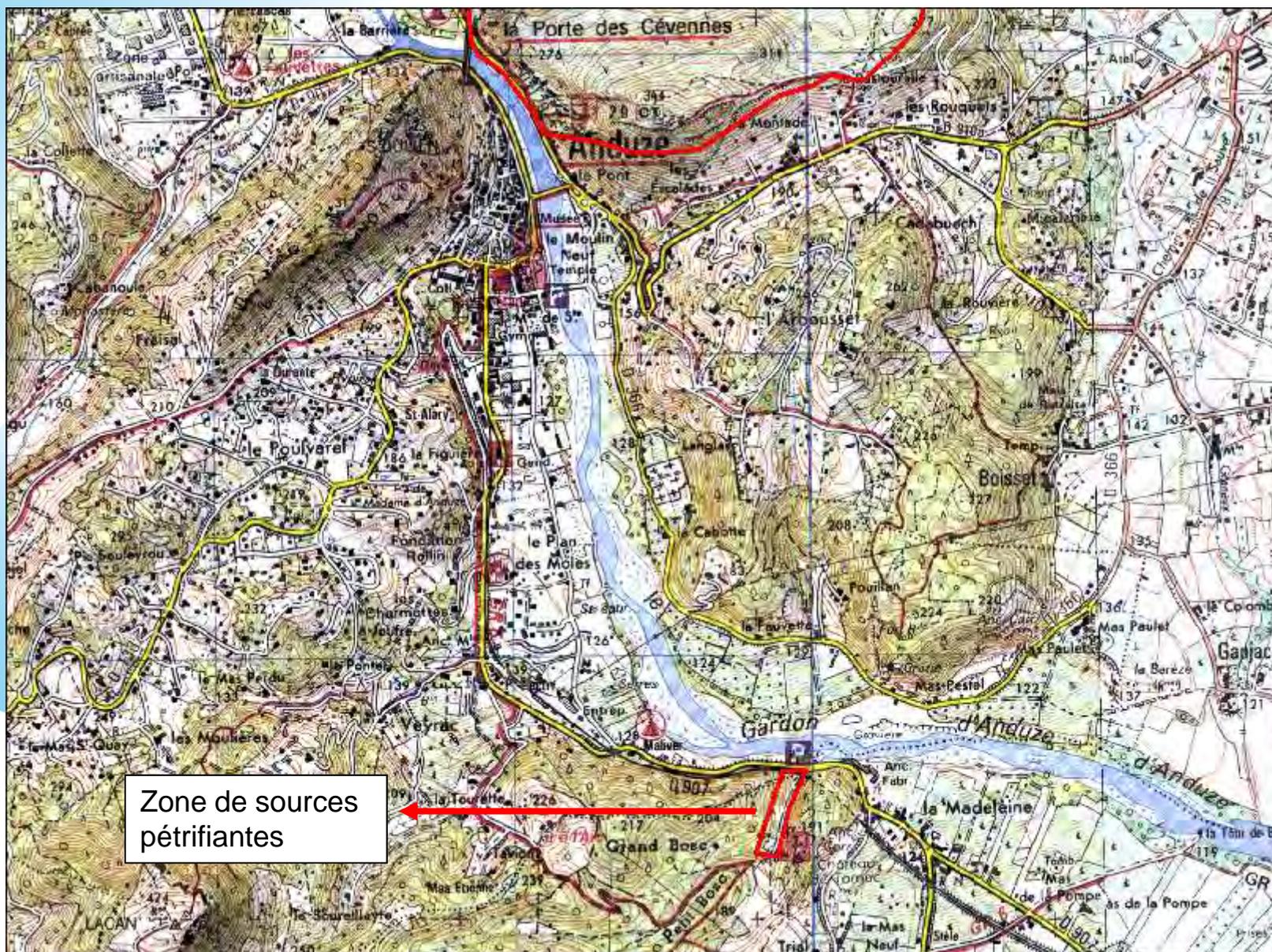
Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »



Intitulé des habitats dominants

- Carrière en activité
- Chênaies vertes
- Chênaies vertes avec garrigue à Buis et Genévrier
- Eboulis calcaires méditerranéens
- Friches
- Garrigues à Buis et Genévrier avec pelouse à Brachypode
- Garrigues à Buis et Genévrier avec végétation chasmophytique
- Garrigues à Buis et Genévrier avec chênaie verte
- Garrigues à Buis et Genévrier oxcèdre
- Pelouses à Brachypode avec garrigue à Buis
- Pelouses à Brachypode rameux
- Pelouses à Brome sub-méditerranéennes
- Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique
- Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique et chênaie verte
- Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique et garrigue à Buis
- Ruisseaux temporaires
- Zones rudérales

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »



Zone de sources
pétifiantes

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Les éboulis calcaires méso-méditerranéens du Midi (8130-22)



- **intérêt patrimonial fort** du fait de leur singularité et de leur aire géographique restreinte, propre aux contreforts méridionaux du Massif central.
- En cours de recolonisation par les ligneux, notamment sur les éboulis peu mobiles.

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique méditerranéenne (8210-1)



- Représente l'**un des intérêts patrimoniaux du site** en raison de son originalité, des différences de végétation en fonction de l'exposition, de son bon état de conservation et des espèces potentiellement intéressantes qu'il peut abriter.
- Habitat peu menacé.

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Parcours sub-steppiques de graminées et annelles du Thero-brachypodietea = pelouses à Brachypode rameux (*6220)



- Habitat d'intérêt communautaire prioritaire, mais **n'offrant pas un intérêt patrimonial aussi fort que celui** qui occupe de plus grandes surfaces au sein **des garrigues montpelliéraines**.
- Habitat réduit et en cours de nette fermeture.

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

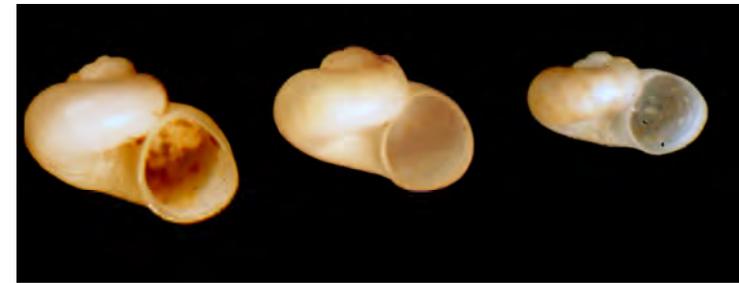
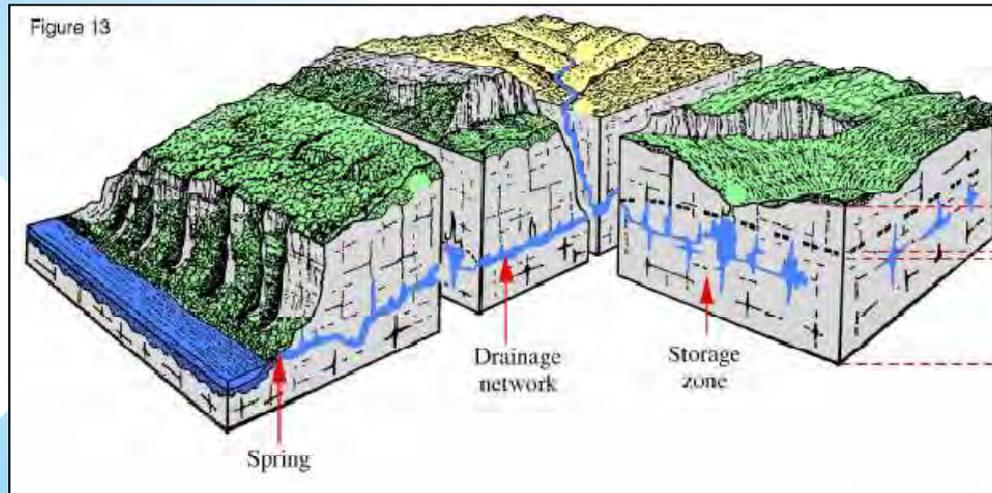
La forêt de Chêne vert / Chêne pubescent (9340)



- Habitat d'intérêt communautaire, mais d'**intérêt peu élevé** du fait de sa jeunesse et de la pauvreté apparente du sous-bois, qui probablement est à mettre en relation avec la structure en taillis .
- Habitat en bon état, non menacé actuellement, et en cours de maturation.

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Grottes et avens non exploités par le tourisme (8310)

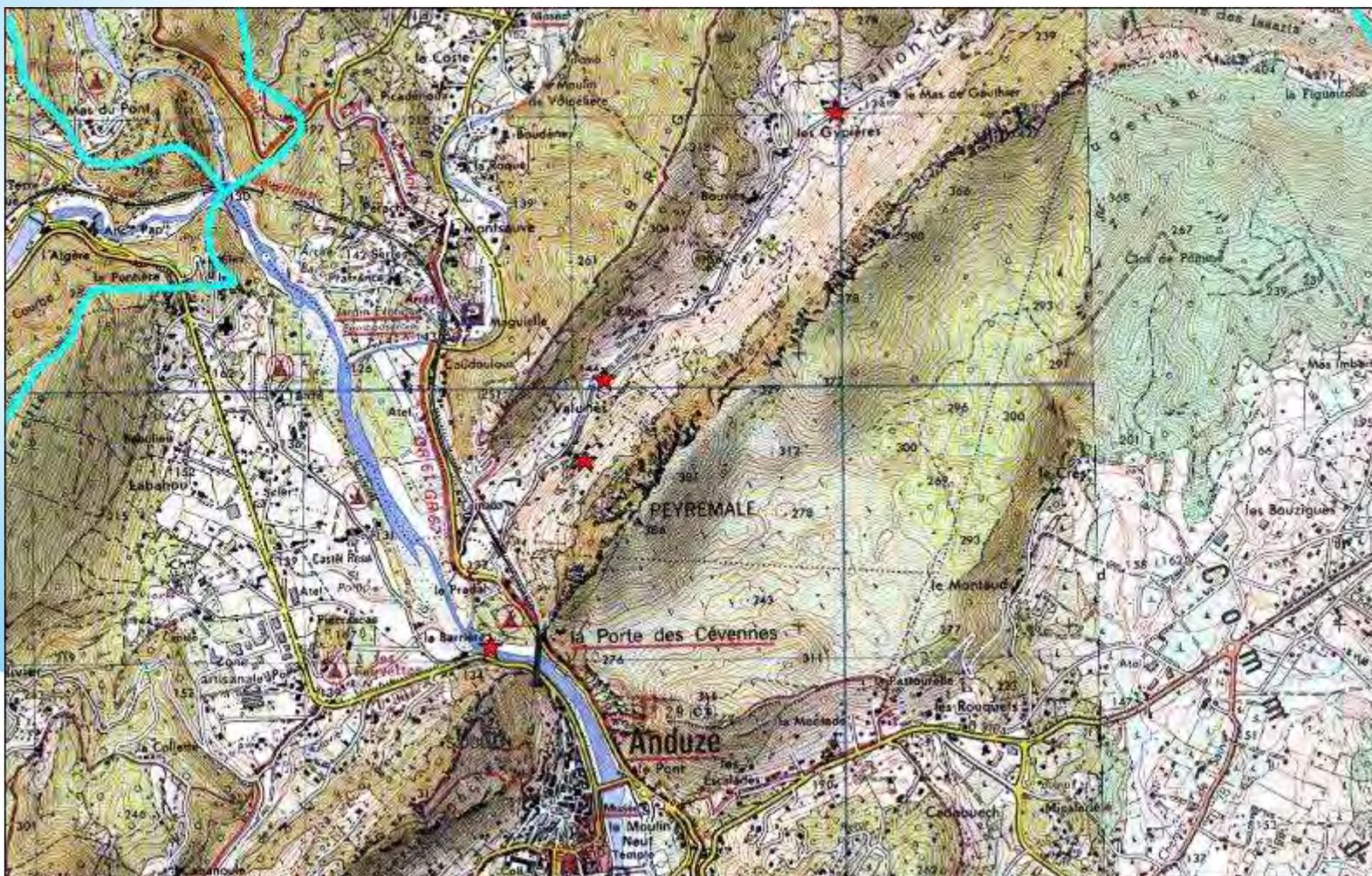


Globhydrobie de l'Ardèche

- Habitat karstique d'intérêt communautaire, caractérisé par une faune « stygobie » de grande valeur dont la Globhydrobie de l'Ardèche, endémique du massif de Peyremale et karsts environnant.
- Habitat potentiellement menacé par une pollution accidentelle ou les captages.

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

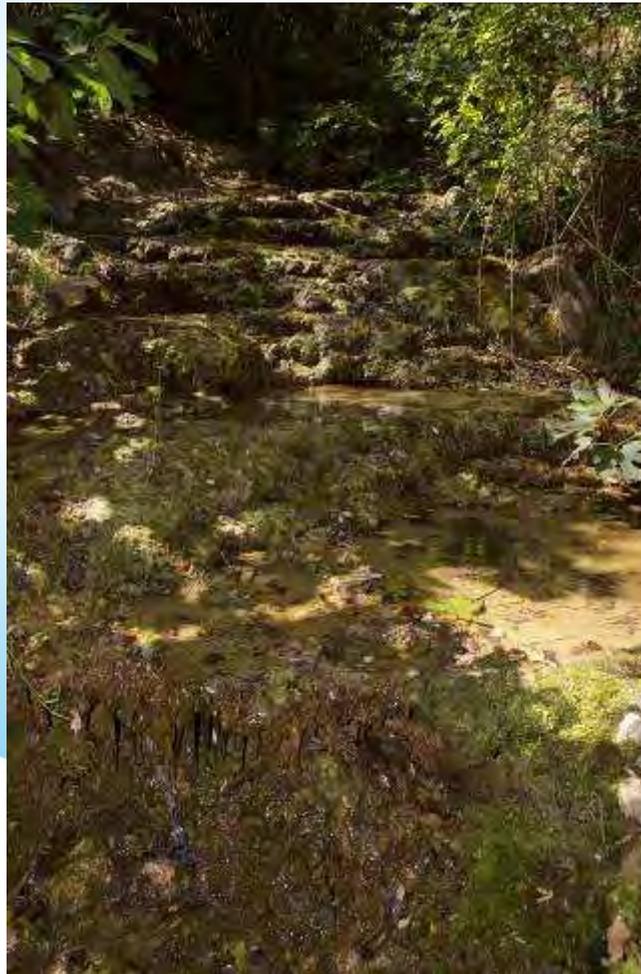
Grottes et avens non exploités par le tourisme (8310)



Carte des points de prélèvement des mollusques souterrains et de sous-écoulement

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*7220)



- Habitat de cours d'eau avec dépôt actif de travertins favorisé par des mousses comme le genre « Cratoneuron ». **Localisé et fragile, c'est un habitat d'IC de conservation prioritaire.**
- Habitat potentiellement menacé par des pollutions diverses, les captages et une fréquentation mal maîtrisée.

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Espèces d'intérêt relevées

1. **Proserpine** (*Zerynthia rumina*) : papillon méditerranéen protégé, lié aux stations d'Aristolochie pistoloche, plante des pentes rocailleuses bien exposées.



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Espèces d'intérêt relevées

2. **Chiroptères** : Espèces cavernicole (**Minioptère**), rupestre (**Molosse de Cestoni**) ou forestière (**Murin à oreilles échancrées**).



- Surtout présentes sur les pieds et barres rocheuses, côté ouest.
- Peu menacées et utilisant le Gardon et le vallon des Gypières comme zones de chasse.

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Espèces d'intérêt relevées

3. **Mollusques souterrains** de grande valeur avec deux espèces essentielles, endémiques de France : la Bythiospée rhénane et la Globhydrobie de l'Ardèche.



4. **Une flore d'intérêt liée aux milieux rocheux** : l'Epervière étoilée, la Silène saxifrage, la Centaurée tachetée, et l'Alsine changeante.



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Diagnostic socio-économique

Population

- Population permanente

EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS DES COMMUNES DU SITE			
Commune	1999	2004	2008/2009*
Anduze	3030	3243	3350
Bagard	1972	2159	2500
Boisset et Gaujac	1789	2110	2400
Généralgues	654	-	691

Source : INSEE et *com. pers. mairies (estimations)

- Population occasionnelle

Multiplication par 4 de la population permanente pour la commune d'Anduze



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Diagnostic socio-économique

Activités économiques

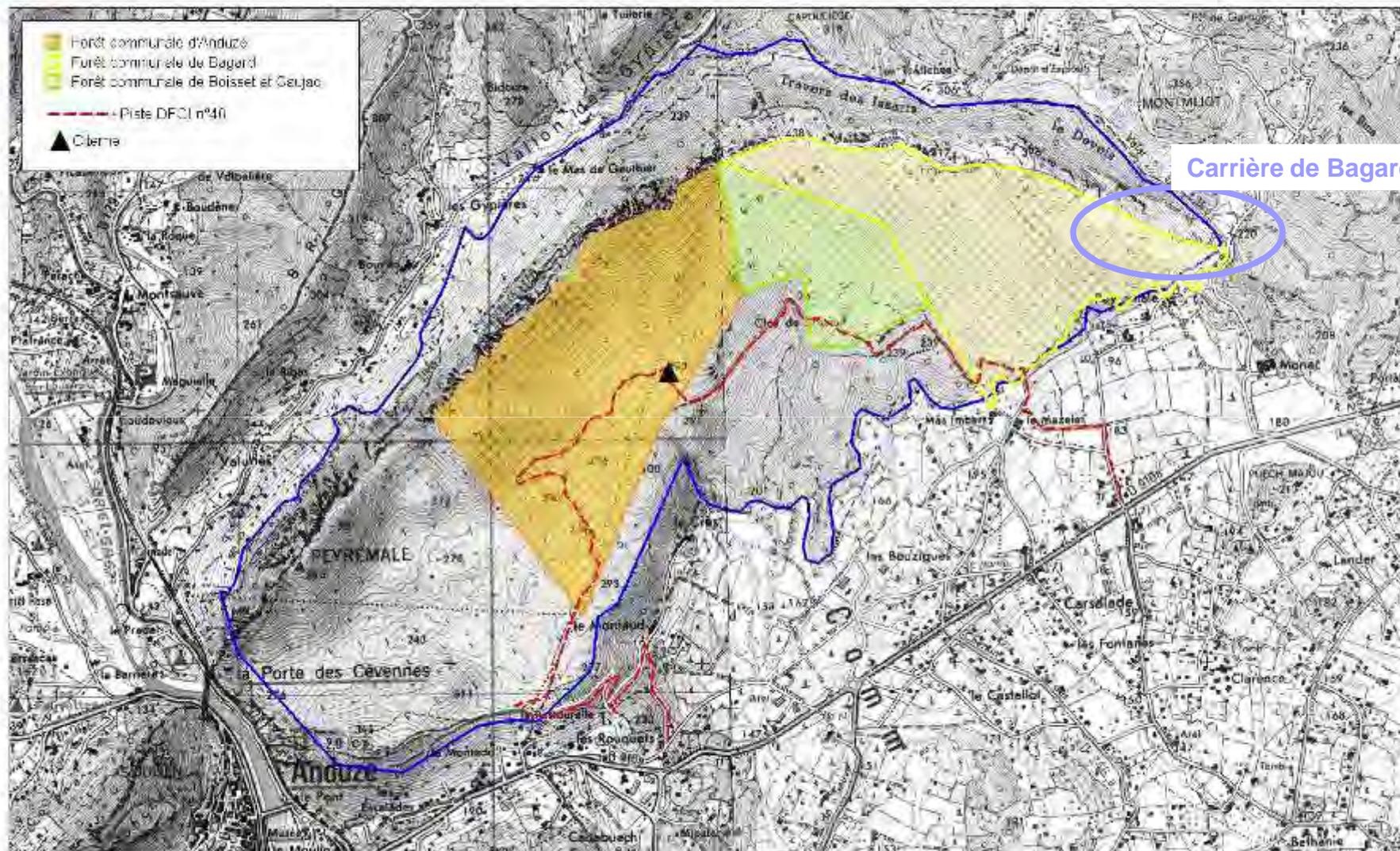
- L'activité forestière

- 4 forêts communales, dont 3 sont soumises au régime forestier (197 ha) + 67 propriétaires forestiers privés
- Régime sylvicole prépondérant = taillis de Chêne vert avec une majorité de peuplements de 50-70 ans

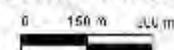
- Les activités industrielles

- Carrière de Bagard exploitée par la société GSM Granulats et Unibéton et autres entreprises = production annuelle de 500 000 tonnes de calcaire concassé (béton, voirie, maçonnerie) / exploitation prévue jusqu'en 2024
- En raison de la présence d'un dépôt de substances explosives sur la commune de Bagard, le site Natura 2000 est compris dans des zones d'impacts « faible » en cas d'accident.





Carrière de Bagard



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Diagnostic socio-économique

Activités de loisirs et de pleine nature

- Les activités cynégétiques
 - 7 associations de chasses communales et intercommunales = 150 adhérents
 - Pratiques les plus courantes : battues au sanglier, la chasse au lièvre, la passe à la grive, le chevreuil
 - Autres types de gestion : entretien de cultures faunistiques (blé, luzerne), création de points d'eau (abreuvoirs) ; régulation de populations de prédateurs (piégeage) favorisant la reproduction de la petite faune ; lâchés de perdrix et de lièvres
- La randonnée pédestre, cycliste et équestre
 - un point de vue au sud-est du site
 - projet de permettre l'emploi de la piste DFCI pour accéder en haut des falaises d'Anduze en passant par le lieu-dit « la Pastourelle »
- Les loisirs motorisés
 - fréquentation régulière du site par les motocross et quads
 - accèdent au site par la piste DFCI

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Diagnostic socio-économique

Les projets

- Les projets en réflexion
 - parcs éoliens et photovoltaïques et carrière à ciel ouvert sur le plateau de Peyremale
 - Via ferrata sur le secteur du vallon des Gypières
- Les projets en développement
 - création de sentiers de randonnées, dont 1 empiéterait sur le site Natura 2000 en suivant la piste DFCI (la plus proche d'Anduze, au départ de « la Pastourelle ») et des sentiers de crête sur 1 km et demi pour former une boucle autour des vestiges d'une ancienne tour de guet

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

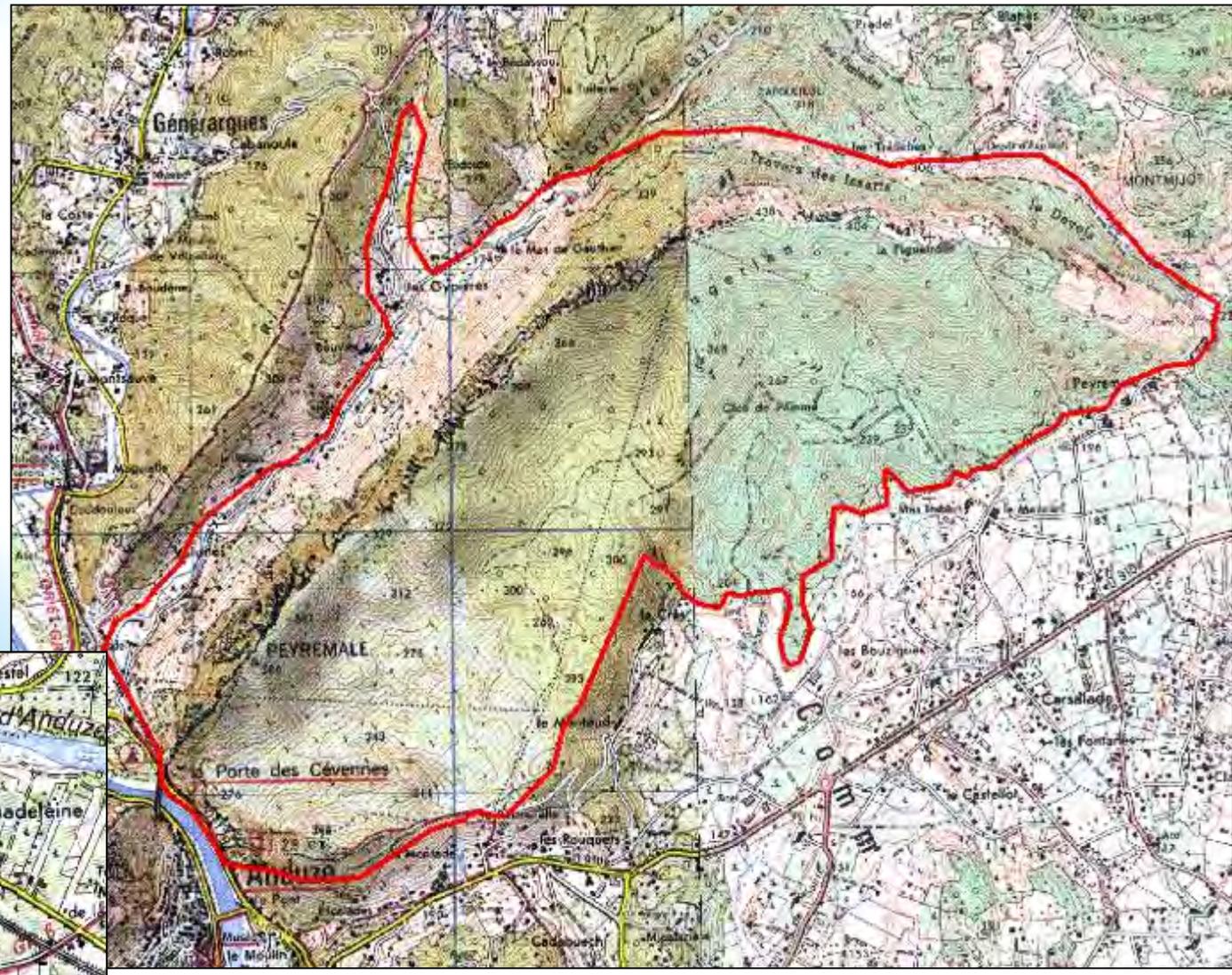
Diagnostic socio-économique

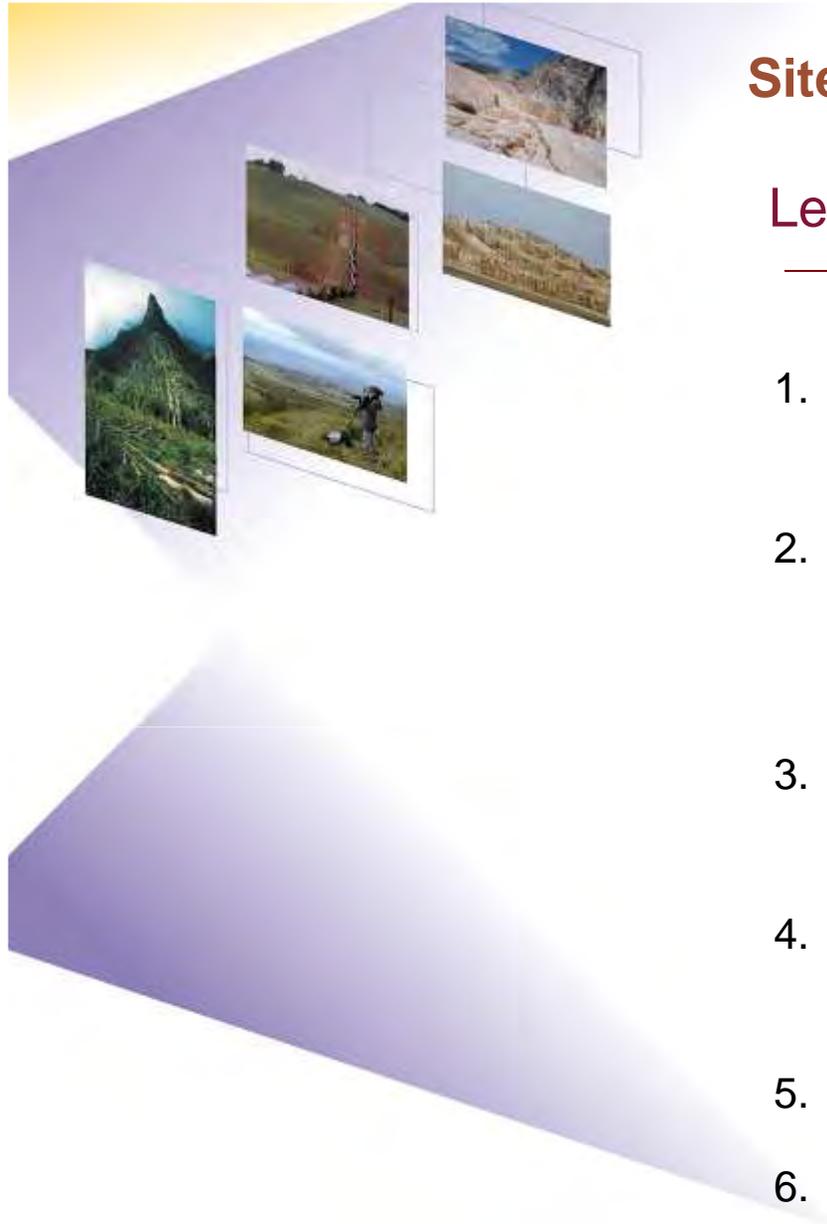
Enjeux socio-économiques

- L'exploitation de la carrière et de son éventuelle extension sur le site Natura 2000
- Le développement de l'accès au site et des cheminements de découverte
- L'exploitation forestière à relancer en fonction de la stratégie de conservation souhaitée
- Le maintien des activités cynégétiques
- L'agriculture (pastoralisme) pour le maintien des habitats ouverts

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Proposition de limite possible du site à réfléchir :





Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Les enjeux et leur hiérarchisation :

1. la conservation des écosystèmes aquatiques de source pétrifiante et karstique.
2. la préservation de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale et des falaises de la Porte des Cévennes.
3. le maintien et la restauration des pelouses à *Brachypode rameux*.
4. Conservation de l'habitat pour les chiroptères fissuricoles.
5. la maturation de la chênaie verte.
6. l'amélioration des connaissances.

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Les étapes suivantes

Concertation et définition des mesures de gestion et autres

- Atelier de discussion

- 4 ateliers de discussion réparti en 2 groupes : 2 ateliers regroupant les acteurs économiques (forestiers, carriers, élus, professionnels du tourisme...) et 2 ateliers regroupant les acteurs des activités de loisirs et de pleine nature (chasseurs, randonneurs, grimpeurs, élus...)

- 1ère réunion : travail sur les enjeux, les objectifs et les préconisations de mesures (gestion, communication, animation, accroissement de connaissance...) / septembre

- 2ième réunion : travail les cahiers des charges des mesures / octobre

- **inscription à la fin de la réunion ou auprès de Danielle Boivin : à dboivin@biotope.fr ou au 06 09 62 03 52**

- Programme d'actions

- développement des fiches mesures à la lumière des discussions des ateliers

- chiffrage, localisation des mesures

- calendrier et synthèse





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE D'ALES



Direction départementale de l'agriculture
et de la forêt du Gard

Alès, le 16 Juillet 2009

Service Territoire Environnement Forêt

N/Réf. :
Dossier suivi par : Patrice BENOIT
Téléphone : 04-66-04-46-24
Télécopie : 04-66-04-46-21
Mel : patrice.benoit@agriculture.gouv.fr

**Compte-rendu de la réunion
visant à présenter un état d'avancement de l'élaboration du DOCOB
et à lancer la mise en place d'un comité de pilotage
sur le site Natura 2000 des Falaises d'Anduze
aux élus concernés**

**30 juin 2009
sous-préfecture d'Alès**

Marie-Hélène MALBOS, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Alès, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et excuse Monsieur le sous-préfet.

Cette réunion fait suite à une précédente du 8 juillet 2008 qui avait présenté la démarche Natura 2000 sur le site des falaises d'Anduze ainsi que le lancement de l'étude d'élaboration du document d'objectifs par le bureau d'études Biotope sous maîtrise d'ouvrage de la DDAF du Gard.

L'objectif du jour est de faire un point sur l'état d'avancement de cette étude.

Étaient présents :

- Marie-Hélène MALBOS, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Alès,
- Michel PELATAN, office national des forêts,
- Raymond TERNAT, fédération des chasseurs du Gard,
- Christine BOYER, centre régional de la propriété forestière du Gard
- Maurice VIALA, Maire de Bagard,
- Jack BROUSSE, Maire de Boisset-et-Gaujac,
- Pascal BARYCO, représentant l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction,
- Fabien FROUIN, stagiaire au bureau d'études Biotope,
- Danielle BOIVIN, bureau d'études Biotope,
- Thierry DISCA, bureau d'études Biotope
- Patrice BENOIT, DDAF du Gard,

Sont excusés :

- Yves DESMARET, conseil général du Gard,
- Jean- Baptiste REGNE, syndicat des propriétaires forestiers du Gard,

Marie-Hélène MALBOS présente l'ordre du jour de la réunion et ses objectifs :

- Rappel de la procédure de mise en œuvre de Natura 2000
- Etat d'avancement du travail mené par Biotope
- Mise en place du comité de pilotage
- Questions diverses

Rappel de la procédure de mise en œuvre de Natura 2000

Patrice BENOIT présente les objectifs du réseau écologique Natura 2000 et son contexte réglementaire (cf. diaporama ci-joint).

Il insiste sur le fait que l'Etat français a choisi de mettre en place la procédure en concertation avec les collectivités en partenariat avec les groupements et acteurs locaux.

Etat d'avancement du travail mené par Biotope

Patrice BENOIT dresse un historique du lancement de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site des falaises d'Anduze :

Afin d'activer la démarche Natura 2000 et d'encourager les collectivités à s'investir dans la mise en place du site, la DDAF a lancé en avril 2008 un marché public pour élaborer le DOCOB. Le bureau d'études Biotope a été retenu et a rendu la 1^{ère} tranche le 15 décembre dernier. La seconde tranche est en cours de rédaction.

Thierry DISCA et Danielle BOIVIN présentent ensuite les résultats de la 1^{ère} tranche correspondant à un état des lieux : habitats et espèces d'intérêt communautaires, diagnostic socio-économique puis enjeux et hiérarchisation (cf. diaporama ci-joint).

Vous pourrez récupérer à compter du 20 juillet le document correspondant à la 1^{ère} tranche de l'étude en vous adressant au bureau d'études Biotope au 04 67 18 65 34.

Dans le cadre de la 2^{ème} tranche, Biotope mettra en place des ateliers de discussion répartis en 2 groupes :

- ateliers regroupant les acteurs économiques (forestiers, carriers, élus, professionnels du tourisme, ...)
- ateliers regroupant les acteurs des activités de loisirs et de pleine nature (chasseurs, randonneurs, grimpeurs, élus, ...)

Chacun peut s'inscrire à ces groupes de travail auprès de Danielle BOIVIN par mail (dboivin@biotope.fr) ou téléphone (06.09.62.03.52).

L'objectif sera ensuite de définir un programme des actions à mettre en œuvre qui auront été définies grâce aux ateliers.

Pascal BARYCO tient à préciser que la présence que la présence d'une carrière au sein du périmètre du site est une opportunité à saisir afin de donner de nouvelles orientations au terme de son exploitation. Il ne souhaite pas que la carrière soit considérée comme un quelque chose que l'on doit supporter. L'UNICEM s'inscrit d'ailleurs dans Natura 2000 dans cette optique.

Il souligne qu'il ne faut pas hésiter à faire appel au partenaire socio-économique qu'est la carrière pour permettre de gérer l'espace.

Préfiguration de la composition du comité de pilotage du site

Patrice BENOIT explique ensuite la façon dont est constitué le comité de pilotage (COPIL). Il regroupe :

- les collectivités territoriales et groupements concernés
- les représentants des propriétaires, exploitants et utilisateurs
- les représentants de l'Etat

Les collectivités et groupements devront désigner parmi eux le Président du COPIL ainsi que la structure qui sera chargée de suivre le DOCOB.

Marie-Hélène MALBOS regrette que les communes d'Anduze, de Générargues, que la communauté de communes Autour d'Anduze et la communauté d'agglomération du Grand Alès ne soient pas représentées à cette réunion. Une autre rencontre devra donc être organisée ultérieurement pour procéder à ces désignations.

Patrice BENOIT présente une liste exhaustive des structures actuellement engagées dans l'élaboration et/ou l'animation des DOCOB. Cela comprend des communes, des groupements, des EPCI, des associations ou des établissements publics.

Il précise que chacune de ses structures est financée de 80 à 100% pour mener à bien leurs missions Natura 2000.

Pour exemple, la communauté de communes de Valcèzard s'est portée animatrice sur le site de la forêt de Valbonne. Le technicien en charge de Natura 2000 ne travaille pas uniquement sur cette mission. Cela ne nécessite donc pas nécessairement d'embaucher une nouvelle personne. La subvention attribuée permet de financer les journées de travail consacrées à l'animation et à la communication sur le site.

Le projet d'arrêté préfectoral portant composition du Comité de pilotage est ensuite distribué aux participants.

Pascal BARYCO propose de rajouter la DRIRE parmi les collèges des services de l'Etat.

Danielle BOIVIN demande à ce que le directeur du bureau d'études Biotope - agence Méditerranée.

Le projet ainsi modifié est joint au présent compte-rendu pour permettre aux destinataires d'émettre de nouvelles remarques notamment sur les membres du 3^{ème} collège où des associations locales pourraient être rajoutées.

Dans la perspective de la désignation du président du COPIL et de la structure animatrice du DOCOB, Danielle BOIVIN précise qu'elle rencontrera les 4 communes et les 2 groupements concernés pour leur préciser la démarche Natura 2000.

Patrice BENOIT se tient également à disposition des élus pour tout renseignement complémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions et de remarques, Marie-Hélène MALBOS lève la séance à 12 H 00.

Le sous-préfet,



Philippe PORTAL

III.2 Comité de pilotage 3 du 6 avril 2011



Document d'objectifs du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze » Troisième comité de pilotage 6 avril 2011 - Alès

Rappel de la zone d'étude
pour l'élaboration du DOCOB

Rappel du déroulement
de l'élaboration du DOCOB

Retour sur les enjeux écologiques et
présentation des objectifs
de développement durable

Présentation des mesures
du programme d'actions

Présentation des engagements
de la Charte Natura 2000

Validation des mesures et de la Charte

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »



Localisation du Site Natura 2000

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR

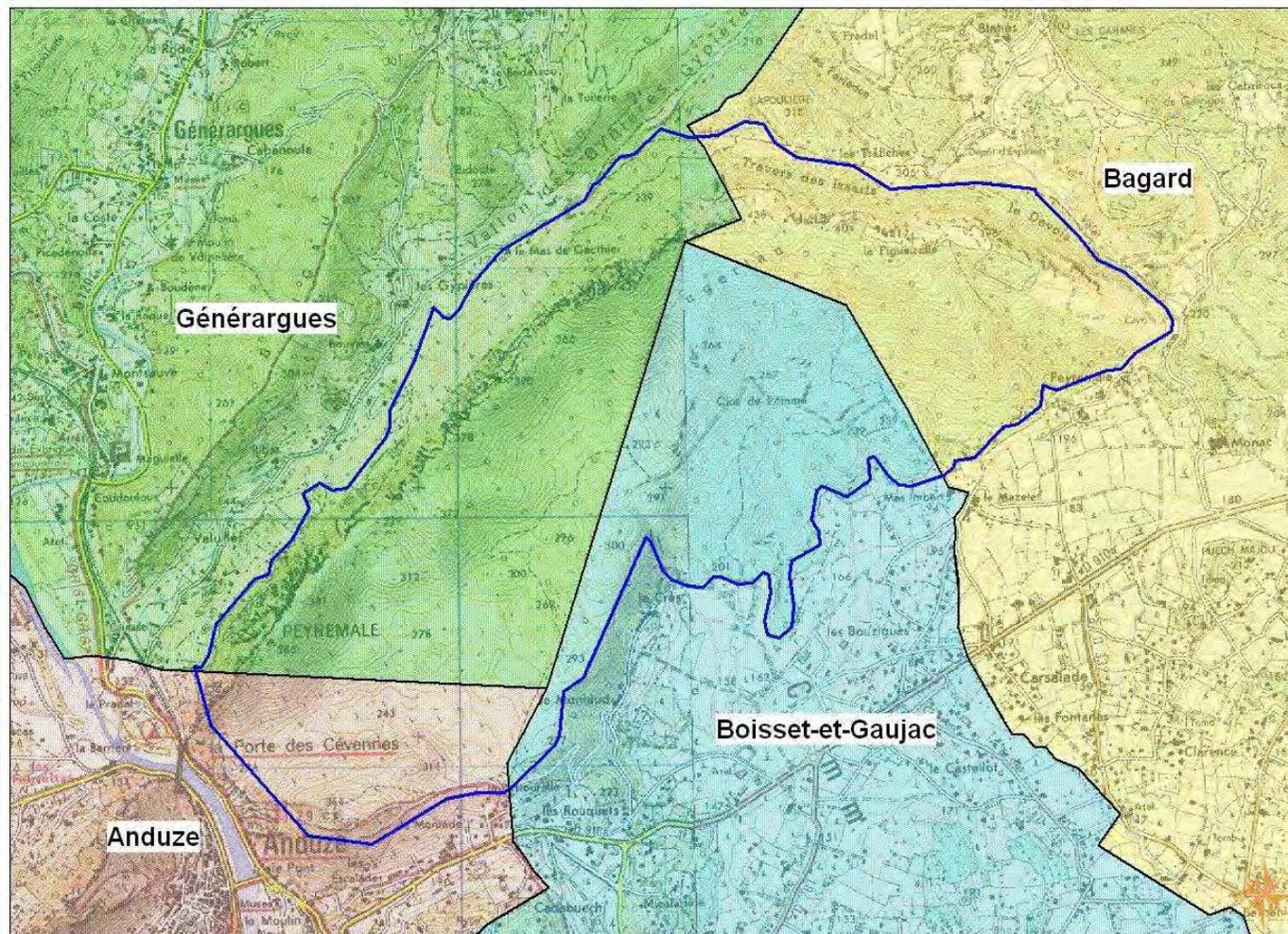
Superficie du SIC:

536 ha

Communes concernées:

- G n rargues (200 ha),
- Anduze (79 ha),
- Boisset-et-Gaujac (134 ha),
- Bagard (123 ha).

Site situ  sur la bordure m ridionale des C vennes en limite m diterran enne, entre 200 et 450 m. d'alt ; couverture calcaire du jurassique avec un flanc escarp 



0 0.25 0.5 0.75 1
Kilom tres

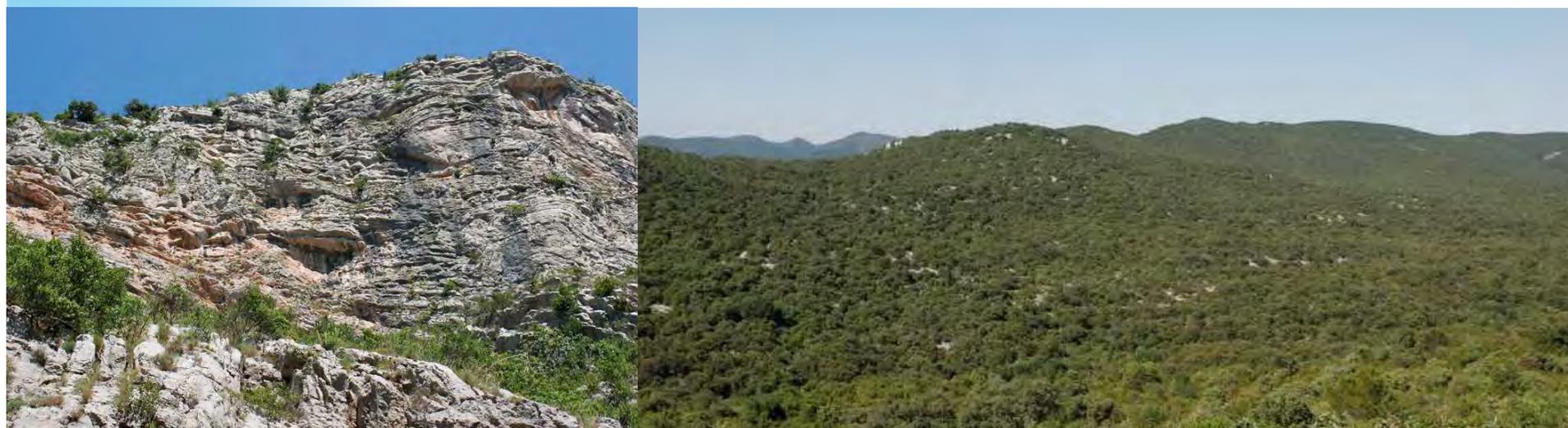
Echelle : 1:25 000

 P rim tre de la zone Natura 2000
 Limites communales

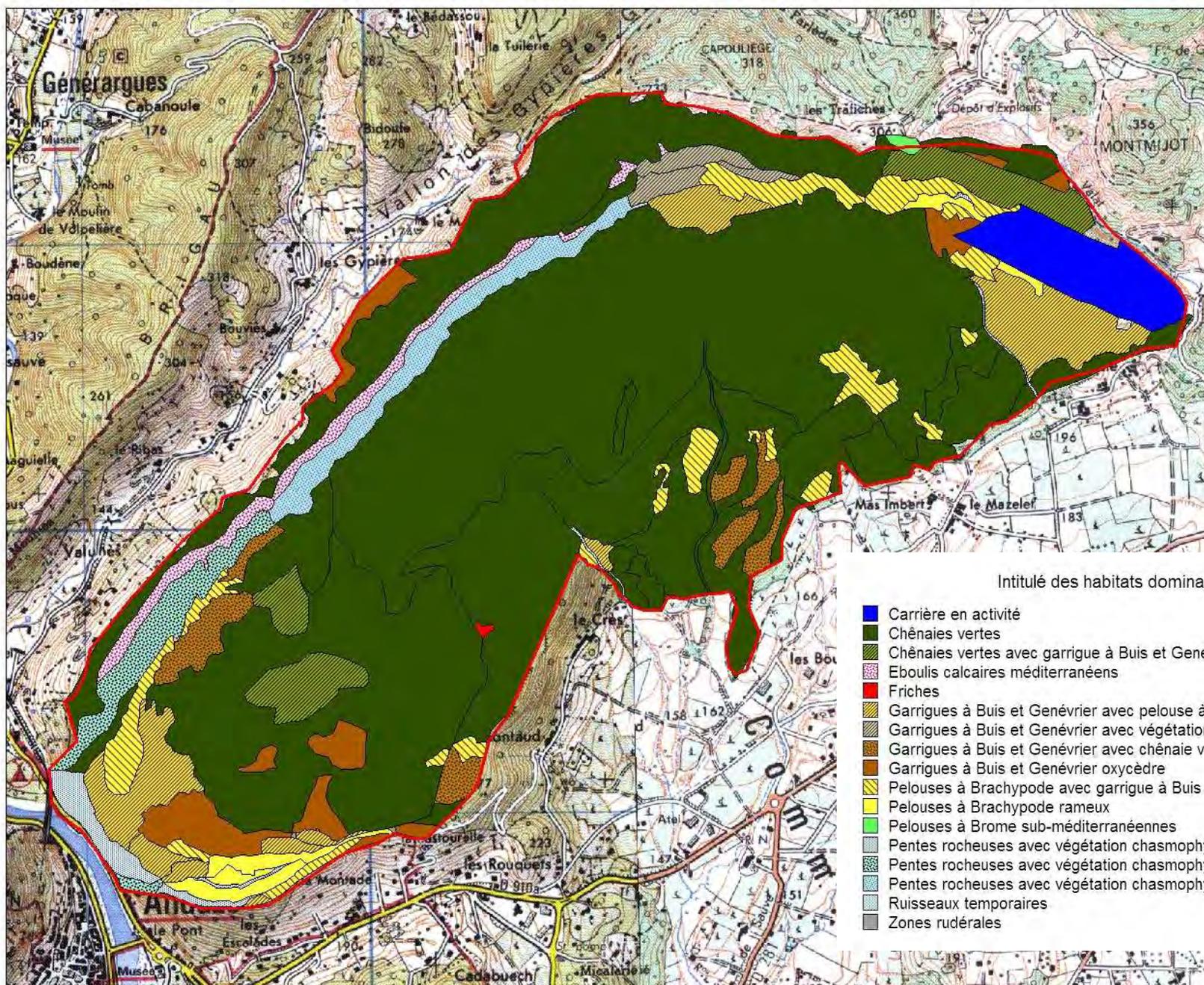
Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

TABLEAU 4 : LISTE DES HABITATS NATURELS PRÉSENTS SUR LE PÉRIMÈTRE DU SITE

Intitulé de l'habitat naturel (dénomination Corine Biotope ou Eur 15)	Code Natura 2000	Code Corine	Intérêt patrimonial	Surfaces sur le site
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometea</i>)	6210	34.326	**	0,89 ha
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	*6220	34.511	***	47,66 ha
Eboulis calcaires méditerranéens	8130	61.32	***	6,45 ha
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	62.111	***	21,09 ha
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	65.4	***	Réseau souterrain
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	45.313	*	347,90 ha



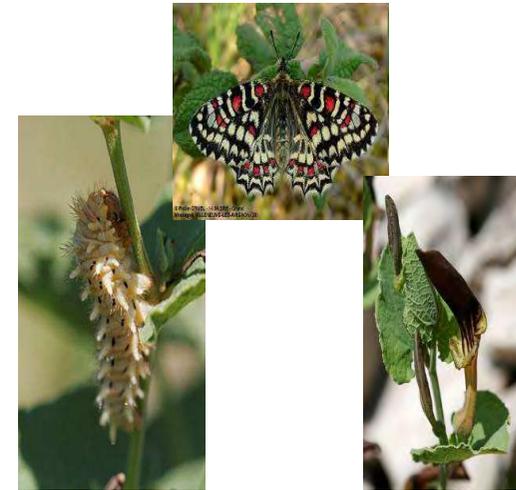
Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Espèces d'intérêt relevées IC et non IC

1. **Proserpine** (*Zerynthia rumina*) : papillon méditerranéen protégé, lié aux stations d'Aristolochie pistoloche, plante des pentes rocailleuses bien exposées.



2. **Chiroptères** : Espèces cavernicole (**Minioptère**), rupestre (**Molosse de Cestoni**) ou forestière (**Murin à oreilles échancrées**).

- Surtout présentes sur les pieds et barres rocheuses, côté ouest.
- Peu menacées et utilisant le Gardon et le vallon des Gypières comme zones de chasse.



4. **Une flore d'intérêt liée aux milieux rocheux** : l'Epervière étoilée, la Silène saxifrage, la Centaurée tachetée, et l'Alsine changeante.

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Diagnostic socio-économique

Population

- Population permanente et occasionnelle

Multiplication par 4 de la population permanente pour la commune d'Anduze

Activités économiques

- L'activité forestière

- 4 forêts communales, dont 3 sont soumises au régime forestier (197 ha) + 67 propriétaires forestiers privés

- Régime sylvicole prépondérant = taillis de Chêne vert avec une majorité de peuplements de 50-70 ans

- Les activités industrielles

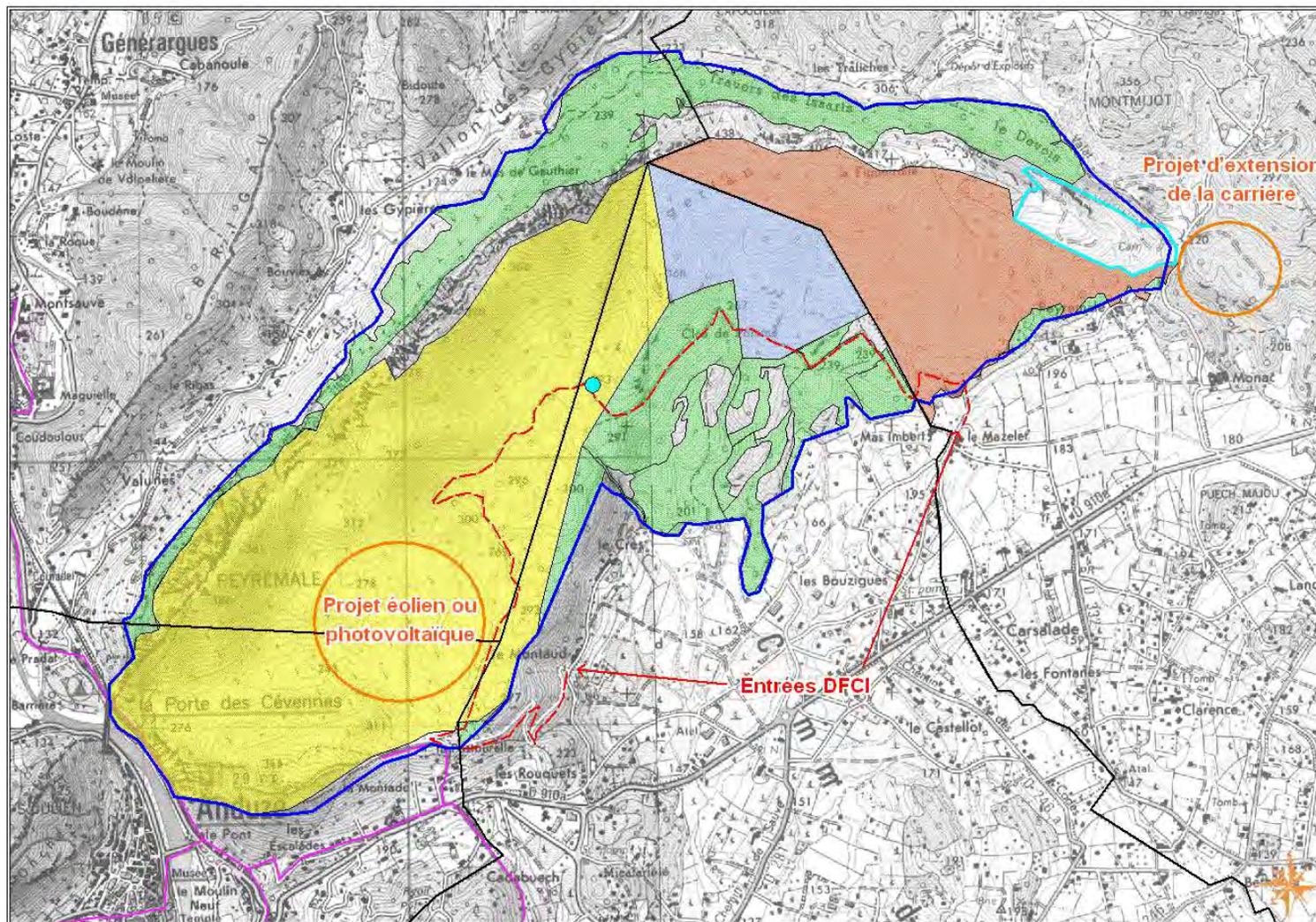
- Carrière de Bagard exploitée par la société GSM Granulats et Unibéton et autres entreprises

- En raison de la présence d'un dépôt de substances explosives sur la commune de Bagard, le site Natura 2000 est compris dans des zones d'impacts « faible » en cas d'accident.



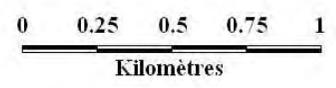
Cartographie des activités économiques et de loisirs du site Natura 2000 des "Falaises d'Anduze"

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101372: "Falaises d'Anduze"



	Limites du site
	Limites des communes
Activités forestières	
	Forêt communale d'Anduze
	Forêt communale de Bagard
	Forêt communale de Boisset et Gaujac
	Forêts privées
	Pistes DFCI
Autres activités	
	Projets d'aménagement en réflexion
	Carrière de calcaire
	Citerne d'eau
	GR 67

Sources : Scans 25, IGN - Cartographie: Biotope, 2009



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Diagnostic socio-économique

Activités de loisirs et de pleine nature

- Les activités cynégétiques
- La randonnée pédestre, cycliste et équestre
- Les loisirs motorisés

Les projets

- Les projets en réflexion
 - parcs éoliens et photovoltaïques et carrière à ciel ouvert sur le plateau de Peyremale
 - Via ferrata sur le secteur du vallon des Gypières
- Les projets en développement
 - création de sentiers de randonnées, dont 1 empiéterait sur le site Natura 2000 en suivant la piste DFCI (la plus proche d'Anduze, au départ de « la Pastourelle ») et des sentiers de crête sur 1 km et demi pour former une boucle autour des vestiges d'une ancienne tour de guet

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Les enjeux et leur hiérarchisation

Code Natura 2000 ou autre statut	Intitulé de l'habitat naturel ou nom de l'espèce	Niveau d'enjeu
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Très fort
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> *	Modéré
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	
1310	Minioptère de Schreibers	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Faible
1321	Murin à oreilles échancrées	

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Les objectifs de développement durable

Enjeux de conservation	Objectifs de développement durable
Enjeux très forts	
Grottes non exploitées par le tourisme	Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés
Enjeux modérés	
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> *	Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Préservation des éboulis calcaires méditerranéens
Minioptère de Schreibers	Protection des espèces de chiroptères fissuricoles et/ou cavernicoles
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Préservation des falaises de la Porte des Cévennes et de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Conservation et gestion de la chânaie verte
	Favoriser la maturation des peuplements forestiers et leur évolution vers une chânaie pubescente sur les secteurs les plus favorables au développement et au maintien du Chêne pubescent
Enjeux faibles	
Murin à oreilles échancrées	Protection des espèces de chiroptères fissuricoles et/ou cavernicoles
Tous les enjeux du site	
	Objectifs transversaux
	Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000
	Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site
	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Comment atteindre les objectifs

Les moyens pour réaliser des actions en faveur des habitats d'espèces et des espèces sur les sites Natura 2000

PROGRAMME D' ACTIONS

Les mesures ou les actions de toute nature, dont les mesures de gestion contractuelles

- engagement **volontaire** du bénéficiaire = la signature d'un contrat (5 ans)
- contrat donne droit à une contrepartie financière et à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- mesures non contractuelles peuvent être financées par l'Etat, l'Europe et autres financements

CHARTRE NATURA 2000

Les engagements et recommandations de la Charte Natura 2000

- adhésion **volontaire** des propriétaires et ayant droits
- engagements et recommandations de l'ordre des bonnes pratiques qui donne droit à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou à des aides publiques (forêt)

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Programme d'actions = 11 mesures

Codification	Libellés de la fiche	Ordre de priorité	Pages
Thématique : ANIMATION			
AN01	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	***	p 77-78
Thématique : GESTION DES HABITATS			
GH01	Maintenir et restaurer les milieux ouverts couverts de pelouses sèches semi-naturelles	***	p 89-80
GH02	Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines	***	p 81
GH03	Gérer les forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	**	p 82-84
GH04	Réaménager sur les zones exploitées par la carrière des habitats favorables aux espèces fissuricoles	**	p 85-86
Thématique : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION			
CS01	Concevoir des panneaux et une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site	***	p 87-88
CS02	Mettre en œuvre des actions de communication	**	p 89-90
Thématique : SUIVIS ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES			
SC01	Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires	***	p 91-93
SC02	Réaliser des inventaires et études complémentaires sur les habitats naturels d'intérêt communautaire	***	p 94-95
SC03	Réaliser des études comparatives sur la biodiversité des forêts vieillissantes et des forêts en exploitation adaptée	***	p 96-97
SC04	Etude de la fréquentation humaine du site	**	p 98-100

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

GH01: Maintenir et restaurer les milieux ouverts couverts de pelouses sèches semi-naturelles

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
Ouverture des surfaces de pelouses embroussaillées si nécessaire Pour le détail voir le cahier des charges type Action 32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion
Maintien des surfaces actuelles de pelouses ouvertes et entretien après ouverture de ces habitats Par des pratiques pastorales adaptées : Pour le détail voir les cahiers des charges types : <i>Propriétaires privés :</i> <ul style="list-style-type: none">- Action 32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique- Action 32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique <i>Agriculteurs :</i> <ul style="list-style-type: none">- Mesure « LR_ANDUZ_P1 » : SOCLE H02 + HERBE_01 + HERBE_09 + OUVERT_02 (pour le maintien des milieux ouverts avec besoin de gestion des refus) Par la fauche ou le gyrobroyage : Pour le détail voir les cahiers des charges types : <ul style="list-style-type: none">- Action 32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts- Action 32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (pour des parcelles embroussaillées)	Types de contrat : <ul style="list-style-type: none">- Contrat Natura 2000 non agricole non forestier, financement à 100%- Contrat Natura 2000 agricole – MAET, Financement à 100%

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

GH02: Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Maintien de la qualité physico-chimique des eaux : Dans le cas où des activités agricoles venaient à être exercées sur le site, certains engagements unitaires (E.U) pourraient être combinés dans le cadre de contrats Natura 2000 agricoles. Ces mesures agricoles auraient pour orientations de :</p> <ul style="list-style-type: none">- ne pas utiliser de traitements phytosanitaires préjudiciables à la flore et faune- réduire les quantités d'intrants- limiter le lessivage des molécules vers les cours d'eau <p>Pour le détail, voir le cahier des charges type :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mesure « LR_ANDUZ_P2 » : CI1 + COUVER03 + PHYTO_01 + PHYTO_05	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion</p> <p>Type de contrat : Contrat Natura 2000 agricole – MAET, financement à 100%</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

GH03: Gérer les forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Etant donné la superficie que couvrent les bois de chêne vert sur le site et leur morcellement à travers divers types de propriétaires (publics et privés), diverses stratégies de gestion de la chênaie verte sont possibles.</p> <p>Au préalable, il est nécessaire d'informer et sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt patrimonial de cet habitat naturel et de porter à connaissance les différentes pratiques sylvicoles adaptées et préconisées pour ce type de milieu.</p> <p>Deux types de gestion sylvicole sont préconisés (voir description dans les rubriques suivantes) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Maturation de la chênaie verte et évolution vers la forêt de chêne pubescent- Gestion du peuplement forestier en taillis	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle</p> <p>- Mesure d'animation : Identification des propriétaires et organisation d'une réunion de sensibilisation (voir fiche AN.01)</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

GH03: Gérer les forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>1) Maturation de la chênaie verte et évolution vers la forêt de chêne pubescent sur les secteurs lui étant le plus favorable (forêts communales et forêts privées si propriétaires intéressés)</p> <p>L'idée serait de favoriser l'évolution forestière naturelle des taillis de Chêne vert, vers des boisements mixtes en protégeant les jeunes pousses de Chêne pubescent dans les zones lui apportant les éléments favorables à son développement et son maintien (sols profonds, humidité). Le stade ultime forestier, sur certains secteurs du site, est la chênaie pubescente et sa flore associée qui présente une diversité et une naturalité plus intéressante qu'un taillis de Chêne vert. L'objectif est de favoriser le vieillissement des peuplements forestiers, par la constitution d'îlots de sénescence (1 ou 2 ha).</p> <p>La maturation de la forêt s'accompagnera également d'une augmentation de la richesse faunistique avec l'apparition d'insectes associés et des prédateurs sensibles à leur présence comme les chauves-souris telle que la Barbastelle ou encore le Murin à oreilles échancrées.</p> <p>Le maintien d'arbres sénescents et d'arbres morts est également bénéfique aux insectes saproxylophages tels le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne qui n'ont pas été trouvés sur le site lors de l'élaboration du Docob mais qui pourraient s'implanter dans une forêt de feuillus plus mature.</p> <p>Le vieillissement des peuplements sera limité à des zones définies dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (voir ci-dessous).</p> <p>Pour le détail, voir les cahiers des charges types :</p> <ul style="list-style-type: none">- Action F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents- Action F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt <p>❖ Maturation de la forêt de Chêne vert ...</p> <p>❖ Accompagner l'évolution vers la forêt de Chêne pubescent sur les secteurs lui étant le plus favorable (à court et long terme)...</p>	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion</p> <p>Type de contrat : Contrat Natura 2000 forestier, financement à 100%</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

GH03: Gérer les forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>2) Gestion du peuplement forestier en taillis (forêts privées et forêts communales)</p> <p>La poursuite du traitement en taillis avec une rotation optimale de 30 à 40 ans peut être préconisée pour ce type d'habitat. La gestion sylvicole en taillis implique nécessairement des coupes à blanc et des stades plus ou moins vieilliss de taillis. Par contre, il est préférable de ne pas réaliser de coupes rases sur de trop grandes surfaces.</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle</p> <p>- Charte Natura 2000 à travers les engagements et recommandations relatifs aux milieux forestiers</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

GH04: Réaménager sur les zones exploitées par la carrière des habitats favorables aux espèces fissuricoles

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>L'activité d'extraction de granulats occupe une faible surface sur le site. Elle entraîne une modification des habitats naturels en créant de nouvelles conditions écologiques. Ces dernières pourraient être mises à profit pour initier la reconstitution d'habitats naturels d'intérêt communautaire ou favorables aux espèces fissuricoles. Cette activité est déjà soumise aux réglementations de la DRIRE et à différents arrêtés préfectoraux précisant les conditions d'exploitation, qui doit se faire dans le respect de l'environnement.</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle</p> <p>- Mesure d'animation : Identification des propriétaires et organisation d'une réunion de sensibilisation (voir fiche AN.01)</p> <p>- Charte Natura 2000 à travers les engagements et recommandations relatifs à la carrière</p>
<p>1) Information et sensibilisation des carriers</p> <p>Prévoir la rencontre des carriers, des propriétaires de terrains et des services de l'Etat pour une sensibilisation aux enjeux du site et à l'intérêt de prévoir un réaménagement qui soit cohérent avec la naturalité du site.</p>	
<p>2) Planification du réaménagement</p> <ul style="list-style-type: none">- Planifier le réaménagement afin qu'il soit favorable à une réinstallation des espèces locales et à la restauration des habitats naturels et conforme aux normes de sécurité (voir avec la DREAL)- Définir une date du début des travaux, un plan des travaux de réaménagement accompagné d'un suivi des travaux.	

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

GH04: Réaménager sur les zones exploitées par la carrière des habitats favorables aux espèces fissuricoles

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>3) Suivi du plan de réaménagement de la carrière</p> <ul style="list-style-type: none">- Définir un plan de gestion des milieux en cours de réhabilitation / restauration et enfin un suivi de l'évolution des milieux naturels – voir leur rapprochement avec les habitats naturels d'intérêt communautaire et des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire et remarquables s'installant sur ces milieux.- Visite annuelle permettant de constater le maintien ou la création de conditions écologiques favorables aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire du site des Falaises d'Anduze.	<p>La carrière n'est pas un habitat d'intérêt communautaire mais peut devenir un habitat d'espèces fissuricoles</p> <p>Le suivi de la carrière néanmoins ne peut bénéficier d'un financement Natura 2000.</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

SC01: Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Le suivi des habitats naturels à enjeu fort ou modéré permettra de vérifier la réussite des opérations de gestion mises en place et de rectifier les cahiers des charges si nécessaire lors de la révision du document d'objectifs (tous les 6 ans). Mais il aura aussi pour intérêt de mieux comprendre l'évolution naturelle des formations végétales.</p>	
<p>1) Suivi des milieux ouverts : pelouses à Brome subméditerranéenne et pelouses à Brachypode rameux.</p> <p>Opérations sur l'ensemble des parcelles (contractualisées ou non) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Inventaire des habitats et révision de leur cartographie à réaliser tous les 5 ans;- Evaluation de l'état de conservation à tous les 5 ans, adapter la méthode en cours de développement par le CEN LR (en collaboration avec la DDT de Lozère). La méthode devrait être finalisée en septembre 2010. <p>Les inventaires botaniques et la caractérisation des habitats naturels permettront de comparer les résultats à ceux des diagnostics précédents. La période la plus propice pour ces inventaires est mai-juin en fonction des conditions climatiques.</p>	<p>Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques</p> <p>Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>
<p>2) Suivi des forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i></p> <p>Opérations sur l'ensemble des parcelles (contractualisées ou non) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Inventaire de l'habitat et révision de sa cartographie à réaliser tous les 5 ans- Evaluation de l'état de conservation à tous les 5 ans	<p>Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques</p> <p>Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

SC01: Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>3) Suivi des milieux rocheux : éboulis calcaires méditerranéens et pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique.</p> <p>Opérations à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none">- Cartographie des inventaires tous les 5 ans- Bioévaluation des habitats rupestres (renseignant sa typicité, sa représentativité, sa vulnérabilité et son état de conservation) tous les 5 ans	<p>Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques</p> <p>Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>
<p>4) Suivi du réseau karstique : grottes non exploitées par le tourisme</p> <p>Suivi de la qualité de l'eau du réseau karstique et de son état de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Veille permanente sur les conditions générales de la qualité des eaux karstiques	<p>Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques</p> <p>Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

SC02: Réaliser des inventaires et études complémentaires sur les habitats naturels d'intérêt communautaire

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en oeuvre
<p>1) Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Inventaire complémentaire (faune et flore) des secteurs les moins accessibles de la chênaie verte (la première année) ; Pour les insectes : visites de terrain par un expert entomologiste : prospections des habitats en mai, début juillet et fin août. Identification des espèces des différents groupes- Cartographie des zones les plus intéressantes et des espèces patrimoniales. Définition des mesures de gestion adaptées à la préservation de ces espèces.	<p>Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques, finançable sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>
<p>2) Réseau karstique souterrain (sous-division de l'habitat naturel d'intérêt communautaire grottes non exploités par le tourisme)</p> <ul style="list-style-type: none">- Poursuite des investigations sur le réseau karstique pour connaître les cheminements des eaux qui alimentent ce type d'habitat- Rechercher et explorer de nouveaux phénomènes karstiques afin de mieux connaître la faune associée et avoir plus de précisions sur la composition de ces biocénoses- Etudier les réseaux souterrains et phénomènes karstiques afin de pouvoir décrire les différents habitats (étude hydrogéologique)- Publier les résultats des études	<p>Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques, finançable sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

SC03: Réaliser des études comparatives sur la biodiversité des forêts vieillissantes et des forêts en exploitation adaptée

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Différents modes de gestion sylvicoles sont proposés sur le site. Il est impératif d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées pour le maintien ou la restauration de cet habitat naturel. Il convient par ailleurs d'effectuer une étude comparative entre les peuplements vieillissants et les peuplements gérés en taillis afin de connaître la pratique la plus favorable en termes de biodiversité.</p> <p>Des études phytoécologiques (en année 5) seront réalisées dans le but d'expliquer l'éventuelle variabilité floristique observée dans la chênaie. En effet, la chênaie présente sur le site Natura 2000 tend à évoluer, avec ou sans intervention humaine. Pour parvenir à des résultats significatifs, un pas de temps de 5 années est nécessaire. Il suffira de comparer un mode de gestion en taillis où la dernière coupe a lieu il y a 5 ans, avec un peuplement où l'on a laissé « vieillir » les souches.</p> <p>Le protocole sera défini à l'aide de la méthode d'inventaire élaborée par l'Inventaire Forestier National (IFN).</p> <p>Lorsque les placette d'expérimentations seront définies, il est opportun de les indiquer et d'impliquer les propriétaires forestiers volontaires.</p>	<p>Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques</p> <p>Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

SC04: Etude de la fréquentation humaine sur le site

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Actuellement, la fréquentation humaine sur le site Natura 2000 des Falaises d'Anduze ne semble pas porter atteinte aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Néanmoins, il apparaît important d'étudier la fréquentation humaine du site et de suivre son évolution pour :</p> <ul style="list-style-type: none">⌚ mieux définir les modalités d'accueil du public, en conservant la pratique des activités humaines,⌚ préserver les milieux naturels et les espèces. <p>Cette étude de la fréquentation permet d'avoir des données sur les entrées et les visiteurs à des points fixes d'observation localisés aux principaux accès du site, et de connaître ainsi les secteurs les plus fréquentés. Elle permet également d'avoir des données sur la variation de la fréquentation selon les différentes saisons, et d'acquérir des connaissances sur la fréquentation aux périodes clés du cycle des habitats naturels, de la flore et de la faune (période de floraison, période de repos, etc.). Il s'agit d'une étude qualitative et quantitative de la fréquentation croisant observation et enquête.</p> <p>1) Mise en place d'un protocole d'étude de la fréquentation:</p> <p>2) Suivi de l'évolution de la fréquentation</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Mesure pouvant être réalisée grâce à des financements Natura 2000 ou des collectivités locales.</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Programme d'actions = 11 mesures

Codification	Libellés de la fiche	Ordre de priorité	Pages
Thématique : ANIMATION			
AN01	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	***	p 77-78
Thématique : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION			
CS01	Concevoir des panneaux et une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site	***	p 87-88
CS02	Mettre en œuvre des actions de communication	**	p 89-90

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Charte Natura 2000

Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site des Falaises d'Anduze sur l'ensemble du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze	
Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
<p>1_ Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. La structure animatrice du site informera le signataire préalablement de ces opérations (15 jours avant), de la qualité des personnes amenées à les réaliser et par la suite du résultat de ces opérations.</p>	<p><i>Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site</i></p>
<p>2_ Ne pas porter atteinte aux habitats naturels d'intérêt communautaire et aux habitats d'espèces pour lesquels le site a été désigné (Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>*, Eboulis calcaires méditerranéens, Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les travaux d'ordre courant en dehors des périodes de floraison spécifique à chaque type de milieu (à préciser lors de l'adhésion à la charte en fonction des parcelles souscrites), hormis pour les travaux d'ouverture de milieu et forestiers prévus dans le cadre de contrats Natura 2000. - Ne pas changer la nature des habitats naturels présents au moment de la signature (ex : pas de plantation forestière sur les milieux ouverts). - Ne pas planter d'espèces végétales envahissantes et ne pas introduire d'espèces animales exogènes dans et aux abords du site Natura 2000. 	<p><i>Constataion d'absence de destruction ou de dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire du site, tenue d'un registre avec les dates effectives de réalisation des travaux, absence de changement de vocation des terres, absence d'espèces envahissantes.</i></p>
<p>3_ Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.</p>	<p><i>Intégration de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de travaux</i></p>
<p>4_ Informer ses mandataires des engagements auxquels on souscrit en tant que propriétaires des parcelles et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.</p>	<p><i>Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire l'(es) a informé(s) des engagements souscrits - Modification des mandats</i></p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Charte Natura 2000

Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site des Falaises d'Anduze par grands types de milieux (voir carte dans les pages suivantes)

MILIEUX FORESTIERS

Habitats correspondants : Forêts à Chêne vert (*Quercus ilex*) et Chêne pubescent (*Quercus rotundifolia*) (9340)

Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Ne pas réaliser de plantations d'essences ne faisant pas partie du cortège de l'habitat défini ni d'espèces végétales envahissantes (<i>liste à préciser en annexe</i>).	<i>Contrôle visuel : absence de constat de plantation d'espèces végétales envahissantes et d'espèces n'appartenant pas au cortège floristique</i>

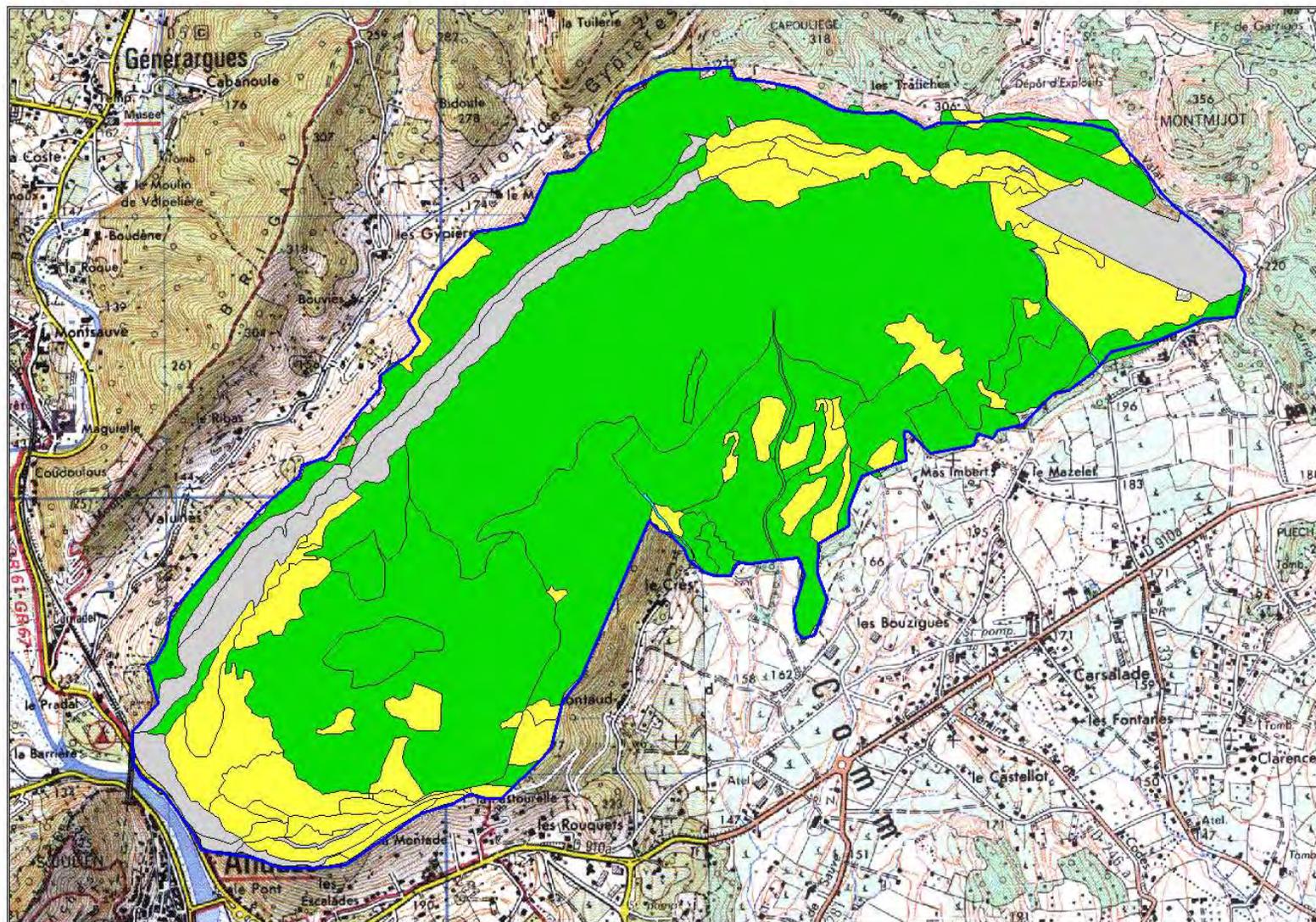
MILIEUX HERBACES

Habitats correspondants : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometea*) (6210), Parcours substepaniques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea (*6220), Garrigues à Buis et Genévrier oxycèdre, Garrigues à Thym, Friche

Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Ne pas modifier la nature des milieux herbacés par des plantations d'arbres ou d'arbustes, un ensemencement ou une mise en culture, un retournement du sol..., exception faite des travaux préconisés dans le cadre des contrats Natura 2000.	<i>Maintien des habitats naturels « d'origine » tels que présentés dans la carte des habitats naturels du Docob</i>
2_ Ne pas aménager de pistes (VTT, randonnée, etc.) pouvant altérer l'état de conservation et perturber la dynamique de l'habitat	<i>Absence de constat de création de pistes</i>
3_ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pouvant porter atteinte aux espèces végétales des habitats naturels à la qualité de l'eau circulant dans les milieux souterrains aquatiques, habitat d'intérêt communautaire.	

Cartographie des grands types de milieux

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101372: "Falaises d'Anduze"



 Périètre du SIC
Grands types de milieux
 Milieux humides hors littoral
 Milieux herbacés
 Milieux forestiers
 Milieux rocheux



Sources : Scans 25, IGN - Cartographie: Biotope, 2009

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Charte Natura 2000

MILIEUX ROCHEUX

Habitats correspondants : Eboulis calcaires méditerranéens (8130), Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210), Grottes non exploitées par le tourisme (8310) – Milieux souterrains aquatiques (8310-4), Steppes méditerranéo-montagnardes à Séslyrie bleue, Carrière de calcaire

Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Ne pas autoriser la pratique de l'escalade sur les pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique et pouvant être des habitats des chauves-souris fissuricoles	<i>Absence d'équipement d'escalade sur la falaise</i>
2_ Ne pas intervenir sur les habitats naturels d'intérêt communautaire rocheux ou liés au milieu rupestre (éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles, pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique)	<i>Absence de sentiers balisés menant à ces habitats</i>

MILIEUX HUMIDES HORS LITTORAL

Habitats correspondants : Cours d'eau intermittents

Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Ne pas utiliser de produits polluants à proximité de cet habitat naturel	<i>Absence de pollutions dans cet habitat</i>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Charte Natura 2000

Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site des Falaises d'Anduze relatifs aux grands types d'activités

FORESTIERS (propriétaires, exploitants, gestionnaires)

Le signataire s'engage à :

1_ Ne pas réaliser de plantations d'essences ne faisant pas partie du cortège de l'habitat défini ni d'espèces végétales envahissantes (*liste à préciser en annexe*).

CARRIERE

Le signataire s'engage à :

1_ Définir, en concertation avec les propriétaires, la mairie de Bagard et les acteurs associatifs et administratifs, un plan de réaménagement de la carrière qui soit compatible avec les objectifs du Docob, tout en garantissant les impératifs de sécurité : maintien ou création de conditions écologiques favorables aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire du site des Falaises d'Anduze.

ACTIVITE CYNEGETIQUE (CHASSE)

Le signataire s'engage à :

1_ Ramassage et recyclage des douilles sur le site.

2_ Ne pas baliser de sentiers sur le site (préservé le site d'une fréquentation du public pouvant morceler et dégrader les habitats naturels), à l'exception de la signalétique obligatoire dans le cadre de l'organisation des battues au grand gibier, telle que prescrite par le schéma départemental de gestion cynégétique grand gibier.

3_ Ne pas effectuer de lâchers d'espèces non autochtones ou invasives, et s'assurer que les individus utilisés possèdent bien les mêmes caractéristiques génétiques que les souches locales.

ESCALADE

Le signataire s'engage à :

1_ Ne pas équiper les falaises du site avec des points d'ancrage (spit et plaquette).

2_ Ne pas ouvrir de cheminement sans une mise en cohérence avec le réseau local de sentiers

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Proposition pour la modification du FSD

Ajout de 3 habitats naturels d'IC et de 2 espèces d'IC

Intitulé de l'habitat naturel (dénomination Corine Biotope ou Eur 15)	Code Natura 2000	Code Corine	Intérêt patrimonial	Surfaces sur le site
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometea</i>)	6210	34.326	Moyen	0,89 ha
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	65.4	Fort	Réseau souterrain
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	45.313	Faible	347,90 ha

Nom vulgaire	Nom latin	Directive HFF	Niveau rareté en LR	Livre rouge national	Abondanc e sur le site	Milieus fréquentés ou potentiels sur le site
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	A2 et A4	PC	V	*	45.313, 32.64/31. 82
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	A2 et A4	AC	V	*	62.11, 45.313



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Alès, le

Service Environnement et Forêt

Affaire suivie par : Patrice BENOIT

☎ 04 66 62.65.16

Mél : patrice.benoit@gard.gouv.fr

Compte-rendu du COPIL du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze – n°FR 9101372 »

**4 avril 2011
Sous-Préfecture d'Alès**

Marie-Hélène MALBOS, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Alès, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et excuse Monsieur le sous-préfet.

Étaient présents :

- Marie-Hélène MALBOS, (Sous-Préfecture d'Alès) ;
- Bruno AMAT (Sous-Préfecture d'Alès) ;
- Danielle BOIVIN (Bureau d'études Biotope) ;
- Patrice BENOIT (DDTM 30) ;
- Didier HARENG (DDTM 30) ;
- Mireille CAVALIER (SCOT Pays Cévennes) ;
- Peter KRAUSS (Mairie d'Anduze) ;
- Jack BROUSSE (Maire de Boisset-et-Gaujac) ;
- Odile BURKHALTER (Mairie de Générargues) ;
- Maurice VIALA (Maire de Bagard) ;
- Frédéric SCHULLER (ONF - UT Cévennes-Cèze) ;
- Michel PELATAN (ONF) ;
- André AGULLO (O.N.C.F.S) ;
- Raymond TERNAT (Fédération Départementale des Chasseurs) ;
- Pascal BARYLO (UNICEM) ;

Sont excusés :

C. BOYER (CRPF), JB REGNE (Syndicat des forestiers privés du Gard), A. PARIENTE (DREAL-LR)

Absents : Communauté de Communes Autour d'Anduze, Communauté d'Agglomération du Grand Alès, Conseil Général du Gard, Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, Chambre d'Agriculture du Gard, Société de protection de la nature du Gard, Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alès

Marie-Hélène MALBOS présente l'ordre du jour de la réunion et ses objectifs :

- Rappel de la démarche Natura 2000,
- Présentation et validation du DOCOB,
- Désignation du président du COFIL et de la structure animatrice,

Rappel de la démarche Natura 2000

Patrice BENOIT présente les objectifs du réseau écologique Natura 2000 et son contexte réglementaire (cf. diaporama ci-joint).

1ère partie du DOCOB : diagnostic écologique et socio-économique

Danielle BOIVIN détaille la 1ère partie du document d'objectifs (cf. diaporama ci-joint).

A partir des diagnostics écologique et socio-économique, les enjeux du site ont été définis et hiérarchisés.

Sur cette base, les objectifs de développement durable ont pu être établis.

Peter KRAUSS informe de l'abandon de plusieurs projets sur la commune d'Anduze :

- projet photovoltaïque (pas intéressant économiquement pour les entreprises)
- carrière (après délibération du conseil municipal)

Il fait savoir qu'une nouvelle piste DFCI est projetée sur le plateau.

Pascal BARYLO indique qu'une réflexion est actuellement menée sur l'extension de la carrière de Bagard.

Maurice VIALA précise que le projet éolien sur St Christol et St Jean du Pin est abandonné.

Il spécifie que le risque lié à la présence de munitions n'est pas un site d'enfouissement mais de stockage.

Frédéric SCHULLER émet quelques remarques sur le document :

- surfaces de forêts communales à modifier
- le risque incendie demeure malgré l'arrêt des tirs de feu d'artifice depuis le plateau
- dans les fiches actions concernées, l'ONF n'est pas cité parmi les partenaires

Mise en œuvre du DOCOB sur un site Natura 2000

Patrice BENOIT explique la méthodologie et les moyens disponibles pour mettre en œuvre ces objectifs sur un site Natura 2000.

La vie du site s'articule autour du Comité de Pilotage.

Didier HARENG rappelle que la loi de développement des territoires ruraux de 2005 visait à ce que les collectivités locales s'impliquent dans la démarche en prenant en charge l'élaboration puis l'animation des DOCOB.

L'intérêt est, en tant qu'élu, de pouvoir maîtriser le dispositif sur leur territoire.

2ème partie du DOCOB : programme d'action et charte Natura 2000

Danielle BOIVIN présente la liste des actions qu'il est proposé de mettre en place sur le site des Falaises d'Anduze.

Elle détaille certaines des fiches action. Des modifications sont proposées :

GH01: Travaux d'ouverture de milieux

Peter KRAUSS alerte sur l'importance de mener des actions d'entretien du milieu après qu'une action d'ouverture ait été réalisée.

Ces actions d'entretien pourront être pastorales de préférence ou mécaniques.

Le choix de la mise en place de travaux d'ouverture se fera si ensuite des entretiens seront possibles.

Pascal BARYLO cite l'exemple d'une carrière de la Drôme.

Un berger a pu s'y installer, ce qui a notamment permis de démontrer les intérêts des mesures compensatoires proposées par les carrières.

GH04 : Réaménagement des zones exploitées par les carrières

L'UNICEM est moteur pour participer à ces actions.

C'est un moyen d'optimiser la gestion de l'espace.

Il est à noter que les opérations de réaménagement sont cadrées par un arrêté préfectoral. Celui-ci est instruit par les services de la DREAL.

Pascal BARYLO fait remarquer que certaines actions sont également valables pendant l'exploitation de la carrière.

Charte Natura 2000

Après discussion, plusieurs modifications ont été demandées :

Engagement général 2 : ajouter " hormis pour les travaux réalisés dans le cadre de contrats Natura 2000 " + supprimer " (pas de plantation forestière sur les milieux ouverts) "+ supprimer " ne pas introduire d'espèces animales exogènes "

Engagement 3 des milieux herbacés : ajouter le point de contrôle " absence de constat d'utilisation de produits phytosanitaires "

Supprimer dans les grands types d'activités : - forestiers car reprise des milieux forestiers

- carrière car correspond à une mesure du DOCOB

Mise à jour du Formulaire Standard de Données

Biotope fournira les données complémentaires à ajouter au FSD :

- des 3 habitats (% couverture, représentativité, superficie relative; statut de conservation, évaluation globale)
- des 2 espèces (évaluation sur le site : population, conservation, isolement, globale).

Validation du DOCOB

Marie-Hélène MALBOS met au vote du COPIL la validation du DOCOB puis de la charte Natura 2000.

<p>Le DOCOB et la charte Natura 2000 du site des Falaises d'Anduze sont validés à l'unanimité sous réserve de prise en compte des remarques formulées lors de la réunion.</p>

Désignation de la structure animatrice et du président du COPIL

Marie-Hélène MALBOS demande quelles sont les collectivités ou groupements qui seraient candidats pour devenir structure animatrice du DOCOB.

Peter KRAUSS présente la candidature de la mairie d'Anduze.

Compte tenu de la superficie appartenant à la commune d'Anduze, il lui paraît judicieux que la mairie prenne en charge l'animation de ce site pour le moment dans l'attente de l'évolution des collectivités territoriales.

La mairie d'Anduze est désignée
pour assurer l'animation du document d'objectifs
du site Natura 2000 Falaises d'Anduze.

Marie-Hélène MALBOS demande quelles sont les candidats au poste de président du COPIL.

Peter KRAUSS présente sa candidature.

Peter KRAUSS est désigné
comme président du comité de pilotage.

Peter KRAUSS remercie les membres du COPIL pour la confiance qu'ils lui accordent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Le Sous-Préfet d'Alès,

*Liste des destinataires
in fine*

LISTE DES DESTINATAIRES :

Collectivités territoriales et des structures intercommunales

M. le Maire d'Anduze ; Plan de Brie ; 30140 ANDUZE
M. le Maire de Bagard ; 159 route d'Alès ; 30140 BAGARD
M. le Maire de Boisset-et-Gaujac ; Place Emile Chambon ; 30140 BOISSET ET GAUJAC
M. le Maire de Générargues ; Place de la Mairie ; 30140 GENERARGUES
M. le Président de la Communauté de Communes Autour d'Anduze ; 1 rue du Luxembourg ; 30140 ANDUZE
M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès ; 1642 chemin de Trespeaux ; 30319 ALES CEDEX
M. le Président du Pays des Cévennes ; Bâtiment Myriapole ; 1675 chemin de Trespeaux ; 30100 ALES
M. le Président du Conseil Général du Gard ; Hôtel du Département Service Environnement ; 16 rue Guillemette ; 30044 NIMES CEDEX
M. le Président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon ; 201 Avenue Pompignane ; 34000 MONTPELLIER

Services de l'État

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer; 89, rue wéber ; CS 52002 ; 30907 NIMES cedex 2
Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon ; 520, allée Henri II de Montmorency ; CS 69007 ; 34064 MONTPELLIER Cedex 2

Établissements publics

M. le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ; 19bis avenue du Général Camille Martin ; 30190 LA CALMETTE
M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon ; 378 rue de la Galéra ; BP 4228 ; 34097 MONTPELLIER Cedex 5
M. le Directeur de l'Agence départementale de l'Office National des Forêts du Gard ; 1 Impasse d'Alicante ; BP 10022 ; 30023 NIMES cedex 1

Organismes socio-professionnels, des gestionnaires et utilisateurs du milieu et des associations

M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Gard ; 1020 Route de Saint Gilles ; 30932 NIMES Cedex 9
M. le président de la société de protection de la nature du Gard ; Muséum d'Histoire Naturelle ; 13 bis Boulevard Amiral Courbet ; 30033 NIMES Cedex 9
M. le Président de l'Union régionale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Languedoc-Roussillon ; BP 63 ; 34935 MONTPELLIER cedex 9
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alès ; 2 rue Michelet ; BP 90049 ; 30101ALES cedex
M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard ; Maison de la Forêt ; 288 chemin Blatiès ; 30140 BAGARD
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard ; 182 route de Sauve ; BP 57012 ; 340910 NIMES cedex

Structure chargée de l'élaboration du document d'objectifs

M. le directeur de Biotope-agence Méditerranée ; 22 Bd Maréchal Foch ; BP 58 ; 34 140 MEZE

Expert

M. le correspondant du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ; 58 avenue Marie de Montpellier ; CS 79034 ; 34000 MONTPELLIER

IV. Documents ayant trait au groupe de travail

Liste des contacts pour les groupes de travail

Eléments ayant trait au groupe 1

- Lettre d'invitation
- Présentation au groupe de travail 1, le 16 octobre 2011
- Préconisations de mesures
- Projet de Charte et carte des grands types de milieux

Eléments ayant trait aux groupes 2 et 3

- Lettre d'invitation
- Présentation au groupe de travail 2, le 30 novembre 2011
- Présentation au groupe de travail 3, le 30 novembre 2011
- Projet de programme d'actions pour le Docob Anduze
- Projet de Docob modifié à la suite des groupes de travail prenant en compte les apports des participants - valant compte rendu des groupes de travail

IV.1 Liste des contacts pour les groupes de travail

Contact pour les groupes de travail - Docob Anduze

Structure	Prénom	Nom Contact	Fonction	Téléphone structure	Téléphone Contact
communes					
ANDUZE	Félix	BONNAL	Maire	04 66 61 80 08	
com. agglo. "Grand Alès"	Caroline	DUPUY	Chargée de mission à la Direction Développement durable du Grand Alès		04-66-56-43-23
BAGARD	Maurice	VIALA	Maire	04 66 60 70 22	
GENERARGUES	Michel	BENAZET	Maire	04 66 61 72 04	
BOISSET ET GAUJAC	Jack	BROUSSE	Maire	04 66 61 82 46	
Carriers					
Union régionale des Industries de carrières et matériaux de construction LR	Jean-Bernard	LAUZE	Secrétaire général	04 99 52 62 99	
GSM (italcementi Group)		MAESTRI			06 82 82 97 11
GSM (italcementi Group)	Pascal	BARYLO	Directeur de secteur	04 67 07 07 10	06 82 82 97 16
Sylviculture					
CRPF Montpellier (suivi natura 2000)	Elise	BUCHET	en charge du suivi des sites Natura 2000	04 67 41 68 15	
CRPF	Christine	BOYER	Responsable antenne Gard	04 66 60 92 93	06 73 84 89 23
Syndicat des Propriétaires Forestiers	Michel	CAPMAS	président	04 66 60 52 67	
DDAF Gard	Jean-Yves	COUSIN		04 66 04 46 25	
ONF du Gard	Michel	PELATAN	agent technique		06.87.69.76.74
Activités cynégétiques					
FDC Gard	M. Raymond	Mr TERNAT		04 66 62 11 11	
associations de chasse de Bagard	Vivian	LEFAIT	président	06 74 69 61 06	
Diane Cévenole	Pascal	PLANTIER	président		
Amicale Blateiras-les-Gypières					
Diane de Blatiès					
Société de chasse de Boisset et Gaujac					
Association communale de chasse d'Anduze «l'Anduzienne»					
La Saint Hubert Générarguaises	Pascal	PLANTIER		04 66 25 79 68	
Activités sportives					
DDJS (randonné)					
CG 30 (randonné)	FREDERIC	DELOUME			
Association de protection de la Nature					
CEN LR					
Muséum de Nîmes					

Structure	courriel	rue	CP	Ville
communes				
ANDUZE		Plan de Brie		
com.agglo. "Grand Alès"	caroline.dupuy@ville-ales.fr			
BAGARD		159, route d'Alès	30140	BAGARD
GENERARGUES		Mairie de Généragues		Généragues
BOISSET ET GAUJAC		Quartier de la mairie -	30140	BOISSET ET GAUJAC
Carriers				
Union régionale des Industries de carrières et matériaux de construction LR	languedoc@unicem.fr	Techniparc, 385, rue Alfred Nobel - BP 63,	34935	MONTPELLIER Cedex 9
GSM (italcementi Group)	bmaestri@gsm-granulats.fr			
GSM (italcementi Group)	pbarylo@gsm-granulats.fr			
Sylviculture				
CRPF Montpellier (suivi natura 2000)				
CRPF	gard@crpf.fr	7, chemin du Peyrigoux	30140	BAGARD
Syndicat des Propriétaires Forestiers	forestiersdugard@orange.fr	Maison de la forêt, 7, chemin du Peyrigoux	30140	BAGARD
DDAF Gard	jean-yves.cousin@agriculture.gouv.fr			
ONF du Gard		Hameau forestier du Ravin	30110	La Grande Combe
Activités cynégétiques				
FDC Gard	fdc30@abtel.fr			
associations de chasse de Bagard	-			BAGARD
Diane Cévenole				Généragues
Amicale Bateiras-les-Gypières				Généragues
Diane de Blatiès				BAGARD
Société de chasse de Boisset et Gaujac				Boisset et Gaujac
Association communale de chasse d'Anduze «l'Anduzienne»				Anduze
La Saint Hubert Généraguaises	Fax du 5 mai 2009 : 28 AVRIL 2009			Généragues
Activités sportives				
DDJS (randonné)				
CG 30 (randonné)				
Association de protection de la Nature				
CEN LR				
Muséum de Nîmes				

IV.2 Éléments ayant trait au groupe 1



22, bd Maréchal Foch, BP 58
34 140 Mèze
T. : + 33 (0)4 67 18 65 34
Fax : + 33 (0)4 67 18 46 29
grandsud@biotopie.fr
languedocroussillon@biotopie.fr

Objet : Invitation à la première réunion des groupes de travail du document d'objectifs du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze

À Mèze, le 2 octobre 2009

Madame, Monsieur

Vous êtes cordialement invité à participer aux groupes de travail devant permettre l'élaboration du programme d'actions du document d'objectifs du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze.

Les 2 groupes de travail (activités économiques et activités de loisirs) se réuniront ensemble pour la première fois le vendredi 16 octobre à 9h30, à la salle de la commune de Bagard.

Chaque groupe se réunira à nouveau à la fin du mois d'octobre 2009. Ces réunions ont pour finalités la définition :

- d'objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site,
- des mesures de gestion qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Les objectifs de conservation et les mesures de gestion devront tenir compte des aspects socio-économiques locaux.

Les groupes de travail sont ouverts à tous. Vous trouverez ci-joint et pour information la liste des personnes inscrites aux groupes de travail et la liste des personnes invitées.

Ordre du jour de cette première réunion :

- Présentation des participants ;
- Présentation du déroulement des groupes de travail et de leur mission ;
- Bref retour sur les diagnostics écologique et socio-économique
- Rappel des enjeux écologiques et socio-économiques du site ;
- Définition des objectifs de conservation
- Définition de pistes de mesures de gestions.

Vous trouverez aussi joint à cet envoi un exemplaire des documents de travail présentant une synthèse succincte du diagnostic écologique et socio-économique du site, une présentation des enjeux, pistes d'objectifs et préconisations de gestion qui seront discutés lors de cette première réunion.

En comptant sur votre participation, veuillez accepter nos sincères salutations.

Danielle Boivin et Fabien Frouin
Pour Biotope
Tél : 04 67 18 65 21/04 77 18 65 33
Courriel : dboivin@biotope.fr / ffrouin@biotope.fr

Pièces jointes : Document préparatoire au groupe de travail du Docob des Falaises d'Anduze, **carte des habitats d'intérêt communautaire**, carte des données chiroptères, carte des activités forestières et carte des activités économiques et de loisirs.





Document d'objectifs du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

1^{ère} réunion des Groupes de travail
16 octobre 2009 - Bagard

Ordre du jour

Présentation des participants

Rôle des groupes de travail

Les éléments patrimoniaux

Les aspects socio-économiques

Les enjeux et leur hiérarchisation

Préconisations de gestion



Document d'objectifs du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze » 1^{ère} réunion des Groupes de travail 16 octobre 2009 - Bagard

Présentation des participants :

- ✓ Tour de table
- ✓ Signature de la feuille d'émargement



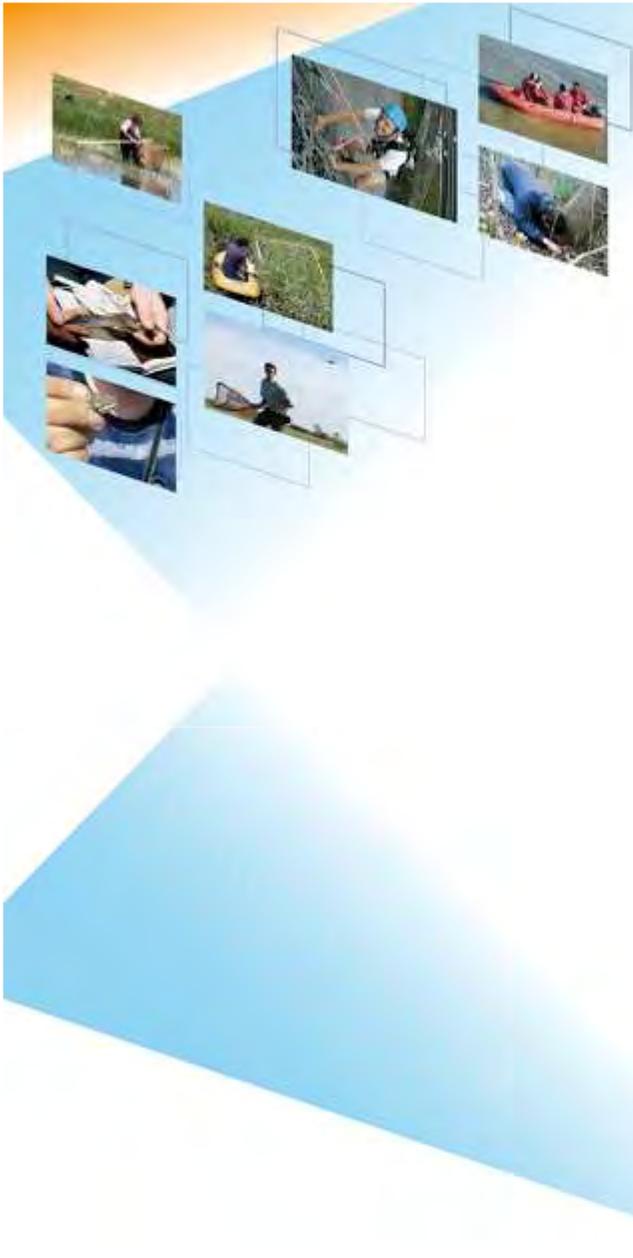
Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Rôle des groupes de travail:

- ❖ Instance de concertation qui:
 - permet la participation des acteurs locaux;
 - favorise l'appropriation du projet de DOCOB par les acteurs du territoire
 - permet de travailler sur un programme d'actions réaliste et de vérifier si les mesures (actions) et les cahiers des charges s'appliquent aux territoires.

On attend donc de votre participation:

- ❖ Des avis et des remarques sur l'application des mesures et des engagements (charte) proposés (faisabilité technique, moyens humains disponibles)
- ❖ Des propositions de mesures pour le programme d'actions ou d'engagements et de recommandations pour la charte Natura 2000



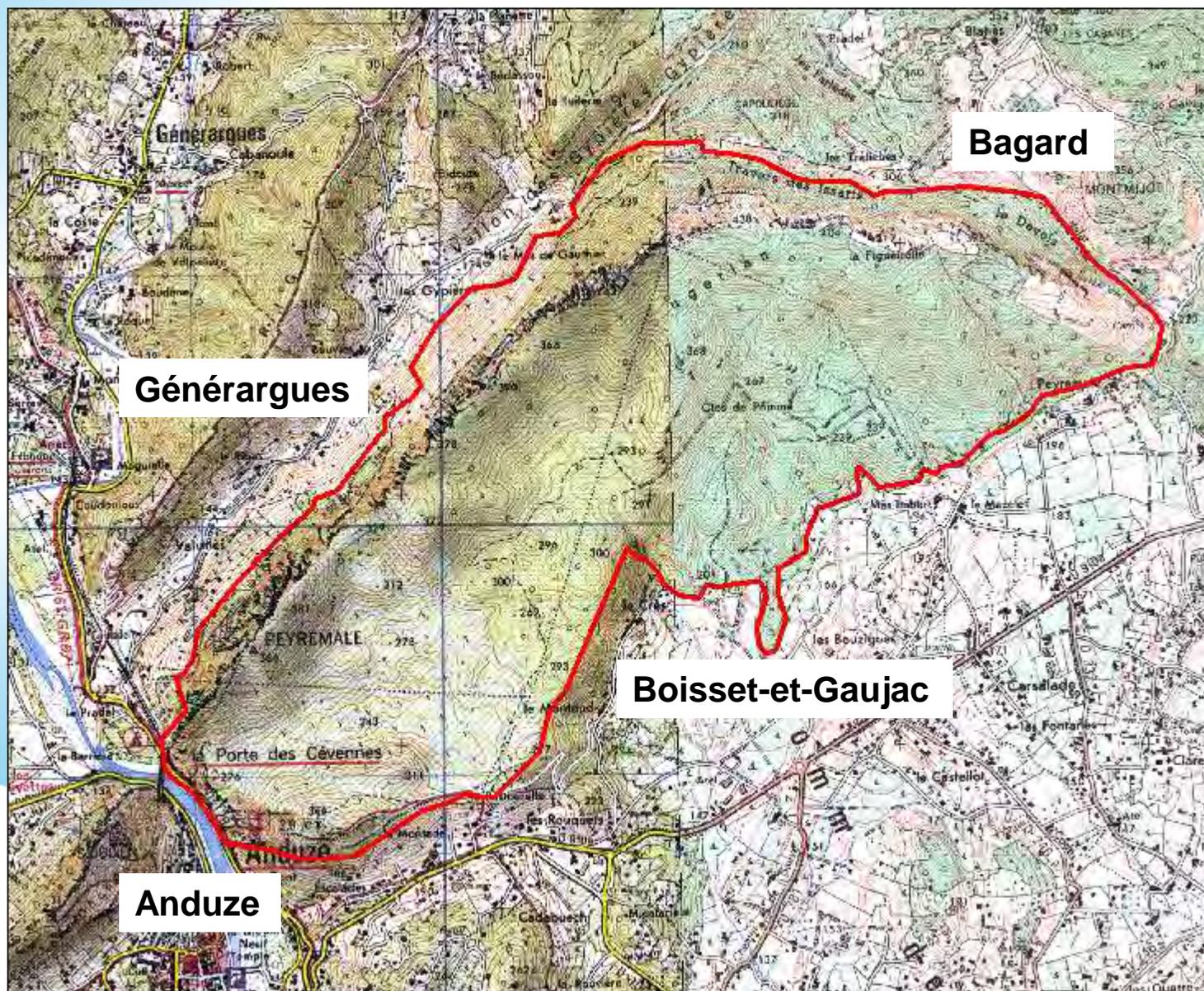
Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Organisation de la démarche

Concertation et définition des mesures de gestion et autres

- 2 Groupes de travail
 - Groupe « activités économiques » constitué des forestiers, carriers, élus, professionnels du tourisme...
 - Groupe « activités de loisirs et de pleine nature » constitué des chasseurs, randonneurs, grimpeurs, élus...
- Nombre de réunions
 - une réunion regroupant les 2 groupes: travail sur les enjeux, les objectifs et les préconisations de mesures / *16 octobre 2009*
 - 2 réunions : une avec chaque groupe, travail sur les cahiers des charges des mesures / *début novembre*
 - **inscription à la fin de la réunion ou auprès de Fabien Frouin à: ffrouin@biotope.fr ou au 04.67.18.65.33**
- Programme d'actions
 - développement des fiches mesures à la lumière des discussions des ateliers
 - chiffrage, localisation des mesures
 - calendrier et synthèse

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

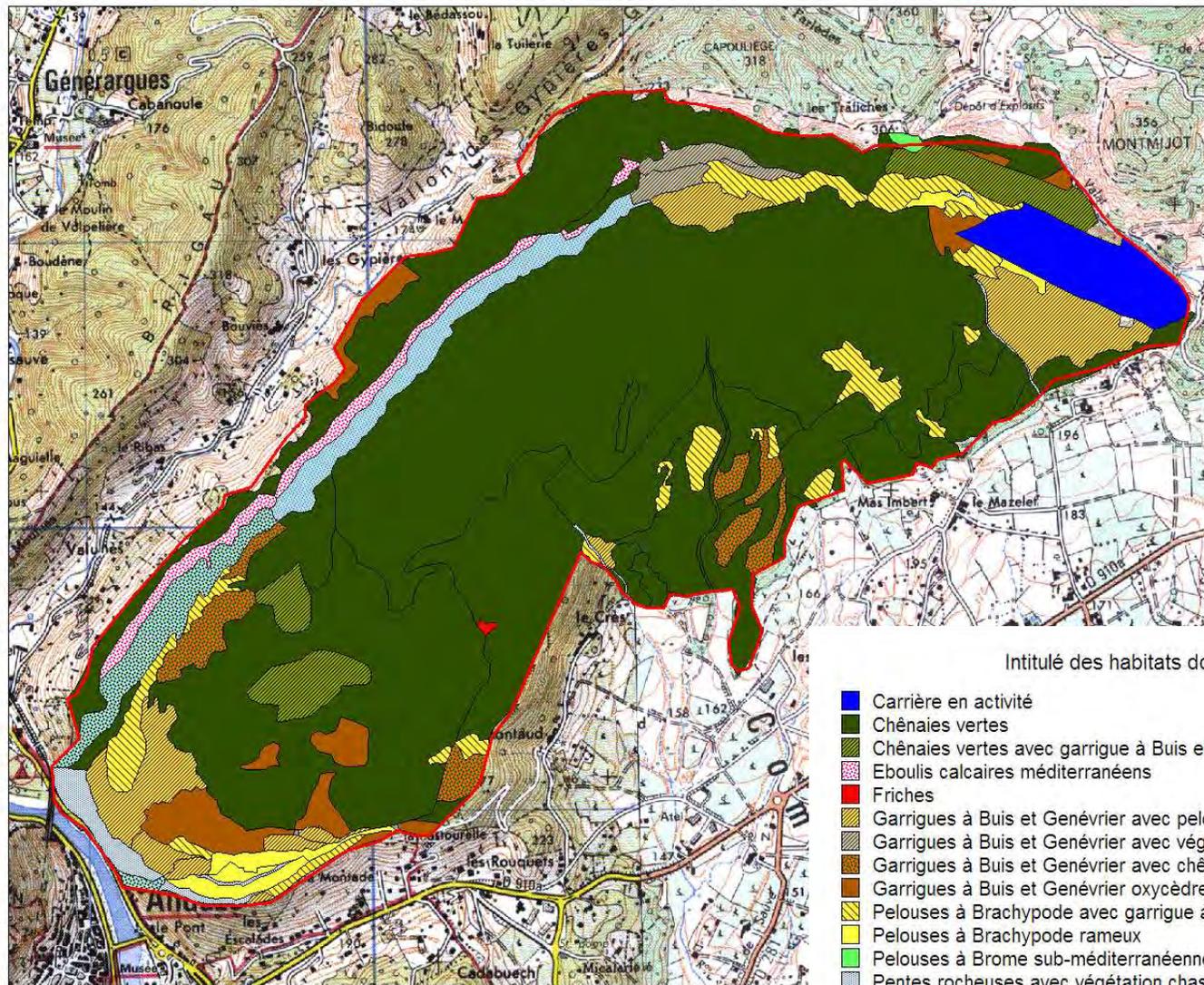
Les éléments patrimoniaux

Habitats naturels d'Intérêt communautaire présents :

1. Eboulis calcaires méso-méditerranéens du Midi (8130-22)
2. Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique méditerranéenne (8210-1)
3. Parcours sub-steppiques de graminées et annelles du *Therobrachypodietea* = pelouses à Brachypode rameux (*6220)
4. La pelouse à Brome érigé subméditerranéenne (6210)
5. La forêt de Chêne vert / Chêne pubescent (9340)
6. Grottes et avens non exploités par le tourisme (8310)
7. Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*7220)



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »



Intitulé des habitats dominants

- Carrière en activité
- Chênaies vertes
- Chênaies vertes avec garrigue à Buis et Genévrier
- Eboulis calcaires méditerranéens
- Friches
- Garrigues à Buis et Genévrier avec pelouse à Brachypode
- Garrigues à Buis et Genévrier avec végétation chasmophytique
- Garrigues à Buis et Genévrier avec chênaie verte
- Garrigues à Buis et Genévrier oxcèdre
- Pelouses à Brachypode avec garrigue à Buis
- Pelouses à Brachypode rameux
- Pelouses à Brome sub-méditerranéennes
- Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique
- Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique et chênaie verte
- Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique et garrigue à Buis
- Ruisseaux temporaires
- Zones rudérales

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Espèces d'intérêt relevées

1. **Proserpine** (*Zerynthia rumina*) : papillon méditerranéen protégé, lié aux stations d'Aristolochie pistoloche, plante des pentes rocailleuses bien exposées.



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Espèces d'intérêt relevées

2. **Chiroptères** : Espèces cavernicole (**Minioptère**), rupestre (**Molosse de Cestoni**) ou forestière (**Murin à oreilles échancrées**).

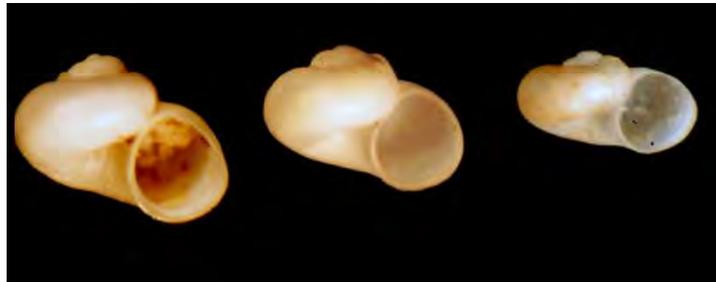


- Surtout présentes sur les pieds et barres rocheuses, côté ouest.
- Peu menacées et utilisant le Gardon et le vallon des Gypières comme zones de chasse.

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Espèces d'intérêt relevées

3. **Mollusques souterrains** de grande valeur avec deux espèces essentielles, endémiques de France : la Bythiospée rhénane et la Globhydrobie de l'Ardèche.



4. **Une flore d'intérêt liée aux milieux rocheux** : l'Epervière étoilée, la Silène saxifrage, la Centaurée tachetée, et l'Alsine changeante.



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Aspects socio-économiques

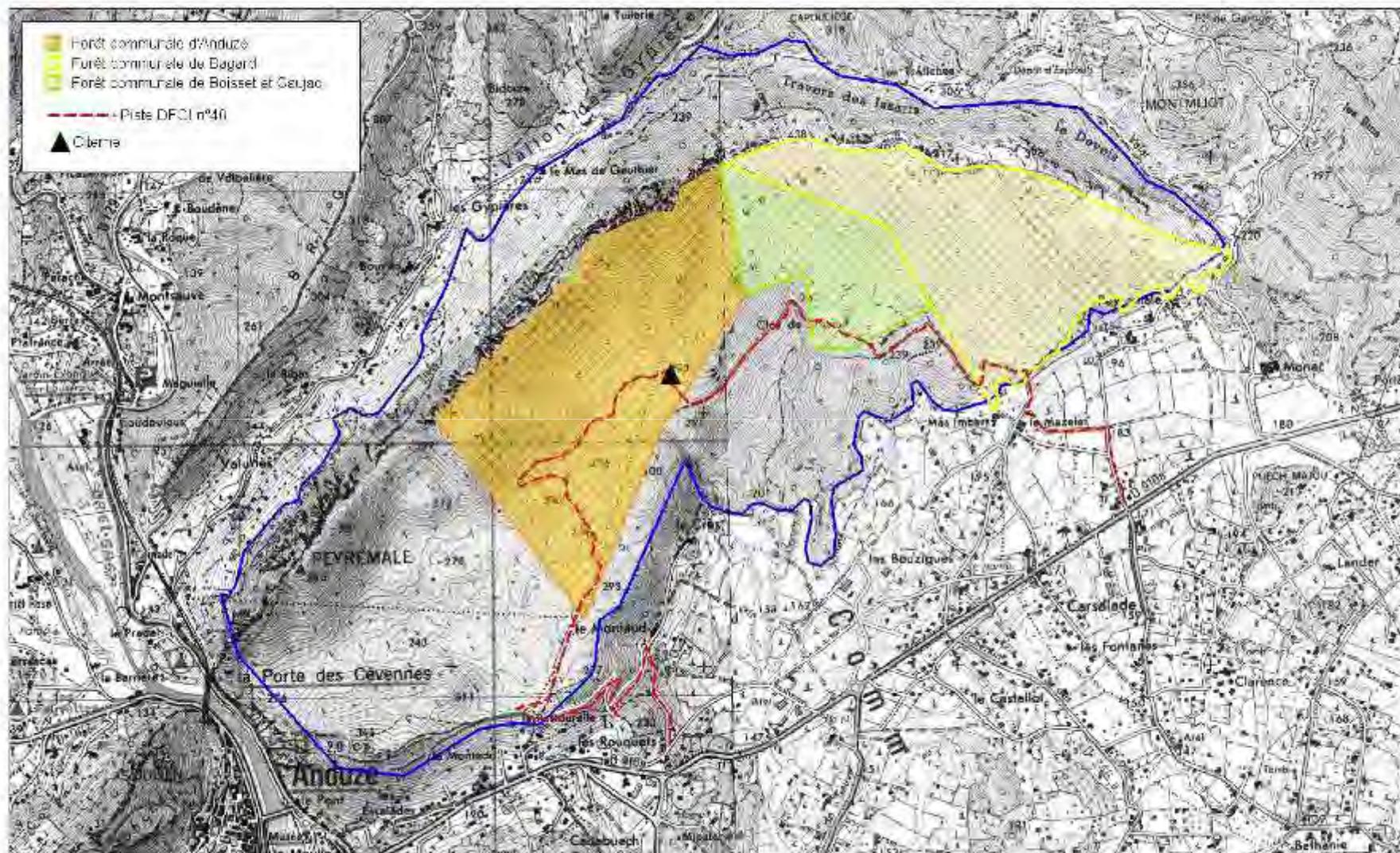
Activités économiques

- L'activité forestière
 - 4 forêts communales, dont 3 sont soumises au régime forestier (197 ha) + 67 propriétaires forestiers privés
 - Régime sylvicole prépondérant = taillis de Chêne vert avec une majorité de peuplements de 50-70 ans
- Les activités industrielles
 - Carrière de Bagard exploitée par la société GSM Granulats et Unibéton et autres entreprises = production annuelle de 500 000 tonnes de calcaire concassé (béton, voirie, maçonnerie) / exploitation prévue jusqu'en 2024
 - En raison de la présence d'un dépôt de substances explosives sur la commune de Bagard, le site Natura 2000 est compris dans des zones d'impacts « faible » en cas d'accident.





ACTIVITÉS FORESTIÈRES SUR LE SITE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE "FALAISES D'ANDUZE"



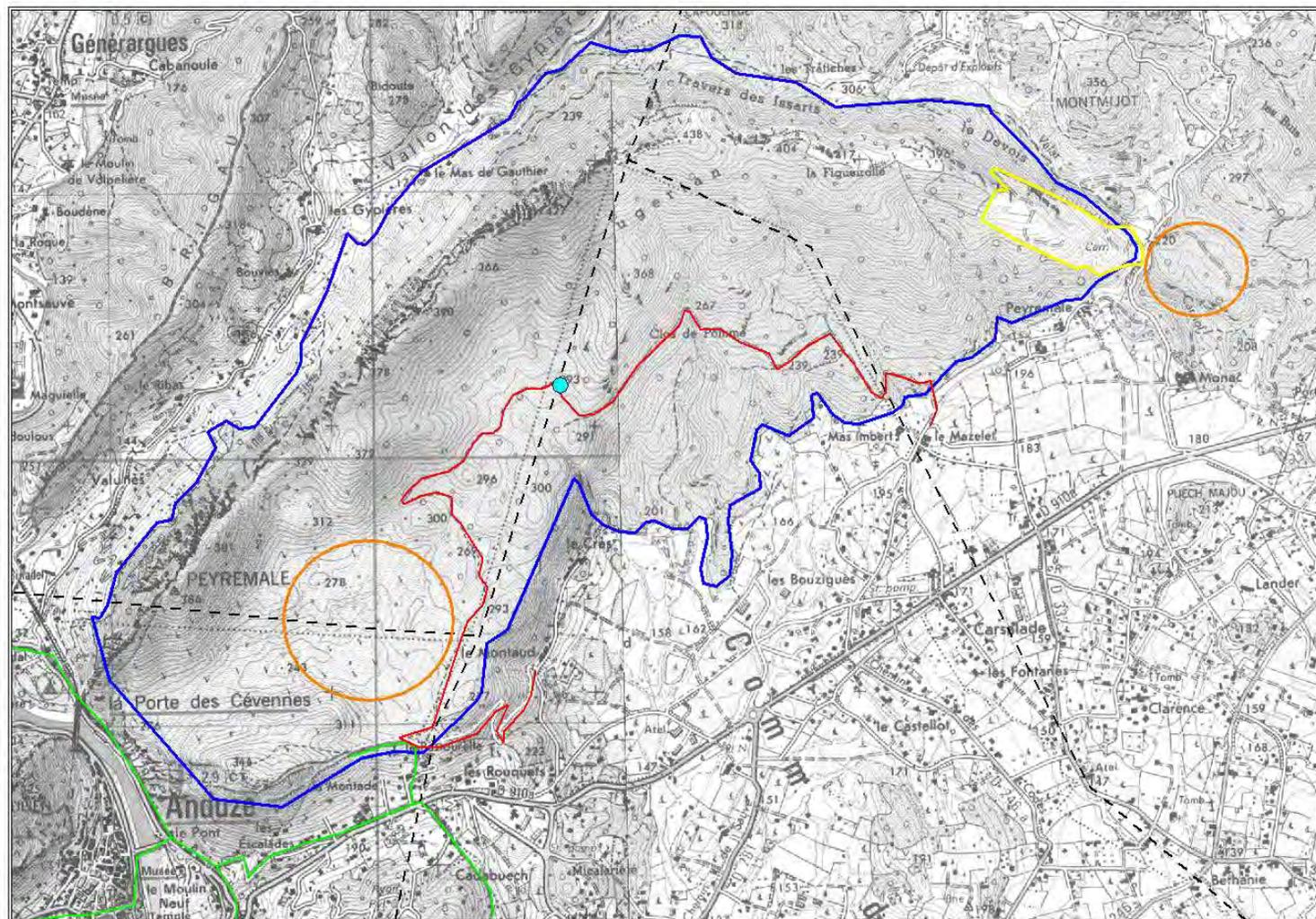
Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Activités de loisirs et de pleine nature

- Les activités cynégétiques
 - 7 associations de chasses communales et intercommunales = 150 adhérents
 - Pratiques les plus courantes : battues au sanglier, la chasse au lièvre, la passe à la grive, le chevreuil
 - Autres types de gestion : entretien de cultures faunistiques (blé, luzerne), création de points d'eau (abreuvoirs) ; régulation de populations de prédateurs (piégeage) favorisant la reproduction de la petite faune ; lâchés de perdrix et de lièvres
- La randonnée pédestre, cycliste et équestre
 - un point de vue au sud-est du site
 - projet de permettre l'emploi de la piste DFCI pour accéder en haut des falaises d'Anduze en passant par le lieu-dit « la Pastourelle »
- Les loisirs motorisés
 - fréquentation régulière du site par les motocross et quads
 - accèdent au site par la piste DFCI

Cartographie des activités économiques et de loisirs sur et à proximité du site Natura 2000 des "Falaises d'Anduze"

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101372: "Falaises d'Anduze"



Légende

- Limites du site
- Limites des communes
- Carrière de calcaire
- Projets d'aménagement en réflexion
- Citerne d'eau
- Pistes DFCI
- GR67



Échelle: 1:22 000

Sources : - Cartographie: Biotopie, 2009

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Enjeux socio-économiques

- L'exploitation de la carrière et de son éventuelle extension sur le site Natura 2000
- Le développement de l'accès au site et des cheminements de découverte
- L'exploitation forestière à relancer en fonction de la stratégie de conservation souhaitée
- Le maintien des activités cynégétiques
- L'agriculture (pastoralisme) pour le maintien des habitats ouverts

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Hiérarchisation des enjeux de conservation sur le site

Cette hiérarchisation est le résultat de l'application de la méthode de hiérarchisation des enjeux développée par le CSRPN Languedoc-Roussillon

Intitulé de l'habitat naturel ou espèce d'intérêt communautaire (selon Code Eur15)	Note finale des enjeux du site (note/14)	Etat de conservation	Niveau d'enjeu
Grottes et avens	9	Bon	Enjeu très fort
Molosse de Cestoni	7	Bon	Enjeu fort
Sources pétrifiantes avec formation de travertins	6	Bon	Enjeu modéré
Pelouses à Brachypode rameux	6	Moyen	Enjeu modéré
Eboulis calcaires méditerranéens	6	Moyen à bon	Enjeu modéré
Minioptère de Schreibers	6	?	Enjeu modéré
Pentes rocheuses calcaire avec végétation chasmophytique	5	Bon	Enjeu modéré
Pelouses à Brome subméditerranéenne	5	Moyen	Enjeu modéré
Forêts de Chêne vert des collines Catalano-Provençales	5	Bon	Enjeu modéré
Murin à oreilles échancrées	4	?	Enjeu faible

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Questions diverses

?

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Objectif principal de Natura 2000: Maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales

Propositions d'objectifs et préconisations de mesures de gestion

Habitats naturels et habitats d'espèces	Objectifs de développement durable	Préconisations de mesures	Menaces pouvant être contrées par ces mesures
<i>Pentes rocheuses calcaires</i> + <i>éboulis calcaires méditerranéens</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des falaises de la Porte des Cévennes et de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale - Préservation des éboulis calcaires méditerranéens - Protection des espèces de chiroptères fissuricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des projets pouvant entraîner la dégradation des falaises (ex : via ferrata) - Sensibilisation des élus pour la prise en compte des objectifs du Docob dans le développement de leur commune 	<p><u>Potentielles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction des habitats naturels et habitats d'espèces (chiroptères) par l'ouverture et l'exploitation d'une carrière - Destruction de la végétation par le piétinement (sur la crête) - Evolution de la végétation vers la chênaie verte.
<i>Grottes et avens</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques/crustacés 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des usagers et des acteurs locaux (via l'élaboration d'une plaquette) - Protection de la qualité de l'eau et de lutte contre les pollutions 	<p><u>Potentielles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pollutions accidentelles ou diffuses liées à l'emploi des pesticides - Pollutions liées aux produits et débris jetés dans les avens
<i>Pelouse à brachypode rameux</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique d'un pâturage de type extensif (ovins ou bovins de races rustiques) - Mise en place d'actions de débroussaillage 	<p><u>Avérées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture du milieu par une colonisation rapide des ligneux (absence d'une gestion favorable au maintien des stades herbacés)

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Habitats naturels et habitats d'espèces	Objectifs de développement durable	Préconisations de mesures	Menaces pouvant être contrées par ces mesures
<i>Sources pétrifiantes avec formation de travertins</i>	- Conservation des sources pétrifiantes	- Sensibilisation, - Information des usagers sur la sensibilité et la valeur patrimoniale de cet habitat (panneaux)	<u>Potentielles</u> : - Tarnissement des apports de la source - Pollutions accidentelles - Prélèvement de tuf <u>Avérées</u> : - Décharge sauvage éventuelle en amont de la source - Captage éventuel en amont
<i>Forêt de chêne vert / chêne pubescent</i>	- Conservation et maturation de la chênaie verte	- Débroussaillage ou dégagements ponctuels - Maintien ou réouverture d'anciennes pistes DFCI - Information des usagers de la forêt sur l'intérêt de laisser la forêt évoluer naturellement (c.a.d. sans intervention)	<u>Potentielles</u> : - Incendies

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Habitats naturels et habitats d'espèces	Objectifs de développement durable	Préconisations de mesures	Menaces pouvant être contrées par ces mesures
	<ul style="list-style-type: none">- Suivi et amélioration des connaissances (milieu karstique, forêt de chênaie)	<ul style="list-style-type: none">- Inventaire complémentaire (faune et flore) des secteurs les moins accessibles de la chênaie verte- Etudes phytoécologiques souhaitables pour expliquer la variabilité floristique observée dans la chênaie- Approfondissement des connaissances des espèces et des réseaux souterrains ; précision sur la composition des biocénoses- Suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire- Suivi du plan de réaménagement de la carrière	

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Charte Natura 2000

- ❖ Engagements généraux et recommandations
- ❖ Engagements et recommandations par grands types d'activités
 - Forestiers (exploitants, propriétaires, gestionnaires)
 - Chasse
 - Carrière
 - Promenade
 - Escalade
- ❖ Engagements et recommandations par grands types de milieux
 - Milieux forestiers
 - Milieux herbacés
 - Milieux rocheux
 - Milieux humides hors littoral

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Merci de votre attention



Mesures de gestion – SIC des falaises d'Anduze

Habitats	Acteurs concernés	Objectifs	Menaces	Préconisations de gestion	Modalité de mise en œuvre
Pentes rocheuses calcaires + éboulis calcaires méditerranéens	- Propriétaires privés - Carriers - Grimpeurs et autres usagers potentiels	- Préservation des falaises de la Porte des Cévennes et de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale - Préservation des éboulis calcaires méditerranéens - Protection des espèces de chiroptères fissuricoles	<u>Potentielles</u> : - Destruction des habitats naturels et habitats d'espèces (chiroptères) par l'ouverture et l'exploitation d'une carrière - Destruction de la végétation par le piétinement (sur la crête)	- Limitation des projets pouvant entraîner la dégradation des falaises (ex : via ferrata) - Sensibilisation des élus pour la prise en compte des objectifs du Docob dans le développement de leur commune	- Engagement de la Charte pour les communes, les carriers, les propriétaires privés et les grimpeurs - Communication / Sensibilisation - Animation
Grottes et avens	- Carriers - Propriétaires privés - Spéléologues - Collectivités - Exploitants forestiers	- Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques/crustacés	<u>Potentielles</u> : - Pollutions accidentelles ou diffuses liées à l'emploi des pesticides - Pollutions liées aux produits et détritiques jetés dans les avens	- Sensibilisation des usagers et des acteurs locaux (via l'élaboration d'une plaquette) - Protection de la qualité de l'eau et de lutte contre les pollutions	- Communication / Sensibilisation - Charte
Pelouse à brachypode rameux	- Agriculteurs - Associations de chasse - Propriétaires privés	- Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux	<u>Avérées</u> : - Fermeture du milieu par une colonisation rapide des ligneux (absence d'une gestion favorable au maintien des stades herbacés)	- Pratique d'un pâturage de type extensif (ovins ou bovins de races rustiques) - Mise en place d'actions de débroussaillage	- Contrat Natura 2000 non agricole non forestier : <u>A32303R</u> : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique <u>A32305R</u> : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
Sources pétifiantes avec formation de travertins	- Propriétaires privés - Usagers des parcelles en amont du site	- Conservation des sources pétifiantes	<u>Potentielles</u> : - Tarnissement des apports de la source - Pollutions accidentelles - Prélèvement de tuf <u>Avérées</u> : - Décharge sauvage éventuelle en amont de la source - Captage éventuel en amont	- Sensibilisation, - Information des usagers sur la sensibilité et (panneaux)	- Communication / Sensibilisation - Charte
Forêt de chêne vert / chêne pubescent	- Exploitants forestiers	- Conservation et maturation de la chênaie verte	<u>Potentielles</u> : - Incendies	- Débroussaillage ou dégagements ponctuels - Maintien ou réouverture d'anciennes pistes DFCI - Information des usagers de la forêt sur l'intérêt de laisser la forêt évoluer naturellement (c.a.d sans intervention)	- Contrat Natura 2000 forestier : <u>F22708</u> : Réalisation de dégagements ou débroussaillage manuels à la place de dégagements ou débroussaillage chimiques ou mécaniques <u>F22714</u> : Investissements visant à informer les usagers de la forêt
		Suivi et Amélioration des connaissances (milieu karstique, forêt de chênaie)		- Inventaire complémentaire (faune et flore) des secteurs les moins accessibles de la chênaie verte - Etudes phytoécologiques souhaitables pour expliquer la variabilité floristique observée dans la chênaie - Approfondissement des connaissances des espèces et des réseaux souterrains ; précision sur la composition des biocénoses - Suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire - Suivi du plan de réaménagement de la carrière	

I. CHARTE NATURA 2000 « FALAISES D'AUDUZE »

I.1. INFORMATIONS GENERALES

Les paragraphes qui suivent sont tirés du guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000. Rappelons que la durée d'engagement pour la charte est de 5 ans.

L'objectif de la charte Natura 2000

La charte du site est établie dans le cadre du Docob. Elle a pour objectif la conservation du site Natura 2000, soit le maintien des enjeux majeurs de conservation identifiés lors de la hiérarchisation des enjeux de conservation. La charte favorise la poursuite et le développement de pratiques favorables à la conservation du site.

Ce nouvel outil permet à l'adhérent de marquer son adhésion à la démarche Natura 2000 et aux objectifs du Docob, tout en souscrivant à des engagements moins contraignants que ceux préconisés dans les contrats Natura 2000. Ainsi, les engagements et recommandations de la charte ne doivent pas reprendre d'engagements pouvant être compris dans un contrat Natura 2000 et qui entraîneraient des surcoûts de gestion pour l'adhérent. De la même façon, ils ne doivent pas se limiter au respect de la réglementation nationale en matière d'environnement, que la charte peut toutefois rappeler pour mémoire.

A qui s'adresse la charte

Peut adhérer à la charte tout titulaire de droits réels ou personnels sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000. Le titulaire de la charte peut donc être :

- le propriétaire ;
- le « mandataire » (personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte ;
- le propriétaire et le mandataire par une adhésion conjointe.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 est doté d'un Docob opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral.

I.2. LES CATEGORIES D'ENGAGEMENTS ET DE RECOMMANDATIONS

Les paragraphes qui suivent sont tirés du guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 en Languedoc Roussillon (pages 5 et 6). Nous avons crus bon d'intégrer ces paragraphes afin d'expliquer le découpage de la charte.

« La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations regroupés en trois grandes catégories :

- les engagements généraux et recommandations s'appliquant à tout le site. Cette liste d'engagements et de recommandations porte sur tout le site indépendamment du type de milieu ou du type d'activité. Ces engagements et recommandations constituent un cadre général de prise en compte de la biodiversité dans sa globalité et doivent être repris, dans la mesure du possible, dans toutes les chartes Natura 2000 de la région.
- les engagements et recommandations relatifs aux grands types de milieux du site. Il s'agit d'engagements qui s'appliquent sur des types de milieux facilement identifiables par les propriétaires, exploitants ou usagers du site Natura 2000, reconnus de tous les membres du comité de pilotage (COFIL), et qui ont un intérêt pour la conservation du site. Une cartographie des grands types de milieux pourra utilement accompagner la charte et ainsi faciliter la compréhension de la charte par les adhérents potentiels. Afin de conserver une certaine simplicité à l'adhésion à la charte, l'usage d'une cartographie n'est pas obligatoire pour l'identification des milieux sur lesquels portent les engagements.
- les recommandations et engagements relatifs aux grands types d'activités. Elles représentent des comportements favorables aux habitats et espèces que les usagers d'un site Natura 2000 acceptent de respecter lorsqu'ils exercent une activité (de loisirs ou autre) dans, ou à proximité d'un site. Contrairement aux propriétaires, les usagers adhérant à une charte ne bénéficient pas de contreparties fiscales. Leur adhésion relève donc d'une démarche volontariste et civique. ».

Pistes d'engagements et de recommandations pour la Charte Natura 2000 du site des Falaises d'Anduze

Engagements généraux et recommandations (s'appliquant à l'ensemble du site)

Engagements	Recommandations
<p>1_ Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. La structure animatrice du site informera le signataire préalablement de ces opérations, de la qualité des personnes amenées à les réaliser et par la suite du résultat de ces opérations.</p> <p><i>Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site</i></p> <p>2_ Ne pas porter atteinte aux habitats naturels d'intérêt communautaire et aux habitats d'espèces pour lesquels le site a été désigné.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les travaux d'ordre courant en dehors des périodes de floraison spécifique à chaque type de milieu (à préciser lors de l'adhésion à la charte en fonction des parcelles souscrites), hormis pour les travaux d'ouverture de milieux et forestiers prévus dans le cadre de contrats Natura 2000. - Ne pas changer la nature des habitats naturels présents au moment de la signature (ex : pas de plantation forestière sur les milieux ouverts). - Ne pas planter d'espèces végétales envahissantes et ne pas introduire d'espèces animales exogènes dans et aux abords du site Natura 2000. <p><i>Point de contrôle : constatation d'absence de destruction ou de dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire du site, tenue d'un registre avec les dates effectives de réalisation des travaux, absence de changement de vocation des terres, absence d'espèces envahissantes.</i></p> <p>3_ Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.</p> <p><i>Point de contrôle : intégration de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de travaux</i></p> <p>4_ Informer ses mandataires des engagements auxquels on souscrit en tant que propriétaires des parcelles et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.</p> <p><i>Point de contrôle : - Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire l'(es) a informé(s) des engagements souscrits - Modification des mandats</i></p>	<p>1_ Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.</p> <p>2_ Signaler auprès de la structure animatrice les travaux éventuels et changements de pratiques susceptibles d'affecter les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.</p> <p>3_ Eviter tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit.</p> <p>4_ Eviter l'emploi d'herbicides et de pesticides sur le site</p> <p>5_ Respecter les consignes de sécurité (arrêté préfectoral) en matière d'emploi du feu sur le site.</p> <p>6_ Ne pas permettre la pratique des loisirs motorisés sur les milieux naturels (respect de la réglementation nationale).</p>

Pistes d'engagements et de recommandations pour la Charte Natura 2000 du site des Falaises d'Anduze relatifs aux grands types d'activités

Engagements	Recommandations
FORESTIERS (propriétaires, exploitants, gestionnaires)	
<p>1_ Ne pas intervenir sur la forêt de chêne vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas défricher ou pratiquer de coupe rase sur les milieux forestiers du site. - Ne pas substituer les forêts de feuillus par des forêts de conifères - <p><i>Point de contrôle : consultation des PSG, consultation des programmes d'aménagements forestiers des communes, vérification de la localisation des demandes de défrichement, absence de coupe rase ou de défrichement, absence de plantation nouvelle de conifères.</i></p> <p>2_ Permettre la régénération naturelle de la forêt à la suite d'un feu.</p> <p><i>Point de contrôle : consultation des PSG, consultation des programmes d'aménagements forestiers des communes, absence de plantation nouvelle de conifères</i></p>	<p>1_ Limiter l'emploi des produits phytosanitaires</p> <p>2_ Adopter des pratiques et des comportements respectueux de l'environnement ne risquant pas d'engendrer une pollution des habitats naturels du site (pas de vidange d'huile, pas de dépôt de bidon, ne pas laisser les engins en stationnement sur les habitats naturels...)</p> <p>3_ Favoriser le maintien des vieux arbres et des arbres morts dans la mesure où ils ne portent pas atteinte à la sécurité du public.</p> <p>4_ Limiter le développement de nouvelles pistes forestières.</p> <p>...</p>
CARRIERE	
<p>1_ Ne pas solliciter une extension de la zone d'extraction sur les éboulis calcaires et les pentes rocheuses calcaires (habitats naturels d'intérêt communautaire et habitat des chauves-souris d'intérêt communautaire).</p> <p><i>Point de contrôle : absence de demande d'extension de carrière sur les éboulis et les falaises du site Natura 2000.</i></p> <p>2_ Définir, en concertation avec les propriétaires et les acteurs associatifs et administratifs, un plan de réaménagement de la carrière qui soit compatible avec les objectifs du Docob, tout en garantissant les impératifs de sécurité : maintien ou création de conditions écologiques favorables aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire du site des Falaises d'Anduze.</p> <p><i>Point de contrôle : les orientations et les opérations du plan de réaménagement de la carrière.</i></p> <p>...</p>	<p>1_ Eviter l'emploi de produits pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau circulant dans les milieux souterrains aquatiques, habitat d'intérêt communautaire.</p> <p>...</p>

Pistes d'engagements et de recommandations pour la Charte Natura 2000 du site des Falaises d'Anduze relatifs aux grands types d'activités

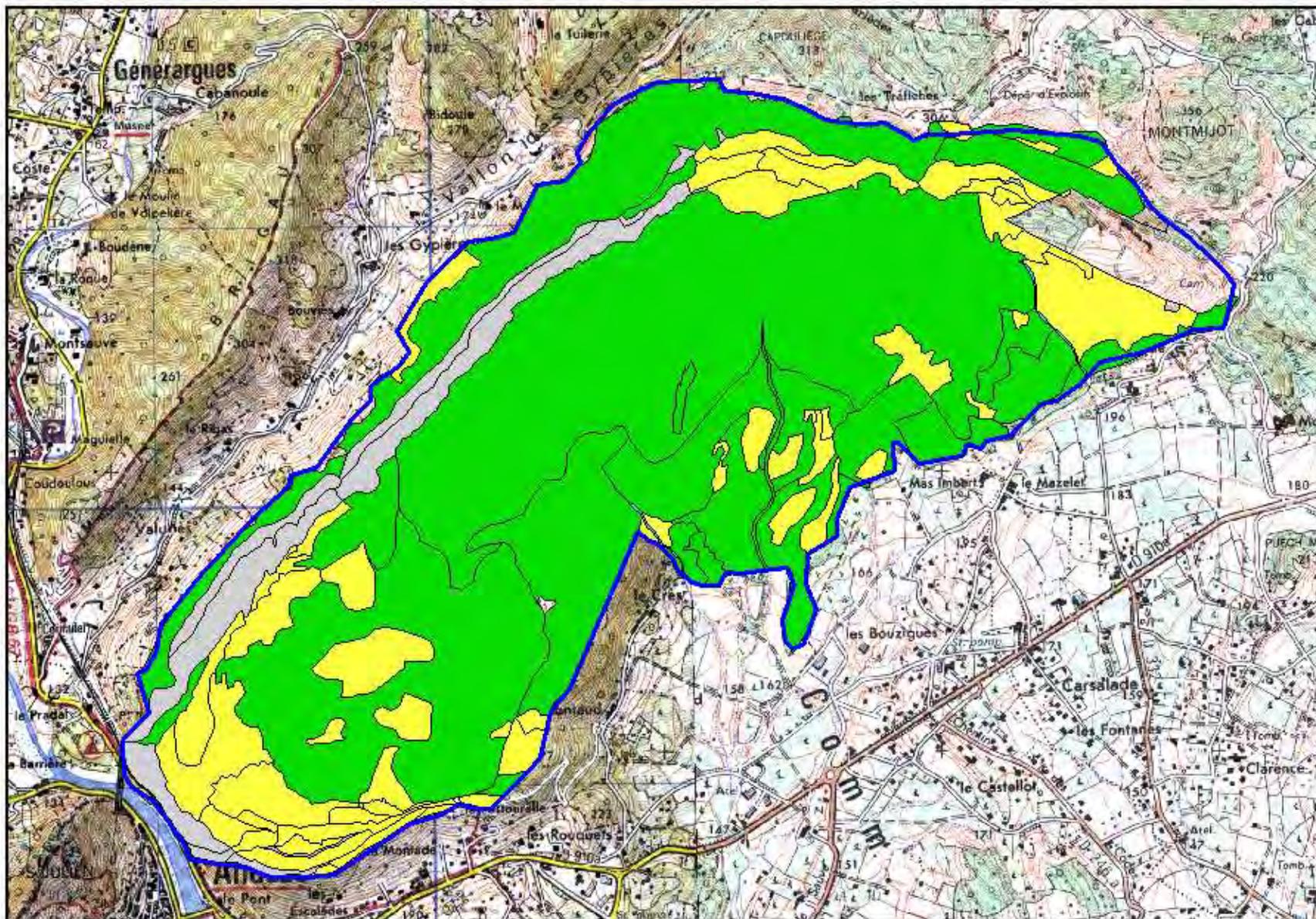
Engagements	Recommandations
ACTIVITE CYNEGETIQUE (CHASSE)	
<p>1_ Ramassage et recyclage des douilles sur le site <i>Points de contrôle : Absence de douilles sur le site</i></p> <p>2_ Ne pas baliser de sentier sur le site (préserver le site d'une fréquentation du public pouvant morceler et dégrader les habitats naturels) <i>Points de contrôle : Absence de nouveaux sentiers et de sentiers balisés sur le site, hormis le GR et la piste DFCI.</i></p> <p>...</p>	<p>1_ Inciter à limiter ou atténuer autant que faire se peut les impacts non voulus sur les espèces, les habitats et l'environnement en général (ex. petit guide de bonnes pratiques, règlement intérieur, flyers d'information).</p> <p>2_ S'efforcer d'être ambassadeur de la chasse par des comportements et des pratiques respectueuses.</p> <p>3_ Assurer, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.</p> <p>4_ Eviter la pratique de lâcher.</p> <p>...</p>
PROMENADE DE TOUT TYPE	
	<p>1_ Eviter de quitter les sentiers et pistes</p> <p>...</p>
ESCALADE	
<p>1_ Ne pas équiper les falaises du site avec des points d'ancrage (spit et plaquette). <i>Points de contrôle : absence d'équipements pour l'escalade sur les falaises du site.</i></p> <p>2_ Ne pas baliser de sentier sur le site (préserver le site d'une fréquentation du public pouvant morceler et dégrader les habitats naturels) <i>Points de contrôle : Absence de nouveaux sentiers et de sentiers balisés sur le site, hormis le GR et la piste DFCI.</i></p> <p>...</p>	

**Pistes d'engagements et de recommandations pour la Charte Natura 2000 du site des Falaises d'Anduze
par grands types de milieux (voir la carte à la fin du document)**

Engagements	Recommandations
<p>MILIEUX FORESTIERS</p> <p>1_ Ne pas intervenir sur la forêt de chêne vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas défricher ou pratiquer de coupe rase sur les milieux forestiers du site. - Ne pas substituer les forêts de feuillus par des forêts de conifères - <p><i>Point de contrôle : consultation des PSG, consultation des programmes d'aménagements forestiers des communes, vérification de la localisation des demandes de défrichement, absence de coupe rase ou de défrichement, absence de plantation nouvelle de conifères.</i></p> <p>2_ Permettre la régénération naturelle de la forêt à la suite d'un feu.</p> <p><i>Point de contrôle : consultation des PSG, consultation des programmes d'aménagements forestiers des communes, absence de plantation nouvelle de conifères</i></p> <p>...</p>	<p>Habitats correspondants Forêts à Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>) et Chêne pubescent (<i>Quercus rotundifolia</i>) (9340)</p> <p>1_ Limiter l'emploi des produits phytosanitaires</p> <p>2_ Adopter des pratiques et des comportements respectueux de l'environnement ne risquant pas d'engendrer une pollution des habitats naturels du site (pas de vidange d'huile, pas de dépôt de bidon, ne pas laisser les engins en stationnement sur les habitats naturels...)</p> <p>3_ Favoriser le maintien des vieux arbres et des arbres morts dans la mesure où ils ne portent pas atteinte à la sécurité du public.</p> <p>4_ Limiter le développement de nouvelles pistes forestières.</p> <p>...</p>
<p>MILIEUX HERBACES</p> <p>1_ Ne pas modifier la nature des milieux herbacés par des plantations d'arbres ou d'arbustes, un ensemencement ou une mise en culture, un retournement du sol..., exception faite des travaux préconisés dans le cadre des contrats Natura 2000.</p> <p><i>Point de contrôle : maintien des habitats naturels « d'origine » tels que présentés que la carte des habitats naturels du Docob.</i></p> <p>...</p>	<p>Habitats correspondants Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometea) (6210) Parcours substepmiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea (*6220) Garrigues à Buis et Genévrier oxycèdre Garrigues à Thym</p> <p>1_ Eviter l'emploi de produits phytosanitaire pouvant porter atteinte aux espèces végétales des habitats naturels à la qualité de l'eau circulant dans les milieux souterrains aquatiques, habitat d'intérêt communautaire.</p> <p>...</p>

**Pistes d'engagements et de recommandations pour la Charte Natura 2000 du site des Falaises d'Anduze
par grands types de milieux (voir la carte à la fin du document)**

Engagements	Recommandations
<p>MILIEUX ROCHEUX</p>	<p>Habitats correspondants Eboulis calcaires méditerranéens (8130) Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210) Grottes non exploitées par le tourisme (8310) – Milieux souterrains aquatiques (8310-4) Steppes méditerranéo-montagnardes à Sesslerie bleue</p>
<p>1_ Ne pas autoriser la pratique de l'escalade sur les pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique et pouvant être des habitats des chauves-souris fissuricoles <i>Point de contrôle : absence d'équipement d'escalade sur la falaise.</i></p> <p>2_ Ne pas exploiter les éboulis calcaires et les pentes rocheuses calcaires (habitats naturels d'intérêt communautaire et habitat des chauves-souris d'intérêt communautaire). <i>Point de contrôle : absence de prélèvement sur les éboulis et les falaises.</i></p> <p>...</p>	<p>1_ Eviter l'emploi de produits pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau circulant dans les milieux souterrains aquatiques, habitat d'intérêt communautaire.</p> <p>...</p>
<p>MILIEUX HUMIDES HORS LITTORAL</p>	<p>Habitats correspondants Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) (7220) Cours d'eau intermittents</p>
<p>1_ Ne pas bloquer ou détourner les écoulements d'eau alimentant les sources pétrifiantes. <i>Point de contrôle : constatation d'une obstruction volontaire des écoulements à l'amont de l'habitat naturel d'intérêt communautaire que sont les sources pétrifiantes avec formation de travertins.</i></p> <p>2_ Ne pas déverser de produits ou déposer des déchets pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau alimentant les habitats naturels que sont les sources pétrifiantes et le cours d'eau intermittent. <i>Point de contrôle : absence de déchets dangereux ou de réservoirs pouvant contenir des déchets dangereux sur, à proximité et en amont des habitats naturels concernés.</i></p> <p>3_ Ne pas exploiter ou prélever le tuf des sources pétrifiantes. <i>Point de contrôle : absence de prélèvement</i></p> <p>...</p>	



0.21 0 0.21 0.42 0.63



Kilomètres

Échelle: 1:21 000

IV.3 Éléments ayant trait aux groupes 2 et 3



22, bd Maréchal Foch, BP 58
34 140 Mèze
T. : + 33 (0)4 67 18 65 34
Fax : + 33 (0)4 67 18 46 29
grandsud@biotope.fr
languedocroussillon@biotope.fr

Objet : Invitation à la deuxième réunion des groupes de travail du document d'objectifs du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze

À Mèze, le 19 novembre 2009

Madame, Monsieur

Vous êtes cordialement invité à participer aux groupes de travail devant permettre l'élaboration du programme d'actions du document d'objectifs du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze.

Les 2 groupes de travail (activités économiques et activités de loisirs) se réuniront à la salle n°2 de la « Maison pour tous » de la commune d'Anduze (2, rue Péluco) le lundi 30 novembre :

- Groupe de travail « activités économiques », de 10h à 12h
- Groupe de travail « activités de loisirs », de 14h à 16h

Ces réunions permettront à l'ensemble des usagers et acteurs du site de s'exprimer sur toutes les fiches mesures et leurs cahiers des charges.

Afin que chaque groupe de travail soit le lieu d'échanges constructifs, nous vous recommandons de suivre la répartition proposée en pièce jointe et de déléguer un représentant par structure. Ces listes de répartition respectent la volonté des personnes s'étant inscrites aux groupes de travail lors de la dernière réunion.

Cette deuxième réunion a pour objectif :

- d'adapter, les mesures (actions) déclinées dans les fiches mesures et les cahiers des charges types des mesures de gestion aux usages du territoire lorsque nécessaire, dans le but d'assurer leur faisabilité technique.
- de compléter le programme d'actions (ajout de mesures (actions) et d'engagements et de recommandations dans la charte) avec pour objectif le maintien ou la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire. Précisons que le Document d'Objectifs n'est pas un catalogue exhaustif d'actions, mais un projet territorial cohérent. Il se concentre sur les actions les plus fondamentales à mettre en œuvre, permettant d'aboutir rapidement à un plan d'actions concret.

L'ordre du jour de ces réunions est le suivant :

- Présentation des participants (tour de table)
- Retour sur la fonction des groupes de travail
- Retour sur le diagnostic écologique
- Retour sur les enjeux écologiques et les objectifs de développement durable
- Présentation et discussion sur les mesures préconisées et s'il y a lieu de leurs cahiers des charges selon la répartition suivante :

Groupe activités économiques

- GH01. Maintenir et restaurer les milieux ouverts couverts de pelouses sèches semi-naturelles
- GH02. Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines et maintenir les sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)
- GH04. Gérer les forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*
- GH05. Réaménager sur les zones exploitées par la carrière des habitats favorables aux espèces fissuricoles
- Fiches mesures animation, communication et suivis
- Charte Natura 2000

Groupe activités de loisir

- GH02. Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines et maintenir les sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)
- GH03. Ne pas intervenir sur les habitats naturels d'intérêt communautaire rocheux ou liés au milieu rupestre (éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles, pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique)
- GH04. Gérer les forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*
- Fiches mesures animation, communication et suivis
- Charte Natura 2000

Vous trouverez joint à cet envoi le document de travail présentant les différents points à aborder à l'ordre du jour et prenant en compte les remarques des participants aux groupes de travail. Nous vous invitons à en prendre connaissance avant la réunion afin de nous faire part de votre avis, de vos remarques et éventuellement de compléments d'information.

En comptant sur votre participation, veuillez accepter nos sincères salutations.

Danielle Boivin et Fabien Frouin

Pour Biotope

Tél : 04 67 18 65 21/04 67 18 65 33

Courriel : dboivin@biotope.fr / ffrouin@biotope.fr

Pièce jointe : Document préparatoire au groupe de travail du Docob des Falaises d'Anduze.



Liste des personnes invitées pour chaque groupe de travail

Groupe de travail sur les activités économiques

Nom	Structure
M. Bonifacio Iglesias	Mairie d'Anduze
M. Peter Krauss	Mairie d'Anduze
Mme Caroline Dupuy	Communauté d'Agglomération du Grand Alès
Mme Francine Rieu	Mairie de Tornac
M. Maurice Viala	Mairie de Bagard
M. Michel Benazet	Mairie de Gènerargues
M. Jack Brousse	Mairie de Boisset-et-Gaujac
M. Michel Pelatan	ONF Gard
M. Gilles Guardia	ONF Gard
Mme Claudie Houssard	CEN-LR
M. Patrice Benoît	DDAF Gard
M. Pascal Barylo	GSM (italcementi Group)
M. Jean Bernard Lauze	Union Régionale des Industries de carrières et matériaux de construction
M. Michel Capmas	Syndicat des propriétaires forestiers du Gard
M. Jean-Baptiste Régné	Syndicat des propriétaires forestiers du Gard
Mme Elise Buchet	CRPF Montpellier
Mme Christine Boyer	CRPF (Antenne du Gard)
M. Yves Desmaret	CG du Gard
M. Dominique Granier	Chambre d'agriculture du Gard

Groupe de travail sur les activités de loisirs

Nom	Structure
M. Bonifacio Iglesias	Mairie d'Anduze
Mme Caroline Dupuy	Communauté d'Agglomération du Grand Alès
Mme Francine Rieu	Mairie de Tornac
M. Maurice Viala	Mairie de Bagard
Mme Mazy	Mairie de Bagard
M. Michel Benazet	Mairie de Gènerargues
M. Jack Brousse	Mairie de Boisset-et-Gaujac
Mme Claudie Houssard	CEN-LR
M. Patrice Benoît	DDAF Gard
M. Ternat	FDC Gard
M. Pradelles	FDC Gard
M. Lefait	Association de chasse de Bagard
M. Plantier	Diane Cévenole
M. Michel Pelatan	ONF Gard
M. Gilles Guardia	ONF Gard
M. Frédéric Deloume	CG du Gard
M. Yves Desmaret	CG du Gard
M. Francis Marchal	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Gard

Groupe
activités
économiques

Document d'objectifs du site Natura
2000 « Falaises d'Anduze »
2^{ème} réunion des Groupes de travail
30 novembre 2009 - Anduze

Ordre du jour

Présentation des participants

Rôle des groupes de travail

Retour sur le diagnostic écologique

Les enjeux et objectifs DD

Les enjeux et leur hiérarchisation

Présentation et discussion sur les
mesures préconisées





Document d'objectifs du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze » 2^{ème} réunion des Groupes de travail 30 novembre 2009 - Anduze

Présentation des participants :

- ✓ Tour de table
- ✓ Signature de la feuille d'émargement

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Rôle des groupes de travail:

- ❖ Instance de concertation qui:
 - permet la participation des acteurs locaux;
 - favorise l'appropriation du projet de DOCOB par les acteurs du territoire
 - permet de travailler sur un programme d'actions réaliste et de vérifier si les mesures (actions) et les cahiers des charges s'appliquent aux territoires.

On attend donc de votre participation:

- ❖ Des avis et des remarques sur l'application des mesures et des engagements (charte) proposés (faisabilité technique, moyens humains disponibles)
- ❖ Des propositions de mesures pour le programme d'actions ou d'engagements et de recommandations pour la charte Natura 2000





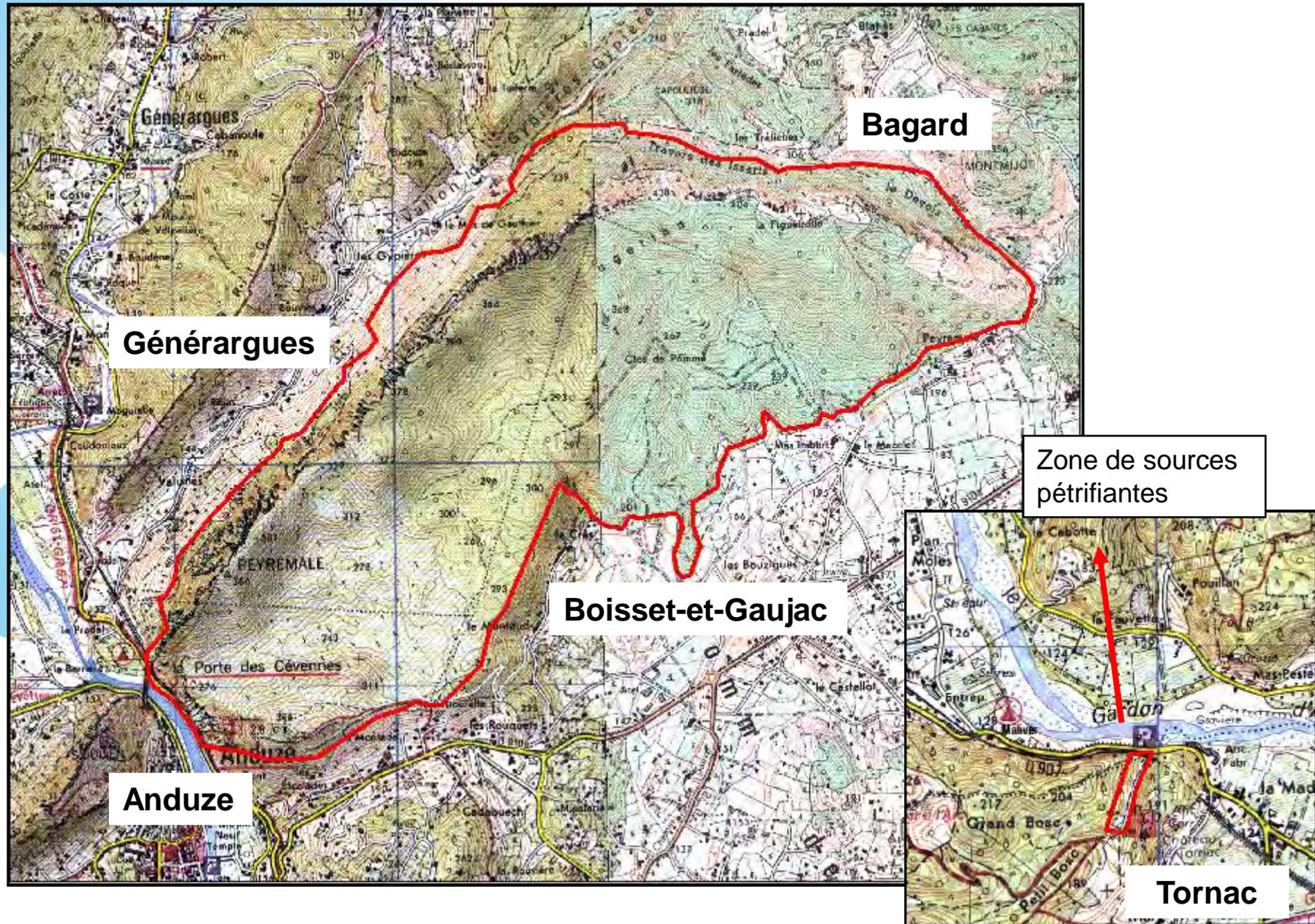
Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Organisation de la démarche

Concertation et définition des mesures de gestion et autres

- 2 Groupes de travail
 - Groupe « activités économiques » constitué des forestiers, carriers, élus, professionnels du tourisme...
 - Groupe « activités de loisirs et de pleine nature » constitué des chasseurs, randonneurs, grimpeurs, élus...
- Nombre de réunions
 - une première réunion regroupant les 2 groupes: travail sur les enjeux, les objectifs et les préconisations de mesures / *16 octobre 2009*
 - 2 réunions : une avec chaque groupe, travail sur les mesures et cahiers des charges / *30 novembre 2009*
- Objectifs
 - élaboration concertée du programme d'actions (mesures et cahiers des charges) et charte Natura 2000
 - chiffrage et localisation des mesures
 - calendrier et synthèse

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Retour sur le diagnostic écologique

5 espèces de plantes patrimoniales

Flore d'intérêt liée aux milieux rocheux de parois ou de crête:

- l'Epervière étoilée
- la Silène saxifrage
- la Centaurée tachetée
- l'Alsine changeante



7 Habitats naturels d'intérêt communautaire

1. Eboulis calcaires méso-méditerranéens du Midi (8130-22)
2. Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique méditerranéenne (8210-1)
3. **Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-brachypodietea = pelouses à Brachypode rameux (*6220)**
4. La pelouse à Brome érigé subméditerranéenne (6210)
5. La forêt de Chêne vert / Chêne pubescent (9340)
6. Grottes et avens non exploités par le tourisme (8310)
7. **Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*7220)**

7 espèces animales patrimoniales

- Les papillons de jour : la Proserpine et le Damier de la Succise
- Les chiroptères : espèce cavernicole (Minioptère), espèce fissuricole (Molosse de Cestoni) et espèce forestière (Murin à oreilles échancrées)
- Les mollusques souterrains (2 espèces endémiques de France)

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

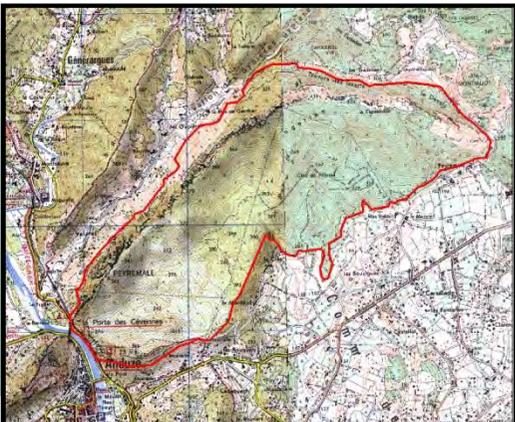
Enjeux de conservation et objectifs de développement durable

Objectif principal de Natura 2000: Maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales

Enjeux de conservation	Objectifs de développement durable
Enjeux très forts	
Grottes non exploitées par le tourisme	- Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés
Enjeux modérés	
Sources pétrifiantes avec formation de travertins*	- Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique
Pelouses à Brachypode rameux*	- Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux
Eboulis calcaire méditerranéens	- Préservation des éboulis calcaires méditerranéens
Miniopère de Schreibers	- Protection des espèces de chiroptères fissuricoles et/ou cavernicoles
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	- Préservation des falaises de la Porte des Cévennes et de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale
Pelouses à Brome subméditerranéenne	- Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne
Forêts de chêne vert	- Conservation et gestion de la chênaie verte

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Enjeux de conservation et objectifs de développement durable (suite)

Enjeux de conservation	Objectifs de développement durable
Enjeux faibles	
Murin à oreilles échancrées	- Protection des espèces de chiroptères fissuricoles et/ou cavernicoles
Tous les enjeux du site	
	Objectifs transversaux <ul style="list-style-type: none">- Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000- Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site- Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Présentation et discussion sur les mesures et les cahiers des charges

❖ Activités ou acteurs concernés:

- L'exploitation de la carrière
- Les propriétaires et exploitants forestiers
- Les professionnels du tourisme
- Services de l'Etat et collectivités locales



❖ Programme d'actions (11 mesures réparties sur 4 thématiques)

- Contrats Natura 2000 / contrepartie financière
- Toutes les activités

❖ Charte Natura 2000 (engagements et recommandations générales, par grands types d'activités et par grands types de milieux):

- Adhésion à la charte par sa signature / exonération de la taxe foncière sur les terrains non bâtis
- Forestiers (exploitants, propriétaires, gestionnaires)
- Carriers



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Programme d'actions



Codification	Libellés de la fiche
Thématique : ANIMATION	
AN01	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs
Thématique : GESTION DES HABITATS	
GH01	Maintenir et restaurer les milieux ouverts couverts de pelouses sèches semi-naturelles
GH02	Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines et maintenir les sources pétifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)
GH03	Ne pas intervenir sur les habitats naturels d'intérêt communautaire rocheux ou liés au milieu rupestre (éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles, pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique)
GH04	Gérer les forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>
GH05	Réaménager sur les zones exploitées par la carrière des habitats favorables aux espèces fissuricoles

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Programme d'actions (suite)



Codification	Libellés de la fiche
Thématique : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	
CS01	Concevoir des panneaux et une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site
CS02	Mettre en œuvre des actions de communication
Thématique : SUIVIS ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES	
SC01	Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires
SC02	Réaliser des inventaires et études complémentaires sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
SC03	Réaliser des études comparatives sur la biodiversité des forêts vieillissantes et des forêts en exploitation adaptée



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Mesure GH01: Maintenir et restaurer les milieux ouverts couverts de pelouses sèches semi-naturelles

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
Ouverture des surfaces de pelouses embroussaillées si nécessaire Pour le détail voir le cahier des charges type Action 32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion Type de contrat : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier, financement à 100%
Maintien des surfaces actuelles de pelouses ouvertes et entretien après ouverture de ces habitats Par des pratiques pastorales adaptées : Pour le détail voir les cahiers des charges types : - Action 32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique - Action 32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique Par la fauche ou le gyrobroyage : Pour le détail voir les cahiers des charges types : - Action 32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts - Action 32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Mesure GH02: Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines et maintenir les sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Maintien de la qualité physico-chimique des eaux :</p> <p>Dans le cas où des activités agricoles venaient à être exercées sur le site, certains engagements unitaires (E.U) pourraient être combinés dans le cadre de contrats Natura 2000 agricoles. Ces mesures agricoles auraient pour orientations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne pas utiliser de traitements phytosanitaires préjudiciables à la flore et faune - réduire les quantités d'intrants - limiter le lessivage des molécules vers les cours d'eau <p>E.U. possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COUVER03 - ENHERBEMENT SOUS CULTURES LIGNEUSES PERENNES (ARBORICULTURE – VITICULTURE - PEPINIERES) - FERTI_01 - LIMITATION DE LA FERTILISATION TOTALE ET MINERALE AZOTEE SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES -PHYTO_01 ; _02 ; _03 ; _04 ; 05 ; _07 	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion</p> <p>Type de contrat : Contrat Natura 2000 agricole – MAET, financement à 100%</p>
<p>Proposition d'élargissement du périmètre de la zone d'étude</p> <p>L'élargissement de la zone d'étude permettrait non seulement d'intégrer le petit vallon où sont localisées les sources pétrifiantes, mais également l'ensemble du ruisseau. L'intérêt est de ne pas porter atteinte aux écoulements et à la qualité de l'eau de la source du cours d'eau en amont. Il est indispensable de conserver un débit minimum et une certaine qualité de l'eau pour assurer le maintien des sources pétrifiantes dans un bon état de conservation.</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle – Mise en application par une adhésion à la Charte Natura 2000 sur les engagements relatifs aux milieux humides hors littoral</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Mesure GH04: Gérer les forêts a *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Etant donné la superficie que couvrent les bois de chêne vert sur le site et leur morcellement à travers divers types de propriétaires (publics et privés), diverses stratégies de gestion de la chênaie verte sont possibles</p>	
<p>1) Maturation de la chênaie verte (forêts communales et forêts privées si propriétaires intéressés) Non intervention sur la forêt de chêne vert dans le but d'accroître la biodiversité, notamment du sous bois. Il est proposé dans le cas présent une gestion expérimentale visant à faire évoluer le taillis vers une futaie sur souche. Le maintien d'arbres sénescents et d'arbres morts est également bénéfique aux insectes saproxylophages tels le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne qui n'ont pas été trouvé sur le site lors de l'élaboration du DOCOB mais qui pourraient s'implanter dans une forêt de feuillus plus mature composé d'arbres vieillissant et d'arbres morts. Le vieillissement des peuplements sera limité à des zones définies dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (voir ci-dessous) Pour le détail, voir les cahiers des charges types : - Action F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - Action F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt</p>	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion Type de contrat : Contrat Natura 2000 forestier, financement à 100%</p>
<p>2) Gestion du peuplement forestier en taillis (plutôt préconisée pour les forêts privées) La poursuite du traitement en taillis avec une rotation optimale de 30 à 40 ans peut être préconisée pour ce type d'habitat. La gestion sylvicole en taillis implique nécessairement des coupes à blanc et des stades plus ou moins vieillis de taillis. En parallèle, la régénération naturelle de la chênaie et un régime d'éclaircie pour amoindrir les effets d'une coupe rase trop vaste doivent être favorisés. Il est nécessaire d'informer et sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt patrimonial de cet habitat naturel et de porter à connaissance les différentes pratiques sylvicoles adaptées et préconisées pour ce type de milieu.</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure d'animation : Identification des propriétaires et organisation d'une réunion de sensibilisation (voir fiche AN.01) - Charte Natura 2000 à travers les engagements et recommandations relatifs aux milieux forestiers</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Mesure GH05: Réaménager sur les zones exploitées par la carrière des habitats favorables aux espèces fissuricoles

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>L'activité d'extraction de granulats occupe une faible surface sur le site. Elle entraîne une modification des habitats naturels en créant de nouvelles conditions écologiques. Ces dernières pourraient être mises à profit pour initier la reconstitution d'habitats naturels d'intérêt communautaire ou favorables aux espèces fissuricoles.</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle</p> <p>- Mesure d'animation : Identification des propriétaires et organisation d'une réunion de sensibilisation (voir fiche AN.01)</p> <p>- Charte Natura 2000 à travers les engagements et recommandations relatifs à la carrière</p>
<p>1) Information et sensibilisation des carriers</p> <p>Prévoir la rencontre des carriers, des propriétaires de terrains et des services de l'Etat pour une sensibilisation aux enjeux du site et à l'intérêt de prévoir un réaménagement qui soit cohérent avec la naturalité du site.</p>	
<p>2) Planification du réaménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planifier le réaménagement afin qu'il soit favorable à une réinstallation des espèces locales et à la restauration des habitats naturels et conforme aux normes de sécurité. - Définir une date du début des travaux, un plan des travaux de réaménagement accompagné d'un suivi des travaux. 	
<p>3) Suivi du plan de réaménagement de la carrière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir un plan de gestion des milieux en cours de réhabilitation / restauration et enfin un suivi de l'évolution des milieux naturels – voir leur rapprochement avec les habitats naturels d'intérêt communautaire et des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire et remarquables s'installant sur ces milieux. - Visite annuelle permettant de constater le maintien ou la création de conditions écologiques favorables aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire du site des Falaises d'Anduze. 	<p>La carrière n'est pas un habitat d'intérêt communautaire mais peut devenir un habitat d'espèces fissuricoles</p> <p>Le suivi de la carrière néanmoins ne peut bénéficier d'un financement Natura 2000.</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Charte Natura 2000

- ❖ Engagements généraux et recommandations
- ❖ Engagements et recommandations par grands types d'activités
 - Forestiers (exploitants, propriétaires, gestionnaires)
 - Chasse
 - Carrière
 - Promenade
 - Escalade
- ❖ Engagements et recommandations par grands types de milieux
 - Milieux forestiers
 - Milieux herbacés
 - Milieux rocheux
 - Milieux humides hors littoral

Autres mesures

Codification	Libellés de la fiche
Thématique : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	
CS01	Concevoir des panneaux et une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site
CS02	Mettre en œuvre des actions de communication
Thématique : SUIVIS ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES	
SC01	Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires
SC02	Réaliser des inventaires et études complémentaires sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
SC03	Réaliser des études comparatives sur la biodiversité des forêts vieillissantes et des forêts en exploitation adaptée

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Merci de votre attention



Groupe
activités de
loisir

Document d'objectifs du site Natura
2000 « Falaises d'Anduze »
2^{ème} réunion des Groupes de travail
30 novembre 2009 - Anduze

Ordre du jour

Présentation des participants

Rôle des groupes de travail

Retour sur le diagnostic écologique

Les enjeux et objectifs DD

Les enjeux et leur hiérarchisation

Présentation et discussion sur les
mesures préconisées





Document d'objectifs du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze » 2^{ème} réunion des Groupes de travail 30 novembre 2009 - Anduze

Présentation des participants :

- ✓ Tour de table
- ✓ Signature de la feuille d'émargement



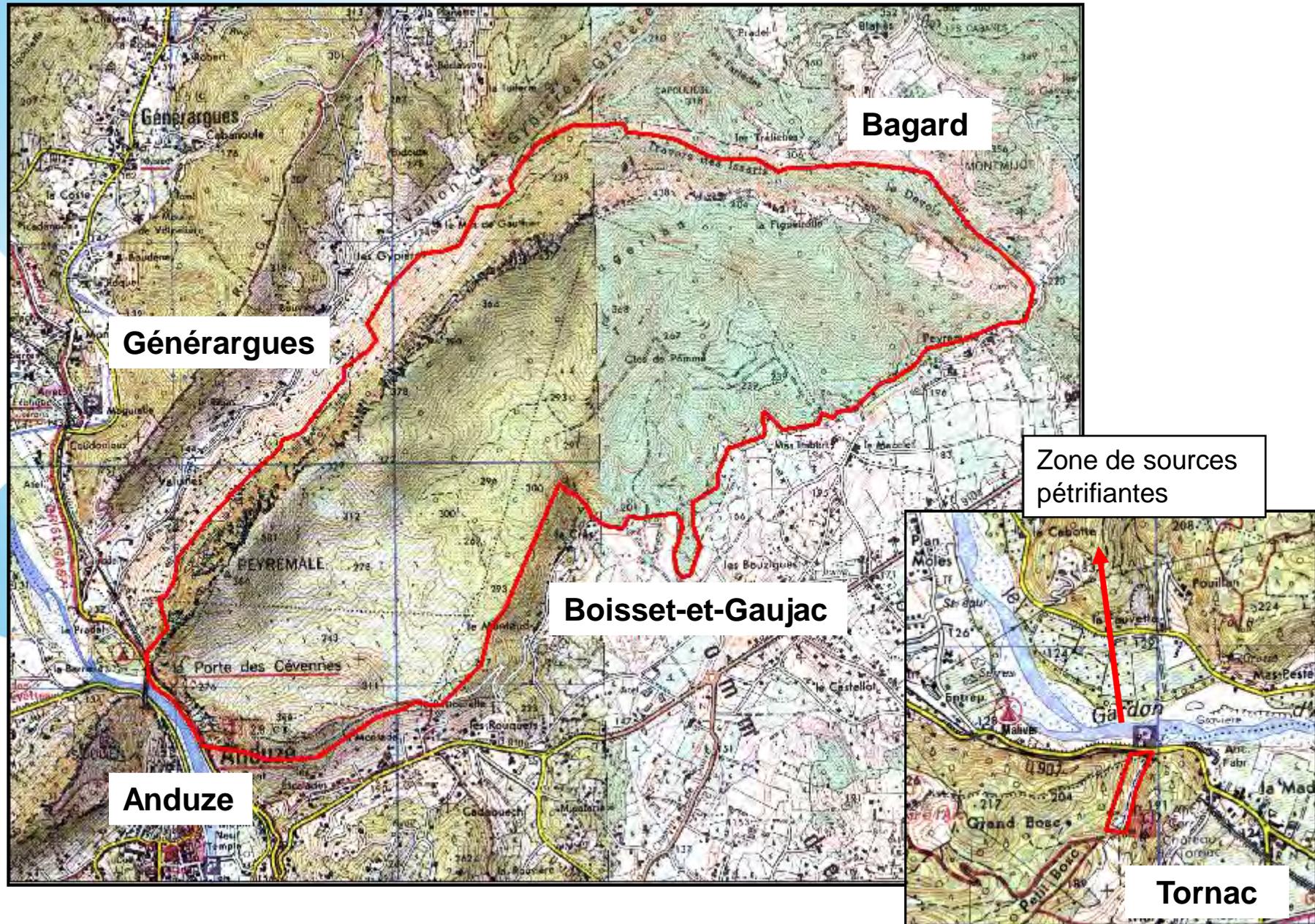
Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Organisation de la démarche

Concertation et définition des mesures de gestion et autres

- 2 Groupes de travail
 - Groupe « activités économiques » constitué des forestiers, carriers, élus, professionnels du tourisme...
 - Groupe « activités de loisirs et de pleine nature » constitué des chasseurs, randonneurs, grimpeurs, élus...
- Nombre de réunions
 - une première réunion regroupant les 2 groupes: travail sur les enjeux, les objectifs et les préconisations de mesures / *16 octobre 2009*
 - 2 réunions : une avec chaque groupe, travail sur les mesures et cahiers des charges / *30 novembre 2009*
- Objectifs
 - élaboration concertée du programme d'actions (mesures et cahiers des charges) et charte Natura 2000
 - chiffrage et localisation des mesures
 - calendrier et synthèse

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »



Gènerargues

Bagard

Zone de sources
pétrifiantes

Boisset-et-Gaujac

Anduze

Tornac

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Retour sur le diagnostic écologique

5 espèces de plantes patrimoniales

Flore d'intérêt liée aux milieux rocheux de parois ou de crête:

- l'Epervière étoilée
- la Silène saxifrage
- la Centaurée tachetée
- l'Alsine changeante



7 Habitats naturels d'intérêt communautaire

1. Eboulis calcaires méso-méditerranéens du Midi (8130-22)
2. Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique méditerranéenne (8210-1)
3. **Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-brachypodietea = pelouses à Brachypode rameux (*6220)**
4. La pelouse à Brome érigé subméditerranéenne (6210)
5. La forêt de Chêne vert / Chêne pubescent (9340)
6. Grottes et avens non exploités par le tourisme (8310)
7. **Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*7220)**

7 espèces animales patrimoniales

- Les papillons de jour : la Proserpine et le Damier de la Succise
- Les chiroptères : espèce cavernicole (Minioptère), espèce fissuricole (Molosse de Cestoni) et espèce forestière (Murin à oreilles échancrées)
- Les mollusques souterrains (2 espèces endémiques de France)

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

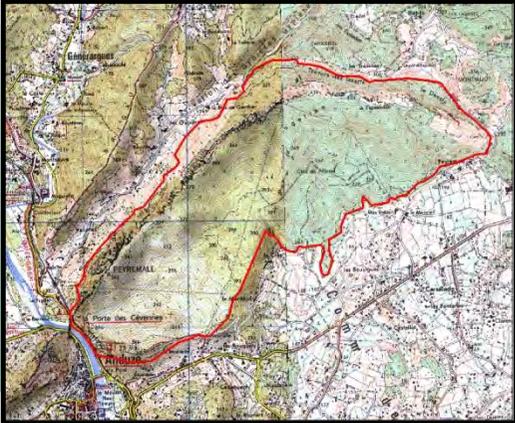
Enjeux de conservation et objectifs de développement durable

Objectif principal de Natura 2000: Maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales

Enjeux de conservation	Objectifs de développement durable
Enjeux très forts	
Grottes non exploitées par le tourisme	- Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés
Enjeux modérés	
Sources pétrifiantes avec formation de travertins*	- Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique
Pelouses à Brachypode rameux*	- Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux
Eboulis calcaire méditerranéens	- Préservation des éboulis calcaires méditerranéens
Miniopère de Schreibers	- Protection des espèces de chiroptères fissuricoles et/ou cavernicoles
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	- Préservation des falaises de la Porte des Cévennes et de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale
Pelouses à Brome subméditerranéenne	- Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne
Forêts de chêne vert	- Conservation et gestion de la chênaie verte

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Enjeux de conservation et objectifs de développement durable (suite)

Enjeux de conservation	Objectifs de développement durable
Enjeux faibles	
Murin à oreilles échancrées	- Protection des espèces de chiroptères fissuricoles et/ou cavernicoles
Tous les enjeux du site	
	Objectifs transversaux <ul style="list-style-type: none">- Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000- Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site- Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Présentation et discussion sur les mesures et les cahiers des charges

❖ **Activités ou acteurs concernés:**

- Chasseurs
- Promenade de tout type (pédestre, cycliste...)
- Grimpeurs
- Loisirs motorisés
- Elus locaux



❖ **Programme d'actions (11 mesures réparties sur 4 thématiques)**

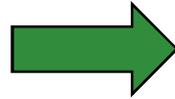
- Contrats Natura 2000 / contrepartie financière
- Toutes les activités

❖ **Charte Natura 2000 (engagements et recommandations générales, par grands types d'activités et par grands types de milieux)**

- Adhésion à la charte par sa signature / exonération de la taxe foncière sur les terrains non bâtis
- Activités cynégétiques
- Promenade de tout type
- Escalade

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Programme d'actions



Codification	Libellés de la fiche
Thématique : ANIMATION	
AN01	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs
Thématique : GESTION DES HABITATS	
GH01	Maintenir et restaurer les milieux ouverts couverts de pelouses sèches semi-naturelles
GH02	Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines et maintenir les sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)
GH03	Ne pas intervenir sur les habitats naturels d'intérêt communautaire rocheux ou liés au milieu rupestre (éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles, pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique)
GH04	Gérer les forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>
GH05	Réaménager sur les zones exploitées par la carrière des habitats favorables aux espèces fissuricoles

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Programme d'actions (suite)



Codification	Libellés de la fiche
Thématique : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	
CS01	Concevoir des panneaux et une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site
CS02	Mettre en œuvre des actions de communication
Thématique : SUIVIS ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES	
SC01	Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires
SC02	Réaliser des inventaires et études complémentaires sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
SC03	Réaliser des études comparatives sur la biodiversité des forêts vieillissantes et des forêts en exploitation adaptée



Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Mesure GH02: Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines et maintenir les sources pétifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Mise en défens des sources pétifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>) et information des visiteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose de clôtures autour de l'habitat fragile accompagné d'une signalétique d'information Pour protéger les sources pétifiantes du piétinement issu de la fréquentation humaine, dans les secteurs à risque. Il s'agit en fait d'un dispositif de dissuasion et d'information : - Diagnostic préalable devant permettre d'évaluer la fréquentation du site et donc la nécessité de la mise en défens - Pose d'une clôture d'une hauteur de 1 m de hauteur autour de l'habitat fragile - Entretien des infrastructures (remplacement ou restauration du matériel en cas de dégradation) - Réalisation, fabrication et mise en place de panneaux d'informations (format A4) expliquant la raison de la mise en défens. Prévoir aussi l'entretien des panneaux et leur remplacement. <p>Pour le détail, voir les cahiers des charges types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès - Action 32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact 	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion</p> <p>Type de contrat : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier, financement à 100%</p>
<p>Proposition d'élargissement du périmètre de la zone d'étude</p> <p>L'élargissement de la zone d'étude permettrait non seulement d'intégrer le petit vallon où sont localisées les sources pétifiantes, mais également l'ensemble du ruisseau. L'intérêt est de ne pas porter atteinte aux écoulements et à la qualité de l'eau de la source du cours d'eau en amont. Il est indispensable de conserver un débit minimum et une certaine qualité de l'eau pour assurer le maintien des sources pétifiantes dans un bon état de conservation.</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle – Mise en application par une adhésion à la Charte Natura 2000 sur les engagements relatifs aux milieux humides hors littoral</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Mesure GH03: Ne pas intervenir sur les habitats naturels d'intérêt communautaire rocheux ou liés au milieu rupestre

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Etant peu accessibles, les menaces qui pèsent sur ces habitats sont limitées. La zone de crête (malgré l'absence de chemins) peut être fréquenté et subir des dégradations ponctuelles, notamment sur le faciès à Alysson épineux. Le pied et le front de falaise sont également exposés à des risques de perturbations d'origine anthropique.</p> <p>Il est proposé la mise en place d'une signalétique d'information, via la pose de 2 panneaux d'informations (format A4) sur la ligne de crête (l'emplacement de ces panneaux sera déterminé ultérieurement par la structure animatrice) et de 2 autres panneaux d'information au pied des falaises. L'objectif de ces panneaux est de rappeler aux acteurs locaux et utilisateurs du site la vulnérabilité des habitats naturels d'intérêt communautaire.</p> <p>Pour le détail, voir le cahier des charges type Action 32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.</p>	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion</p> <p>Type de contrat : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier, financement à 100%</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Mesure GH04: Gérer les forêts a *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Etant donné la superficie que couvrent les bois de chêne vert sur le site et leur morcellement à travers divers types de propriétaires (publics et privés), diverses stratégies de gestion de la chênaie verte sont possibles</p>	
<p>1) Maturation de la chênaie verte (forêts communales et forêts privées si propriétaires intéressés) Non intervention sur la forêt de chêne vert dans le but d'accroître la biodiversité, notamment du sous bois. Il est proposé dans le cas présent une gestion expérimentale visant à faire évoluer le taillis vers une futaie sur souche. Le maintien d'arbres sénescents et d'arbres morts est également bénéfique aux insectes saproxylophages tels le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne qui n'ont pas été trouvé sur le site lors de l'élaboration du DOCOB mais qui pourraient s'implanter dans une forêt de feuillus plus mature composé d'arbres vieillissant et d'arbres morts. Le vieillissement des peuplements sera limité à des zones définies dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (voir ci-dessous) Pour le détail, voir les cahiers des charges types : - Action F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - Action F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt</p>	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion Type de contrat : Contrat Natura 2000 forestier, financement à 100%</p>
<p>2) Gestion du peuplement forestier en taillis (plutôt préconisée pour les forêts privées) La poursuite du traitement en taillis avec une rotation optimale de 30 à 40 ans peut être préconisée pour ce type d'habitat. La gestion sylvicole en taillis implique nécessairement des coupes à blanc et des stades plus ou moins vieillis de taillis. En parallèle, la régénération naturelle de la chênaie et un régime d'éclaircie pour amoindrir les effets d'une coupe rase trop vaste doivent être favorisés. Il est nécessaire d'informer et sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt patrimonial de cet habitat naturel et de porter à connaissance les différentes pratiques sylvicoles adaptées et préconisées pour ce type de milieu.</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure d'animation : Identification des propriétaires et organisation d'une réunion de sensibilisation (voir fiche AN.01) - Charte Natura 2000 à travers les engagements et recommandations relatifs aux milieux forestiers</p>

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Charte Natura 2000

- ❖ Engagements généraux et recommandations
- ❖ Engagements et recommandations par grands types d'activités
 - Forestiers (exploitants, propriétaires, gestionnaires)
 - Chasse
 - Carrière
 - Promenade
 - Escalade
- ❖ Engagements et recommandations par grands types de milieux
 - Milieux forestiers
 - Milieux herbacés
 - Milieux rocheux
 - Milieux humides hors littoral

Autres mesures

Codification	Libellés de la fiche
Thématique : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	
CS01	Concevoir des panneaux et une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site
CS02	Mettre en œuvre des actions de communication
Thématique : SUIVIS ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES	
SC01	Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires
SC02	Réaliser des inventaires et études complémentaires sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
SC03	Réaliser des études comparatives sur la biodiversité des forêts vieillissantes et des forêts en exploitation adaptée

Site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »

Merci de votre attention



I. LES ENJEUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL HIERARCHISES

La méthode employée pour la hiérarchisation des enjeux de conservation du patrimoine naturelle est celle développée par le CSRPN Languedoc-Roussillon pour la hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon.

Le résultat de la hiérarchisation est présenté ci-dessous.

HIERARCHISATION DES ENJEUX DU SITE NATURA 2000 DE LA GRANDE MAIRE : ENJEUX TRES FORT A FAIBLE		
Code Natura 2000 ou autre statut	Intitulé de l'habitat naturel ou nom de l'espèce	Niveau d'enjeu
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Très fort
7220*	Sources pétifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) *	Modéré
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> *	
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	
1310	Minioptère de Schreibers	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	
1321	Murin à oreilles échanrées	Faible

Un astérisque devant le code Natura 2000 indique que l'habitat est prioritaire

LR (R) = Liste Rouge Française Mammifères, Reptiles, Amphibiens comme « Rare »

PN (2) = Espèce protégée au niveau national selon l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (article 2).

L'enjeu « très fort » du site concerne les grottes et avens qui abritent des espèces rares comme les organismes stygobies, strictement inféodées aux eaux souterraines (Bythiospée rhénane et Globhydrobie de l'Ardèche, mollusques endémiques de France à répartition restreinte).

Les enjeux « modéré » du site sont donc les sources pétrifiantes avec formation de travertins, les pelouses à Brachypode rameux et à Brome subméditerranéenne, les forêts de chêne vert catalano-provençales ainsi que les pentes rocheuses avec végétation chasmophytique. Le Minioptère de Schreibers vient chasser en périphérie du site, mais aucun gîte de reproduction ou d'hivernage n'est connu sur le site en lui-même, ce qui explique le niveau d'enjeu « modéré » seulement.

L'enjeu « faible » concerne le Murin à oreilles échanquées, contacté une fois lors des prospections mais dont les gîtes potentiellement favorables sont plutôt disponibles en périphérie du site.

II. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable permettent d'identifier les résultats attendus par la mise en œuvre du Docob. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation qui leur sont associés.

Un objectif de développement durable peut rassembler plusieurs enjeux de conservation.

Enjeux de conservation	Objectifs de développement durable
Enjeux très forts	
Grottes non exploitées par le tourisme	Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés
Enjeux modérés	

Document de travail

Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) *	Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> *	Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Préservation des éboulis calcaires méditerranéens
Minioptère de Schreibers	Protection des espèces de chiroptères fissuricoles et/ou cavernicoles
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Préservation des falaises de la Porte des Cévennes et de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Conservation et gestion de la chânaie verte
Enjeux faibles	
Murin à oreilles échancrées	Protection des espèces de chiroptères fissuricoles et/ou cavernicoles
Tous les enjeux du site	Objectifs transversaux
	Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000
	Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site
	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire

Des objectifs opérationnels et des mesures (ou actions) déclinent plus précisément les objectifs de développement durable. Au moment de la définition de ces objectifs et mesures, les enjeux socio-économiques, présentés ci-dessous, issus des consultations des acteurs locaux, ont été considérés.

Enjeux socio-économiques
<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de la carrière et extension éventuelle sur le site Natura 2000 - Développement de l'accès au site et des cheminements de découverte - Exploitation forestière à relancer en fonction de la stratégie de conservation souhaitée - Maintien des activités cynégétiques - Maintien de l'agriculture (pastoralisme) pour le maintien des habitats ouverts

III. PROGRAMME D' ACTIONS

Le maintien voire le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'intervention. Quatre grandes thématiques structurent le document d'objectifs du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze" : l'animation du Docob, la gestion des habitats, le suivi et l'amélioration des connaissances et la communication et la sensibilisation. Elles doivent permettre par leur action conjuguée, de répondre aux objectifs de la directive Habitats et aux objectifs de développement durable du présent Docob.

Thématique 1 : Animation (AN)

Les actions comprises sous cette thématique consistent en la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Docob, aux démarches de facilitation de l'adhésion autour des objectifs du Docob et des mesures contractuelles proposées.

Thématique 2 : Gestion des habitats (GH)

Sous cette thématique sont rassemblées les actions de gestion préconisées pour assurer le maintien des habitats naturels (habitats d'intérêt communautaire et prioritaires) et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Au cours de leur élaboration, sont pris en compte les instruments de planification existants et disponibles ; les moyens économiques, humains et financiers mobilisables ; et les projets, besoins ou attentes des différents acteurs présents sur le site (discutés lors des réunions de groupes de travail).

Thématique 3 : Communication et Sensibilisation (CS)

La communication autour du Docob est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des espèces pourra être menée. De plus, il est important d'informer et de sensibiliser les visiteurs sur les richesses du site et l'importance de sa préservation.

Thématique 4 : Suivis et Amélioration des connaissances (SC)

Pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées, il est impératif de mettre en place des suivis de l'état de conservation de populations et/ou d'habitats, de la dynamique des milieux, etc. Cette thématique est très importante car elle doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du Docob sur le terrain.

Bien que des études aient déjà été réalisées sur le site, certains habitats naturels et certaines espèces végétales et animales peuvent demander des études complémentaires afin d'affiner les connaissances scientifiques (études comportementales d'espèces, fonctionnement des écosystèmes).

Le niveau de priorité des actions

La hiérarchisation des actions proposées est basée sur les facteurs suivants :

- La responsabilité du site concernant la conservation des habitats naturels, des espèces et habitats d'espèces au niveau régional ;
- L'importance des menaces qui pèsent sur l'habitat naturel ou l'espèce ;
- L'ordre logique de mise en œuvre d'actions portant sur le même habitat naturel d'intérêt communautaire ou le même habitat d'espèces ;
- La facilité de mise en œuvre des actions – disponibilité des technologies, des moyens humains et des moyens financiers.

Le programme d'actions se compose de deux types de fiches :

- la fiche mesure qui forme le corps du programme d'actions ;
- les cahiers des charges types constitués d'engagements qui pourront être précisés lors de la rédaction du contrat.

III.1. FICHES MESURES

Le programme d'actions est composé des 10 mesures suivantes appartenant aux quatre thématiques présentées précédemment. Ces mesures sont ensuite détaillées dans des fiches, présentées dans cette section, et des cahiers des charges types disponibles dans la section suivante du document d'objectifs.

Codification	Libellés de la fiche
Thématique : ANIMATION	
AN01	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs
Thématique : GESTION DES HABITATS	
GH01	Maintenir et restaurer les milieux ouverts couverts de pelouses sèches semi-naturelles
GH02	Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines et maintenir les sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)
GH03	Ne pas intervenir sur les habitats naturels d'intérêt communautaire rocheux ou liés au milieu rupestre (éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles, pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique)
GH04	Gérer les forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>
GH05	Réhabiliter sur les zones exploitées par la carrière des habitats favorables aux espèces fissuricoles
Thématique : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	
CS01	Concevoir des panneaux et une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site
CS02	Réaliser un bulletin d'information annuelle (lettre Natura 2000)
Thématique : SUIVIS ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES	
SC01	Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires
SC02	Etudier les grottes non exploitées par le tourisme

Grille de lecture de la fiche mesure

Code mesure	« Intitulé de la mesure »			Ordre de Priorité *** = urgent ** = moyennement urgent * = pas urgent
Objectif(s) de développement durable	<i>Objectifs définis à l'issu du diagnostic écologique visés par cette mesure</i>			
Objectif(s) opérationnel	<i>Préciser un objectif opérationnel Ex : Maintenir dans un bon état de conservation les 10ha de prés salés... Restaurer les 5 ha de dunes embryonnaires et les rendre favorables à la nidification des sternes et autres laridés à enjeu du site.</i>			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
<i>DOCOB ou plan de gestion du conservatoire du littoral</i>		<i>Autres Docob, autres documents de planification</i>		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels	Espèces végétales	Espèces animales	
	<i>Liste des habitats naturels IC</i>	<i>Liste des espèces végétales</i>	<i>Liste des espèces animales</i>	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
<i>Préciser le lieu si possible</i>			<i>Estimer la superficie concernée si possible</i>	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
<i>Présentation des opérations et des phases de réalisation de la mesure en faisant référence aux cahiers des charges types pour les mesures contractuelles</i>		<i>Mesures contractuelles : préciser le type de contrat (agricole, forestier, ni agricole ni forestier) et les modalités de financement Mesures non contractuelles : préciser le type de mesure (animation, communication, accroissement des connaissances)</i>		
Durée programmée	5 ans			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<i>Intégrer les indicateurs des cahiers des charges</i>		<i>Intégrer les indicateurs des cahiers des charges</i>		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
<i>Intégrer les bénéficiaires des cahiers des charges</i>		<i>Intégrer les partenaires techniques des cahiers des charges</i>		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
<i>Présentation des phases de réalisation de la mesure dont le coût est à estimer. L'estimation du coût des mesures contractuelles ou du montant des aides susceptibles d'être accordés au bénéficiaire dans le cadre des MAET sont définis dans les cahiers des charges types, qui sont présentés à la suite des fiches mesures.</i>				
Estimation du coût total des actions pour 5 ans				... €

AN01	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs		Ordre de Priorité ***
Objectif(s) de développement durable	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		<ul style="list-style-type: none"> - Les PLU des communes d'Anduze, de Gènerargues, de Boisset-et-Gaujac, et Bagard - Les SCOT du Pays des Cévennes 	
Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire, remarquables et ordinaires		
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze »		536 ha	

Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre		
Description des opérations	Jour	Modalité de mise en œuvre
Missions de la structure animatrice :		Type de mesure :
- coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB, avec mise en place et édition d'un tableau de bord annuel pour chaque action ;	5	Mesure non contractuelle
- promouvoir le DOCOB : diffusion des connaissances et conseils auprès des élus et des principaux acteurs dont les propriétaires	7	- Mesure d'animation
- assurer la concertation entre les acteurs locaux : gestion des difficultés et problèmes rencontrés ;	5	Financement : par la mesure 323A axe 3 du PDRH, financement à hauteur de 80%
- établir des contrats de gestion (contrat Natura 2000 ou MAET) et des opérations de suivis et de sensibilisation avec des acteurs locaux, des conventions d'utilisation, etc.	16	
- inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats dans la définition de leur avant-projet ;	5	
- porter à connaissance l'intérêt écologique du site Natura 2000 auprès des développeurs et porteurs de projets afin que les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire soient pris en compte dans la définition de leur avant-projet ;	4	
- favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site, et coordonner le DOCOB avec les autres types de documents de gestion, les aménagements et les politiques publiques (assister aux réunions des organismes portant ces documents de gestion). Il s'agit donc de faire connaître aux élus et agents techniques des collectivités locales les objectifs du DOCOB ;	7	
- rechercher les financements et mettre au point le plan de financement global des actions ;	10	
- évaluer et réviser le DOCOB en concertation avec le comité de pilotage et avec les acteurs locaux (vérifier notamment la pertinence des actions) ;	5	
Estimation du nombre de jours nécessaires pour assurer la mise en œuvre du DOCOB	64 jours	

Durée programmée	6 ans				
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Choix et mise en place de la structure animatrice dans les premiers mois de la mise en œuvre du DOCOB	La structure animatrice choisie doit assurer l'animation, la gestion administrative et la coordination du DOCOB de façon continue pendant la durée de vie de cette première version du DOCOB.				

Document de travail

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
- Surface en habitats naturels d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un rapport annuel de suivi de l'animation - Nombre de réunions techniques - Nombre de comités de pilotages - Autoévaluation de l'animation, réalisée à partir du tableau de bord annuel de chaque action - Nombre de contrats (Natura 2000 et MAEt) signés - Nombre d'adhésions à la charte - Surfaces sous contrat - Satisfaction des acteurs locaux signataires de contrat

Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Structure animatrice	Associations d'activités de pleine nature, agriculteurs, associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, CEN LR, chambre d'agriculture, collectivités locales (CC autour d'Anduze, CA du Grand Alès en Cévennes, communes d'Anduze, Générargues, Bagard et Boisset-et-Gaujac), DDTM, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DREAL, FDC 30, ONCFS, ONF, offices de tourisme, professionnels du tourisme, propriétaires, sociétés communales de chasse...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Coût estimé de l'animation pour une année	8 000 à 10 000 €/an
Estimation du coût de l'animation pour 6 ans	48 000 à 60 000€

GH01	Maintenir et restaurer les milieux ouverts couverts de pelouses sèches semi-naturelles		Ordre de Priorité ***
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des 0,89 ha de pelouses Brome subméditerranéenne - Maintien des 47,7 ha de pelouses à Brachypode rameux dans un état de conservation moyen à bon 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- La charte Natura 2000 et la mesure SC01	
Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*) 	Plantes hôtes : <ul style="list-style-type: none"> - Aristoloche pistoloche (<i>Aristolochia pistolochia</i>) - Scabieuse des Jardins (<i>Scabiosa atropurpurea</i>) et Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>) 	Espèce d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) (1065) Espèce remarquable : <ul style="list-style-type: none"> - Proserpine (<i>Zerynthia rumina</i>)
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
La gestion par le pâturage, la fauche ou le débroussaillage concerne les parcelles ouvertes ou en cours de fermeture essentiellement localisées au nord-est et sud-ouest du site			48,59 ha

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
Ouverture des surfaces de pelouses embroussaillées si nécessaire Pour le détail voir le cahier des charges type Action 32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion Type de contrat : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier, financement à 100%
Maintien des surfaces actuelles de pelouses ouvertes et entretien après ouverture de ces habitats Par des pratiques pastorales adaptées : Pour le détail voir les cahiers des charges types : <ul style="list-style-type: none"> - Action 32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique - Action 32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique Par la fauche ou le gyrobroyage : Pour le détail voir les cahiers des charges types : <ul style="list-style-type: none"> - Action 32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts - Action 32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger 	

Durée programmée	5 ans			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
- Ouverture des milieux si nécessaire	Mettre en œuvre un entretien des milieux ouverts par pâturage et/ou par fauche et gyrobroyage pour éviter une recolonisation rapide des ligneux et végétaux indésirables			

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
- Surface relative des habitats naturels d'intérêt communautaire concernés	- Ratio surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux contractualisée / surface de ces habitats naturels

Document de travail

<p>- état de conservation des pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux et de leur typicité (attention l'amélioration de ... n'est pas un indicateur mais un objectif. L'indicateur est l'état de conservation)</p> <p>- Evolution de la végétation par rapport à l'état initial</p> <p>- Indices de détérioration localisés : traces de surpâturage, embroussaillage, banalisation des habitats naturels</p> <p><i>Se référer à la méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats du CEN-LR</i></p>	<p>contractualisable (surface inventoriée dans le diagnostic écologique du Docob)</p> <p>- Surface de parcelles embroussaillées remises en pelouses sèches ou parcours substeppiques</p>
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Propriétaires ou gestionnaires des parcelles concernées, Structure animatrice...	Associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, CEN LR, chambre d'agriculture, collectivités locales (CC autour d'Anduze, CA du Grand Alès en Cévennes, communes d'Anduze, Générargues, Bagard et Boisset-et-Gaujac), DDTM, DREAL, fédération des chasseurs et associations de chasse communales...

GH02	Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines et maintenir les sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)		Ordre de Priorité ***
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique - Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés - Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000 		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Incitation des exploitants à réduire leur emploi d'intrants (engrais et pesticides) pouvant s'infiltrer ou être lessivés - Maintien ou développement d'activités agricoles favorables à la conservation des habitats naturels du site - Maintien de la qualité physico-chimique des eaux du réseau karstique qui conditionne l'existence de cet habitat naturel prioritaire - Prévention de toutes altérations ou dégradations physiques des formations de travertins - Maîtrise de la fréquentation humaine, information et sensibilisation du grand public - Encouragement de la mise en place de dispositifs pouvant limiter le lessivage des intrants des parcelles agricoles vers les cours d'eau 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- La charte Natura 2000 et la mesure SC01	
Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats d'intérêt communautaire : - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (7220)* - Grottes non exploitées par le tourisme (8310) / préciser que ce sont les réseaux karstiques qui sont spécifiquement visés	sans objet	sans objet
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
Les sources pétrifiantes présentes au sud du site Natura 2000 qui s'étendent sur les communes d'Anduze et de Tornac			

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Se renseigner sur les spécificités du site où il y a les sources, quelles activités (agricole, usine ?) voir avec DDAF Benoit. Je ne pense pas que M. Benoit soit en mesure de nous dire qu'elles sont les activités présentes à proximité des sources pétrifiantes. De toute façon, le périmètre de la zone d'étude englobe uniquement le petit vallon où elle est localisée. Aucune possibilité de contractualiser sur des actions agricoles ou non agricole pour limiter les apports de fertilisant ou de produits phytosanitaires. On ne pourrait que préconiser de la mise en défens et de la sensibilisation par des panneaux. Ou on préconise un élargissement très important du site !</p> <p>Je te propose donc de faire une ligne de plus à ce tableau pour y ajouter l'idée d'élargir le site pour englober l'ensemble du ruisseau afin de pouvoir proposer dans la charte de ne pas porter atteinte aux écoulements et à la qualité de l'eau de la source du cours d'eau à l'amont afin de conserver un débit d'eau et une qualité d'eau indispensable au maintien du bon état de conservation des sources pétrifiantes. On verra bien ce que tout le monde en pense en réunion de groupe de travail. Puisqu'on est sur des terrains boisés en pente, je pense que les forestiers auront des choses à nous dire !</p> <p>Maintien de la qualité physico-chimique des eaux</p> <p>Dans le cas où agriculture présente, engagement unitaires pour : (à conserver pour le réseau karstique)</p>	

Document de travail

<ul style="list-style-type: none"> - pas de traitements phytosanitaires préjudiciables à la flore et faune - réduire les quantités d'intrants - limiter le lessivage des molécules vers les cours d'eau <p style="background-color: #90EE90; padding: 2px;">NB : pas de contractualisation possible si aucun agriculteur dans le site ! ce qui semble être actuellement le cas</p> <p>E.U :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COUVER03 - ENHERBEMENT SOUS CULTURES LIGNEUSES PERENNES (ARBORICULTURE – VITICULTURE - PEPINIÈRES) - FERTI_01 - LIMITATION DE LA FERTILISATION TOTALE ET MINERALE AZOTEE SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES - les PHYTO 	
<p>Maitrise de la fréquentation</p> <p>Mise en défens des sources pétrifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>) et information des visiteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose de clôtures autour de l'habitat fragile accompagné d'une signalétique d'information Pour protéger les sources pétrifiantes du piétinement issu de la fréquentation humaine, dans les secteurs à risque. Il s'agit en fait d'un dispositif de dissuasion et d'information : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic préalable devant permettre d'évaluer la fréquentation du site et donc la nécessité de la mise en défens - Pose d'une clôture d'une hauteur de 1 m de hauteur autour de l'habitat fragile - Entretien des infrastructures (remplacement ou restauration du matériel en cas de dégradation) - Réalisation, fabrication et mise en place de panneaux d'informations (format A4) expliquant la raison de la mise en défens. Prévoir aussi l'entretien des panneaux et leur remplacement. <p>Pour le détail, voir les cahiers des charges types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès - Action 32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact 	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion</p> <p>Type de contrat : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier, financement à 100%</p>

Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
<ul style="list-style-type: none"> - Surface couverte par les sources pétrifiantes avec formation de travertins - Etat de conservation des sources pétrifiantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats signés pour la mise en défens des sources pétrifiantes ou pour l'arrêt des traitements phytosanitaires - Linéaires de clôtures installés
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Propriétaires ou gestionnaires des parcelles, Agriculteurs,	CRPF, DDTM, DREAL, syndicat des propriétaires forestiers...

Document de travail

Structure animatrice...	
-------------------------	--

GH03	Ne pas intervenir sur les habitats naturels d'intérêt communautaire rocheux ou liés au milieu rupestre (éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles, pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique)		Ordre de Priorité **
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des éboulis calcaires méditerranéens - Préservation des falaises de la Porte des Cévennes et de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale - Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000 		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des 6,45 ha d'éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles dans un bon état de conservation - Préservation des 21,09 ha de pentes rocheuses calcaires à végétation chasmophytique dans un bon état de conservation 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- La charte Natura 2000 et la mesure SC01	
Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats d'intérêt communautaire : - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130) - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)	Espèces végétales remarquables : - Centaurée tachetée (<i>Centaurea maculosa</i>) - Silène saxifrage (<i>Silene saxifraga</i>) - Epervière étoilée (<i>Hieracium stelligerum</i>) - Alsine changeante (<i>Minuartia rostrata</i>)	- Murin à oreilles échancrés (1321)
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
Les milieux rupestres de l'ensemble du site Natura 2000 : falaises de la Porte des Cévennes et crête de Peyremale			27,54 ha

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Etant peu accessibles, les menaces qui pèsent sur ces habitats sont limités. Seule la zone de crête peut être fréquentée (malgré l'absence de chemins) et subir des dégradations ponctuelles, notamment sur le faciès à Alysson épineux. Et le pied de falaise et front de falaises</p> <p>Il est proposé la mise en place d'une signalétique d'information, via la pose de 2 panneaux d'informations (format A4) sur la ligne de crête (l'emplacement de ces panneaux sera déterminé ultérieurement par la structure animatrice) et de 2 panneaux au pied des falaises. L'objectif de ces panneaux est de rappeler aux acteurs locaux et utilisateurs du site la vulnérabilité des habitats naturels d'intérêt communautaire.</p> <p>Pour le détail, voir le cahier des charges type Action 32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.</p> <p>OU</p> <p>Aucune action de gestion spécifique n'est envisagée dans le cadre de ce DOCOB.</p>	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion</p> <p>Type de contrat : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier, financement à 100%</p>

Document de travail

<p>Observations Les éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles du site sont dans un état de conservation globalement bon. Ils sont menacés par un phénomène d'évolution naturelle : la stabilisation par la colonisation végétale.</p>	
--	--

Durée programmée	5 ans			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Pose des aménagements				

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
- Proportion de surface des éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles et des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique - Etat de conservation des habitats	- Nombre de panneaux installés
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Propriétaires des parcelles où on souhaite installer les panneaux, Structure animatrice...	Associations de protection de l'environnement, associations d'activités de pleine nature, CEN LR, collectivités locales (CC autour d'Anduze, commune d'Anduze), DDTM, DREAL...

GHO4	Gérer les forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		Ordre de Priorité **
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation et gestion de la chênaie verte - Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000 		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des 347,9 ha de forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> dans un état de conservation bon à excellent - Incitation des propriétaires et exploitants des parcelles à pratiquer une gestion sylvicole adaptée au maintien et à la pérennité de cet habitat naturel : gestion du peuplement en taillis et/ou gestion expérimentale de non-intervention (évolution naturelle de la chênaie verte) - Maintien d'arbres sénescents et d'arbres morts pour les insectes saproxylophages - Adaptation des plans d'aménagement forestier et des plans simples de gestion - Information des propriétaires et des exploitants sur l'intérêt patrimonial de cet habitat naturel d'intérêt communautaire 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- La charte Natura 2000 et la mesure SC01	
Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats d'intérêt communautaire : - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)	Sans objet	Est-ce qu'on a des chiro dire éventuellement les saproxylophages qui n'ont pas été trouvés sur le site
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
Les forêts de chêne vert de l'ensemble du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze			347,90 ha

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
Etant donné la superficie que couvrent les bois de chêne vert sur le site et leur morcellement à travers divers types de propriétaires (publics et privés), diverses stratégies de gestion de la chênaie verte sont possibles	
1) Maturation de la chênaie verte (forêts communales et forêts privées si propriétaires intéressés)	
<p>Non intervention sur la forêt de chêne vert dans le but d'accroître la biodiversité, notamment du sous bois. Il est proposé dans le cas présent une gestion expérimentale visant à faire évoluer le taillis vers une futaie sur souche. Le maintien d'arbres sénescents et d'arbres morts est également bénéfique aux insectes saproxylophages tels le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne qui n'ont pas été trouvés sur le site lors de l'élaboration du DOCOB mais qui pourraient s'implanter dans une forêt de feuillus plus mature composé d'arbres vieillissant et d'arbres morts. Le vieillissement des peuplements sera limité à des zones définies dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (voir ci-dessous)</p> <p>Pour le détail, voir les cahiers des charges types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (impossible si absence de sylviculture / en attente de réponse de M.Guardia et Pelatan) (les forêts communales sont soumises au régime forestier) - Action F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt (ne peut être contractualisée seule !) 	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion</p> <p>Type de contrat : Contrat Natura 2000 forestier, financement à 100%</p>
2) Gestion du peuplement forestier en taillis (plutôt préconisée pour les forêts privées)	
<p>La poursuite du traitement en taillis avec une rotation optimale de 30 à 40 ans peut être préconisée pour ce type d'habitat. La gestion sylvicole en taillis implique nécessairement des coupes à blanc et des stades plus ou moins vieillis de taillis.</p> <p>En parallèle, la régénération naturelle de la chênaie et un régime d'éclaircie pour amoindrir les effets d'une coupe rase trop vaste doivent être favorisés.</p> <p>Il est nécessaire d'informer et sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt patrimonial de cet habitat naturel et de porter à connaissance les différentes pratiques sylvicoles adaptées et</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure d'animation : Identification des propriétaires et organisation d'une réunion de sensibilisation (voir fiche AN.01) - Charte Natura 2000 à travers les engagements et recommandations

Document de travail

préconisées pour ce type de milieu.	relatifs aux milieux forestiers
-------------------------------------	--

Durée programmée	5 ans			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
- Surfaces de chênaie verte actuelle et des secteurs favorables pouvant évoluer vers cet habitat naturel	- Nombre de panneaux installés - Nombre de contrats signés - Nombre de propriétaires identifiés
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Propriétaires ou gestionnaires des parcelles concernées Structure animatrice,	Centre Régional de la Propriété forestière (domaine privé), ONF (domaine public), Syndicat des Propriétaires Forestiers Privés du Gard (domaine privé), Structure animatrice, DDTM du Gard...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Information et sensibilisation - Nombre de jours pour identifier les propriétaires (2 jours x 500€) - 1 réunion de sensibilisation (1 jour x 500 €)	1000€ 500€
Estimation du coût de l'action pour 5 ans	1 500,00 €

GH05	Réaménager sur les zones exploitées par la carrière des habitats favorables aux espèces fissuricoles		Ordre de Priorité **
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des espèces de chiroptères fissuricoles et/ou cavernicoles - Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000 		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à profit des zones exploitées par la création d'habitats naturels d'intérêt communautaire et/ou habitats d'espèces - Incitation des exploitants de carrière à maintenir ou créer des conditions écologiques favorables aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- La charte Natura 2000	
Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - Parcours substepaniques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*) - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210) Habitats (autre): <ul style="list-style-type: none"> - Carrière 		- Chiroptères fissuricoles
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
La mesure concerne la carrière en activité, localisée à l'extrême nord-est du site et pouvant avoir des répercussions sur les habitats naturels d'intérêt communautaire environnants.			15,81 ha

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>L'activité d'extraction de granulats occupe une faible surface sur le site. Elle entraîne une modification des habitats naturels en créant de nouvelles conditions écologiques. Ces dernières pourraient être mises à profit pour initier la reconstitution d'habitats naturels d'intérêt communautaire ou favorables aux espèces fissuricoles.</p> <p>Information et sensibilisation des carriers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation d'une réunion pour informer les carriers des mesures possibles à mettre en œuvre et les inciter à se doter d'un projet d'aménagement pendant et après l'exploitation déjà fait pr M. Barylo ?! <p>C'est donc une action de sensibilisation à mettre dans la com et pas une action de réaménagement. Si tu souhaite vraiment en faire une mesure de gestion il faut planifier le réaménagement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Prévoir la rencontre des carriers, des propriétaires de terrains et des services de l'Etat pour une sensibilisation aux enjeux du site et à l'intérêt de prévoir un réaménagement qui soit cohérent avec la naturalité du site. 2) Planifier le réaménagement afin qu'il soit favorable à une réinstallation des espèces locales et à la restauration des habitats naturels et conforme aux normes de sécurité. Définir une date du début des travaux, un plan des travaux de réaménagement accompagné d'un suivi des travaux, un plan de gestion des milieux en cours de réhabilitation / restauration et enfin un suivi de l'évolution des 	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure d'animation : Identification des propriétaires et organisation d'une réunion de sensibilisation (voir fiche AN.01) - Charte Natura 2000 à travers les engagements et recommandations relatifs à la carrière

Document de travail

milieux naturels – voir leur rapprochement avec les habitats naturels d'intérêt communautaire et des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire et remarquables s'installant sur ces milieux.	
--	--

Durée programmée	5 ans			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Réunion d'information	Mesures de réhabilitation et suivis			

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
- Surface de zones consommées réaménagée - Nombre et diversité d'espèces végétales et animales s'installant ou fréquentant les zones réhabilitées - Surface (nombre d'hectare) d'habitats naturels d'intérêt communautaire recrée	- Travaux à vocation écologique réalisés
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Carriers, Structure animatrice	DREAL, DRIRE, Union Régionale des Industries de Carrières et matériaux de construction

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Information et sensibilisation - 1 réunion de sensibilisation (1 jour x 500 €)	500€
Estimation du coût de l'action pour 5 ans	500,00 €

CS01	Concevoir des panneaux et une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site		Ordre de Priorité ***
Objectif(s) de développement durable	- Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- La charte Natura 2000	
Habitats et espèces concernés	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire, remarquables et ordinaires		
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
L'ensemble du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze »			536 ha

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en oeuvre
<p>1) Création d'un groupe de travail pour l'élaboration des panneaux et de la plaquette Ce groupe sera composé de la structure animatrice et des collectivités locales.</p> <p>Je pense qu'on va plutôt proposer ou proposer en plus une plaquette réalisé avec le modèle de plaquette de la DIREN étant donné la faible superficie du site et le peu d'enthousiasme autour de ce site. Par contre, le groupe de travail peut exister pour les panneaux. Puisque les forêts sont communales et que les communes veulent développer un sentier d'interprétation, les communes doivent siéger sur le comité. Le groupe de travail peut toutefois dire ce qu'il a envi de trouver dans la plaquette comme information</p> <p>Il aura pour mission de spécifier le cahier des charges pour la réalisation des panneaux et de la plaquette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'une cohérence entre les signalétiques de la communication locale - Identifier le nombre de panneaux et leur emplacement - Identifier les informations devant figurer sur les panneaux (information sur les enjeux forts du site, quelques règles de bonne conduite) - De spécifier le volume de la plaquette, le mode de distribution, le ton de la sensibilisation, les cibles (l'ensemble des usagers), les enjeux écologiques à valoriser et les bons comportements à faire connaître. 	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle – Mesure d'animation (voir la fiche AN01)</p>
<p>2) Réalisation de panneaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du message et choix iconographique (validé par le groupe de travail) - Montage graphique des panneaux - Fabrication des panneaux - Installation des panneaux <p>Pour le détail voir cahier des charges type A32326P- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.</p>	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle - Mesure de communication et de sensibilisation.</p> <p>La réalisation de panneaux peut être financée par un contrat Natura 2000 non agricole non forestier (financement à 100%)</p>
<p>3) Réalisation d'une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site (selon la plaquette type de la DREAL) propose la plaquette de la DIREN. Est-ce que tu peux voir si elle est maintenant disponible sur le site de la DIREN LR. Merci</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des textes et choix iconographique (validé par le groupe de travail) - Montage graphique de la plaquette - Tirage de la plaquette - Distribution <p>Distribution d'une partie des plaquettes par la structure animatrice auprès des propriétaires et acteurs locaux directement concernés par le site lors des rencontres prévues dans le cadre des actions d'animation, mise à disposition des autres plaquettes aux administrés des communes de Boisset-et-Gaujac, Anduze, Générargues, Bagard et Tornac, puis dans les offices de tourisme.</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure de communication et de sensibilisation.</p> <p>Financement : par la mesure 323A axe 3 du PDRH, financement à hauteur de 80%, si le coût de l'action reste sous le seuil des 4000€</p>

Document de travail

Durée programmée	5 ans			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
- Création d'un groupe de travail pour l'élaboration des panneaux et de la plaquette - Réalisation des panneaux et des plaquettes	- Pose des panneaux et distribution des plaquettes - Entretien des panneaux et réédition de plaquettes si nécessaire			

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
	- Maquette des panneaux et des plaquettes - Factures de fabrication des panneaux et de reproduction des plaquettes
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'oeuvre potentiel(s)
Structure animatrice,	Association de protection de la nature, Bureau d'étude ou agence de communication...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Création d'un comité pour l'élaboration des panneaux et de la plaquette	Prévu dans l'animation – voir la fiche AN01
Réalisation de panneaux : - Rédaction du message (3 jours à 500€ = 1500€ avec une demande bien élaboré par le groupe de travail et comprenant des aller/retour avec le groupe de travail) - Montage graphique des panneaux (2 jours à 500€ = 1000€ avec les éléments iconographiques et la charte graphique fournis par le groupe de travail) - Fabrication des panneaux (X panneaux x 800€/panneau) - Installation des panneaux (2 à 3 jours en fonction du nombre de panneaux à 500€/jour + les matériaux pour l'installation)	A définir selon les décisions prises par le groupe de travail
Réalisation d'une plaquette - Rédaction des textes et choix iconographique par la structure animatrice (500€) - Montage graphique de la plaquette - Tirage de la plaquette - Distribution	A définir selon les décisions prises par le groupe de travail
Ne peut être estimé à ce jour du fait du manque de données sur les attentes du client	
Estimation du coût de l'action pour 5 ans	
 €

CS02	Actions de communication Réaliser un bulletin d'information annuelle (lettre Natura 2000) / je pense qu'il faut plutôt proposer une communication plus large du type pézenas avec dedans la fiche la possibilité de faire un bulletin annuel d'info bien entendu.	Ordre de Priorité **
-------------	--	-------------------------

Objectif(s) de développement durable	- Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000
---	--

Documents visés	Mesure à coordonner avec :
DOCOB	Autres fiches mesures de communication et sensibilisation du DOCOB

Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire, remarquables et ordinaires		

Localisation - Périmètre d'application :	Superficie ou linéaire estimé :
L'ensemble du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze »	536 ha

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Il s'agit d'informer les habitants, usagers et gestionnaires du site Natura 2000 sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'état d'avancement de l'élaboration ou/et de la mise en œuvre des actions du DOCOB ; - les bonnes expériences de gestion ayant permis la conservation d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire ; - les résultats des suivis ; - la participation des acteurs des territoires concernés... <p>Cet outil d'information peut susciter l'adhésion des acteurs locaux aux objectifs des sites Natura 2000 et à une participation à leur gestion.</p> <p>Pour informer les acteurs du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze sur l'état d'avancement et la mise en œuvre du DOCOB et la vie du site, il est proposé la réalisation d'une lettre Natura 2000, ou bien encore la parution d'articles dans la presse locale ou bien sur le site internet de la structure animatrice.</p> <p>Contenu Suite à la réalisation des bilans annuels du site et à leur validation par le comité de pilotage (COPIL), il pourrait être proposé de faire une synthèse des principales réalisations. D'autres informations pourront aussi être transmises par la lettre Natura 2000.</p> <p>Format : 4 pages A5 (1 A4 plié en 2) Impression couleur Papier recyclé Avec photos et illustrations</p> <p>Moyen de communication du bulletin Sur papier recyclé Sur internet / via le site de la structure animatrice</p> <p>Nombre de parution/année : Au moins une fois par année</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle – Mesure de communication et de sensibilisation</p> <p>Financement : par la mesure 323A axe 3 du PDRH, financement à hauteur de 80%, si le coût de l'action reste sous le seuil des 4000€</p>

Durée programmée	6 ans
-------------------------	--------------

Document de travail

Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
X	X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lettres distribuées - Nombre de demandes pour la réception de la lettre - Nombre de consultation de la lettre sur internet
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'œuvre potentiel(s)
Structure animatrice	Structure animatrice, Association de protection de la nature, Bureau d'étude ou agence de communication, imprimeur.....

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Création et diffusion d'une lettre Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des articles, sélection des illustrations et mise en page du document (2 jours/an) déjà prévu dans l'animation du site – voir fiche AN01 - Budget pour l'achat de photos (100€/an x 6 ans) - Mettre en page le document (500€/jour x 1 jours/an x 6 ans) - Editer les bulletins d'informations (1000 exemplaires/an x 600 € TTC/1000 exemplaires/an x 6 ans) - Envoyer les bulletins aux acteurs locaux et membres du comité de pilotage (élus, administrations, partenaires techniques, particuliers) (1200 exemplaires/an x 175 € TTC/ 1200 exemplaires/an x 6 ans // 100 exemplaires seront distribués par la structure animatrice lors d'événements) - Mise à disposition des autres bulletins dans les mairies et offices de tourisme 	Voir fiche AN01 600€ 3 000€ 3 600€ 1 050€
Estimation du coût de l'action (avec une parution sur support papier) pour 6 ans	

SC01	Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires		Ordre de Priorité ***
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux - Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique - Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés - Préservation des éboulis calcaires méditerranéens - Préservation des falaises de la Porte des Cévennes et de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale - Conservation et gestion de la chênaie verte 		
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des 0,89 ha de pelouses Brome subméditerranéenne - Maintien des 47,7 ha de pelouses à Brachypode rameux dans un état de conservation moyen à bon - Maintien des 347,9 ha de forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> dans un état de conservation bon à excellent - Maintien des 6,45 ha d'éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles dans un bon état de conservation - Préservation des 21,09 ha de pentes rocheuses calcaires à végétation chasmophytique dans un bon état de conservation - Maintien de la qualité physico-chimique des eaux du réseau karstique qui conditionne l'existence de cet habitat naturel prioritaire - Prévention de toutes altérations ou dégradations physiques des formations de travertins <p>Globalement il s'agit d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées pour le maintien ou la restauration des habitats naturels et d'améliorer les connaissances sur l'écologie des ces habitats.</p>		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB			
Habitats et espèces concernés	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats naturels d'intérêt communautaire <ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*) - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (7220)* - Grottes non exploitées par le tourisme (8310) - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130) - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210) - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340) Habitats (autre) : <ul style="list-style-type: none"> - Carrière (en fonction de la conservation de la fiche GH05 à conserver ou à retirer – lire d'abord ci-dessous) 		
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze »		536 ha	

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
1) Suivi des milieux ouverts : pelouses à Brome subméditerranéenne et pelouses à Brachypode rameux. Opérations sur l'ensemble des parcelles (contractualisées ou non) : <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des habitats et révision de leur cartographie à réaliser tous les 5 	Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du

<p>ans; - Evaluation de l'état de conservation à tous les 5 ans, adapter la méthode en cours de développement par le CEN LR (en collaboration avec la DDAF de Lozère). La méthode devrait être finalisée en septembre 2010.</p> <p>Les inventaires botaniques et la caractérisation des habitats naturels permettront de comparer les résultats à ceux des diagnostics précédents. La période la plus propice pour ces inventaires est mai-juin en fonction des conditions climatiques.</p>	<p>Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>
<p>2) Suivi des forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i></p> <p>Opérations sur l'ensemble des parcelles (contractualisées ou non) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire de l'habitat et révision de sa cartographie à réaliser tous les 5 ans - Evaluation de l'état de conservation à tous les 5 ans - Inventaire complémentaire (faune et flore) des secteurs les moins accessibles de la chênaie verte (la première année) - Etudes phytoécologiques afin d'expliquer l'éventuelle variabilité floristique observée dans la chênaie (études réalisées en années 3 et 6). En effet, la chênaie présente sur le site Natura 2000 tend à évoluer, avec ou sans intervention humaine. <p>Attention, il y a trop de chose dans cette fiche. Il s'agit d'une fiche sur le suivi des habitats naturels d'IC. Si on veut faire des inventaires en plus ou des études comparatives sur la biodiversité des forêts vieillissantes et des forêts en exploitation adaptée alors il faut prévoir deux nouvelles fiches SC02 et SC03</p> <p>Je te propose de faire une fiche SC02 : « Inventaires complémentaires sur les habitats naturels d'Intérêt communautaire » dans laquelle il serait question des inventaires complémentaires sur les secteurs de chênaie verte difficiles d'accès, recherche d'autres sources pétrifiantes.</p> <p>SC03 : études comparatives sur la biodiversité des forêts vieillissantes et des forêts en exploitation adaptée, dont des Etudes phytoécologiques afin d'expliquer l'éventuelle variabilité floristique observée dans la chênaie (études réalisées en années 3 et 6). En effet, la chênaie présente sur le site Natura 2000 tend à évoluer, avec ou sans intervention humaine.</p>	<p>Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>
<p>3) Suivi des milieux rocheux : éboulis calcaires méditerranéens et pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique.</p> <p>Opérations à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des inventaires tous les 5 ans - Bioévaluation des habitats rupestres (renseignant sa typicité, sa représentativité, sa vulnérabilité et son état de conservation) tous les 5 ans 	<p>Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>
<p>4) Suivi des sources pétrifiantes avec formation de travertins et du réseau karstique : grottes non exploitées par le tourisme et sources pétrifiantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des connaissances sur ces habitats : en faire l'objet d'une nouvelle fiche « inventaires complémentaires en (2) / SC02 - Recherche de sources pétrifiantes supplémentaires (communication au Conservatoire Botanique méditerranéen de la découverte de toute nouvelle source pétrifiante) - Poursuite des investigations sur le réseau karstique pour connaître les cheminements des eaux qui alimentent ce type d'habitat et avoir plus de précision sur la composition de ces biocénoses • Suivi de la qualité de l'eau et de l'état de conservation des sources pétrifiantes (ok ça peut rester là) - Visite annuelle estivale sur le site des sources pétrifiantes pour s'assurer de leur intégrité physique et écologique - Veille permanente sur les conditions générales de la qualité des eaux karstiques - Etude de la bryoflore (mousses et hépatiques) caractéristique de cet habitat 	<p>Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>

<p>5) Suivi du plan de réaménagement de la carrière (voir plus bas mes remarques)</p> <p>Visite annuelle permettant de constater le maintien ou la création de conditions écologiques favorables aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire du site des Falaises d'Anduze.</p> <p>Si tu penses conserver la fiche gestion sur la planification et le suivi du réaménagement de la carrière pour un prolongement des habitats naturels IC du site alors ce suivi doit être transféré dans la fiche mesure GH05. Dans ce cas il faut enlever les carrières dans la rubrique des habitats concernés</p>	<p>Habitat qui n'est pas d'intérêt communautaire mais qui peut devenir un habitat d'espèces fissuricoles</p> <p>Le suivi de la carrière ne peut donc pas bénéficier d'un financement Natura 2000.</p>
---	---

Durée programmée		5 ans				
Calendrier de réalisation						
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Suivi des milieux ouverts					X	
Suivi de la forêt de chênaie verte			X		X	X
Suivi des milieux rocheux					X	
Suivi des sources pétrifiantes	X	X	X	X	X	X
Suivi de la carrière	X	X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des habitats naturels d'intérêt communautaire : typicité, représentativité... - Taux de recouvrement des habitats naturels d'intérêt communautaire - Etat de conservation des habitats naturels suivis 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire - Rapports sur les résultats des suivis - Note de synthèse annuelle sur l'état de conservation des formations de travertins
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'œuvre potentiel(s)
Structure animatrice, CBN, DDTM, DREAL...	Association de protection de la nature, Bureau d'étude, CEN LR, Conservatoire Botanique méditerranéen, laboratoire universitaire, Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Suivi des milieux ouverts <ul style="list-style-type: none"> - inventaires et cartographie (500 € x X jours / 6 ans) - rédaction des bilans (500 € x X jours / 6 ans) 	
Suivi de la forêt de chênaie verte <ul style="list-style-type: none"> - inventaires et cartographie (500 € x X jours / 6 ans) - études phytoécologiques (500€ x X jours x 2 ans) - rédaction des bilans (500 € x X jours / 6 ans) 	
Suivi des milieux rocheux <ul style="list-style-type: none"> - inventaires et cartographie (500 € x X jours / 6 ans) - rédaction des bilans (500 € x X jours / 6 ans) 	
Suivi des sources pétrifiantes <ul style="list-style-type: none"> - recherche de sources pétrifiantes supplémentaires - visite annuelle de contrôle (500€ x 1 jour) - étude de la bryoflore - rédaction des bilans 	
Suivi de la carrière <ul style="list-style-type: none"> - visite annuelle (500€ x 1 jour) 	
Estimation du coût de l'action pour 6 ans	€

SC04	Etudier les réseaux souterrains karstiques (sous-division de l'habitats d'intérêt communautaire grottes non exploitées par le tourisme)		Ordre de Priorité ***	
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés - Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site 			
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la qualité physico-chimique des eaux du réseau karstique qui conditionne l'existence de cet habitat naturel prioritaire 			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB				
Habitats et espèces concernés	Habitats naturels d'intérêt communautaire		Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats naturels d'intérêt communautaire - Grottes non exploitées par le tourisme (8310)			
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
Le réseau karstique du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze »				
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher et explorer de nouveaux phénomènes karstiques afin de mieux connaître la faune associée - Etudier les réseaux souterrains et phénomènes karstiques afin de pouvoir décrire les différents habitats - Publier les résultats des études 			Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.	

Durée programmée		5 ans				
Calendrier de réalisation						
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Etude du réseau karstique	Réalisation continue avec production de bilan annuel et publication de résultats à la sixième année					

Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)	
		- Bilan annuel des recherches démontrant la découverte de nouvelles cavités et d'espèces remarquables (descriptif technique, coût, résultats des médiations avec les propriétaires des lieux)	
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)		Maître(s) d'œuvre potentiel(s)	
Structure animatrice		CDS 30, Bureau d'étude, CEN LR, Autres scientifiques spécialistes des réseaux souterrains	
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles			
Nature des opérations			Coût
Aide financière et technique à la recherche			2 000
Aide à la publication des résultats			1 000
Estimation du coût de l'action pour 6 ans			3 000€

III.2. CAHIERS DES CHARGES

Les opérations décrites dans les cahiers des charges types suivants peuvent mobiliser des crédits liés à la mise en œuvre des contrats Natura 2000.

Les 9 cahiers des charges types qui suivent fournissent les informations de bases pour la définition des contrats. Cette information doit être affinée à la parcelle au moment de la rédaction du contrat.

	Libellé du cahier des charges	Code	Fiches Mesures concernées
1	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	A32301P	GH01
2	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	A32303R	GH01
3	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	A32303P	GH01
4	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	A32304R	GH01
5	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	A32305R	GH01
6	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès	A32324P	GH02
7	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	A32326P	GH02 ; GH03
8	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F22712	GH04
9	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	F22714	GH04

Grille de lecture des cahiers des charges

« NUMERO ET NOM DU SITE NATURA 2000 »	INTITULE DE LA MAE t OU DE L'ACTION Modalité de mise en œuvre : Type de contrat (Forestier – agricole – non agricole non forestier)	Code de la mesure ou de l'action Ex : A32304R
Enjeux et objectifs		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Liste des habitats et espèces de la flore et la faune justifiant l'action	
Etat de conservation des habitats et des espèces	A maintenir et/ou à restaurer	
Principe et objectifs	Objectifs visés dans le DOCOB	
Justifications	Ex : ces habitats naturels d'intérêt communautaire sont un enjeu modéré sur le site, ils sont menacés par la fermeture du milieu	
Effets attendus	Ex : Maintien de 80% de ces habitats en surface ouverte	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d'un DOCOB opérationnel (c'est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL). Apporter plus de précision que dans la fiche mesure. (ex : les parcelles agricoles déclarées à la PAC)	
Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Ex : les exploitants forestiers	
Description de l'action et engagements		
Description	Description rapide de l'action ou de la MAE t En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé. N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous	
Engagements rémunérés	Liste des engagements rémunérés L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations.	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Ex : période de travaux à respecter.	
Engagements non rémunérés	Liste des engagements non rémunérés	
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre		
Durée du contrat	Ex : 5 ans	
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	Ex : diagnostic pastoral et environnemental à la parcelle	
Financement	Indiquer le code de la mesure et le taux de financement ou/et le montant de l'aide Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.	
Financeurs potentiels	Europe (x %), Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ; Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer) (x %), Autres collectivités et organismes (x %)...	
Modalités de versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.	
Contrôles		

Document de travail

Points de contrôle	<i>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction</i> <i>Contrôle sur place : Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM)</i> <i>Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)</i>
Suivis	
Indicateurs de suivi	<i>Indicateurs à reporter dans la fiche mesure</i>
Indicateurs d'évaluation	<i>Indicateurs à reporter dans la fiche mesure</i>
Estimation du coût	
Estimation par opération	<i>Calcul des aides ou des coûts estimés qui sont à reporter dans la fiche mesure</i>
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<i>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</i> <ul style="list-style-type: none">- Localisation de l'action (cartographie de l'action)- Surfaces engagées- Le montant de l'aide- - Calendrier de mise en œuvre

<p align="center">Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »</p>	<p>CHANTIER LOURD DE RESTAURATION DE MILIEUX OUVERTS PAR DEBROUSSAILLAGE</p> <p>Modalité de mise en œuvre : contrat Natura 2000 non agricole, non forestier</p>	<p align="center">A32301P</p>
<p>Enjeux et objectifs</p>		
<p>Habitats et espèces d’intérêt communautaire justifiant l’action</p>	<p>Habitats d’intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substepmiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*) 	
<p>Etat de conservation des habitats et des espèces</p>	<p>Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.</p>	
<p>Principe et objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 	
<p>Justifications</p>	<p>Les milieux ouverts du site Natura 2000 sont constitués des deux habitats naturels d’intérêt communautaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>), qui représentent néanmoins une faible surface et un enjeu modéré sur le site • des parcours substepmiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>, habitat d’intérêt communautaire et prioritaire qualifié d’enjeu modéré sur le site. <p>Cette mesure vise l’ouverture de surfaces abandonnées par l’agriculture et moyennement à fortement embroussaillées. Pour le moment, ces habitats ne sont pas concernés par cette mesure. Cependant, celle-ci pourrait être préconisée à moyen terme dans le cas où les autres mesures de gestion pastorale, fauche et débroussaillage léger s’avèreraient insuffisantes.</p>	
<p>Effets attendus</p>	<p>La restauration de l’état de conservation des habitats naturels passe par une gestion favorable au maintien des stades herbacées, notamment la lutte contre la colonisation des ligneux.</p>	
<p>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</p>		
<p>Parcelles et emprises</p>	<p>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d’un DOCOB opérationnel (c’est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL).</p> <p>Cette mesure concerne les parcelles non agricoles (non déclarées à la PAC)</p>	
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</p> <p>Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, collectivités, communes, propriétaires...</p>	
<p>Description de l’action et engagements</p>		
<p>Description</p>	<p>Cette mesure est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation du site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Elle s’applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.</p> <p>Les modalités de gestion après le chantier d’ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.</p> <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l’aide peut être exigé. N.B. : Chaque contrat peut faire l’objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</p>	
<p>Engagements rémunérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Abattage des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des tourradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d’expert - Toute autre opération concourant à l’atteinte des objectifs de l’action est éligible sur avis du service instructeur <p>L’itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations.</p>	

Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Période de fauche : 1er septembre à mars, pour éviter la période de reproduction des oiseaux et la période de végétation)
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	
Financement	Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier : - Action : 32301P Taux de financement : - FEADER: 50% - Etat (MEEDDM): 50% Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.
Contrôles	
Points de contrôle	Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction Contrôle sur place* : - Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire : vérification de l'existence et tenue du cahier d'enregistrement - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, etc.) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente * Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM). Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement)
Suivis	
Indicateurs de suivi	- Surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux sous contrat - Ratio surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux contractualisée / surface de ces habitats naturels contractualisable (surface inventoriée dans le diagnostic écologique du Docob) - Surface de parcelles embroussaillées remises en pelouses sèches ou parcours substeppiques
Indicateurs d'évaluation	- Surface relative des habitats naturels d'intérêt communautaire concernés - Amélioration de l'état de conservation des pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux et de leur typicité - Evolution de la végétation par rapport à l'état initial
Estimation du coût	
Estimation par opération	Sur devis
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants : - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

<p align="center">Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »</p>	<p align="center">GESTION PASTORALE D’ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS DANS LE CADRE D’UN PROJET DE GENIE ECOLOGIQUE</p> <p>Modalité de mise en œuvre : contrat Natura 2000 non agricole, non forestier</p>	<p align="center">A32303R</p>
<p>Enjeux et objectifs</p>		
<p>Habitats d’intérêt communautaire et/ou habitats d’espèces justifiant l’action</p>	<p>Habitats d’intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*) 	
<p>Etat de conservation des habitats et des espèces</p>	<p>Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.</p>	
<p>Principe et objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 	
<p>Justifications</p>	<p>Les milieux ouverts du site Natura 2000 sont constitués des deux habitats naturels d’intérêt communautaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>), qui représentent néanmoins une faible surface et un enjeu modéré sur le site • des parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>, habitat d’intérêt communautaire et prioritaire qualifié d’enjeu modéré sur le site. <p>Les pelouses à Brome subméditerranéenne sont en cours d’évolution et de fermeture. Le recouvrement et la hauteur de végétation sont donc importants, avec une dominance des hautes graminées, ce qui limite la persistance des espèces annuelles tout comme la diversité floristique. En l’absence de pâturage (ou d’écobuage), ce type de pelouse évolue très rapidement vers les formations de fourré à Buis et Prunellier, puis vers la chénaie pubescente.</p> <p>En raison de l’abandon des activités pastorales, les pelouses à Brachypode rameux n’occupent plus que de petites surfaces ou bien se retrouvent en sous-strate de la végétation ligneuse de garrigue. Ces pelouses sont également en cours de fermeture, notamment marquée par une recolonisation de petits ligneux comme le Thym vulgaire. En l’absence de pression de pâturage, le processus de recolonisation peut être rapide et conduire aux premiers stades de garrigues.</p> <p>Les pelouses d’intérêt communautaire du site sont donc menacées par l’évolution rapide des ligneux en raison de l’absence d’une gestion favorable au maintien des stades herbacés. Une gestion pastorale adaptée, par exemple en complément d’une action de fauche ou débroussaillage, permettra de contenir l’embroussaillage et de conserver des milieux plus bas. L’entretien par un pâturage de type ovin est préconisé.</p> <p>Cette mesure a pour objectif de maintenir ouverts les habitats naturels d’intérêt communautaire et de permettre aux habitats en état de conservation moyen de se restaurer, et aux habitats en bon état de se maintenir.</p>	
<p>Effets attendus</p>	<p>Restauration et maintien de l’état de conservation des habitats naturels.</p> <p>Le pâturage extensif permet de respecter l’écologie des milieux naturels pâturés et de préserver leurs caractéristiques (maintien de la structure du sol et des espèces végétales appétentes...).</p> <p>Le recours aux ovins présente un avantage pour le maintien de l’état de conservation des habitats naturels. Le troupeau ovin, qui peut être facilement conduit par un berger, peut donc être employé pour gérer ces zones de pelouses non clôturées. En effet, en milieu de garrigues, un troupeau d’ovins se montre capable d’exploiter des zones fortement embroussaillées (60% de recouvrement arbustif) et même jusqu’à 80% si les arbustes ne dépassent pas 40 cm (cf. CERPAM). Le pâturage ovin permet une bonne gestion des refus.</p>	
<p>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</p>		
<p>Parcelles et emprises</p>	<p>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d’un DOCOB opérationnel (c’est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL), non déclaré à la PAC.</p> <p>Les parcelles non agricoles, soit au moins 49 ha</p>	
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</p> <p>Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, collectivités, communes, propriétaires...</p>	
<p>Description de l’action et engagements</p>		

Description	<p>Mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsqu'aucun agriculteur n'est présent sur la parcelle, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Adoption des pratiques pastorales aux spécificités des habitats en fonction de leurs caractéristiques écologiques. Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.</p> <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</p>
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau ; - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires...); - Suivi vétérinaire ; - Fauche des refus ; - Location grange à foin ; - Etudes et frais d'expert ; - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. <p>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</p>
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Les travaux d'entretien doivent se dérouler hors période de reproduction des oiseaux et de la floraison des espèces végétales (mars à juillet)
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation de pâturage ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales* ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie. <p>*Il sera demandé pour cette action, afin de justifier au mieux de sa mise en œuvre, de tenir un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - période de pâturage - race utilisée et nombre d'animaux - lieux et date de déplacement des animaux - suivi sanitaire - complément alimentaire apporté (date, quantité) - nature et date des interventions sur les équipements pastoraux
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	
Financement	<p>Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : 32303R <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER: 50% - Etat (MEEDDM): 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	

<p>Points de contrôle</p>	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction</p> <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux de fauche réalisés par le bénéficiaire et autorisés par le présent cahier des charges) / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements/ couplé à un contrôle visuel de la réalisation des travaux lorsque possible - Contrôle du cahier de pâturage (dates d'entrées et de sorties par parcelle, avec chargement correspondant) / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements et de la concordance des engagements du cahier des charges avec le plan de gestion et l'état des surfaces - Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies) <p>* Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM). Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement)</p>
<p>Suivis</p>	
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux sous contrat et exploitée par les animaux - Ratio surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux contractualisée / surface de ces habitats naturels contractualisable (surface inventoriée dans le diagnostic écologique du Docob) - Dates de pâturage - Chargement instantané (effectif présent sur l'unité de gestion ou clos) aux différentes périodes de pâturage - Lieux d'affouragement (si pratiqué) et d'abreuvement
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'état de conservation des pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux et de leur typicité - Taux de recouvrement des ligneux bas (à fixer en fonction du diagnostic) - Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (décrit dans le diagnostic - cortèges floristiques : nature des espèces et recouvrements, nombre d'espèces) - Indices de détérioration localisés : trace de surpâturage, embroussaillage
<p>Estimation du coût</p>	
<p>Estimation par opération</p>	<p>Sur devis</p>
<p>Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...</p>	<p>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d'Anduze »	EQUIPEMENTS PASTORAUX DANS LE CADRE D'UN PROJET DE GENIE ECOLOGIQUE Modalité de mise en œuvre : contrat Natura 2000 non agricole, non forestier	A32303P
Enjeux et objectifs		
Habitats d'intérêt communautaire et/ou habitats d'espèces justifiant l'action	Habitats d'intérêt communautaire : - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*)	
Etat de conservation des habitats et des espèces	Le maintien de ces habitats naturels d'intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d'espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.	
Principe et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 	
Justifications	<p>Les milieux ouverts du site Natura 2000 sont constitués des deux habitats naturels d'intérêts communautaires suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>), qui représentent néanmoins une faible surface et un enjeu modéré sur le site • des parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>, habitat d'intérêt communautaire et prioritaire qualifié d'enjeu modéré sur le site. <p>Les pelouses à Brome subméditerranéenne sont en cours d'évolution et de fermeture. Le recouvrement et la hauteur de végétation sont donc importants, avec une dominance des hautes graminées, ce qui limite la persistance des espèces annuelles tout comme la diversité floristique. En l'absence de pâturage (ou d'écobuage), ce type de pelouse évolue très rapidement vers les formations de fourré à Buis et Prunellier, puis vers la chénaie pubescente.</p> <p>En raison de l'abandon des activités pastorales, les pelouses à Brachypode rameux n'occupent plus que de petites surfaces ou bien se retrouvent en sous-strate de la végétation ligneuse de garrigue. Ces pelouses sont également en cours de fermeture, notamment marquée par une recolonisation de petits ligneux comme le Thym vulgaire. En l'absence de pression de pâturage, le processus de recolonisation peut être rapide et conduire aux premiers stades de garrigues.</p> <p>Les pelouses d'intérêt communautaire du site sont donc menacées par l'évolution rapide des ligneux en raison de l'absence d'une gestion favorable au maintien des stades herbacés. Une gestion pastorale adaptée, par exemple en complément d'une action de fauche ou débroussaillage, permettra de contenir l'embroussaillage et de conserver des milieux plus bas. L'entretien par un pâturage de type ovin est préconisé.</p> <p>Cette mesure a pour objectif de maintenir ouverts les habitats naturels d'intérêt communautaire et de permettre aux habitats en état de conservation moyen de se restaurer, et aux habitats en bon état de se maintenir.</p>	
Effets attendus	<p>Restauration et maintien de l'état de conservation des habitats naturels.</p> <p>Le pâturage extensif permet de respecter l'écologie des milieux naturels pâturés et de préserver leurs caractéristiques (maintien de la structure du sol et des espèces végétales appétentes...).</p> <p>Le recours aux ovins présente un avantage pour la conservation de l'état de conservation des habitats naturels. L'ovin qui peut être facilement conduit par un berger peut donc être employé pour gérer ces zones de pelouses non clôturées. En effet, en milieu de garrigues, un troupeau d'ovin se montre capable d'exploiter des zones fortement embroussaillées (60% de recouvrement arbustif) et même jusqu'à 80% si les arbustes ne dépassent pas 40 cm (cf. CERPAM). Le pâturage ovin permet une bonne gestion des refus.</p>	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	<p>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d'un DOCOB opérationnel (c'est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL).</p> <p>Les parcelles non agricoles, soit au moins 49 ha</p>	
Bénéficiaires	<p>Les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</p> <p>Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, collectivités, communes, propriétaires...</p>	
Description de l'action et engagements		
Description	Financement des équipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, abris...) nécessaires à la mise en place d'une	

	<p>gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (restauration ou entretien d'habitats naturels d'intérêt communautaire)</p> <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</p>
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail pour l'installation des équipements - Equipements pastoraux : <ul style="list-style-type: none"> - clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries...) - abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs... - aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement, - abris temporaires - installation de passages canadiens, de portails et de barrières - systèmes de franchissement pour les piétons - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</p>
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Les travaux d'entretien doivent se dérouler hors période de reproduction des oiseaux et de la floraison des espèces végétales (mars à juillet)
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	Sans objet
Financement	<p>Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : A32303P <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER: 50% - Etat (MEEDDM): 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction - Contrôle de la remise d'un dossier de recollement des travaux réalisés <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements - Contrôle de la réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état des surfaces (vérification visuelle de la présence des équipements) - Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - Photos des travaux d'entretien et de la parcelle entretenue avant et après l'intervention <p>*Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM). Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)</p>
Suivis	
Indicateurs de suivi	Sans objet

Document de travail

Indicateurs d'évaluation	- Indices de détérioration localisés : trace de surpâturage, embroussaillage
Estimation du coût	
Estimation par opération	Sur devis
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">- Localisation de l'action (cartographie de l'action)- Surfaces engagées- Le montant de l'aide- Calendrier de mise en œuvre

Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »	GESTION PAR UNE FAUCHE D’ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS Modalité de mise en œuvre : contrat Natura 2000 non agricole, non forestier	A32304R
Enjeux et objectifs		
Habitats d’intérêt communautaire et/ou habitats d’espèces justifiant l’action	Habitats d’intérêt communautaire : - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*)	
Etat de conservation des habitats et des espèces	Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.	
Principe et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 	
Justifications	<p>Les milieux ouverts du site Natura 2000 sont constitués des deux habitats naturels d’intérêts communautaires suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>), qui représentent néanmoins une faible surface et un enjeu modéré sur le site • des parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>, habitat d’intérêt communautaire et prioritaire qualifié d’enjeu modéré sur le site. <p>Les pelouses à Brome subméditerranéenne sont en cours d’évolution et de fermeture. Le recouvrement et la hauteur de végétation sont donc importants, avec une dominance des hautes graminées, ce qui limite la persistance des espèces annuelles tout comme la diversité floristique.</p> <p>En raison de l’abandon des activités pastorales, les pelouses à Brachypode rameux n’occupent plus que de petites surfaces ou bien se retrouvent en sous-strate de la végétation ligneuse de garrigue.</p> <p>Les pelouses d’intérêt communautaire du site sont essentiellement menacées par l’évolution rapide des ligneux en raison de l’absence d’une gestion favorable au maintien des stades herbacés.</p> <p>Ces habitats naturels ouverts peuvent être maintenu grâce à une gestion par le pâturage, comme vu dans les cahiers des charges précédents, ou par la pratique d’une fauche.</p>	
Effets attendus	Maintien de l’ouverture des pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux localisées sur des parcelles non agricoles et non pâturées en mettant en œuvre une fauche adaptée. Eviter l’embroussaillage et la fermeture de ces habitats naturels d’intérêt communautaire. Restauration et maintien de l’état de conservation des habitats naturels.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d’un DOCOB opérationnel (c’est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL). Les parcelles non agricoles, soit au moins 49 ha	
Bénéficiaires	Les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, collectivités, communes, propriétaires...	
Description de l’action et engagements		
Description	L’action vise à mettre en place une fauche pour l’entretien des milieux ouverts hors d’une pratique agricole. Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu’il est jugé nécessaire par le Docob au cours du contrat (fauche annuelle, triennale, ...). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action. La fauche doit être réalisée selon les préconisations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un entretien centrifuge par passages du centre vers l’extérieur - Conserver des zones refuge (pour permettre la fuite et le repli des espèces animales) - Utiliser des engins et des vitesses (lentes) adaptés sur les zones à faible portance (matériel léger, pneus basse pression, entretien manuel) - Exporter les résidus de fauche et si possible de gyrobroyage (afin d’éviter l’effet négatif d’accumulation de matière organique : exhaussement du sol, anoxie du sédiment) - Selon les résultats du diagnostic, alterner les zones entretenues (calendrier sur 3 ans par exemple, entretien d’un tiers de la surface à chaque passage) 	

Document de travail

	<p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</p>
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche manuelle ou mécanique - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) - Conditionnement - Transport des matériaux évacués - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</p>
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Période de fauche après la période de floraison, soit après le 20 juin en fonction des risques incendies
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	
Financement	<p>Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : A32304R <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER: 50% - Etat (MEEDDM): 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction - Contrôle de la remise d'un dossier de recollement des travaux réalisés <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions (dans la limites des travaux de fauche autorisés par le présent cahier des charges) / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements - Contrôle de la réalisation effective de la mesure par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - Photos des travaux d'entretien et de la parcelle entretenue avant et après l'intervention <p>* Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM). Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement)</p>
Suivis	

Document de travail

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">- Surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux sous contrat- Ratio surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux contractualisée / surface de ces habitats naturels contractualisable (surface inventoriée dans le diagnostic écologique du Docob)- Cartographie des parcelles et surfaces traitées- Dates de passage- Type de matériel utilisé
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Taux de recouvrement des ligneux bas (à fixer en fonction du diagnostic)- Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (décrit dans le diagnostic - cortèges floristiques : nature des espèces et recouvrements, nombre d'espèces)- Evolution de l'état de conservation des habitats visés
Estimation du coût	
Estimation par opération	Sur devis
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">- Localisation de l'action (cartographie de l'action)- Surfaces engagées- Le montant de l'aide- Calendrier de mise en œuvre

Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »	CHANTIER D’ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS PAR GYROBROYAGE OU DEBROUSSAILLAGE LEGER Modalité de mise en œuvre : contrat Natura 2000 non agricole, non forestier	A32305R
Enjeux et objectifs		
Habitats d’intérêt communautaire et/ou habitats d’espèces justifiant l’action	Habitats d’intérêt communautaire : - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*)	
Etat de conservation des habitats et des espèces	Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.	
Principe et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 	
Justifications	<p>Les milieux ouverts du site Natura 2000 sont constitués des deux habitats naturels d’intérêts communautaires suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>), qui représentent néanmoins une faible surface et un enjeu modéré sur le site • des parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>, habitat d’intérêt communautaire et prioritaire qualifié d’enjeu modéré sur le site. <p>Les pelouses à Brome subméditerranéenne sont en cours d’évolution et de fermeture. Le recouvrement et la hauteur de végétation sont donc importants, avec une dominance des hautes graminées, ce qui limite la persistance des espèces annuelles tout comme la diversité floristique.</p> <p>En raison de l’abandon des activités pastorales, les pelouses à Brachypode rameux n’occupent plus que de petites surfaces ou bien se retrouvent en sous-strate de la végétation ligneuse de garrigue.</p> <p>Les pelouses d’intérêt communautaire du site sont essentiellement menacées par l’évolution rapide des ligneux en raison de l’absence d’une gestion favorable au maintien des stades herbacés.</p> <p>Ces habitats naturels ouverts peuvent être maintenu grâce à une gestion par le pâturage, comme vu dans les cahiers des charges précédents, ou par la pratique d’un girobroyage et/ou d’un débroussaillage léger.</p>	
Effets attendus	Maintien de l’ouverture des pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux localisées sur des parcelles non agricoles et non pâturées en mettant en œuvre des pratiques adaptées d’entretien par débroussaillage. Limiter la croissance des tâches arbustives dans ces milieux ouverts exempt de gestion agricole. Assurer le maintien des espèces végétales dites « plantes-hôtes » potentiellement présentes au sein de ces habitats naturels d’intérêt communautaire et bénéfiques à certaines espèces patrimoniales d’insectes (ex : Proserpine, Damier de la Succise).	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d’un DOCOB opérationnel (c’est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL). Les parcelles non agricoles, soit au moins 49 ha	
Bénéficiaires	Les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, des collectivités, des communes, des propriétaires...	
Description de l’action et engagements		
Description	Lorsque l’embroussaillage d’une surface est limité, l’action vise à limiter ou contrôler la croissance des ligneux, ou à réaliser un broyage ou un girobroyage d’entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers. Le débroussaillage léger peut être mené tous les 2 ans en complément de la fauche annuelle En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l’aide peut être exigé. N.B. : Chaque contrat peut faire l’objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous	

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers, lorsque nécessaire - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Lutte contre les accrues forestières, suppression des rejets ligneux - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des tourradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</p>
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Période de travaux : 1er septembre à mars, pour éviter la période de reproduction des oiseaux et la période de végétation
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	
Financement	<p>Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : A32305R <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER: 50% - Etat (MEEDDM): 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction - Contrôle de la remise d'un dossier de recellement des travaux réalisés <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions (dans la limites des travaux de fauche ou de broyage autorisés par le présent cahier des charges) / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements/ - Contrôle de la réalisation effective de la mesure par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - Photos des travaux d'entretien et de la parcelle entretenue avant et après l'intervention <p>* Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM). Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement)</p>
Suivis	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux sous contrat - Ratio surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux contractualisée / surface de ces habitats naturels contractualisable (surface inventoriée dans le diagnostic écologique du Docob) - Cartographie des parcelles et surfaces traitées - Dates de passage - Type de matériel utilisé

Document de travail

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Taux de recouvrement des ligneux bas (à fixer en fonction du diagnostic)- Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (décrit dans le diagnostic - cortèges floristiques : nature des espèces et recouvrements, nombre d'espèces)- Evolution de l'état de conservation des habitats visés
Estimation du coût	
Estimation par opération	Sur devis
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">- Localisation de l'action (cartographie de l'action)- Surfaces engagées- Le montant de l'aide- Calendrier de mise en œuvre

<p align="center">Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »</p>	<p>TRAVAUX DE MISE EN DEFENS ET DE FERMETURE OU D’AMENAGEMENT DES ACCES</p> <p>Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</p>	<p align="center">A32324P</p>
<p>Enjeux et objectifs</p>		
<p>Habitats et espèces d’intérêt communautaire justifiant l’action</p>	<p>Habitats d’intérêt communautaire : - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (7220)*</p>	
<p>Etat de conservation des habitats et des espèces</p>	<p>Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.</p>	
<p>Principe et objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique - Conservation de l’écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés - Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000 	
<p>Justifications</p>	<p>Les sources pétrifiantes constituent des milieux fragiles, dont il est nécessaire de prendre quelques précautions pour garantir le maintien de leur intégrité et celui des conditions écologiques qui permettent leur existence. Elles abritent des espèces très spécialisées. Leur intérêt est donc important.</p> <p>Les principales menaces auxquelles s’exposent cet habitat sont le tarissement des apports de la source, les prélèvements de tuf, les pollutions accidentelles, les captages illicites, ou encore une fréquentation mal maîtrisée. La mise en défens de cet habitat est une mesure indispensable pour assurer la pérennité sa pérennité.</p>	
<p>Effets attendus</p>	<p>Assurer la protection et restauration de ces habitats naturels sensibles. Assurer le maintien des espèces végétales remarquables abritées par cet habitat naturel d’intérêt communautaire. Concilier fréquentation touristique et protection d’un milieu naturel en vue de préserver la valeur patrimoniale du site. Une réflexion concertée et cohérente doit être apportée sur l’intégration paysagère des aménagements. Il s’agit d’informer et de sensibiliser les acteurs locaux et visiteurs, et de mettre en défens les secteurs les plus sensibles ou de réaliser des aménagements qui assureront la tranquillité des espèces et le respect de ces milieux.</p>	
<p>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</p>		
<p>Parcelles et emprises</p>	<p>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d’un DOCOB opérationnel (c’est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL).</p> <p>Les sources pétrifiantes présentes au sud du site Natura 2000 qui s’étendent sur les communes d’Anduze et de Tornac.</p>	
<p>Bénéficiaires</p>	<p>De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</p> <p>Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, des collectivités, des communes, des propriétaires...</p>	
<p>Description de l’action et engagements</p>		
<p>Description</p>	<p>Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation dans les zones hébergeant des types d’habitats ou des espèces d’intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l’érosion et aux dégradations (dépôts d’ordures entraînant une eutrophisation). La mise en défens, permanente ou temporaire, permet de protéger les sources pétrifiantes du piétinement issu de la fréquentation humaine, Il s’agit en fait d’un dispositif de dissuasion et d’information.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic préalable devant permettre d’évaluer la fréquentation du site et donc la nécessité de la mise en défens - Pose d’une clôture d’une hauteur de 1 m de hauteur autour de l’habitat fragile - Entretien des infrastructures (remplacement ou restauration du matériel en cas de dégradation) 	
<p>Engagements rémunérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux, grillage, clôture ; - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s’il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Entretien des équipements ; - Etudes et frais d’expert (ex : réalisation d’un plan d’intervention) ; - Toute autre opération concourant à l’atteinte des objectifs de l’action est éligible sur avis du service instructeur 	
<p>Conditions spécifiques de réalisation des travaux</p>		

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	
Financement	<p>Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : A32324P <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER/FEOGA : 50% - Etat : 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction Contrôle sur place : Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM) Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)</p> <p><u>Points de contrôle minima associés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - Photos avant et après travaux <p>Le refus de contrôle, la non conformité de la demande, le non respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>
Suivis	
Indicateurs de suivi	- Linéaire de clôture installé
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des sources pétrifiantes avec formation de travertins - Amélioration de l'état de conservation des sources pétrifiantes
Estimation du coût	
Estimation par opération	<p>Estimation du coût par aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose d'une clôture de mise en défens (coût de l'aménagement) - Main d'œuvre : (130€ x 2 jours x 2 agents)
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<p>Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

<p align="center">Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »</p>	<p align="center">AMENAGEMENTS VISANT A INFORMER LES USAGERS POUR LIMITER LEUR IMPACT</p> <p>Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</p>	<p align="center">A32326P</p>
<p>Enjeux et objectifs</p>		
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action</p>	<p>Habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (7220)* - Grottes non exploitées par le tourisme (8310) (je pense que ça sera difficile de mettre en place de la com sur les impacts des usagers sur ce type d'habitat naturel) - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130) - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210) 	
<p>Etat de conservation des habitats et des espèces</p>	<p>Le maintien de ces habitats naturels d'intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d'espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.</p>	
<p>Principe et objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique - Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés - Préservation des éboulis calcaires méditerranéens - Préservation des falaises de la Porte des Cévennes et de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale - Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000 	
<p>Justifications</p>	<p>Les sources pétrifiantes constituent des milieux fragiles, dont il est nécessaire de prendre quelques précautions pour garantir le maintien de leur intégrité et celui des conditions écologiques qui permettent leur existence. Elles abritent des espèces très spécialisées. Leur intérêt est donc important.</p> <p>Les principales menaces auxquelles s'exposent cet habitat sont le tarissement des apports de la source, les prélèvements de tuf, les pollutions accidentelles, les captages illicites, ou encore une fréquentation mal maîtrisée. La mise en défens de cet habitat est une mesure indispensable pour assurer la pérennité sa pérennité.</p> <p>Les milieux rupestres du site peuvent être soumis également à des problèmes de piétinement dû à la fréquentation humaine c'est pourquoi il apparaît important de signaler la fragilité de ces habitats naturels.</p>	
<p>Effets attendus</p>	<p>Assurer la protection et restauration de ces habitats naturels sensibles.</p> <p>Assurer le maintien des espèces végétales remarquables abritées par cet habitat naturel d'intérêt communautaire.</p> <p>Concilier fréquentation touristique et protection d'un milieu naturel en vue de préserver la valeur patrimoniale du site.</p> <p>Une réflexion concertée et cohérente doit être apportée sur l'intégration paysagère des aménagements. Il s'agit d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux et visiteurs, et de mettre en défens les secteurs les plus sensibles ou de réaliser des aménagements qui assureront la tranquillité des espèces et le respect de ces milieux.</p>	
<p>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</p>		
<p>Parcelles et emprises</p>	<p>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d'un DOCOB opérationnel (c'est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL).</p> <p>Les sources pétrifiantes présentes au sud du site Natura 2000 qui s'étendent sur les communes d'Anduze et de Tornac.</p> <p>Les milieux rupestres de l'ensemble su site Natura 2000 : falaises de la Porte des Cévennes et crête de Peyremale.</p>	
<p>Bénéficiaires</p>	<p>De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</p> <p>Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être les propriétaires des parcelles où sont localisées l'entrée E1 et les cheminées mises en défens par un grillage.</p>	
<p>Description de l'action et engagements</p>		
<p>Description</p>	<p>L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur cet habitat d'intérêt communautaire dont la structure est fragile.</p> <p>Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations quant à la fréquentation des habitats naturels au regard de leur sensibilité (pour ne pas détruire une espèce, pour ne pas piétiner). Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers, et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.</p>	

	<p>L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. Il s'agit d'un dispositif de dissuasion et d'information. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.</p> <p>Mesure GH02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une signalétique d'information accompagnant la pose de clôtures autour de l'habitat fragile - Réalisation, fabrication et installation de panneaux d'informations (format A4) expliquant la raison de la mise en défens. - Entretien des infrastructures (remplacement ou restauration du matériel en cas de dégradation) <p>Mesure GH03 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation, fabrication et installation de 4 panneaux d'informations (format A4) rappelant aux acteurs locaux la vulnérabilité des habitats naturels d'intérêt communautaire. L'emplacement de ces panneaux sera déterminé ultérieurement par la structure animatrice) - Entretien des infrastructures (remplacement ou restauration du matériel en cas de dégradation)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Respect de la charte graphique ou des normes existantes, s'il y a lieu - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	
Financement	<p>Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : A32326P <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER/FEOGA : 50% - Etat : 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	

Document de travail

<p>Points de contrôle</p>	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction Contrôle sur place : Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM) Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - Photos avant et après travaux <p>Le refus de contrôle, la non conformité de la demande, le non respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>
<p>Suivis</p>	
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>- Nombre de panneaux installés</p>
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p>- Maintien des sources pétifiantes avec formation de travertins - Amélioration de l'état de conservation des sources pétifiantes - Maintien des surfaces et de l'état de conservation des éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles et des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</p>
<p>Estimation du coût</p>	
<p>Estimation par opération</p>	<p>Mesure GH02 :</p> <p>Réalisation et fabrication d'un panneau en fibre de verre format A3 (forfait 1500€) : 1500€ Mise en place du panneau (130€ x 1 jour x 2 agents) : 260€ Entretien et remplacement du panneau : 1700€</p> <p>Mesure GH03 :</p> <p>Réalisation et fabrication de 2 panneaux en fibre de verre format A4 (forfait 1000 € x 4) : 4000€ Mise en place du panneau (130€ x 1 jour x 2 agents) : 260€ Entretien et remplacement du panneau : 1700€</p>
<p>Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...</p>	<p>Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

«Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d'Anduze »	DISPOSITIF FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT DE BOIS SENESENTS Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 Forestier	F22712
Enjeux et objectifs		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	- Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340) - Murin à oreilles échancrées (1321) Et potentiellement : - Lucane Cerf Volant (1083) - Grand capricorne (1088)	
Etat de conservation des habitats et des espèces	Le maintien de ces habitats naturels d'intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d'espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.	
Principe et objectifs	- Conservation et gestion de la chênaie verte	
Justifications	L'habitat, localisé dans l'aire biogéographique méditerranéenne, est considéré comme d'intérêt communautaire, en raison de la diversité faunistique qu'il peut potentiellement abriter. La présence de bois morts est bénéfique pour les espèces de chiroptères forestières (Murin à oreilles échancrées) et les insectes saproxylophages tels le Lucane Cerf volant et le Grand capricorne. La maturation de la chênaie verte, via la sélection d'îlots de sénescence, peut être favorable également à une diversité végétale en sous-bois plus importante. Il s'agit de non intervenir sur fregferferfer	
Effets attendus	Maintien des 347,9 ha de forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> dans un état de conservation bon à excellent Maintien d'arbres sénescents et d'arbres morts pour les insectes saproxylophages Evolution naturelle de la chênaie verte	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	A définir	
Bénéficiaires	Communes ou propriétaires privés	
Description de l'action et engagements		
Description	Est-ce que tu peux juste faire un copier coller de la description de la fiche de la circulaire pour les acteurs qui n'ont pas en leur possession la circulaire, comme les élus. En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé. N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous	
Engagements rémunérés	Liste des engagements rémunérés L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations.	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Ex : période de travaux à respecter.	
Engagements non rémunérés	Liste des engagements non rémunérés	
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre		
Durée du contrat	Ex : 5 ans je pense qu'il faut que se soit de 30 ans minimum	
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	Ex : diagnostic pastoral et environnemental à la parcelle	
Financement	Indiquer le code de la mesure et le taux de financement ou/et le montant de l'aide Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.	
Financeurs potentiels	Europe (x %), Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ; Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer) (x %), Autres collectivités et organismes (x %)...	

Document de travail

Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction</p> <p>Contrôle sur place : Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM)</p> <p>Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)</p>
Suivis	
Indicateurs de suivi	Indicateurs à reporter dans la fiche mesure
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs à reporter dans la fiche mesure
Estimation du coût	
Estimation par opération	Calcul des aides ou des coûts estimés qui sont à reporter dans la fiche mesure
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<p>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »	INVESTISSEMENTS VISANT A INFORMER LES USAGERS DE LA FORET Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 Forestier	F22714
Enjeux et objectifs		
Habitats et espèces d’intérêt communautaire justifiant l’action	- Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340) - Murin à oreilles échancrées (1321) Et potentiellement : - Lucane Cerf Volant (1083) - Grand capricorne (1088)	
Etat de conservation des habitats et des espèces	Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.	
Principe et objectifs	Conservation et gestion de la chênaie verte	
Justifications	L’habitat, localisé dans l’aire biogéographique méditerranéenne, est considéré comme d’intérêt communautaire, en raison de la diversité faunistique qu’il peut potentiellement abriter. La présence de bois morts est bénéfique pour les espèces de chiroptères forestières (Murin à oreilles échancrées) et les insectes saproxylophages tels le Lucane Cerf volant et le Grand capricorne. La maturation de la chênaie verte, via la sélection d’îlots de sénescence, peut être favorable également à une diversité végétale en sous-bois plus importante. Il s’agit de non intervenir sur fregferferfer	
Effets attendus	Maintien des 347,9 ha de forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> dans un état de conservation bon à excellent Maintien d’arbres sénescents et d’arbres morts pour les insectes saproxylophages Evolution naturelle de la chênaie verte	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	<i>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d’un DOCOB opérationnel (c’est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL).</i> <i>Apporter plus de précision que dans la fiche mesure. (ex : les parcelles agricoles déclarées à la PAC)</i>	
Bénéficiaires	<i>Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</i> <i>Ex : les exploitants forestiers</i>	
Description de l’action et engagements		
Description	Il faut décrire un minimum en quoi consiste cette opération Description rapide de l’action ou de la MAET En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l’aide peut être exigé. N.B. : Chaque contrat peut faire l’objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous	
Engagements rémunérés	<i>Liste des engagements rémunérés</i> <i>L’itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations.</i>	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	<i>Ex : période de travaux à respecter.</i>	
Engagements non rémunérés	<i>Liste des engagements non rémunérés</i>	
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre		
Durée du contrat	<i>Ex : 5 ans</i>	
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	<i>Ex : diagnostic pastoral et environnemental à la parcelle</i>	

Document de travail

Financement	<i>Indiquer le code de la mesure et le taux de financement ou/et le montant de l'aide</i> <i>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</i>
Financeurs potentiels	<i>Europe (x %), Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ; Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer) (x %), Autres collectivités et organismes (x %)...</i>
Modalités de versement des aides	<i>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</i> <i>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</i>
Contrôles	
Points de contrôle	<i>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction</i> <i>Contrôle sur place : Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM)</i> <i>Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)</i>
Suivis	
Indicateurs de suivi	<i>Indicateurs à reporter dans la fiche mesure</i>
Indicateurs d'évaluation	<i>Indicateurs à reporter dans la fiche mesure</i>
Estimation du coût	
Estimation par opération	<i>Calcul des aides ou des coûts estimés qui sont à reporter dans la fiche mesure</i>
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<i>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

IV. CHARTE NATURA 2000 « FALAISES D'AUDUZE »

IV.1. INFORMATIONS GENERALES

Les paragraphes qui suivent sont tirés du guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000. Rappelons que la durée d'engagement pour la charte est de 5 ans.

Mettre dans préambule : durée d'adhésion, conséquences de sa signature, etc.

Aspects règlementaires : rappeler que tout projet (carrière) à proximité ou dans un site Natura 2000 est soumis à évaluation d'incidences.

Carrière : aspects pollution pris en compte dans la réglementation RGIE

L'objectif de la charte Natura 2000

La charte du site est établie dans le cadre du Docob. Elle a pour objectif la conservation du site Natura 2000, soit le maintien des enjeux majeurs de conservation identifiés lors de la hiérarchisation des enjeux de conservation. La charte favorise la poursuite et le développement de pratiques favorables à la conservation du site.

Ce nouvel outil permet à l'adhérent de marquer son adhésion à la démarche Natura 2000 et aux objectifs du Docob, tout en souscrivant à des engagements moins contraignants que ceux préconisés dans les contrats Natura 2000. Ainsi, les engagements et recommandations de la charte ne doivent pas reprendre d'engagements pouvant être compris dans un contrat Natura 2000 et qui entraîneraient des surcoûts de gestion pour l'adhérent. De la même façon, ils ne doivent pas se limiter au respect de la réglementation nationale en matière d'environnement, que la charte peut toutefois rappeler pour mémoire.

A qui s'adresse la charte

Peut adhérer à la charte tout titulaire de droits réels ou personnels sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000. Le titulaire de la charte peut donc être :

- le propriétaire ;
- le « mandataire » (personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte ;
- le propriétaire et le mandataire par une adhésion conjointe.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 est doté d'un Docob opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral.

IV.2. LES CATEGORIES D'ENGAGEMENTS ET DE RECOMMANDATIONS

Les paragraphes qui suivent sont tirés du guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 en Languedoc Roussillon (pages 5 et 6). Nous avons crus bon d'intégrer ces paragraphes afin d'expliquer le découpage de la charte.

« La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations regroupés en trois grandes catégories :

- les engagements généraux et recommandations s'appliquant à tout le site. Cette liste d'engagements et de recommandations porte sur tout le site indépendamment du type de milieu ou du type d'activité. Ces engagements et recommandations constituent un cadre général de prise en compte de la biodiversité dans sa globalité et doivent être repris, dans la mesure du possible, dans toutes les chartes Natura 2000 de la région.
- les engagements et recommandations relatifs aux grands types de milieux du site. Il s'agit d'engagements qui s'appliquent sur des types de milieux facilement identifiables par les propriétaires, exploitants ou usagers du site Natura 2000, reconnus de tous les membres du comité de pilotage (COFIL), et qui ont un intérêt pour la conservation du site. Une cartographie des grands types de milieux pourra utilement accompagner la charte et ainsi faciliter la compréhension de la charte par les adhérents potentiels. Afin de conserver une certaine simplicité à l'adhésion à la charte, l'usage d'une cartographie n'est pas obligatoire pour l'identification des milieux sur lesquels portent les engagements.
- les recommandations et engagements relatifs aux grands types d'activités. Elles représentent des comportements favorables aux habitats et espèces que les usagers d'un site Natura 2000 acceptent de respecter lorsqu'ils exercent une activité (de loisirs ou autre)

Document de travail

dans, ou à proximité d'un site. Contrairement aux propriétaires, les usagers adhérant à une charte ne bénéficient pas de contreparties fiscales. Leur adhésion relève donc d'une démarche volontariste et civique. ».

Sur l'ensemble du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze	
Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. La structure animatrice du site informera le signataire préalablement de ces opérations (15 jours avant), de la qualité des personnes amenées à les réaliser et par la suite du résultat de ces opérations.	<i>Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site</i>
2_ Ne pas porter atteinte aux habitats naturels d'intérêt communautaire et aux habitats d'espèces pour lesquels le site a été désigné (Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> *, Eboulis calcaires méditerranéens, Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique) : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les travaux d'ordre courant en dehors des périodes de floraison spécifique à chaque type de milieu (à préciser lors de l'adhésion à la charte en fonction des parcelles souscrites), hormis pour les travaux d'ouverture de milieu et forestiers prévus dans le cadre de contrats Natura 2000. - Ne pas changer la nature des habitats naturels présents au moment de la signature (ex : pas de plantation forestière sur les milieux ouverts). - Ne pas planter d'espèces végétales envahissantes et ne pas introduire d'espèces animales exogènes dans et aux abords du site Natura 2000. 	<i>Constataion d'absence de destruction ou de dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire du site, tenue d'un registre avec les dates effectives de réalisation des travaux, absence de changement de vocation des terres, absence d'espèces envahissantes.</i>
3_ Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.	<i>Intégration de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de travaux</i>
4_ Informer ses mandataires des engagements auxquels on souscrit en tant que propriétaires des parcelles et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.	<i>Document signé par le(s)mandataire(s) attestant que le propriétaire l'(es) a informé(s) des engagements souscrits - Modification des mandats</i>
Recommandations	
<p>1_ Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.</p> <p>2_ Signaler auprès de la structure animatrice les travaux éventuels et changements de pratiques susceptibles d'affecter les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.</p> <p>3_ Eviter l'emploi d'herbicides et de pesticides sur le site</p> <p>4_ Respecter les consignes de sécurité (arrêté préfectoral) en matière d'emploi du feu sur le site.</p>	

Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site des Falaises d'Anduze par grands types de milieux (voir la carte de la page)	
MILIEUX FORESTIERS	
Habitats correspondants : Forêts à Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>) et Chêne pubescent (<i>Quercus rotundifolia</i>) (9340)	
Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Ne pas réaliser de plantations d'essences ne faisant pas partie du cortège de l'habitat défini ni d'espèces végétales envahissantes (liste à préciser en annexe).	Contrôle visuel d'absence de constat de plantation d'espèces végétales envahissantes
2_ Prévenir les fuites d'huiles et d'essences par l'équipement des machines et engins motorisés	Contrôle visuel : absence de pollution par huiles ou essences – absence de stationnement d'engins de chantier sur les habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000
Recommandations	
1_ Limiter l'emploi des produits phytosanitaires 2_ Adopter des pratiques et des comportements respectueux de l'environnement ne risquant pas d'engendrer une pollution des habitats naturels du site (pas de vidange d'huile, pas de dépôt de bidon, utilisation d'huiles biodégradables, ne pas laisser les engins en stationnement sur les habitats naturels...) 3_ Favoriser/Laisser faire la gestion la régénération naturelle de la forêt à la suite d'un feu et mettre en place un suivi 4_ Favoriser le maintien des vieux arbres et des arbres morts dans la mesure où ils ne portent pas atteinte à la sécurité du public. 5_ Limiter le développement de nouvelles pistes forestières (DFCI)	
MILIEUX HERBACES	
Habitats correspondants : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometea) (6210), Parcours substepmiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea (*6220), Garrigues à Buis et Genévrier oxycèdre, Garrigues à Thym, Friche	
Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Ne pas modifier la nature des milieux herbacés par des plantations d'arbres ou d'arbustes, un ensemencement ou une mise en culture, un retournement du sol..., exception faite des travaux préconisés dans le cadre des contrats Natura 2000.	Maintien des habitats naturels « d'origine » tels que présentés dans la carte des habitats naturels du Docob
Recommandations	
1_ Eviter l'emploi de produits phytosanitaires pouvant porter atteinte aux espèces végétales des habitats naturels à la qualité de l'eau circulant dans les milieux souterrains aquatiques, habitat d'intérêt communautaire.	

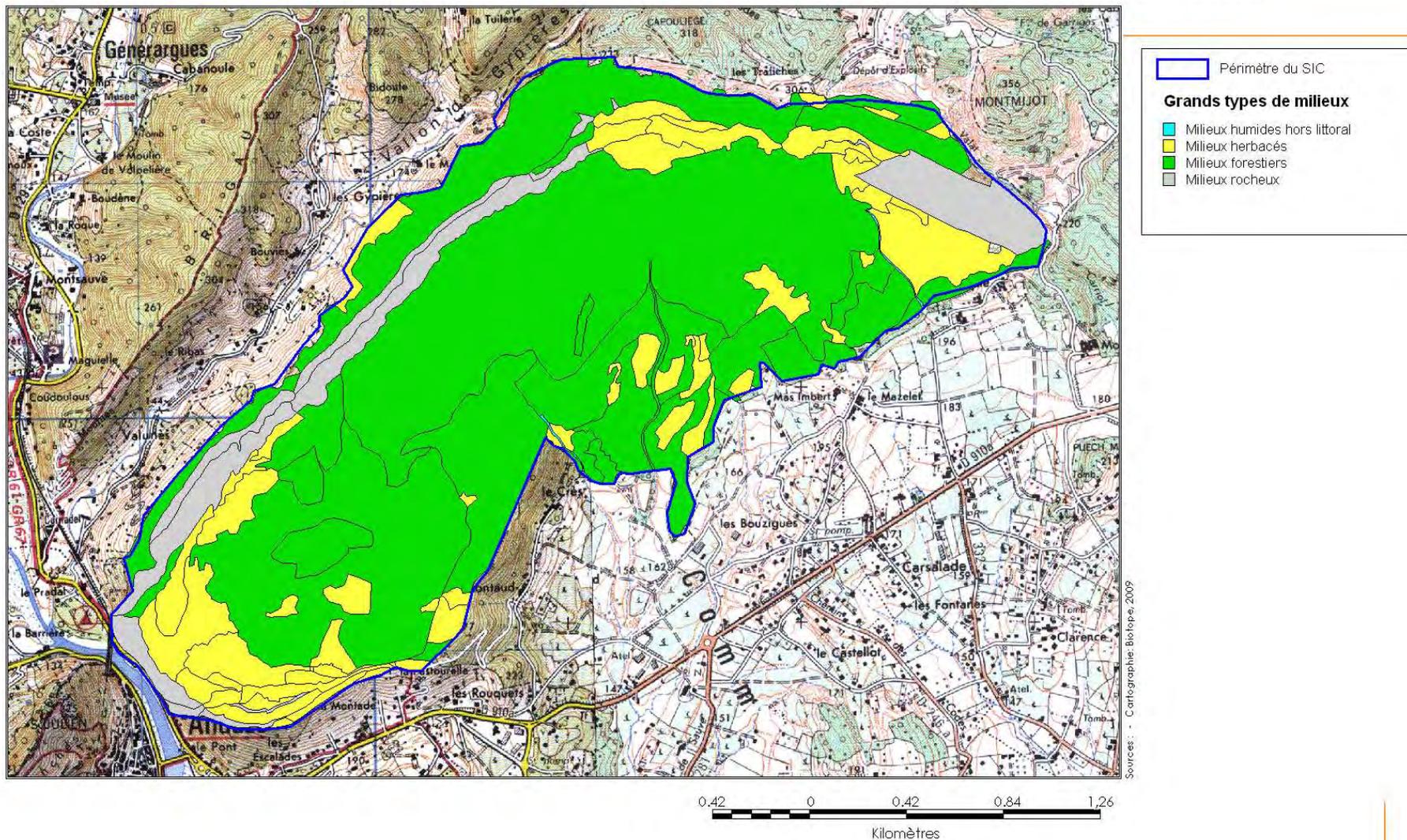
Document de travail

MILIEUX ROCHEUX	
Habitats correspondants : Eboulis calcaires méditerranéens (8130), Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210), Grottes non exploitées par le tourisme (8310) – Milieux souterrains aquatiques (8310-4), Steppes méditerranéo-montagnardes à Séslerie bleue, Carrière de calcaire	
Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Ne pas autoriser la pratique de l'escalade sur les pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique et pouvant être des habitats des chauves-souris fissuricoles	<i>Absence d'équipement d'escalade sur la falaise</i>
2_ Ne pas aménager de pistes (VTT, randonnée, etc.) pouvant altérer l'état de conservation et perturber la dynamique de l'habitat ça ne va pas plutôt dans milieux herbacés ?	<i>Absence de constat de création de pistes</i>
Recommandations	
MILIEUX HUMIDES HORS LITTORAL	
Habitats correspondants : Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) (7220), Cours d'eau intermittents	
Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Ne pas bloquer ou détourner les écoulements d'eau alimentant les sources pétrifiantes. <i>Point de contrôle :</i>	<i>Constatation d'une obstruction volontaire des écoulements à l'amont de l'habitat naturel d'intérêt communautaire que sont les sources pétrifiantes avec formation de travertins.</i>
2_ Ne pas exploiter ou prélever le tuf des sources pétrifiantes.	<i>Absence de prélèvement</i>
Recommandations	
1_ Proscrire l'emploi de tous produits polluants à proximité de cet habitat naturel	
2_ Eviter tous passages réguliers à proximité des sources (sauf pour les sentiers d'interprétation) ; éviter la surfréquentation potentielle	
3_ Maintenir la qualité physico-chimique de l'eau qui y circule et d'assurer un débit minimum	



Cartographie des grands types de milieux

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101372: "Falaises d'Anduze"



Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site des Falaises d'Anduze relatifs aux grands types d'activités
FORESTIERS (propriétaires, exploitants, gestionnaires)
Le signataire s'engage à :
1_ Ne pas réaliser de plantations d'essences ne faisant pas partie du cortège de l'habitat défini ni d'espèces végétales envahissantes (liste à préciser en annexe).
2_ Prévenir les fuites d'huiles et d'essences par l'équipement des machines et engins motorisés
Recommandations
1_ Limiter l'emploi des produits phytosanitaires
2_ Adopter des pratiques et des comportements respectueux de l'environnement ne risquant pas d'engendrer une pollution des habitats naturels du site (pas de vidange d'huile, pas de dépôt de bidon, utilisation d'huiles biodégradables, ne pas laisser les engins en stationnement sur les habitats naturels...)
3_ Favoriser/Laisser faire la gestion la régénération naturelle de la forêt à la suite d'un feu et mettre en place un suivi
4_ Favoriser le maintien des vieux arbres et des arbres morts dans la mesure où ils ne portent pas atteinte à la sécurité du public.
5_ Limiter le développement de nouvelles pistes forestières (DFCI)
CARRIERE
Le signataire s'engage à :
1_ Définir, en concertation avec les propriétaires, la mairie de Bagard et les acteurs associatifs et administratifs, un plan de réaménagement de la carrière qui soit compatible avec les objectifs du Docob, tout en garantissant les impératifs de sécurité : maintien ou création de conditions écologiques favorables aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire du site des Falaises d'Anduze.
Recommandations
1_ Encourager la création d'éboulis artificiels dans les réaménagements de carrière
2_ Dans le cadre d'un réaménagement paysager de la carrière, éviter l'emploi de terre et d'espèces végétales exogène (ex : Robinier, Peuplier ou pin) pouvant se propager dans le milieu naturel
3_ Développement de projets à vocation récréative pour préserver les habitats originels du site d'une surfréquentation envisagée : aménagement de voies d'escalade, aire de lancement pour vol libre, site de sensibilisation à la géologie etc = ça ne peut pas être intégré dans la charte. Ça peut-être un choix de la part du propriétaire des terrains mais on ne peut pas encourager ça dans le cadre du DOCOB.

ACTIVITE CYNEGETIQUE (CHASSE)
Le signataire s'engage à :
1_ Ramassage et recyclage des douilles sur le site
2_ Ne pas baliser de sentier sur le site (préservé le site d'une fréquentation du public pouvant morceler et dégrader les habitats naturels)
3_ Ne pas effectuer de lâchers
Recommandations
1_ Inciter à limiter ou atténuer autant que faire se peut les impacts non voulus sur les espèces, les habitats et l'environnement en général (ex. petit guide de bonnes pratiques, règlement intérieur, flyers d'information).
2_ S'efforcer d'être ambassadeur de la chasse par des comportements et des pratiques respectueuses.
3_ Assurer, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.
PROMENADE DE TOUT TYPE
Le signataire s'engage à :
Recommandations
1_ Eviter de quitter les sentiers et pistes
ESCALADE
Le signataire s'engage à :
1_ Ne pas équiper les falaises du site avec des points d'ancrage (spit et plaquette).
2_ Ne pas baliser de sentier sur le site (préservé le site d'une fréquentation du public pouvant morceler et dégrader les habitats naturels)
Recommandations

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE DES « FALAISES D'ANDUZE » - SITE FR 9101372



Document présentant les diagnostics et les éléments devant faire l'objet des discussions dans le cadre des groupes de travail 2 et 3

(30 novembre 2009)

Préambule

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la Directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;

Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il permet ainsi de faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce réseau écologique européen, qui s'appuie sur les directives précédemment citées, l'Etat français a proposé l'intégration du site « Falaises d'Anduze » dans ce réseau (site FR 9101372).

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « Document d'Objectifs » (DOCOB). Celui-ci constitue une démarche novatrice. Il s'agit d'un document réalisé en concertation avec les acteurs concernés par le site, visant à faire un état initial du patrimoine biologique et du contexte socio-économique, à définir les objectifs de conservation et à préciser les actions et les moyens à engager pour satisfaire ces objectifs. Un DOCOB incarne donc la déclinaison française du plan de gestion concerté et constitue une étape indispensable en vue de la désignation de chaque site du réseau Natura 2000. Enfin, il doit être un outil de référence et une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur un site considéré.

Ce premier document correspond au premier volet du DOCOB à savoir l'état initial des éléments naturalistes et humains du site des « Falaises d'Anduze » et propose des pistes de gestion et mesures de conservation à mettre en place pour préserver les éléments d'intérêt communautaire. Il constitue le socle du DOCOB à partir duquel pourront être définis les objectifs et les mesures de conservation.

Sommaire

I.	PRESENTATION GENERALE DU SITE NATURA 2000.....	7
I.1.	ENJEUX AYANT JUSTIFIES LA DESIGNATION DU SITE NATURA 2000	7
I.2.	INFORMATIONS RELATIVES A L'IDENTITE DU SITE	7
II.	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	9
II.1.	DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE.....	9
II.2.	METHODOLOGIE.....	9
II.2.1.	Documentation	9
II.2.1.1.	Sources cartographiques.....	9
II.2.1.2.	Sources bibliographiques.....	9
II.2.2.	Les habitats naturels.....	10
II.2.2.1.	Inventaire et cartographie des habitats.....	10
II.2.2.2.	Caractérisation des habitats naturels	10
II.2.3.	La Flore	11
II.2.4.	Les insectes	11
II.2.5.	Les chiroptères	12
II.2.6.	Les mollusques.....	13
II.2.6.1.	Prélèvements.....	13
II.2.6.2.	Identifications	14
II.2.7.	Structure de la base de données habitats / flore	15
II.2.7.1.	Sources juridiques	18
II.2.8.	Consultations des naturalistes	18
II.2.9.	Inventaires de terrain	19
II.2.10.	Limites des inventaires	19
II.3.	SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	20
II.4.	APERÇU ECOLOGIQUE	22
II.4.1.	Le climat.....	22
II.4.2.	La géologie	22

II.5.	LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	24
II.5.1.	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210).....	26
II.5.2.	Les éboulis calcaires méditerranéens à Centranthe de Lecoq (8130) 28	
II.5.3.	La pelouse à Brachypode rameux (*6220)	29
II.5.4.	La pelouse à Brome érigé subméditerranéenne (6210)	31
II.5.5.	La forêt de Chêne vert / Chêne pubescent (9340).....	31
II.5.6.	Grottes et avens non exploités par le tourisme (8310)	33
II.5.7.	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*7220)	34
II.6.	LA FLORE	39
II.7.	L'ENTOMOFAUNE.....	41
II.8.	LES CHIROPTERES	43
II.8.1.	Le Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersi)	44
II.8.2.	Le Murin à Oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	45
II.8.3.	Le Molosse de Cestoni (Tadarida teniotis).....	47
II.8.4.	Le Murin de Capaccini (Myotis capaccinii).....	49
II.9.	LES MOLLUSQUES	52
III.	DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	54
III.1.	POPULATION LIEE AU SITE.....	54
III.1.1.	Population permanente	54
III.1.2.	Population occasionnelle	54
III.2.	ACTEURS ET ACTIVITES	55
III.2.1.	Les activités économiques.....	55
III.2.1.1.	Les activités forestières	55
III.2.1.2.	Activités industrielles.....	56
III.2.1.3.	Le tourisme	58
III.2.1.4.	L'agriculture	59
III.2.2.	Les activités de loisirs et de pleine nature	60
III.2.2.1.	Les activités cynégétiques.....	60
III.2.2.2.	La randonnée pédestre, cycliste et à cheval	61

III.2.2.3. Les loisirs motorisés	61
III.3. LES PROJETS EN DEVELOPPEMENT	62
III.4. LES RELATIONS ENTRE ACTEURS ET LES CONFLITS D'USAGES.....	63
III.5. LES IMPACTS POTENTIELS DES ACTIVITES SUR LES HABITATS NATURELS ET SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	63
III.6. L'APPRECIATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000 PAR LES ACTEURS.....	66
III.7. LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES	66
IV. HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION.....	67
IV.1. RESPONSABILITE POUR LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	67
IV.1.1. Méthodologie utilisée.....	67
IV.1.2. Résultats des enjeux	68
IV.2. ENJEUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL HIERARCHISES.....	71
V. ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE ET PREMIERES PROPOSITIONS D' ACTIONS	73
VI. PROGRAMME D' ACTIONS	76
VI.1. FICHES MESURES	78
VI.2. CAHIERS DES CHARGES.....	105
VII. CHARTE NATURA 2000	140
VII.1. INFORMATIONS GENERALES	140
VII.2. LES CATEGORIES D'ENGAGEMENTS ET DE RECOMMANDATIONS	141
VII.3. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR SUR LE SITE.....	142
VII.4. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE LA CHARTE NATURA 2000 DU SITE DES FALAISES D'ANDUZE	142
VIII. BIBLIOGRAPHIE UTILISEE	149
VIII.1. HABITATS NATURELS ET FLORE	149
VIII.2. CHIROPTERES	150
VIII.3. INSECTES.....	150
VIII.4. MOLLUSQUES.....	151

IX.	LEXIQUE.....	152
X.	ANNEXES.....	154

I. PRESENTATION GENERALE DU SITE NATURA 2000

I.1. ENJEUX AYANT JUSTIFIES LA DESIGNATION DU SITE NATURA 2000

Le site a été désigné en raison de la présence de vires et d'escarpements calcaires situés au pied des Cévennes, en majorité siliceuses. Il offre une riche flore rupestre dont une espèce endémique (*Centaurea maculosa subsp. albida*) et des milieux rocheux d'éboulis. Les plateaux de sommet sont occupés par des pelouses méditerranéennes riches en annuelles et de garrigues à chênes verts.

I.2. INFORMATIONS RELATIVES A L'IDENTITE DU SITE

Les informations présentées ci-dessous proviennent du formulaire standard de données (FSD). Elles ont été transmises et validées par la commission européenne.

Identification du site :

Nom officiel du site Natura 2000 : « Falaises d'Anduze »

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 9101372

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE

Date de proposition comme SIC : 12/1998

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 : 536 ha

Localisation du site :

Région administrative : LANGUEDOC-ROUSSILLON

Département : GARD

Région biogéographique : méditerranéenne

Habitats naturels d'intérêt communautaire présents :

Espèces	% de couverture	Superficie relative*
Parcours substepmiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> *	20 %	C
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	5 %	C
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	5 %	C

*Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%)

II. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

II.1. DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude correspond à la limite du site telle qu'envoyée à la commission européenne à laquelle ont été rajoutés :

- un secteur de zone rocheuse et de ruisselet qui se situe à proximité de l'ancienne voie ferrée afin d'y rechercher la présence d'éventuelles sources pétrifiantes (sur demande de la DDAF),
- la zone du vallon des « Gypières » pour la recherche de mollusques souterrains dits « stygobies » afin de mieux caractériser l'habitat karstique « grotte non exploitée par le tourisme ».

II.2. METHODOLOGIE

II.2.1. DOCUMENTATION

II.2.1.1. Sources cartographiques

De façon générale, ont été utilisés les :

Cartes IGN, au 1/25000^{ème} n°2741ET « Saint-Hippolyte-du-Fort/Anduze/Saint-Jean-Du-Gard » (2003) et n°2841 Ouest « Lédignan » (1988), mises à disposition par la DDAF.

La cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèce a été réalisée sur la base des :

Copies papier des orthophotoplans (BD ortho IGN de 2003) au format A3 à l'échelle du 1/5000^{ème}, pour le secteur du site Natura 2000, mis à disposition par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, du Gard.

Vues satellites offertes sur internet via le logiciel « Google earth ».

II.2.1.2. Sources bibliographiques

Les documents utilisés sont cités dans la liste bibliographique en fin de document et dans les sections qui suivent. Aucun n'est cependant relatif au site lui-même. Seules les fiches ZNIEFF « Corniche de Peyremale » et « Ecailles du Mas Pestel » décrivent sommairement les intérêts naturalistes du secteur d'étude.

Notre travail d'expertise de terrain (inventaire des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et prioritaires) a donc été essentiellement réalisé à partir des

données inscrites au Formulaire Standard de Données (FSD) du site. Celui-ci, présenté en annexes (annexe 1), répertorie de façon synthétique les habitats naturels et les espèces présents sur le site Natura 2000. Les données comprises dans cette version du FSD sont succinctes et partielles. Elles devront être actualisées grâce aux inventaires réalisés lors de l'élaboration de cet état initial.

II.2.2. LES HABITATS NATURELS

II.2.2.1. Inventaire et cartographie des habitats

Pour réaliser l'identification des habitats afin de produire une cartographie fine à l'échelle du 1/5000^{ème}, les inventaires de terrain ont été menés sur la surface totale de la zone d'étude, dans la mesure des possibilités de visite des terrains privés ou difficilement pénétrables. Les secteurs non accessibles du fait d'un couvert végétal inextricable et impénétrable ont été analysés par observation aux jumelles ou par photo-interprétation sur la base de comparaisons avec des zones similaires étudiées au cours des inventaires. Le type de mode d'acquisition de ces données est reporté dans la base de donnée finale sous la forme d'une note de 1 à 4, 1 correspondant à des relevés de terrain, 2 à une observation directe sans relevé, 3 à une observation à distance aux jumelles et 4 à de la photo-interprétation.

Les relevés de terrain ont été réalisés par un botaniste ayant compétence en zone méditerranéenne, et connaissant très bien le piémont cévenol. Les prospections relatives à la caractérisation des habitats et leur cartographie ont été étalées entre mai et août 2008.

L'échelle de cartographie des habitats sur le terrain est le 1/2500^{ème}. Chaque élément homogène correspondant à tel ou tel type de milieu, visuellement et utilement identifiables est individualisé et renseigné en utilisant le code Corine des habitats génériques. Les contours observés sur le terrain sont reportés sur des tirages A3 des orthophotoplans issus de la BD ORTHO de l'IGN (mission aérienne de 2003), mise à disposition pour l'unique réalisation de cette étude. Pour affiner la précision des contours lorsque cela s'est avéré nécessaire, nous avons utilisé un GPS.

Nous nous sommes également appuyés sur les différentes expériences de cartographies des milieux que nous avons menées sur le piémont cévenol, notamment pour la réserve naturelle régionale de « Combe Chaude ».

II.2.2.2. Caractérisation des habitats naturels

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires ont été caractérisés sur la base de relevés phytosociologiques sommaires, réalisés à la date unique du relevé de terrain pour une parcelle donnée. Ainsi, nous nous sommes attachés à dresser la liste des espèces dominantes et/ou caractéristiques la plus exhaustive possible pour déterminer l'appartenance à tel ou tel habitat et le caractériser. Cette détermination repose sur la comparaison de nos relevés avec ceux référencés dans la littérature et ayant servis de base à la nomenclature européenne Corine Biotope ou au Prodrome des

végétations de France.

A titre d'exemple, les parcours sub-steppiques du *Thero-Brachypodietea* (code Corine : 34.51, Code Natura 2000 : 6220) sont caractérisés par la dominance du Brachypode rameux (*Brachypodium retusum*) associé à quelques espèces typiques comme l'Iris nain, la Rue fétide, l'Asphodèle rameuse et le Phlomis lychnite. Pour les distinguer, il n'a donc pas été utile de procéder à des relevés phytosociologiques plus poussés, nécessitant l'inventaire exhaustif des espèces dans un quadrat ce qui aurait demandé plusieurs passages à différentes saisons. La distinction des différents sous-faciès s'est faite de la même façon, en fonction de la présence ou l'absence des autres espèces déterminantes listées dans les fiches habitats présentées au chapitre 3. La liste des espèces principales de chaque entité homogène a ainsi été comparée aux listes fournies dans les cahiers d'habitats d'intérêt communautaire, ou aux tableaux de relevés phytosociologiques publiés comme ceux figurant dans le Prodrôme des groupements végétaux de la France méditerranéenne de Braun-Blanquet, ou figurant sur le site de Tela-Botanica (www.tela-botanica.org). Notre expérience en matière de reconnaissance des habitats méditerranéens a également été mise à profit. L'observation des conditions écologiques stationnelles comparées aux données de la littérature a également été utilisée.

La nomenclature et la codification employées pour identifier les habitats d'intérêt communautaire et prioritaires sont celles du manuel d'interprétation EUR 15 (Commission européenne-DG. Environnement, 1999). Des précisions ont par ailleurs été apportées par l'utilisation de la typologie CORINE Biotopes (Bissardon *et al.*, 1997) depuis les habitats génériques jusqu'aux niveaux de déclinaison les plus bas, tant qu'il a été possible de le faire sur le terrain et de le faire apparaître sur la cartographie.

Enfin, la classification phytosociologique des habitats a suivi les dénominations des Cahiers d'habitats (Collectif, 2002 et 2005) ou du Prodrôme des végétations de France (Bardat *et al.*, 2004).

II.2.3. LA FLORE

La flore a été identifiée au moyen des flores nationales de références (Coste, 1900-1906, Fournier, 1947, Jauzein, 1995, De Bolos *et al.*, 2005, Bernard, 1996; et documents inédits). La nomenclature employée pour nommer les espèces sera celle de la base de données nomenclature de la flore de France (BDNFF-V3) de Benoît BOCK, mise à disposition par le réseau des botanistes francophones *Tela-Botanica*.

Pour déterminer la valeur patrimoniale des espèces, nous nous sommes appuyés sur la bibliographie juridique et classique, relative aux espèces rares et protégées (Olivier *et al.*, 1995 et Danton et Baffray, 1995), ainsi que sur la liste des espèces déterminantes pour la définition des ZNIEFF de seconde génération.

Les espèces végétales intéressantes, remarquables, protégées, ou envahissantes observées au cours de nos inventaires ont été localisées au moyen de l'outil GPS ou directement sur orthophotoplan.

II.2.4. LES INSECTES

Après avoir consulté la documentation scientifique nationale, régionale, voire départementale et suite au repérage des habitats naturels potentiellement fréquentés par les espèces patrimoniales, une campagne de prospection a été effectuée sur le site, ciblée sur les espèces inscrites aux annexes de la directive habitats ou rares susceptibles d'être présentes comme le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ou le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). Pendant ces quelques jours de terrain, les habitats pouvant être potentiellement fréquentés par les insectes concernés sont parcourus et les insectes ou leur traces caractéristiques y sont recherchés, essentiellement à vue. L'identification se fait par contact visuel et par capture, avec l'aide d'un filet pour les insectes volants. La période du crépuscule en été a particulièrement été choisie car elle correspond à un optimum où les contacts sur les espèces recherchées peuvent avoir lieu.

II.2.5. LES CHIROPTERES

Deux méthodes de récoltes de données, rapides et de mise en œuvre aisée, ont été utilisées sur le terrain.

➤ Ecoutes directes :

Des points d'écoute et transect à différents endroits, à l'aide d'un détecteur performant d'ultrasons (Pettersson D1000X à droite sur l'image) ont également été réalisés de manière à dresser un inventaire spécifique aussi complet que possible. Ce type de matériel allie deux systèmes d'écoute d'ultrasons (hétérodyne et expansion de temps) avec enregistrement interne sur carte mémoire. Il permet, à l'heure actuelle et dans de bonnes conditions d'écoute, de déterminer 26 espèces sur les 33 françaises, les autres étant regroupées par paires d'espèces d'un même genre. Les déterminations sont réalisées selon la méthode Barataud (2002), par écoute des sons expansés couplée à une analyse informatique sous le logiciel Batsound 3.1.



Deux nuits de points d'écoute et de transect ont été réalisées au pied des falaises, côté ouest, avec ensuite un parcours dans le vallon « des Gypières ». Une nuit a été consacrée à la partie sud du site, le long de la chânaie verte et dans des milieux de pelouse et de garrigue ouverte, avec des points d'écoute prolongée au niveau de gîtes potentiels comme un bâtiment en ruine.

Avec cette méthode un contact correspond à une séquence acoustique bien différenciée de 5 secondes. L'activité de chasse est décelée grâce à la présence d'accélération dans le rythme des impulsions, typiques de l'approche d'une proie. La notion de transit recouvre ici un déplacement rapide dans une direction donnée d'un vol linéaire, mais sur une distance inconnue. Quelle qu'en soit la signification, le transit peut indiquer que le milieu traversé n'offre pas les conditions trophiques éventuellement recherchées par l'animal à cet instant précis. Ce type d'activité est plus aisé à discerner chez une espèce audible de loin (*Nyctalus sp.*, *Eptesicus sp.*, *Tadarida teniotis* ...) car la séquence plus longue permet de révéler un vol en ligne droite sur 200 mètres minimum (sans retour, ni séquence de capture de proie). C'est ainsi que la plupart des contacts d'activité

indéterminée concernant des petites espèces audibles dans un faible rayon.

➤ **Enregistrements automatiques ANABAT :**

Les écoutes par transect ont été complétées par la pose d'enregistreurs automatiques d'ultrasons en division de fréquence : ANABAT de Titley electronic. Ce matériel stocke les données sur carte mémoire, durant une soirée ou une nuit complète, l'appareil étant relevé le lendemain dans ce type d'étude. La division de fréquence limite les possibilités de détermination par rapport à l'expansion temporelle, mais permet, sans rentrer dans les détails techniques, de reconnaître la plupart des espèces de haut vol, soit une quinzaine d'espèces.



Pour chaque point d'enregistrement plusieurs informations sont notées, les coordonnées GPS, l'altitude et la situation paysagère.

Avec cette méthode on considère qu'un enregistrement correspond à un contact de chauve-souris. En cas de forte activité ou de bruit continu, l'appareil enregistre au maximum 250 contacts par heure. Les résultats sont exprimés en nombre de contacts par nuit ou en nombre de contacts par heure selon le contexte.

Cela permet d'obtenir des courbes de fréquentation des sites et de quantifier précisément l'activité des animaux. L'analyse de la fréquentation horaire permet notamment de définir si le site d'enregistrement est un simple lieu de passage (pic de fréquentation en début de nuit) ou un territoire de chasse (fréquentation toute la nuit).

Trois appareils ont été disposés au cours d'une seule nuit en août, sur la partie sud du site, de façon à maximiser l'obtention de donnée.

II.2.6. LES MOLLUSQUES

II.2.6.1. Prélèvements

Les organismes stygobies ont été recherchés à la fois dans les réseaux karstiques du massif de Peyremale et dans le sous-écoulement des rivières qui l'entourent (cf. carte page suivante).

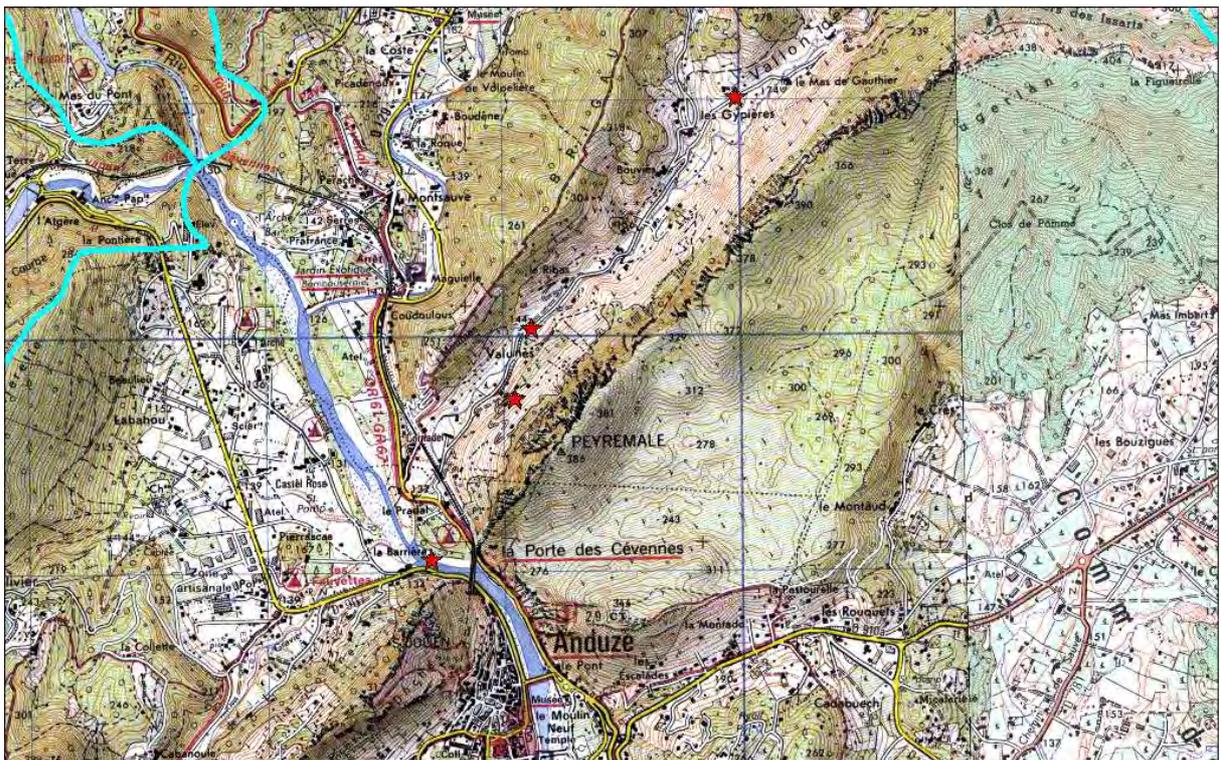
Les réseaux karstiques ont été échantillonnés au niveau des sources. Ces dernières étant souvent temporaires, les prélèvements réalisés se concentrent sur la recherche de coquilles de gastéropodes souterrains. Le sédiment prélevé est lavé, tamisé et trié sous la loupe.

Le sous-écoulement est constitué par les sédiments du lit de la rivière (galets, graviers, sables) traversés par un courant d'eau oxygénée. Il s'agit d'un intermédiaire entre le milieu souterrain et l'écosystème de surface. On accède à ce milieu à l'aide de la pompe Bou-Rouch (BOU & ROUCH 1967), pompe équipée d'une tarière enfoncée à la masse dans le lit des ruisseaux, qui permet de pomper une quantité standard d'eau et de sédiment.

Ce sédiment est ensuite traité au laboratoire : lavage, décantation, tamisage et tri sous la loupe.



Pompage du sous-écoulement de Valunès à l'aide de la pompe Bou-Rouch.



Carte des points de prélèvement des mollusques souterrains et de sous-écoulement

II.2.6.2. Identifications

➤ **Les crustacés**

Les crustacés n'ont pas été déterminés. On a seulement pu reconnaître des organismes stygobies sans attribution spécifique. Ils ont été confiés au Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Fluviaux (Lyon1, CNRS) pour identification.



Un crustacé stygobie Amphipode de la famille des Gammaridae, récolté par pompage du sous-écoulement dans le ruisseau de Valunes. L'absence d'yeux et la dépigmentation générale sont caractéristiques des crustacés stygobies.

➤ **Les mollusques**

Les identifications des organismes stygobies sont difficiles d'une part en raison d'une taxonomie encore fluctuante, avec des conflits d'auteurs, d'autre part en raison du caractère insulaire des aquifères karstiques : chacun d'entre eux, isolé des aquifères adjacents, est susceptible d'héberger une faune propre et cette insularité produit de la spéciation. En d'autres termes, de nouvelles espèces se cachent au sein des organismes collectés et il n'est pas toujours aisé de rattacher un exemplaire à telle ou telle espèce décrite.

Les identifications se basent donc d'une part sur des travaux généraux (FALKNER *et al.* 2002; BERTRAND 2004) qui fournissent des éléments sur la biogéographie des espèces décrites et d'autre part sur des publications plus ciblées sur la zone (GIRARDI 2002; BOETERS 2003a, 2003b; GIRARDI 2003a, 2003b, 2003d, 2003c).

II.2.7. STRUCTURE DE LA BASE DE DONNEES HABITATS / FLORE

La structure est celle établie pour réaliser la table des données sous Mapinfo renseignée lors de la numérisation des différentes entités ou polygones correspondant aux différents habitats identifiés sur le terrain et délimités sur des tirages papiers A3 des orthophotoplans.

La base de données reprend les champs et tables préconisées par les conservatoires botaniques nationaux. Deux types de tables ont été réalisés : la première permet d'identifier chaque polygone cartographié, la seconde contient l'information alphanumérique précise sous-jacente. Cette dernière est complétée pour chaque polygone et comprend autant d'enregistrements que d'unités composant le

polygone dans le cas de complexes d'habitats. Le lien entre ces deux tables se fera par le champ « identifiant du polygone ». Une troisième table distincte a été mise en place pour des observations optionnelles propres à certains polygones dont l'état de conservation, les dégradations observées etc.... Elle a été pour des questions pratiques rattachée à la seconde table.

Table 1 : identification du polygone

Num site	FR9101372
ID_polygone	Numéro identifiant du polygone
Observateur	Nom de l'observateur ayant identifié et caractérisé le polygone
Organisme	Nom de la structure ayant réalisée la carte
Date	Date des relevés par polygone
Echelle de terrain	Echelle de terrain pour réaliser la carte
Surface	Surface du polygone
Nature de la donnée	1 : observation directe avec relevés phytosociologiques 2 : observation directe sans relevés (interprétation <i>in situ</i> de l'habitat) 3 : observation à distance 4 : photo-interprétation 5 : autre
Commentaire nature	Si la nature de l'observation est : « 5 : autre »
Type d'unité de végétation*	1 : unité non complexe 2 : mosaïque temporelle 3 : mosaïque spatiale 4 : unité mixte
Commentaire type	Si le type d'unité de végétation est : « 4 : unité mixte »
Code Corine Biotope	Code correspondant à l'habitat dominant identifié dans le polygone. Une mosaïque d'habitats sera renseignée dans la table 2 et indiqué par le champ précédent « type de la donnée ».
Code Natura 2000	Code du Manuel d'interprétation Eur 15, pour les habitats d'intérêt communautaire. De la même façon une mosaïque de plusieurs habitats se renseignée par la table 2.
Nom de l'habitat	Reprend en général l'intitulé de la typologie corine pour désigner l'habitat dominant du polygone.
Intitulé Natura 2000	Reprend l'intitulé des cahiers d'habitats d'intérêt communautaire.
Commentaires	Observations particulières liées aux usages, dégradation ou menaces observées...

* : Une unité non complexe signifie que seul un habitat est présent dans le polygone délimité. Sa part sera donc de 100%.

La dénomination de mosaïque temporelle a été utilisée dans le cas des habitats se superposant dans le temps.

La mosaïque spatiale rend compte des complexes d'habitats où chacun des habitats est relativement homogène et individualisable.

Pour des complexes d'habitats plus imbriqués ou superposés, c'est l'unité mixte. Comme par exemple une végétation de pelouse en sous strate d'une végétation de garrigue à Buis.

Table 2 : informations relative aux habitats

Numéro de l'enregistrement	Numéro identifiant de l'habitat
Identifiant du polygone	Numéro identifiant du polygone identique à la table 1
Code de l'alliance	Code extrait du prodrome
Nom de l'alliance	Nom latin du syntaxon
Nom français de l'alliance	Libellé libre
Nom de l'association	Nom latin du syntaxon
Auteurs de l'association	Référence complète avec la date de publication
Nom français de l'association	Libellé libre
Code Natura 2000	Code Natura 2000 de l'habitat générique (EUR 25)
Intitulé Natura 2000	Libellé adaptable selon le contexte local
Code Cahiers d'habitats	Code de l'habitat élémentaire suivant les Cahiers d'habitats
Intitulé Cahiers d'habitats	Libellé suivant les Cahiers d'habitats
Code CORINE Biotopes	Code avec la précision la plus élevée
Intitulé CORINE Biotopes	Libellé exact
Statut de l'habitat	PR : habitat d'intérêt communautaire prioritaire IC : habitat d'intérêt communautaire non prioritaire NC : habitat non d'intérêt communautaire
Code EUNIS	Code avec la précision la plus élevée
Intitulé EUNIS	Libellé exact
Surface relative du polygone occupée par l'habitat (%)	100 : un seul habitat 1 à 99 : complexe d'habitat

Table 3 : Informations relatives aux états de conservation

Numéro identifiant de l'habitat	
Typicité*	1 : mauvaise 2 : moyenne 3 : bonne 4 : excellente 0 : non déterminée
Degré de dégradation**	1 : non dégradé 2 : peu dégradé 3 : dégradé 4 : très dégradé 0 : non déterminé
Etat de conservation***	1 : mauvais 2 : moyen 3 : bon 4 : excellent 0 : non déterminé
Remarques	Commentaires relatifs aux types de dégradation ou autres observés
Relevé correspondant	Lien avec le fichier excel du relevé correspondant si réalisé

* : la typicité est évaluée par rapport au cortège des espèces relevées sur chaque habitat.
1 = cortège appauvri présentant très peu d'espèces caractéristiques de l'habitat
2 = Cortège appauvri, mais malgré tout l'ensemble des espèces présentes permet d'identifier facilement l'habitat.

3 = Cortège classique et relativement complet caractérisant sans ambiguïté l'habitat, car semblable aux tableaux références.

4 = Cortège très complet, quasiment identique aux tableaux références, et dans lequel sont également rencontrées des espèces rares typiques de l'habitat.

** : le degré de dégradation est apprécié en fonction des menaces qui pèsent sur l'habitat, souvent d'origine anthropique. La typicité en découle souvent.

*** : La combinaison de ces paramètres relevés sur le terrain à l'échelle de l'identification des habitats, donne un indice de l'état de conservation traduit en quatre catégories.

1 = habitat peu typique et très dégradé.

2 = habitat bien identifiable, mais présentant un ou plusieurs types de dégradation.

3 = habitat bien identifiable et bien conservé, notamment d'un point de vue écologique. De petites perturbations peuvent néanmoins être observables.

4 = habitat très typique, pouvant abriter des espèces rares, et non dégradé.

II.2.7.1. Sources juridiques

La Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ; et ses annexes I, II et IV.

Décret no 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural (NOR : ATEN0190039D). Journal Officiel N° 260 du 9 novembre 2001 (page 17826).

Décret no 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural (NOR : ATEN0190063D). Journal Officiel N° 296 du 21 décembre 2001 (page 20322).

Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national définie par l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982 (publié au J.O. du 13 mai 1982), puis modifiée par l'arrêté du 31 août 1995 (publié au J.O. du 17 octobre 1995).

Liste des espèces végétales protégées en Languedoc-Roussillon par l'arrêté du 29 octobre 1997.

Liste des insectes protégés sur le territoire national, définie par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007.

Liste des amphibiens et reptiles protégés sur le territoire national, définie par l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007.

Liste des mammifères protégés sur le territoire national, définie par l'arrêté ministériel modifié du 17.04.1981, puis l'arrêté du 23 avril 2007.

Liste des mollusques protégés sur le territoire national, définie par l'arrêté du 23 avril 2007.

Liste rouge mondiale, publié par l'UICN

Liste rouge des espèces animales menacées en France

Liste des habitats et espèces déterminantes pour la réactualisation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon (CEN-LR, 2006)

II.2.8. CONSULTATIONS DES NATURALISTES

En plus des consultations menées dans le cadre du diagnostic socio-économique, dont certaines ont apporté des informations naturalistes, des consultations « naturalistes » ont été menées auprès de naturalistes locaux, des associations de protection de la

nature et d'administrations par les experts naturalistes de Biotope. **Grâce à leur collaboration, le DOCOB met à disposition des connaissances scientifiques que le bureau d'étude n'aurait pu recueillir à lui seul.**

Les associations et administrations consultées dans le but d'élaborer le diagnostic écologique sont :

- l'Association GARD-Nature*
- le Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard
- le Centre Régional de la Propriété Forestière
- le Conservatoire Botanique National, antenne de Montpellier
- le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion équilibrée des Gardons
- GSM, italcementi Group, carrières et territoires

II.2.9. INVENTAIRES DE TERRAIN

Les inventaires de terrain ont été réalisés par les experts naturalistes aux périodes suivantes :

Date	Objet	Experts naturalistes
De mai à juillet 2008. (6 jours)	Habitats naturels et flore	DISCA Thierry
Juillet - Septembre 2008 (3 nuits)	Chiroptères	DISCA Thierry
Avril et Août 2008 (2 jours)	Entomofaune	DISCA Thierry
Septembre 2008 (2 jours)	Mollusques stygobies	PRIE Vincent

II.2.10. LIMITES DES INVENTAIRES

L'ensemble des types de milieux naturels du site Natura 2000 a été parcouru. Des relevés établis à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre transmis ont été réalisés dans le but de rechercher des espèces d'intérêt communautaire, d'une part des chiroptères et d'autre part des mollusques liés au réseau karstique. Pour ces derniers, c'est essentiellement sur le vallon des « Gypières » et sur le Gardon d'Anduze au niveau de la « porte des Cévennes » que des relevés ont été réalisés.

Certaines zones du site n'ont pu être pénétrées, notamment sur le cœur du site recouvert d'une chênaie verte difficilement pénétrable en raison d'une sous strate de garrigue dense et riche en Salsepareille. Il n'a donc pas été possible d'y réaliser des relevés botaniques, même sommaires. Malgré tout, l'interprétation des habitats a été possible du fait d'une caractérisation non complexe et d'une identification possible à distance.

De même, pour les habitats de falaise, plusieurs points de descente en rappel sur corde ont été réalisés, mais l'ensemble des falaises n'a pu être expertisée car il n'a pas été possible, pour des raisons de sécurité, d'explorer l'ensemble des falaises.

Pour ce qui est des prospections entomologiques, deux journées n'ont pas suffi à pouvoir dresser un inventaire conséquent. La recherche a donc été orientée sur des espèces phares comme le Grand Capricorne et sur les potentialités des différents milieux présents.

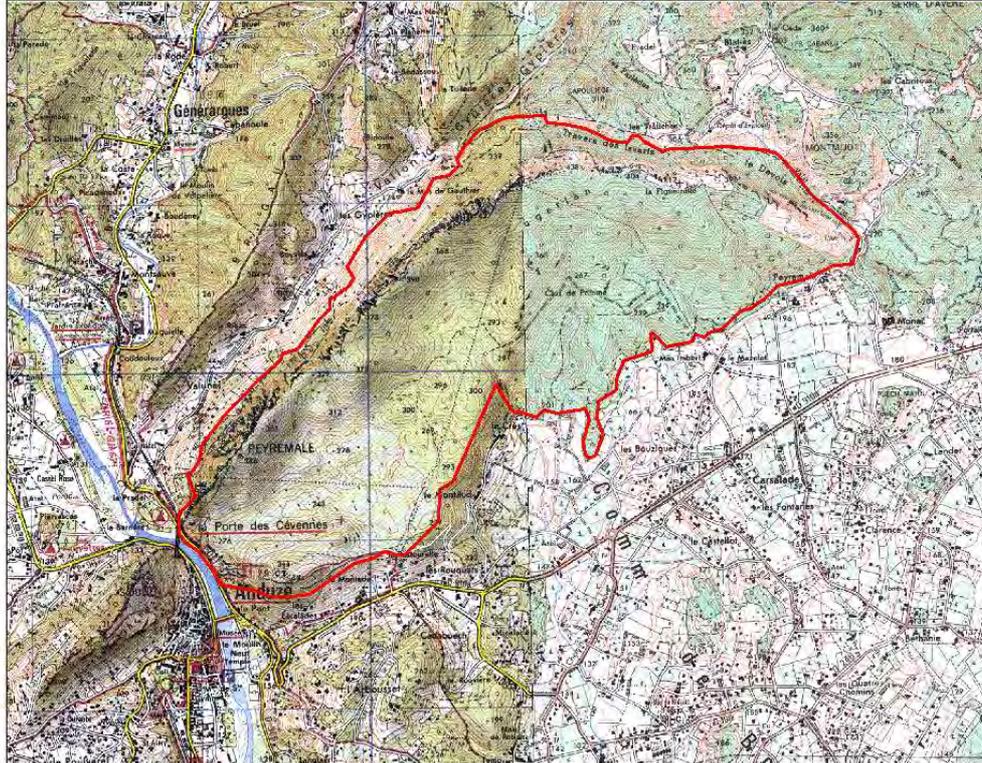
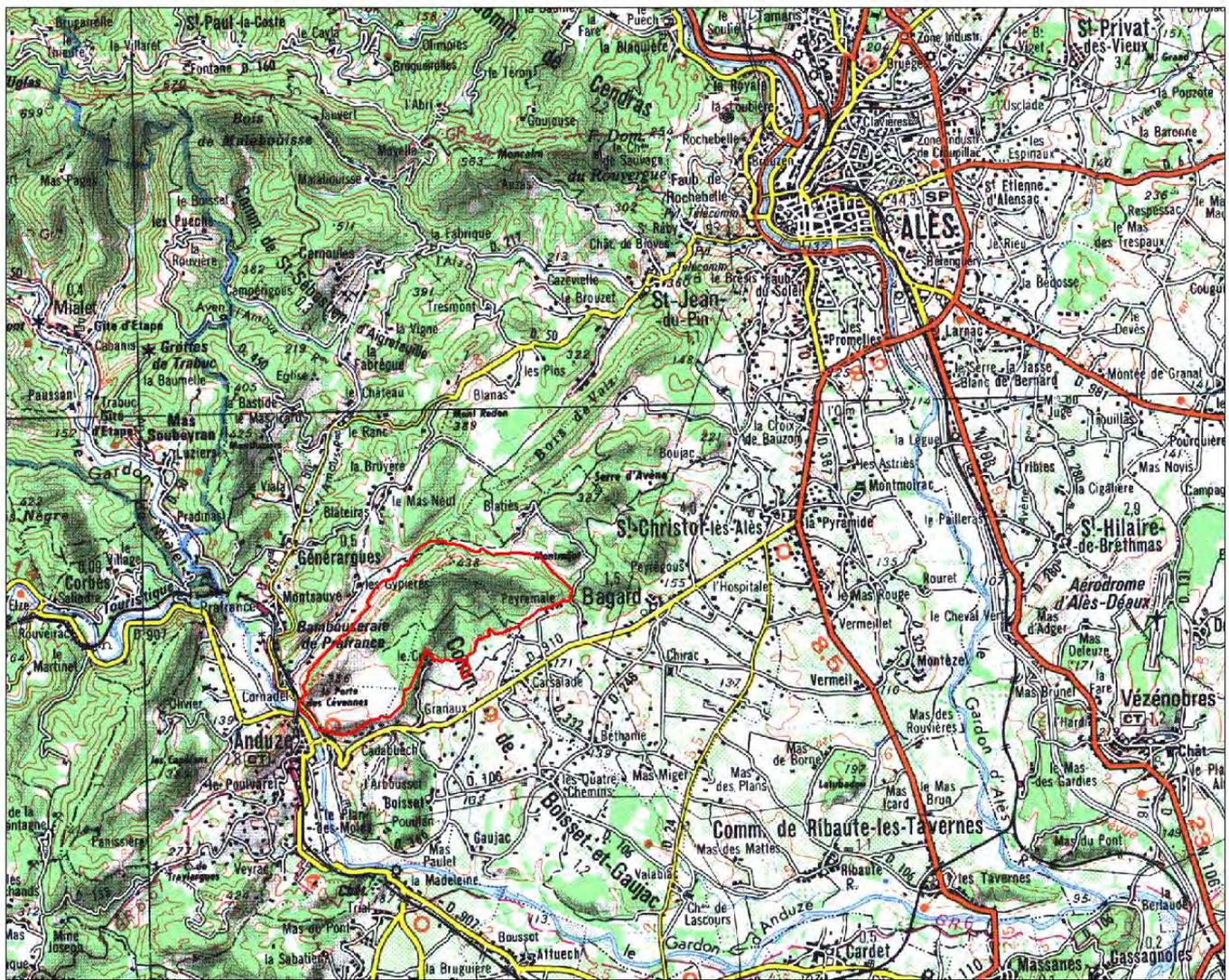
Il est important de garder à l'esprit que les inventaires présentés ici traduisent les caractéristiques du territoire à un instant donné. La délimitation et la nature des habitats naturels de même que les effectifs des espèces sont appelés à évoluer en fonction de la dynamique des populations et des écosystèmes. Par conséquent, les inventaires devront être complétés ou mis à jour en fonction des opportunités et au moment de la révision du DOCOB.

II.3. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Les 536 hectares du site des « Falaises d'Anduze » sont situés sur les communes de Bagard, Anduze, Boisset-et-Gaujac et Générargues, dans le département du Gard en Région Languedoc-Roussillon (*cf.* carte de localisation page suivante).

Localisé dans les basses Cévennes, à environ 20 km d'Alès et à une quarantaine de kilomètre au nord-ouest de Nîmes, le site est érigé sur le relief calcaire au nord-est du village d'Anduze. Il est bordé par le Gardon à l'ouest, le vallon des Gypières au nord où coule un ruisseau affluent du Gardon, et la route départementale menant à Bagard au sud. L'extrême nord-est du site est limité par la carrière de Bagard, en partie incluse dans le périmètre du SIC.

CARTE DE LOCALISATION DU SITE



0 1 km 2 km



Echelle : 1/ 100 000



0 450 m 900 m



Echelle : 1/ 45 000

II.4. APERÇU ECOLOGIQUE

II.4.1. LE CLIMAT

Le site des « Falaises d'Anduze » qui s'échelonne entre 130 mètres au pied des falaises à 438 mètres au maximum sur la crête de Peyremale, s'inscrit dans un climat encore sous influence méditerranéenne. Pourtant nous sommes ici sur la bordure méridionale des Cévennes et l'ambiance montagnarde n'est pas loin.

Le cumul des pluies donne en effet entre 500 et 1000 mm. de précipitations avec des épisodes pluvieux parfois importants où plusieurs centaines de millimètres peuvent tomber en quelques heures comme en 2002.

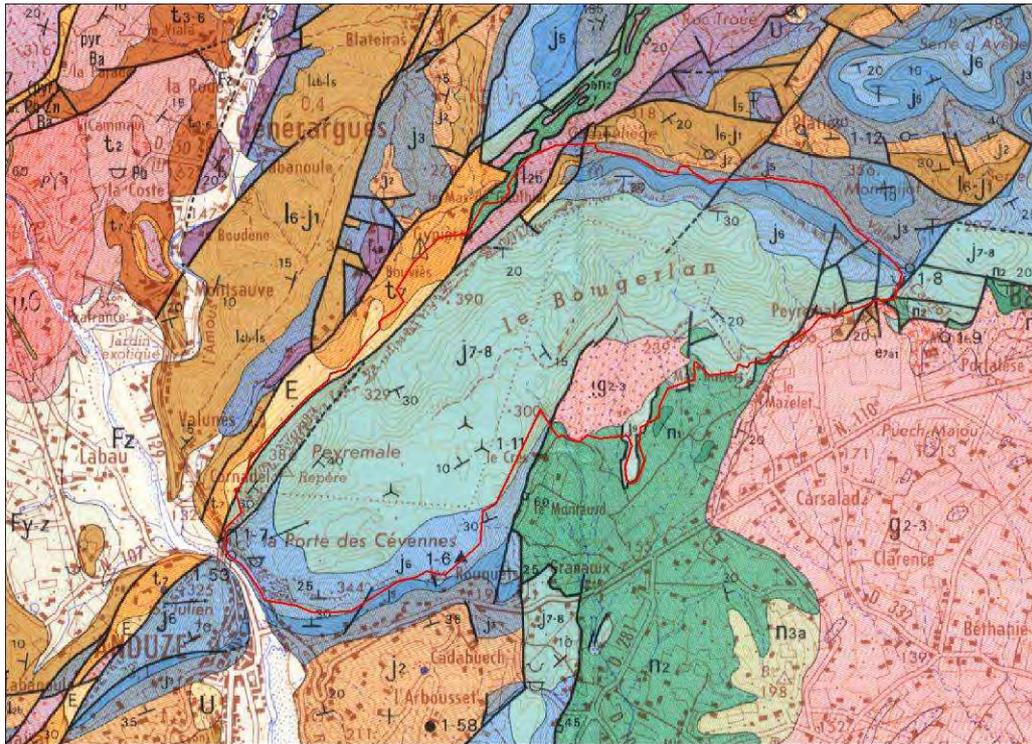
Du côté des températures, l'hiver est relativement doux avec des températures moyennes minimales de 4-5°C et les températures moyennes les plus chaudes sont relevées l'été en juillet avec 28°C.

Le climat global est donc méso-méditerranéen comme le souligne la végétation dominée par la chênaie verte, la garrigue à Buis et la persistance de pelouse à Brachypode rameux. Néanmoins les hauteurs et les versants exposés au nord présentent quelques éléments d'affinité sub/supra méditerranéenne.

II.4.2. LA GEOLOGIE

Le site Natura 2000 se compose pour l'essentiel d'une couverture de calcaires jurassiques qui se sont plissés lors de la poussée pyrénéenne en chevauchant des horizons du Trias le long d'une importante faille normale d'orientation NE-SO : la faille des Cévennes. Celle-ci marque le paysage par une ligne de falaises de même orientation, qui dessine la crête de « Peyremale ». On observe des éboulis au pied de ces falaises avant de retrouver des terrains du Trias supérieur ici constitués de marnes grises et d'argiles rouge pâle à niveaux gréseux ou dolomitiques et lentilles de gypse et d'anhydrite.

L'ouest du site est marqué par la cluse de « la porte de Cévennes » où le Gardon coupe les terrains jurassiques plissés qui affleurent en de belles falaises.



Extrait de la feuille d'Anduze au 1/50 000

t7 : Trias - faciès salin représenté par des marnes grises et des argiles rouge pâle à niveaux gréseux ou dolomitiques et lentilles de gypse et d'anhydrite (40-60 m).

16-J1 : Aalénien-Bajocien. Bancs calcaires gris noirâtre séparés par de petits interlits de marnes grises schistoïdes. A la base de l'étage, les calcaires se présentent en miches emballées dans des marnes à paillettes de mica blanc. A partir du milieu de la série apparaissent, sur la surface des bancs calcaires ou dans les interlits marno-gréseux, de nombreuses empreintes de *Cancellophycus*. Vers le sommet, les calcaires disparaissent et la série se termine par des marnes grises micacées. Les accidents siliceux sont fréquents dans les bancs calcaires, soit sous forme de chailles grisâtres ou rougeâtres allongées parallèlement à la stratification, soit en bandes siliceuses donnant à la roche un aspect rubané caractéristique. Les débris organiques, en dehors des *Cancellophycus*, sont rares : *Belemnites unicanaliculatus*, *B. sulcatus* (80 à 100 m).

J2 : Bathonien. Au Nord du Gardon, entre Blateiras et Monteilargues, il est représenté par un calcaire à entroques et Bryozoaires, gris foncé ou jaunâtre, à cassure spathique miroitante, en bancs épais peu distincts. Les fossiles déterminables sont rares : *Terebratula tetraedra*. Vers le Sud, à partir de l'Arbousset, cette formation se développe considérablement et passe progressivement à une dolomie gris jaunâtre, sans stratification apparente, grossièrement grenue, vacuolaire et friable donnant par décomposition des sables dolomitiques roux. Elle renferme occasionnellement, en particulier vers Blaties, des petits lits de quartz laiteux ou bleuâtre qui se brise facilement en menus fragments. Sa puissance croît du Nord au Sud (10 à 100 m).

J3 : Callovien. Le Callovien inférieur est représenté par des marnes esquilleuses grises ou noires renfermant de nombreux fossiles pyriteux, Bivalves (*Posidonomya alpina*) et Ammonites (*Macrocephalites macrocephalus*, *Sphaeroceras microstoma*, *Phylloceras*, *Proplanulites*). Progressivement s'intercalent, dans les marnes, des petits bancs de calcaire argileux grisâtre, de plus en plus abondants vers le sommet. La faune correspond à celle du Callovien moyen : *Reineckeia anceps*, *R. (Reineckeites) douvillei*, *Hecticoceras*, *Flabellispinctes* (80 à 130 m). La limite supérieure de la zone est souvent marquée par un banc de calcaire dur, très riche en glauconie, dont la surface est profondément corrodée. Le Callovien est incomplet dans sa partie supérieure (lacune des zones à *Peltoceras athleta* et *Quenstedtoceras lamberti*). L'Oxfordien inférieur est également absent.

J5 : Oxfordien moyen. Alternance de calcaires argileux gris et de marnes grumeleuses gris bleuté. Les fossiles sont abondants et à l'état calcaire : *Cardioceras (Vertebriceras) vertebrale*, *Peltoceras (Gregoryceras) transversarium*, *Perispinctes (Arispinctes) plicatilis*, *Euaspidoceras*, *Dichotomospinctes*, *Ochetoceras canaliculatum*, *Divisospinctes bifurcatus* (20 à 35 m).

J6 : Oxfordien supérieur. Il est représenté par des calcaires en bancs bien lités (0,20 à 0,80 m) à patine brun roux, avec localement à la base de la série quelques intercalations de marnes beiges, compactes. La pâte est brune ou marron foncé, fine à passées grumeleuses. A la partie supérieure, les bancs sont souvent épais, la patine beige clair ou blanchâtre, la pâte brune ou gris-noir. Ces calcaires renferment : *Peltoceras (EPIPeltoceras) bimammatum*, *Ochetoceras marantianum*, *Perispinctes (Bip/ices) sp.*, *Orthospinctes*, *Taramelliceras calHicerum* (70 à 100 m).

J7 : Kimméridgien inférieur. Il n'a été distingué que dans les massifs du Coutach et de Puechredon. Il est constitué par des petits bancs (0,10 à 0,30 m) de calcaires argileux et noduleux gris foncé, avec intercalations

de marno-calcaires feuilletés. Il est très peu fossilifère (40 à 60 m).

J8 : Kimméridgien supérieur. Calcaires compacts en gros bancs métriques ou massifs à joints stylolitiques. La patine est blanchâtre, la cassure conchoïdale, la pâte fine grise ou beige. Ils forment souvent des falaises escarpées, et leurs surfaces constituent des plateaux karstiques à nombreux lapiaz. Les fossiles sont rares et difficiles à dégager. Il a cependant été trouvé dans le massif du Coutach : *Katroliceras garnieri*, *Lithaceras unicumptum*, *Planites* sp., *Nebroditis maletianum*, *Streblites tenuilobatus*, *Taramelliceras compsum*, *T. trachynotum*, *T. francisanum* (90 à 120 m.)

J9 : Portlandien (Tithonique). Calcaires blanchâtres difficiles à distinguer de ceux de l'étage précédent. La pâte est de teinte plus claire et la structure parfois pseudobréchique. Ce niveau a livré au Coutach et au Puechredon : *Haploceras* sp., *Aulacosphinctes contiguus*, *Virgatosphinctes* sp., et de nombreuses Calpionelles y ont été identifiées : *C. alpina*, *C. elliptica* (50 à 80 m).

n1 : Berriasien. Calcaires argileux gris cendré en gros bancs à débits noduleux avec dans la partie supérieure quelques interlits de marnes grises feuilletées. La macrofaune est relativement abondante : *Ptychophylloceras semisulcatum*, *Neocomites occitanicus*, *Berriasella picteti*, *B. boissieri*, *Pygope diphyoides*. La microfaune est caractérisée par la fréquence de *Tintinnopse/fa carpathica* (20 à 40 m).

n2 : Valanginien. Ensemble généralement très marneux, comportant à la base une séquence de marnes grises ou ocre par altération, dans laquelle s'intercalent progressivement des bancs peu épais de calcaire gris foncé argileux et peu résistant. Les Ammonites sont souvent pyriteuses et fragiles : *Kilianella*, *Neolissoceras grasi*, *Phylloceras semisulcatum*, *Neocomites neocomiensis*, *Belemnites bicanaliculatus*, *B.*

(*Duvalia*) *latus*.

g2-3 : Stampien et Oligocène supérieur. Épaisse série détritique composée de limons argileux jaunes, de grès calcaireux jaunâtres et de marnes rougeâtres ou blanchâtres, où s'intercalent à différents niveaux de nombreux poudingues à gros éléments calcaires jurassiques ou crétacés. Localement, affleurent des bancs de calcaire gréseux ou grumeleux et des microconglomérats de graviers calcaires. Contre la « faille des Cévennes » limitant à l'Ouest le bassin d'Alès, on note la présence de brèches et de conglomérats à éléments très volumineux appelés localement « Amela ». L'ensemble de ces dépôts, dont les matériaux sont toujours originaires de la bordure du bassin, correspond aux cônes de déjections ou deltas de rivières souvent torrentielles alimentant un lac peu profond soumis à une lente subsidence. On connaît dans cette formation quelques filets de lignite près de Boujac.

II.5. LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le site des falaises d'Anduze, qui repose sur une couverture de calcaire compact, essentiellement du Jurassique supérieur, se compose d'un ensemble assez homogène de milieux secs méditerranéens marqués par une nette dominance de la chênaie verte, en raison d'un abandon ancien des activités agricoles pastorales. Quelques zones non forestières où se mêlent cortèges de pelouse à *Brachypode* rameux et de garrigue à *Genévrier* cade et *Buis*, persistent néanmoins à l'approche des falaises ou le long du chemin principal. Enfin, le pourtour ouest et nord du site est marqué par un accident géologique majeur qui s'est créé lors de la poussée tectonique pyrénéenne : la faille des Cévennes le long de laquelle la couverture jurassique s'est surélevée en « glissant » sur les couches du Trias, et faisant ainsi apparaître des falaises. Une végétation liée aux affleurements escarpés des bancs calcaires, dite « chasmophytique », ainsi qu'aux éboulis de pente, complète donc l'ensemble et concourt à l'intérêt du site Natura 2000.

9 habitats naturels sont ainsi représentés dans le périmètre transmis, dont 6 sont d'intérêt communautaire avec deux habitats prioritaires : la pelouse à *Brachypode* rameux (*Brachypodium retusum*) et les sources pétrifiantes avec formation de travertins.

Il faut ici souligner que le site est situé sur la bordure méridionale des Cévennes avec des points culminant en moyenne à 350-390 mètres d'altitude, ce qui explique la présence d'habitats subméditerranéens de transition avec les milieux plus montagnards. Vers la zone de crête effectivement, bien que restant dominants, les cortèges de plantes

méditerranéennes s'appauvrissent et s'enrichissent d'éléments méditerranéo-montagnards comme l'Astragale de Montpellier ou médio-européens comme le Brome érigé (*Bromus erectus*). En versant nord, sur des petites vires, on observe même la présence d'une végétation herbacée à base de Séslerie bleue (*Sesleria caerulea*), plante calcicole d'affinité montagnarde alpine, persistant à basse altitude à la faveur de microclimats froids et régulièrement enneigés.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires (en gras dans le tableau ci-dessous) couvrent environ 80% de la superficie du site.

TABLEAU 1 : LISTE DES HABITATS NATURELS PRESENTS SUR LE PERIMETRE DU SITE				
Intitulé de l'habitat naturel (dénomination Corine Biotope ou Eur 15)	Code Natura 2000 ¹	Code Corine	Intérêt patrimonial	Surfaces sur le site
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometea</i>)	6210	34.326	**	0,89 ha
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	*6220	34.511	***	47,66 ha
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	*7220	54.12	***	Négligeable
Eboulis calcaires méditerranéens	8130	61.32	***	6,45 ha
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	62.111	***	21,09 ha
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	65.4	***	Réseau souterrain
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	45.313	*	347,90 ha
Cours d'eau intermittents		24.16	*	0,52 ha
Garrigues à Buis et Genévrier oxycèdre		32.45 (32.64)	*	94,84 ha
Garrigues à Thym		32.47	*	1,13 ha
Steppes méditerranéo-montagnardes à Séslerie bleue		34.712	**	Négligeable
Carrière en activité		86.3	*	15,81 ha

Sont présentés ci-après, uniquement les habitats d'intérêt communautaire.

¹ Un astérisque devant le code Eur 15 indique que l'habitat est prioritaire

II.5.1. PENTES ROCHEUSES CALCAIRES AVEC VEGETATION CHASMOPHYTIQUE (8210)

➤ Description :

Les barres rocheuses calcaire du site Natura 2000 présentent une végétation chasmophytique (rupestre) très peu recouvrante et clairsemée qui s'installe dans les fissures et les anfractuosités... Cette végétation est essentiellement thermophile et caractérisée par la dominance du Polypode australe (*Polypodium cambricum*), surtout en pied de paroi, en situation ombragée. D'autres petites fougères comme le Cétérach officinal (*Ceterach officinarum*), la Capillaire des murailles (*Asplenium trichomanes*) ou encore la Rue des murailles (*Asplenium ruta-muraria*) accompagnent le Polypode. Par



contre, sur les arêtes et lapiaz des sommets de crête, les fougères disparaissent et c'est surtout l'Alysson épineux (*Hormatophylla spinosa*) qui caractérise le groupement ; alors que sur les parois orientées sud et bien ensoleillées, ce sont le Phagnalon repoussant (*Phagnalon sordidum*), la Germandrée jaune (*Teucrium flavum*), et la Mélisque couleur d'Améthyste (*Melica amethystina*).

La situation altitudinale, avec un maximum de 390 m., n'est pas suffisamment élevée pour présenter des affinités montagnardes avec les groupements des parois caussenardes à Potentille des causses (*Potentilla caulescens* subsp. *cebennensis*), ni basse pour se rapprocher des formations plus méditerranéennes à Doradille de Pétrarque (*Asplenium petrarchae*), que nous avons cherché en vain. Mais signalons tout de même la présence de la Silène saxifrage (*Silene saxifraga*) qui est une plante de montagne méditerranéenne, ici en limite basse de répartition altitudinale. Dans la région proche, elle se rencontre surtout sur les reliefs calcaires tels que le Pic St-Loup, la Séranne, les hauteurs de Navacelle et se trouve également sur le Ranc de Bane... L'Alsine changeante (*Minuartia rostrata*), une plante peu commune des rochers et pelouses rocailleuses de la zone méditerranéo-montagnarde, est également présente sur la crête Nord.

La végétation rupestre du site s'inscrit donc dans une zone de transition entre les habitats élémentaires décrits dans les cahiers d'habitats : « falaises calcaires méditerranéennes thermophiles » (8210-1) et « falaises de la bordure méridionale des Cévennes » (8210-3). Ces dernières sont connues pour accueillir des espèces rares comme l'Epervière étoilée (*Hieracium stelligerum*) et la Raiponce de Charmeil (*Phyteuma charmelli*) constituant l'association du *Hieracietum stelligeri* (Braun-Blanquet & Meier, 1934). Seule l'Epervière étoilée a été signalée côté sud (cf. chapitre flore), mais ces deux espèces seraient à rechercher sur les secteurs les plus élevés et d'orientation Nord car l'association se situe généralement entre 400 et 600 mètres d'altitude et de situation intermédiaire entre les groupements à Potentilles des causses et ceux à Polypode ou

Doradille.

➤ **Etat de conservation et évolution naturelle :**

L'état de conservation de cet habitat est apparu globalement bon, du fait d'une certaine inaccessibilité rendant difficile toute dégradation. De plus aucune trace d'équipement de paroi pour l'escalade n'a été constatée. En revanche sur le bas des falaises de la cluse d'Anduze, quelques plantes rupestres à caractère eutrophe comme la Pariétaire (*Parietaria judaica*) ou encore le Muflier à grande fleurs (*Antirrhinum majus*), sont signes de perturbations d'origine anthropique. Le trafic de véhicule en contrebas des falaises peut être à l'origine de ce phénomène, en raison des gaz d'échappement.

Globalement sur les parois les plus verticales les cortèges rupestres sont stables. Mais sur la plupart des vires et les replats du site est moyennement escarpée, ce qui permet le développement d'une végétation de pelouse à Brachypode rameux, de garrigue à Buis et Genévrier cade et finalement d'une chênaie verte.

➤ **Intérêt et menaces :**

Outre le fait que cet habitat est inscrit comme étant d'intérêt communautaire (code Eur15 : 8210), il représente l'un des intérêts patrimoniaux du site en raison de son originalité, des différences de végétation en fonction de l'exposition, de son bon état de conservation et des espèces potentiellement intéressantes qu'il peut abriter.

Etant peu accessible, les menaces qui pèsent sur cet habitat sont limitées. Seule la zone de crête peut être fréquentée et subir des dégradations ponctuelles, notamment sur le faciès à Alysson épineux. Mais très peu de passage en raison de l'absence de chemin, n'a été constaté ; seuls les chasseurs semblent emprunter un layon en crête.

II.5.2. LES EBOULIS CALCAIRES MEDITERRANEENS A CENTRANTHE DE LECOQ (8130)



➤ **Description :**

Au pied des barres rocheuses, une ceinture d'éboulis de blocs calcaires plus ou moins grossiers présente une végétation adaptée à la mobilité du substrat. Bien qu'elle soit assez peu développée, on l'observe par endroits avec le Centranthe de Lecoq (*Centranthus lecoqii*) qui est la plante typique des éboulis du pourtour des Cévennes méridionales ayant donné l'association du *Centranthetum lecoqii* (Br. Bl., 1931). Parmi les autres espèces caractéristiques, nous avons noté la Céphalaire blanche (*Cephalaria leucantha*), le Laser de France (*Laserpitium gallicum*), l'Aristolochie pistoloche (*Aristolochia pistolochea*) et la Sarriette des montagnes (*Satureja montana*). Les Sedum (*Sedum nicaensis* et *S. rupestre*) qui sont également des plantes rupicoles, s'expriment également sur ces terrains, surtout dans les secteurs aux cailloutis moins grossiers. Cette pauvreté apparente est essentiellement due à la grosseur des matériaux calcaires qui limite l'installation d'une végétation plus variée qui nécessite la présence de terre fine.

➤ **Etat de conservation et évolution naturelle :**

L'état de conservation est globalement bon sur les secteurs nord, peu ou non fréquentés. Les pentes ouest et sud, plus stabilisées et moins typiques car recouvert en partie d'une végétation herbacée et/ou ligneuse, sont par contre marquées par quelques espèces nitrophiles comme la Grande Férule (*Ferula communis*) ou la Psoralée (*Bituminaria bituminosa*) qui témoignent de certaines perturbations.

Les secteurs d'éboulis moins mobiles sont rapidement envahis par des arbustes comme le Buis (*Buxus sempervirens*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Bois de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*), le Jasmin (*Jasminum fruticans*) et enfin par le Chêne vert qui colonisent et recouvrent la plupart des éboulis. Seules quelques parties restent suffisamment mobiles pour être stables et peu évolutives.

➤ **Intérêt et menaces :**

Ces éboulis à Centranthe de Lecoq correspondent à l'habitat élémentaire « éboulis calcaires méso-méditerranéens et supra-méditerranéens à éléments moyens, du Midi » (8130-22) des cahiers d'habitats. Ils sont peu diversifiés, mais présentent un intérêt patrimonial fort du fait de leur singularité et de leur aire géographique restreinte, propre aux contreforts méridionaux du Massif central.

L'habitat est surtout menacé par la colonisation végétale sur les substrats les moins grossiers et stabilisés.

II.5.3. LA PELOUSE A BRACHYPODE RAMEUX (*6220)

➤ **Description :**

Sur les bords de chemin, les pentes et replats rocheux les plus exposés au soleil et les zones encore ouvertes de la bordure sud-ouest, se maintient une végétation méditerranéenne à dominante herbacée caractérisée par une graminée, le Brachypode rameux (*Brachypodium retusum*), vulgairement dénommé « herbe à mouton » ou « baouque », qui compose la trame principale.

Cette végétation de pelouse sèche s'est généralement installée à la suite des activités humaines qui ont dégradé les chênaies méditerranéennes pour l'industrie du verre ou pour créer des espaces de pâturage. Les débroussaillages ou l'usage du feu ont favorisé au fil des temps le développement d'un riche cortège d'herbacées méditerranéennes en raison de leurs adaptations à l'aridité. Parmi celles-ci on compte un bon nombre de bulbeuses comme les orchidées, les Narcisses, les iris, les ails... L'ensemble constitue aujourd'hui un milieu d'allure steppique original, d'où l'appellation générique de « parcours sub-steppique ».

Cet habitat se développe surtout sur les sols pauvres et rocailleux. C'est pourquoi, à l'origine, la plupart des plantes constitutives comme le Brachypode rameux devait probablement occuper des surfaces réduites et se localiser aux escarpements rocheux et ventés, peu propices à l'installation des ligneux.

Sur le site, en raison de l'abandon des activités pastorales, la pelouse à Brachypode n'occupe plus que de petites surfaces ou bien se retrouve en sous-strate de la végétation ligneuse de garrigue. Par ailleurs, outre les espèces habituelles que sont la Rue à feuilles étroites (*Ruta angustifolia*), l'Iris nain (*Iris lutescens*), l'Asphodèle rameuse (*Asphodelus ramosus*), l'Euphorbe characcias (*Euphorbia characcias*), le Fumana fausse bruyère (*Fumana ericoides*)..., du fait de sa situation en limite biogéographique, le cortège floristique observé est caractérisé par un enrichissement en plantes subméditerranéennes comme l'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*), l'Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum subsp. apenninum*)... ou médio-européennes comme le Brome érigé (*Bromus erectus*) ou encore la Germandrée petit chêne (*Teucrium chamaedrys*). Cet ensemble caractérise les zones de transition entre l'aire méditerranéenne et l'aire médio-européenne. A contrario, des plantes méditerranéennes comme le Dipcadi tardif (*Dipcadi serotinum*) ou le Fumana à feuilles de Thym (*Fumana thymifolia*), habituellement rencontrées dans les pelouses plus

thermophiles de la plaine ou des reliefs littoraux, en sont absentes.



Vue d'une zone de pelouse à Brachypode rameux en cours de fermeture, ici marquée par une forte dominante du Thym vulgaire.

➤ **Etat de conservation et évolution naturelle :**

Du fait des surfaces très petites qu'elles occupent, il est difficile de définir un état de conservation des pelouses à Brachypode rameux. On peut cependant constater que pratiquement toutes les zones où la pelouse est présente sont recolonisées par de petits ligneux comme le Thym qui domine souvent le couvert en compagnie du Brachypode rameux. Ce type d'habitat peut alors être inclus dans le code Corine 32.63 qui désigne les « garrigues montagnardes à Thym ».

En l'absence de pression de pâturage, le processus de recolonisation peut être rapide et conduire aux premiers stades de garrigue, caractérisés ici, où l'ambiance est sub à supra méditerranéenne, par la Lavande à larges feuilles (*Lavandula latifolia*), le Genêt scorpion (*Genista scorpius*)... puis par le Buis et le Genévrier cade (*Juniperus oxycedrus*). On notera ainsi que l'évolution classique vers des garrigues à Cistes et/ou Chêne kermès n'est pas celle observée sur le site d'Anduze, car le climat est nettement moins méditerranéen qu'au Sud du Pic St-Loup par exemple. Le terme de l'évolution est alors la chênaie de Chêne pubescent et/ou de Chêne vert en ce qui concerne les zones les plus escarpées ou rocheuses.

➤ **Intérêt et menaces :**

D'un point de vue patrimonial, ces pelouses bien que considérées comme habitat d'intérêt communautaire prioritaire (code Eur 15 : 6220) n'offrent pas un intérêt patrimonial aussi fort que celles qui occupent de plus grandes surfaces au sein des garrigues montpelliéraines. Ne serait-ce qu'en raison de leur richesse floristique et de leur typicité méditerranéenne moindre et de l'absence, en l'état actuel des connaissances, d'espèce rare ou protégée.

Les pelouses du site sont essentiellement menacées par l'évolution rapide des ligneux en

raison de l'absence d'une gestion favorable au maintien des stades herbacés.

II.5.4. LA PELOUSE A BROME ERIGE SUBMEDITERRANEENNE (6210)

➤ **Description :**

Au pied des pentes, en versant nord du site, les sols marneux du Vallanginien, plus profonds, permettent l'installation d'une végétation herbacée de transition entre les pelouses méditerranéennes à Brachypode rameux qui occupent les pentes rocailleuses et bien exposées, et les pelouses des plateaux caussenards à Brome érigé (*Bromus erectus*). Elles sont caractérisées par la dominance du Brome érigé, de la Germandrée petit chêne (*Teucrium chamaedrys*), d'orchidées médio-européennes comme l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*) et la persistance de quelques espèces méridionales comme la Carline en corymbe (*Carlina corymbosa*), le Brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoides*), le Dactyle d'Espagne (*Dactylis glomerata subsp. hispanica*)... La diversité globale est assez faible compte-tenu du recouvrement important des graminées et des effets de lisière avec les fourrés à Buis et Prunellier qui favorise le développement du Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*). Les surfaces présentes sont également très petites.

➤ **Etat de conservation et évolution naturelle :**

L'état de conservation est semblable à celui évoqué pour la pelouse à Brachypode rameux, à savoir qu'aucune perturbation particulière n'a été constatée, mais que l'habitat est en cours d'évolution et de fermeture. Le recouvrement et la hauteur de végétation sont donc importants, avec une dominance des hautes graminées, ce qui limite la persistance des espèces annuelles tout comme la diversité floristique.

En l'absence de pâturage ou d'écobuage, ce type de pelouse évolue très rapidement vers les formations de fourré à Buis et Prunellier, puis vers la chênaie pubescente.

➤ **Intérêt et menaces :**

D'un point de vue patrimonial, les pelouses à Brome figurent parmi les habitats d'intérêt communautaire (code Eur 15 : 6210), mais seuls les faciès riches en orchidées sont considérés comme prioritaire, ce qui n'est pas le cas sur le site. Par ailleurs, leur surface restreinte et un certain abandon n'est pas une situation favorable à la présence d'espèces patrimoniales telles que la Gagée des prés (*Gagea pratensis*).

Les menaces sont similaires à l'habitat précédent, à savoir l'absence de gestion favorable au maintien d'une strate herbacée plutôt basse.

II.5.5. LA FORET DE CHENE VERT / CHENE PUBESCENT (9340)

➤ **Description :**

La majeure partie du site est recouverte par une formation forestière méditerranéenne secondaire et largement dominée par le Chêne vert (*Quercus ilex*). Celle-ci

correspond à l'étape ultime de la recolonisation végétale sur les terrains rocaillieux et lapiazés du site, mais aussi sur les quelques vires et replats rocheux moyennement escarpés. La plupart des zones présente des chênes relativement jeunes et visiblement autrefois entretenus en taillis pour l'exploitation du bois. La coupe de taillis est aujourd'hui toujours pratiquée par les propriétaires privés, notamment pour le bois de chauffage.



Les secteurs plus proches de la crête, ou dans les endroits frais et humides, en pied de falaise, côté nord, montrent une évolution forestière plus âgée avec l'apparition de Chênes pubescents, préfigurant le devenir forestier du site sur les endroits les moins escarpés, vers la chênaie pubescente (Code Corine : 41.71).

Le sous-bois est apparu relativement pauvre en espèce. On observe très peu d'herbacées et ce sont surtout de petits arbustes comme le Fragon (*Ruscus aculeatus*) qui sont présents. Il ne semble pas non plus y avoir d'Orchidées comme la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), caractéristique habituelle de ce type de chênaie verte. La strate arbustive se compose essentiellement du Buis (*Buxus sempervirens*), de l'Alaterne (*Rhamnus alaternus*), du Laurier tin (*Viburnum tinus*), de la Filaire à larges feuilles (*Phillyrea latifolia*), du Pistachier térébinthe (*Pistacia terebinthus*), du Chèvrefeuille étrusque (*Lonicera etrusca*) et de la Salsepareille (*Smilax aspera*), par ailleurs très recouvrante dans les clairières.

L'ensemble correspond aux chênaies vertes de la bordure cévenole, décrite dans les cahiers d'habitats sous le code 9340-4.

➤ **Etat de conservation et évolution naturelle :**

L'homogénéité de la chênaie verte et la présence de quelques arbres assez âgés, l'absence de dégradations, sont signes d'un état de conservation plutôt bon, mais le cortège végétal du sous-bois manque de diversité et sa typicité naturelle est plutôt moyenne du fait de l'absence d'espèces caractéristiques. La conduite régulière en taillis pourrait être à l'origine de ce constat. Cependant, la gestion du peuplement forestier en taillis, qui nécessite des coupes à blanc sur des rotations de 30 à 50 ans, tel que pratiquer jusqu'ici sur le site (coupes avec régénération naturelle) ne semble pas remettre en cause la pérennité de l'habitat naturel ni même son état de conservation (com. pers. CRPF). Une exploitation plus importante des parcelles forestières pourraient entraîner une dégradation de l'état de conservation. Le substrat calcaire très compact et lapiazé, ne permet pas non plus d'obtenir des sols très favorables au

développement des herbacés comme les orchidées (Céphalanthère rouge, Epipactis...), surtout lorsque les boisements sont jeunes.

La maturation de ce type de chênaie verte, se solde par une implantation plus importante du Chêne pubescent, en lien avec un enrichissement du sol en humus, favorable également à une diversité végétal en sous-bois plus importante. D'après les cahiers d'habitats, le premier mode de gestion recommandé est la poursuite du traitement en taillis avec une rotation optimale de 30 à 40 ans. Cette pratique sylvicole implique nécessairement des stades plus ou moins vieillis du taillis et des coupes à blanc. Cependant, il serait également intéressant en terme de biodiversité de préconiser la non intervention sur des parcelles déterminées au préalable avec les communes et les propriétaires. Ceci permettrait de conserver des îlots de sénescence favorables à la faune et à la flore forestières.

➤ **Intérêt et menaces :**

L'intérêt de cette chênaie verte, encore jeune, n'est pas très élevé du fait de la pauvreté apparente du sous-bois. Malgré tout, l'habitat, localisé à l'aire biogéographique méditerranéenne, est considéré comme d'intérêt communautaire, en raison de la riche diversité faunistique qu'il peut potentiellement abriter.

Un inventaire plus précis reste, néanmoins à réaliser sur les secteurs difficilement accessibles.

II.5.6. GROTTES ET AVENS NON EXPLOITES PAR LE TOURISME (8310)

L'habitat souterrain est un habitat naturel d'intérêt communautaire qui comprend 4 déclinaisons (BENSETTITI & HERARD-LOGEREAU 2004):

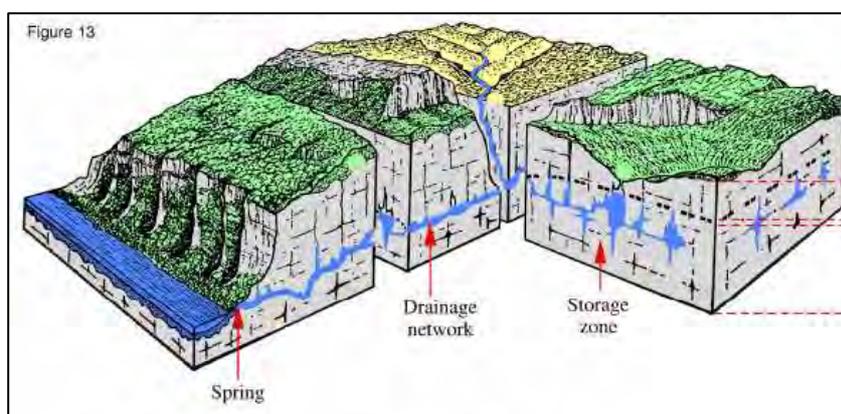
8310-1 : Grottes à chauves-souris

8310-2 : Réseau de micro-fissures

8310-3 : Milieu Souterrain Superficiel (MSS)

8310-4 : Milieu souterrain aquatique

Si la première déclinaison est relativement connue, le MSS est de découverte très récente en France. Les autres déclinaisons restent méconnues et sont pourtant omniprésentes en milieu karstique où le réseau de fissures du karst peut être schématiquement divisé entre une zone vadose, hors d'eau, et une zone noyée, active. C'est cette dernière que nous avons mis en évidence sur le site du massif de Peyremale, lors des prospections.



ses d'Anduze - BIOTOPE

Schéma théorique d'un karst

La zone noyée est de première importance d'une part en tant que ressource en eau potable (97 % des eaux douces continentales sont souterraines) et d'autre part pour la biodiversité qu'elle héberge. L'habitat naturel d'intérêt communautaire 8310-4 est caractérisé non pas par sa flore comme les autres habitats naturels mais par les communautés d'organismes stygobies² qui la peuplent. Parmi ceux-ci, les plus abondants sont les crustacés et les mollusques.

Conscient de l'intérêt de cette faune, le législateur a proposé une liste d'espèces protégées en France qui compte 1/3 de mollusques souterrains.

Les prélèvements (cf. chapitre sur les mollusques) ont permis de mettre en évidence une faune riche, liée au milieu souterrain 8310-4. Ce milieu est donc bien présent sur le site et doit être pris en compte dans les mesures de gestion qui seront proposées.

II.5.7. SOURCES PETRIFIANTES AVEC FORMATION DE TRAVERTINS (*7220)

➤ **Description :**

Cet habitat concerne les zones d'écoulement d'eau de source chargée en carbonate de calcium qui précipite pour former des amas de calcaire pétrifié ou travertins. Cette action est favorisée par la présence d'algues et de mousses comme celles du genre *Cratoneuron* qui a donné son nom à l'alliance phytosociologique : le *Cratoneurion*. Il existe cependant plusieurs types et associations d'espèces différentes, encore mal connues, qui apparaissent en fonction de différents facteurs comme les conditions physico-chimiques, la température, l'ombrage, la permanence et la vitesse des écoulements... A basse altitude, en zone méditerranéenne, l'habitat est rare et s'exprime à la faveur d'ambiances fraîches et ombragées, généralement en fond de vallon et en versant Nord.

² Stygobie = organisme strictement inféodé aux eaux souterraines

Sur la partie expertisée, des formations de tufs et de travertins ont été localisées sur la partie amont d'un petit cours d'eau alimenté par une source qui semble permanente, située à l'ouest du promontoire du château de Tornac. Le système se situe sur une faille de type cévenole qui sépare deux terrains calcaires jurassiques. Nous avons pu déterminer les mousses suivantes qui caractérisent l'habitat : *Cratoneuron commutatum* (= *Palustriella commutata*) et l'hépatique *Conocephalum conicum*.



Zone du ruisseau à source pétrifiante et travertins (ronds jaunes)

➤ **Etat de conservation et évolution naturelle :**

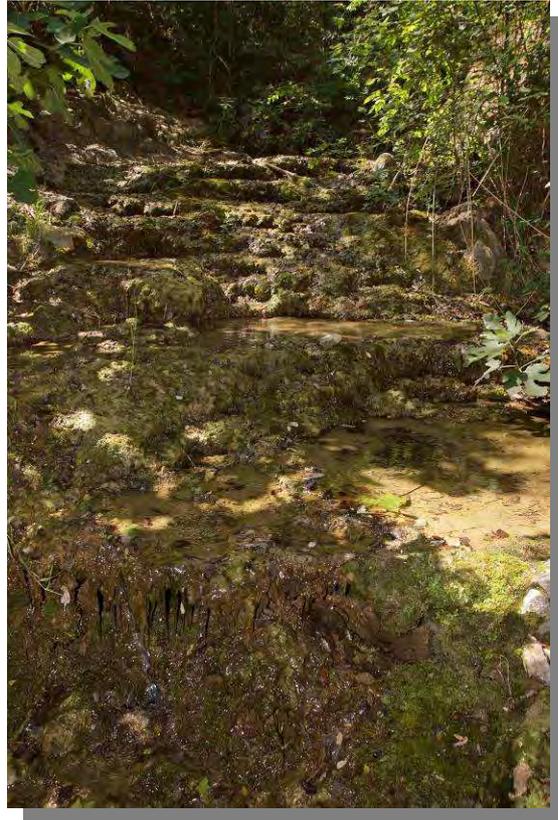
Bien que réduit en surface, l'habitat est apparu en assez bon état, avec un bon développement de tufs et de travertins à certains endroits et une bonne présence de *Cratoneuron* et d'hépatiques.

Tant que les écoulements, la qualité de leur eau et le régime de source se maintiennent de façon assez permanente, et que les conditions physico-chimiques ne sont pas perturbées par des accidents polluants, l'habitat restera actif et en bon état. Il est possible en revanche qu'une situation de réchauffement climatique puisse à terme faire disparaître les localités les plus basses de sources pétrifiantes dont fait partie celle de Tornac. En effet, dans le Sud, notamment en Espagne, les tufs à *Cratoneuron commutatum* sont surtout présents dans la chaîne pyrénéenne et restent localisés aux zones de montagne à mesure que l'on s'avance vers le Sud (Fuertes et. al., 2007).

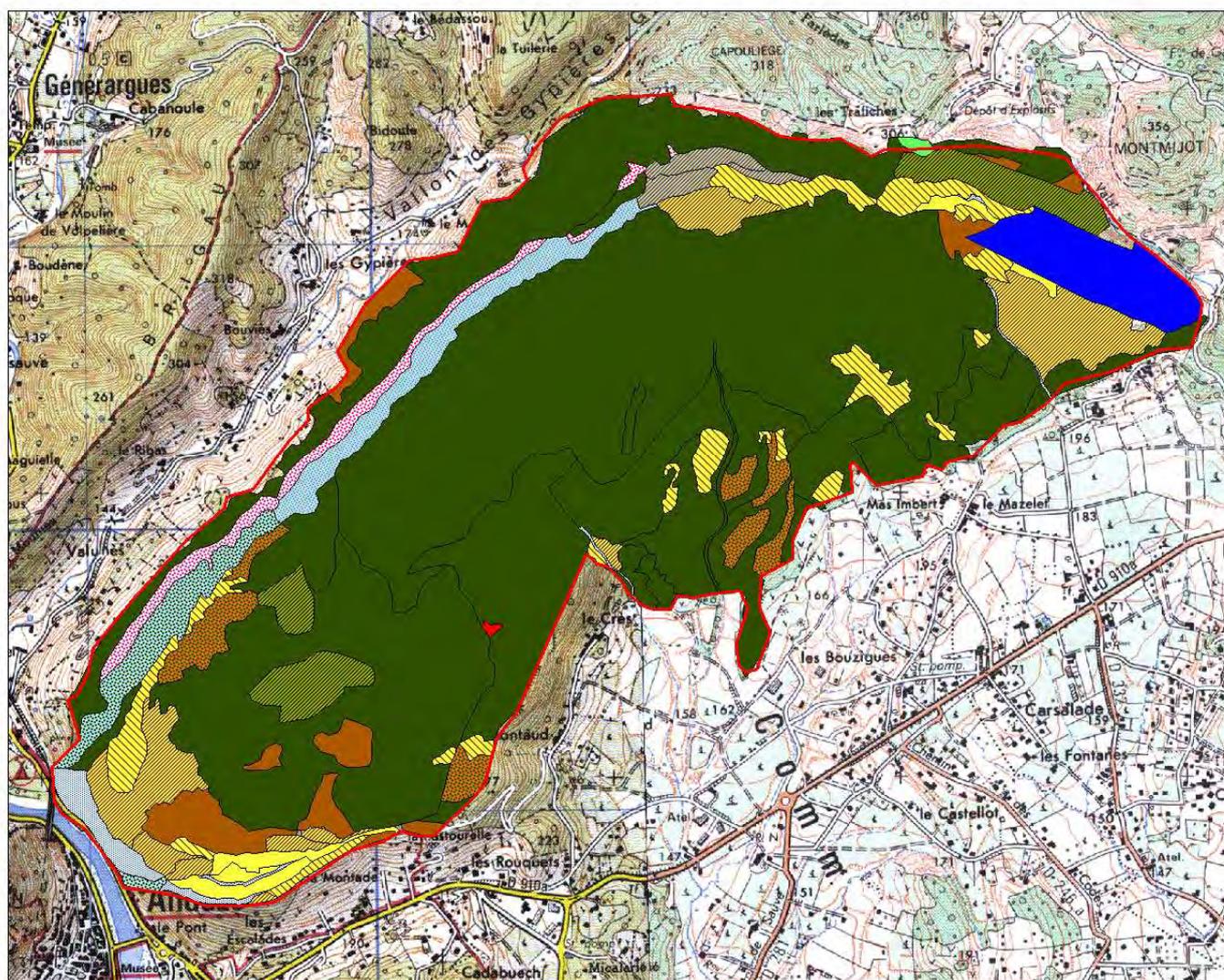
➤ **Intérêt et menaces :**

Les formations de sources pétrifiantes sont fragiles et abritent des espèces très spécialisées. Elles sont ainsi reconnues comme prioritaires en ce qui concerne leur conservation au niveau européen. Par ailleurs elles ont été listées comme rares et déterminantes pour la désignation des ZNIEFF de seconde génération en Languedoc-Roussillon.

Leur intérêt est donc important et les menaces peuvent être multiples. Les principales sont le tarissement des apports de la source et des pollutions accidentelles. Nous avons en effet constaté un possible captage en amont de la source et des déchets divers le long du cours d'eau dont un fût en métal qui pouvait contenir des matières polluantes.



CARTE DES HABITATS DOMINANTS



Intitulé des habitats dominants

- Carrière en activité
- Chênaies vertes
- Chênaies vertes avec garrigue à Buis et Genévrier
- Eboulis calcaires méditerranéens
- Friches
- Garrigues à Buis et Genévrier avec pelouse à Brachypode
- Garrigues à Buis et Genévrier avec végétation chasmophytique
- Garrigues à Buis et Genévrier avec chênaie verte
- Garrigues à Buis et Genévrier oxycède
- Pelouses à Brachypode avec garrigue à Buis
- Pelouses à Brachypode rameux
- Pelouses à Brome sub-méditerranéennes
- Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique
- Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique et chênaie verte
- Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique et garrigue à Buis
- Ruisseaux temporaires
- Zones rudérales

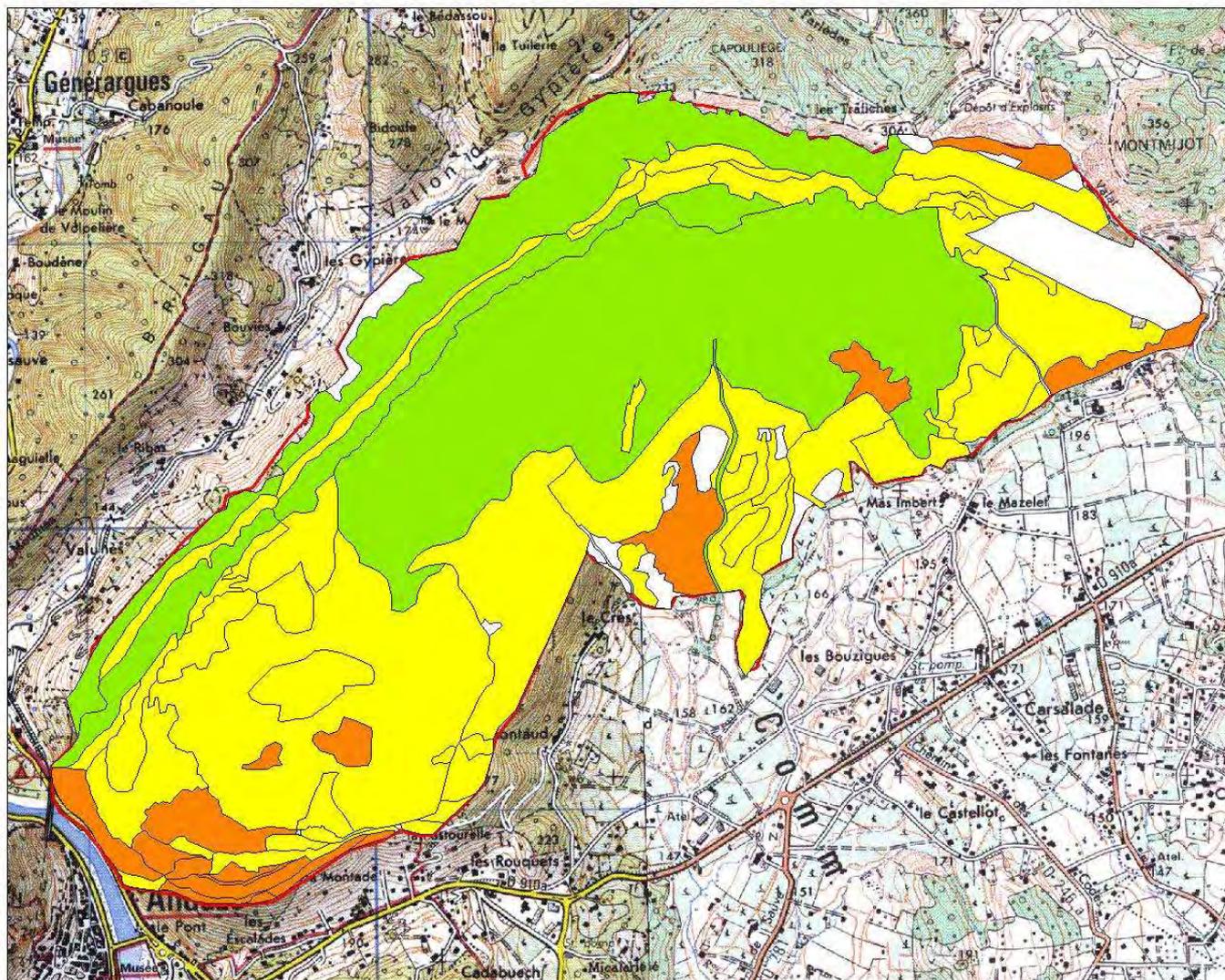
0 240 m 480 m



Echelle : 1/ 24 000



CARTE DES ÉTATS DE CONSERVATION DES HABITATS DOMINANTS



II.6. LA FLORE

Aucune espèce végétale inscrite aux annexes de la directive habitat n'est présente sur le site Natura 2000.

Cependant, suite aux consultations et aux relevés de terrain que nous avons réalisés, plusieurs espèces d'intérêt, liées globalement aux milieux rocheux de parois ou de crête, peuvent être mentionnées.

➤ **La Centaurée tachetée (*Centaurea maculosa* Lam. incl. in *C. stoebe* L.)**

Il s'agit d'une composée bisannuelle haute de 25 à 70 cm., rameuse, entièrement d'un vert blanchâtre et à fleurs généralement rose pâle. Les capitules, au nombre supérieur à 10, sont disposés en panicule corymbiforme, étalée. Les involucre sont ovoïdes, larges de 4 à 13 mm., arrondis, non atténué à la base, et à folioles fortement nervées sur le dos. Mais les caractères plus discriminants se situent au niveau des appendices des bractées involucreales, qui sont brun noir avec les cils plus pâles, argentés au moins au sommet, à pointe terminale courte et non piquante au toucher ; les aigrettes des achaines ne dépassent pas 2,5 mm., ou sont parfois absentes. Ce dernier critère distingue cette espèce de la Centaurée en corymbe, endémique du massif de la Clape dans l'Aude.

C'est la sous-espèce *C. maculosa* subsp. *albida*, caractérisée par un albinisme floral, qui est mentionnée sur le FSD, sans que des localités précises aient pu être répertoriées. Mais ce taxon étant inscrit sur le livre rouge des espèces menacées de France, une fiche descriptive y est associée. Celle-ci fait état d'une écologie liée aux « pentes sèches, sur granit, bois clairs pentus, rocailles siliceuses ». Il est donc très peu probable que cette plante existe sur le site Natura 2000 qui est entièrement sur terrain calcaire.

Nous n'avons pas noté de telle centaurée non plus lors de nos investigations et celle-ci ne figure pas dans les données transmises par le Conservatoire Botanique National.

Enfin, de récentes publications, notamment celle de Ochsmann (2000), montrent que le taxon *C. maculosa* et ses infra-taxons (dont *C. m. albida*) sont en fait dépourvus de réelle valeur taxonomique et doivent être inclus au sein du groupe *Centaurea stoebe* L.

Des plantes apparentées à *C. stoebe*, en raison de leur taille d'involucre assez large (>8 mm.), ont été notées tout du long de la crête lors de nos prospections. Mais, ce groupe étant difficile à séparer de *C. panniculata*, qui a également été observée sur le site, par prudence, nous en sommes restés là et une étude plus approfondies sur les centaurées de ce groupe seraient à prévoir.

➤ **La Silène saxifrage (*Silene saxifraga* L.)**

Il s'agit d'une caryophyllacée vivace d'environ 10 à 20 cm., pubescente à la base et visqueuse au sommet, gazonnante et formant des touffes assez denses à souche ligneuse. Les feuilles sont linéaires et scabres. Ses fleurs sont d'un blanc verdâtre en dessus et d'un vert rougeâtre en dessous. Elles sont solitaires ou par deux, longuement

pédonculées avec le calice en massue, glabre, blanchâtre, à 10 nervures ramifiées, à dents ovales-obtuses et les pétales bifides. La capsule est ovoïde, légèrement supérieur au carpophore, grêle et glabre.

Cette espèce n'est pas véritablement rare, mais elle est ici en limite altitudinale, étant inféodé aux parois rocheuses méditerranéo-montagnardes, au sein des groupements à Potentille à tige courte (*Potentilla caulescens*), généralement rencontrés sur les parois des causses, au-delà de 700 m. Quelques stations de basse altitude sont notées ici et là, notamment sur le Pic St Loup.

Elle a été notée sur le sommet de la crête de Peyremale, ce qui imprime un caractère original au site.



➤ **L'Épervière étoilée (*Hieracium stelligerum* Froël.)**

C'est une composée vivace dont la tige se développe annuellement à partir des feuilles basales. Celles-ci sont non glanduleuses ou microglanduleuses, généralement ovales pétiolées, souvent dentées ou lobées, couvertes sur les deux faces d'un tomentum étoilé court, fin et serré d'un blanc cendré. La tige présente généralement aucune ou une seule feuille caulinaire développée qui alors est nettement pétiolée. Les fleurs sont jaunes.



Cette épervière est assez rare, généralement rencontrée sur les parois calcaires ou les éboulis bien exposés, entre 100 et 1200 m. d'altitude. C'est ainsi une des caractéristiques des végétations chasmophytiques de la bordure méridionale des Cévennes.

De ce fait, elle figure parmi les espèces déterminantes pour définir les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de seconde génération en région Languedoc-Roussillon.

D'après les données du CBN, l'Épervière étoilée est présente au sommet des falaises d'Anduze, vers le site des ruines. Mais nous ne l'avons pas rencontrée lors de nos prospections habitats, malgré quelques descentes en rappel côté « Peyremale » au nord. Cette plante est donc probablement localisée et mérite des prospections complémentaires assez ciblées de façon à préciser son statut sur le site.

➤ **L'Alsine changeante (*Minuartia rostrata* (Pers.) Rchb.)**

C'est une petite caryophyllacée vivace, poussant en touffe. Les *Minuartia* se distinguent des *Arenaria* par les feuilles souvent étroites et surtout par la capsule s'ouvrant par 3 valves entières. Cette espèce est également caractérisée par des tiges et des feuilles peu ou pas glanduleuses et des pétales atteignant presque les sépales dont la bordure est largement scariée blanchâtre.

Tout comme la Silène saxifrage, cette espèce n'est pas très rare, mais se rencontre sur des sites localisés, car elle occupe les crêtes calcaires de la zone méditerranéo-montagnarde.

Elle a été notée le long de la crête de « Peyremale », et le CBN la signale aussi sur le même secteur que l'Épervière étoilée.



A signaler également la présence à proximité du site :

De la **Pivoine officinale** (*Paeonia officinalis*), protégée au niveau national, mentionnée sur la commune de Saint-Christol-les-Alès sur « la Serre d'Avène ». Cette belle espèce, inféodée aux lisières et clairières de chênaie pubescente, est devenue très rare en région. Quelques localités du Gard dans la région d'Alès se maintiennent cependant. Cette plante peut donc fort bien être présente en contre bas de la crête de Peyremale, côté nord, notamment sur les marnes du « Devois » et du « travers des Issards ».

De l'**Hespéride laciniée** (*Hesperis laciniata*), une plante rare présente des Alpes-maritimes à la Catalogne espagnole, inscrite sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Languedoc-Roussillon. Elle occupe les milieux rocheux calcaires généralement entre 500 et 1800 m. d'altitude, mais peut descendre plus bas. Une station est connue sur le vallon de Montaignu au pied de « Les Capélans ». L'espèce serait donc à rechercher sur le site sur les éboulis et les parois rocheuses, bien que nous ne l'ayons pas notée.

II.7. L'ENTOMOFAUNE

Malgré une prospection assidue sur les lisières de chênaie verte, une recherche des cavités au niveau des quelques vieux arbres présents en bord de chemin sur la partie sud, nous n'avons pas noté de traces ou observé d'adultes volant des insectes xylophages des annexes II de la directive Habitats à savoir : le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant. Pourtant, la dominante du couvert forestier laissait fortement présager la présence de ces espèces.

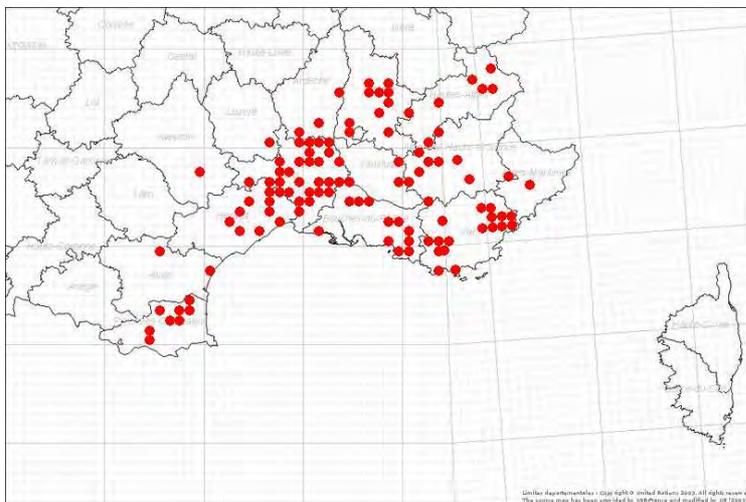
Deux journées d'inventaire ciblées sur ces espèces n'est probablement pas suffisant, d'autant plus que le cœur du massif, et certaines zones de crête sont difficilement accessibles ou pénétrables.

Des compléments seraient donc à envisager, afin d'être plus à même de conclure à leur

absence. Il est toutefois possible que la jeunesse globale des chênes n'offre pas les conditions suffisantes à leur développement.

Pour ce qui est des espèces patrimoniales observées, non inscrites aux annexes de la directive habitats, seul un papillon méditerranéen protégé a été observé.

Il s'agit de la **Proserpine** (*Zerynthia rumina*), qui est inféodée à l'Aristolochie pistoloche (*Aristolochia pistolochea*). Cette plante se rencontre dans les milieux herbacés méditerranéens secs de type pelouse à Brachypode rameux, en général sur des sols rocailloux et éboulitiques. Comme l'ensemble des éléments patrimoniaux liés à ce biotope, il semble que ce papillon régresse, bien que les données connues n'aient pas été bien consignées jusqu'à présent et que les informations anciennes soient partielles. Des chenilles ont été notées sur des Aristoloches pistoloches, présentes sur des pelouses des pentes situées à l'ouest du site.



Cartographie de répartition de la Proserpine, réalisée par l'ONEM (<http://www.onem-france.org/diane/wakka.php?wiki=ProserpineCarto>)



II.8. LES CHIROPTERES

Huit espèces ont été inventoriées sur le site. Parmi celles-ci, 7 sont fissuricoles : les pipistrelles, la Sérotine commune, les deux murins, mais surtout le Molosse de cestoni et le Vespère de Savi. Ces deux dernières espèces et plus encore le Molosse de Cestoni sont en effet très liées au milieu rupestre où les écailles et fissures des falaises font office de gîte. Les pipistrelles, la Sérotine commune et le Murin de Daubenton, si on les rencontre également régulièrement dans les fissures de rocher, peuvent gîter aussi dans les cavités d'arbre. Quant au Minioptère de Schreibers, il est strictement cavernicole, occupant les cavités souterraines ou les galeries de mine ayant un certain volume. Cette dernière espèce est la plus patrimoniale des 8 (*cf.* présentation des espèces patrimoniales ci-après). Vient ensuite le Murin à oreilles échancrées et le Molosse de Cestoni, respectivement assez commun et peu commun en région. Toutes les autres sont des chiroptères communs à très communs, présents un peu partout en Languedoc Roussillon.

En ce qui concerne les densités obtenues, seule la zone proche du Gardon en contre bas de la grande falaise de la « porte d'Anduze » s'est révélée bien fréquentée avec des contacts réguliers au cours de la nuit, et même continu en ce qui concerne les pipistrelles. Vient ensuite le vallon des « Gypières » où l'activité n'est pas apparue très élevée avec environ 20 contacts/heure en moyenne). Ce sont surtout les pipistrelles, la Sérotine commune et le Murin de Daubenton qui y ont été enregistrés.

Enfin, l'espace de garrigue et de forêt du plateau apparaît être l'ambiance la moins attractive, puisque moins de 5 contacts/heure ont été obtenus avec l'ANABAT, de même qu'au détecteur d'ultrasons. Seules les pipistrelles sont présentes dans cette zone en été et semblent très peu y chasser. Notons néanmoins que 3 contacts de Murin à oreilles échancrées ont eu lieu à proximité d'un bâtiment en ruine le long du chemin traversant le sud du site. C'est la seule donnée notable du plateau.

TABLEAU 2 : LISTE DES CHIROPTERES PRESENTS SUR OU A PROXIMITE DU SITE

Nom vulgaire	Nom latin	Directive HFF	Niveau rareté en LR	Livre rouge national	Abondance sur le site	Milieux fréquentés ou potentiels sur le site
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	A2 et A4	PC	V	*	45.313, 32.64/31.82
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	A4	TC	S	**	Tous
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	A4	TC	S	**	Tous
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	A4	C	S	*	62.11, 45.313
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	A4	C	S	*	Tous
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	A4	PC	R	*	62.11

TABLEAU 2 : LISTE DES CHIROPTERES PRESENTS SUR OU A PROXIMITE DU SITE

Nom vulgaire	Nom latin	Directive HFF	Niveau rareté en LR	Livre rouge national	Abondance sur le site	Milieus fréquentés ou potentiels sur le site
Murin de Daubenton	Myotis daubentoni	A4	C	S	*	62.11, 45.313
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	A2 et A4	AC	V	*	62.11, 45.313

Directive HFF = directive Habitats / Faune / Flore – A2 = annexe 2 ; A4 = annexe 4

Niveau de rareté en LR, selon un document provisoire inédit du GCLR (mars 2008) :

TC : Très commun, espèce largement répartie avec des effectifs reproducteurs et hivernants importants.

C : Commun, espèce commune et largement répartie, mais population reproductrice mal connue.

AC : Assez commun, espèce présente sur l'ensemble de la région mais peu abondante ou à effectifs reproducteurs réduits.

PC : Peu commun, espèce bien répartie, mais absente de certains secteurs géographiques et montrant des effectifs réduits.

Nous présentons ci-après :

- les espèces de l'annexe 2 de la directive « Habitats », dont la présence est avérée sur le site ;
- les espèces figurant à l'annexe 4 de la directive « Habitats », dont la présence est avérée sur le site, qui ne font généralement pas l'objet de mesure de gestion sur les sites Natura 2000 mais qui méritent ici d'être intégrés dans la gestion des milieux rupicoles du site des falaises d'Anduze ;
- le Murin de Capaccini, listé à l'annexe 2 de la directive « Habitats » et potentiellement présents sur le site.

II.8.1. LE MINIOPTERE DE SCHREIBERS (MINIOPTERUS SCHREIBERSI)

➤ Description et état de la population régionale :

Avec plus de 25 000 individus comptabilisés en reproduction, et probablement plus de 50 000 en hiver, le Languedoc-Roussillon accueille une grande part des effectifs nationaux. Le Minioptère étant une espèce strictement cavernicole et grégaire, formant des colonies impressionnantes de plusieurs milliers d'individus, cette population est liée à l'important réseau de cavités souterraines des secteurs karstiques de la région. Mais nous ne connaissons que quelques cavités qui accueillent



des colonies de mises-bas et seulement trois sites d'hibernation rassemblent la population régionale et extrarégionale avec la Catalogne espagnole notamment. Les autres cavités fréquentées sont des sites de transit que le Minioptère occupe pour se déplacer et exploiter des terrains de chasse favorables entre les gîtes de rassemblement hivernaux et les gîtes d'été. Toutes ces cavités sont généralement distantes de 30 km les unes des autres, voire moins (15 km) dans certains secteurs. Elles sont importantes pour le maintien d'une population à l'échelle régionale.

Or, depuis quelques dizaines d'années, la fréquentation croissante du milieu souterrain, en lien avec une activité de loisir qui s'est démocratisée, est probablement à l'origine de l'abandon de nombreuses cavités où des colonies étaient connues. Il en a résulté un déclin des effectifs comptabilisés. Mais d'autres facteurs existent également. Ainsi, en 2002, de l'Espagne au Jura, le Minioptère a subi une hécatombe, ayant vraisemblablement une origine virale. Il s'agit donc aujourd'hui, d'une espèce menacée et vulnérable qui nécessite des efforts de conservation importants en Europe. Dans notre région, elle figure dans la liste des espèces déterminantes pour la réactualisation des ZNIEFF de seconde génération et a motivé l'inscription au réseau Natura 2000 de 4 sites.

➤ **Exigences écologiques :**

Sur le plan écologique, le Minioptère semble pouvoir chasser dans toute sorte d'endroits, les corridors boisés ayant sa préférence, où il recherche essentiellement des micro-lépidoptères. Les milieux favorables ne manquent donc pas dans notre région et le Minioptère est très souvent observé en compagnie des Pipistrelles commune et pygmée. La conservation et la restauration des populations de Minioptère passe donc obligatoirement par la mise en défend d'une fréquentation excessive des cavités fréquentées temporairement et la stricte protection des sites de mise-bas et d'hibernation.

➤ **Situation du site et perspectives :**

Les sites connus les plus proches de la zone d'étude, se situent dans un rayon de 35 km, correspondant au distance que le Minioptère est capable de réaliser pour se déplacer de gîte en gîte ou pour atteindre un terrain de chasse. Il s'agit des gorges du Gardon où une colonie de 2000-3000 individus est connue, du Mont Bouquet où un millier d'individus utilisent une cavité en transit, de Sommières où une colonie de mise-bas de 3000-4000 adultes existe et du secteur de Ganges / Saint-hippolyte-du-fort avec plusieurs cavités de transit pour l'espèce.

Une cavité non connue, présente dans les environs immédiats du site pourrait donc accueillir des Minioptères issus des populations périphériques, voire une colonie de mise-bas. Quoiqu'il en soit, des individus viennent chasser sur la bordure du Gardon à proximité de la limite actuelle du site.

II.8.2. LE MURIN A OREILLES ECHANCREES (MYOTIS

EMARGINATUS)

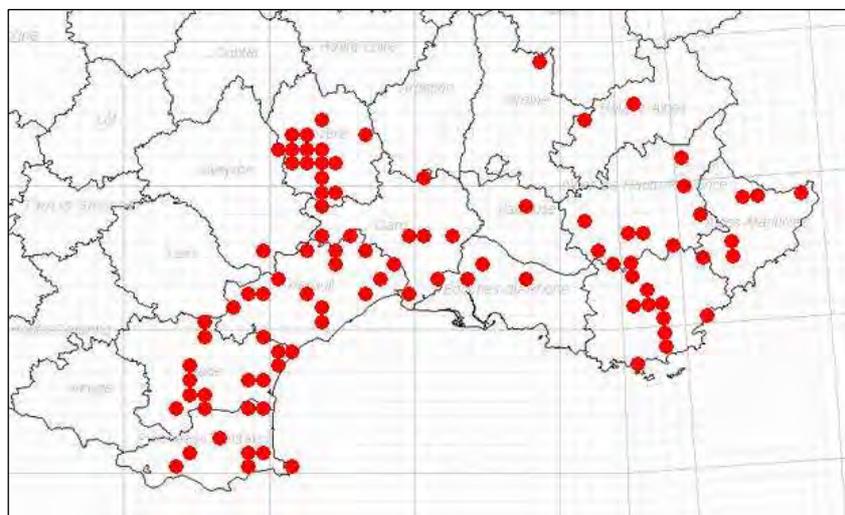
➤ **Description et état de la population régionale :**

Comparativement aux autres *Myotis* de taille moyenne, le Murin à oreilles échancrées n'est pas très souvent observé. Pourtant, il est assez bien réparti en Europe, même s'il ne s'aventure guère dans la moitié nord au-delà d'une ligne reliant les Pays-bas à la Roumanie. Il est par ailleurs aussi bien rencontré en milieu forestier, qu'en paysage karstique, où il gîte dans toute sorte d'endroits, en fissure ou au plafond d'un volume naturel ou artificiel. Ses exigences alimentaires sont cependant très spécialisées, avec au menu une part importante d'arachnides. Le Murin à oreilles échancrées est donc très vraisemblablement sensible à la qualité des milieux. Les massifs forestiers de feuillus et les milieux humides boisés ont ainsi sa préférence. Cela pourrait en partie expliquer qu'il soit en déclin dans certaines régions et relativement commun dans d'autres comme le Val-de-Loire ou le Cher.

En Languedoc-Roussillon, nous ne disposons pas suffisamment de données pour se faire une idée précise de la répartition et du statut de ce murin. Néanmoins, la zone littorale apparaît moins fréquentée que l'arrière-pays et, en montagne, l'altitude de 1000 mètres est rarement dépassée. Par ailleurs, le nombre d'individus mentionnés lors des contacts n'est jamais très élevé. Pourtant, les colonies peuvent rassembler plusieurs centaines d'individus, mais à peine une petite dizaine est connue. Malgré tout, le Murin à oreilles échancrées ne semble pas rare car il est régulièrement capturé lors des séances réalisées en entrée de cavité et les contacts au détecteur ne sont pas rares.

➤ **Exigences écologiques :**

Espèce relativement thermophile, le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude (il ne dépasse pas 1000 m en Lozère). En zone méditerranéenne, il s'installe au niveau des vallées alluviales ou des massifs forestiers. Les milieux péri-urbains peuvent également être fréquentés à la faveur de petits boisements de parc, ou d'un réseau de canaux et d'un parcellaire diversifié et de type "bocager".



Ses

Carte de répartition du Murin à Oreilles échancrées dans le sud-est de la France (source GCLR, site ONEM)

terrains de

chasse sont relativement variés, mais la présence d'arbres surtout des feuillus semble être une constante. Les proies consommées sont également diverses avec une bonne part de diptères (mouches) et de lépidoptères, mais plusieurs études montrent une spécialisation de ce murin sur les araignées qu'il glane dans leur toile, sur le feuillage ou dans l'espace aérien pour celles qui dérivent au bout de leur fil.

Les gîtes d'hibernation sont probablement multiples, que ce soit des fissures de rocher, des cavités d'arbres. L'espèce fréquente également les cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines), mais elle n'y est jamais abondante et généralement peu visible dans notre région. Les gîtes de mise-bas sont également variés. Et l'une des spécificités de l'espèce est qu'elle est tolère assez bien une certaine luminosité dans les gîtes occupés. On peut ainsi la trouver dans les chevrons des maisons modernes, derrière des volets ou des planches, dans des fissures de poutre, dans des combles, caves... qui ne sont pas totalement obscures.

➤ **Situation du site et perspectives :**

Le seul contact d'un individu en chasse en lisière de chênaie verte, au niveau du chemin qui traverse la partie sud du site, et à proximité d'un bâtiment en ruine, permet difficilement d'apporter des conclusions sur le statut de cette espèce. Néanmoins, la présence de nombreuses possibilités de gîte en fissure de rocher, et le vieillissement de la forêt peut offrir des conditions favorables à sa présence. Reste que les potentialités en gîtes pouvant accueillir une colonie de mise-bas sont faibles, car le Murin à oreilles échancrées, bien que peu exigeant, a néanmoins besoin d'un petit volume, généralement offert par une petite cavité, un arbre creux ou un comble de bâtiment. Or de tels gîtes sont plutôt disponibles en périphérie qu'au sein du site Natura 2000.

II.8.3. LE MOLOSSE DE CESTONI (TADARIDA TENIOTIS)

➤ **Description et état de la population régionale :**

Avec ses 30 grammes environ et ses 42 cm d'envergure, le Molosse de Cestoni est l'une des plus grosses chauves-souris d'Europe et certainement la plus originale de par ses mœurs et sa morphologie (grandes oreilles rabattues sur un museau de bouledogue, queue massive dépassant la membrane caudale). C'est également l'unique représentant européen d'une famille tropicale.

La difficulté à localiser cette chauve-souris a masqué pendant longtemps sa réelle répartition en France. Mais depuis quelques années, son habitat étant mieux cerné et surtout ses émissions acoustiques, de nombreux



sites occupés par le Molosse ont été trouvés. C'est le cas en Languedoc-Roussillon où il

est présent du piémont pyrénéen jusqu'au nord du Gard, dès lors que des sites à parois rocheuses favorables existent. Il semble donc moins rare qu'on ne le croyait. Cependant les preuves de reproduction sont quasi inexistantes, les effectifs sont difficilement quantifiables et apparaissent toujours assez réduits. L'engouement croissant pour l'escalade et la varappe peut laisser craindre à une fragilité des populations, voire des disparitions de sites à cause du dérangement auquel le Molosse peut être sensible.

➤ **Exigences écologiques :**

Le Molosse de Cestoni est un habitant naturel des parois rocheuses où il partage bien souvent avec le Martinet alpin les fissures profondes qui dominent le vide. Tous deux présentent d'ailleurs une répartition similaire, à tendance méridionale, mais dont la limite se signale plutôt par l'absence de grands massifs calcaires. Le Molosse a également su tirer parti des constructions humaines telles que les ponts et les immeubles suffisamment élevés pour permettre son envol. C'est ainsi que le Pont-du-Gard fût longtemps la seule localité connue en Languedoc-Roussillon.

Tout comme les martinets, ses ailes longues et fines lui permettent un vol rapide et puissant. Mais cette faculté l'oblige à pouvoir repérer des objets assez loin devant lui. C'est pourquoi, il utilise des cris d'écholocation les plus « graves » connus chez les chauves-souris européennes, entre 10 et 15 khz. De ce fait, les Molosses sont parfaitement audibles de loin (tsik-tsik) pour une oreille jeune ou non défaillante. Il chasse donc assez haut dans le ciel avec des trajectoires rectilignes et peut aller assez loin du gîte (plusieurs kilomètres). Les proies recherchées sont essentiellement de gros insectes aériens comme les papillons nocturnes de type « Sphinx ». Résistant assez bien au froid, le Molosse est capable de sortir l'hiver à condition que la température ne descende pas en dessous de 5°C. De ce fait l'hibernation est de courte durée, voire absente.

➤ **Situation du site et perspectives :**

Sur le site d'étude, il occupe surtout les plus grandes falaises, côté « porte d'Anduze » et chasse régulièrement au dessus du Gardon et le long de ces falaises. Plusieurs individus ont été enregistrés simultanément, ainsi que des cris sociaux, indiquant une activité territoriale sur le site et la présence d'une petite population dont la taille peut difficilement être estimée.

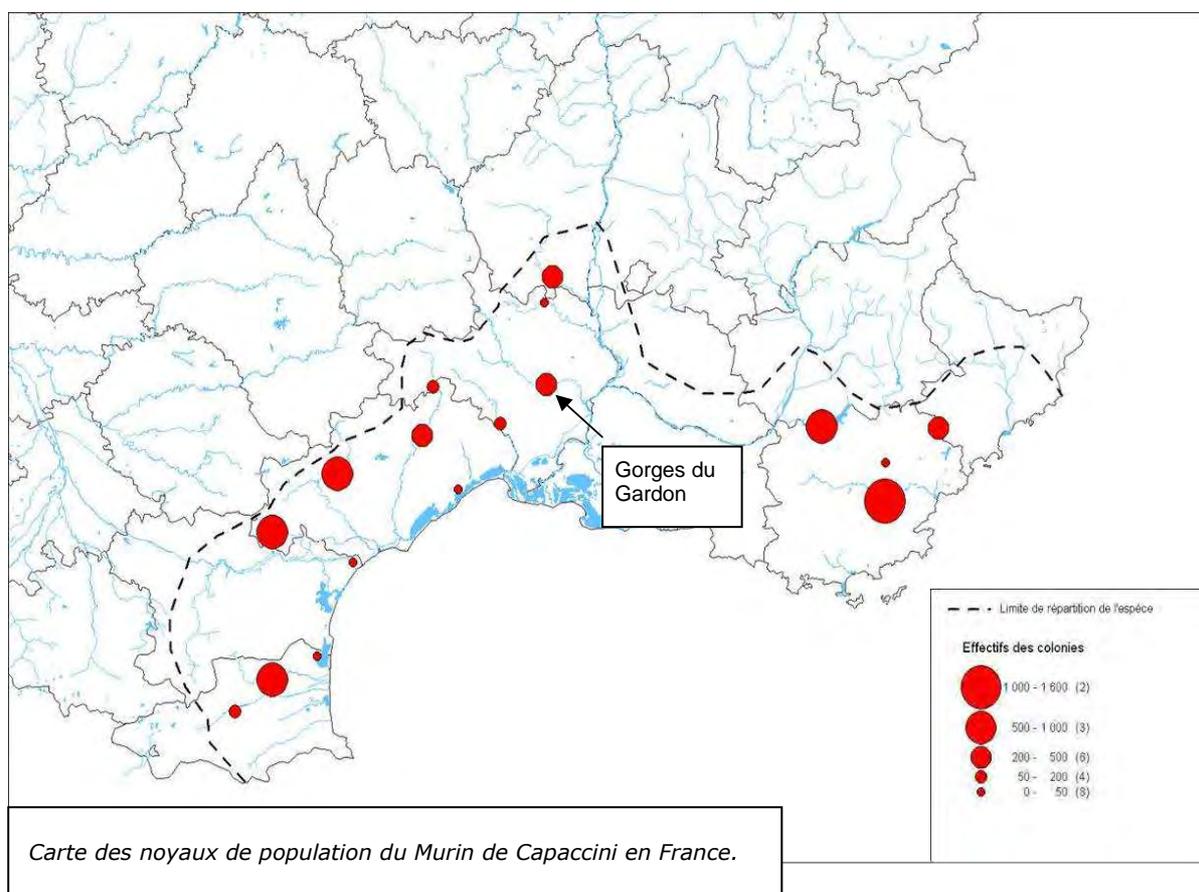
Nous ne l'avons curieusement pas noté sur le vallon « des Gypières » en face des parois nord.

II.8.4. LE MURIN DE CAPACCINI (*MYOTIS CAPACCINII*)

Quelques contacts obtenus à proximité du Gardon, en contrebas des falaises, peuvent être attribués au Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)³, bien que la certitude ne soit pas absolue.

➤ Description et état de la population régionale :

Sa répartition suit assez bien les contours de l'aire méditerranéenne, de l'Afrique du Nord jusqu'à la Turquie. Il n'est donc pas présent en zone de montagne. En France, l'essentiel des populations se situe en PACA et en Languedoc-Roussillon, bien qu'il soit également présent en Corse et en Rhône-Alpes.



Dans notre région, peu d'informations étaient connues quant aux effectifs de cette espèce, jugée très rare, et seules quelques cavités accueillait une colonie. Les preuves de reproduction étaient également maigres. Parmi les sites connus et suivis de longue date, les Gorges du Gardon constituent toujours un de ses secteurs majeurs avec un réseau de cavités fréquentées. Mais depuis quelques années, plusieurs autres sites d'importance ont été découverts, assez bien répartis sur la région. Le Murin de Capaccini est tout de même toujours considéré comme rare dans la région, le total des effectifs connus ne dépassant pas 5000 individus pour quelques colonies de reproduction avérées.

³ Espèce rare et patrimoniale en France, inscrite aux annexes 2 et 4 de la directive HFF.

➤ **Exigences écologiques :**

Très proche du Murin de Daubenton, d'un point de vue visuel et dans ses habitudes de chasse, puisqu'il exploite les surfaces en eau, le Murin de Capaccini est pourtant plus proche du Murin à oreilles échanrées, en raison de ses mœurs grégaires, de sa position génétique et de ses caractéristiques acoustiques.

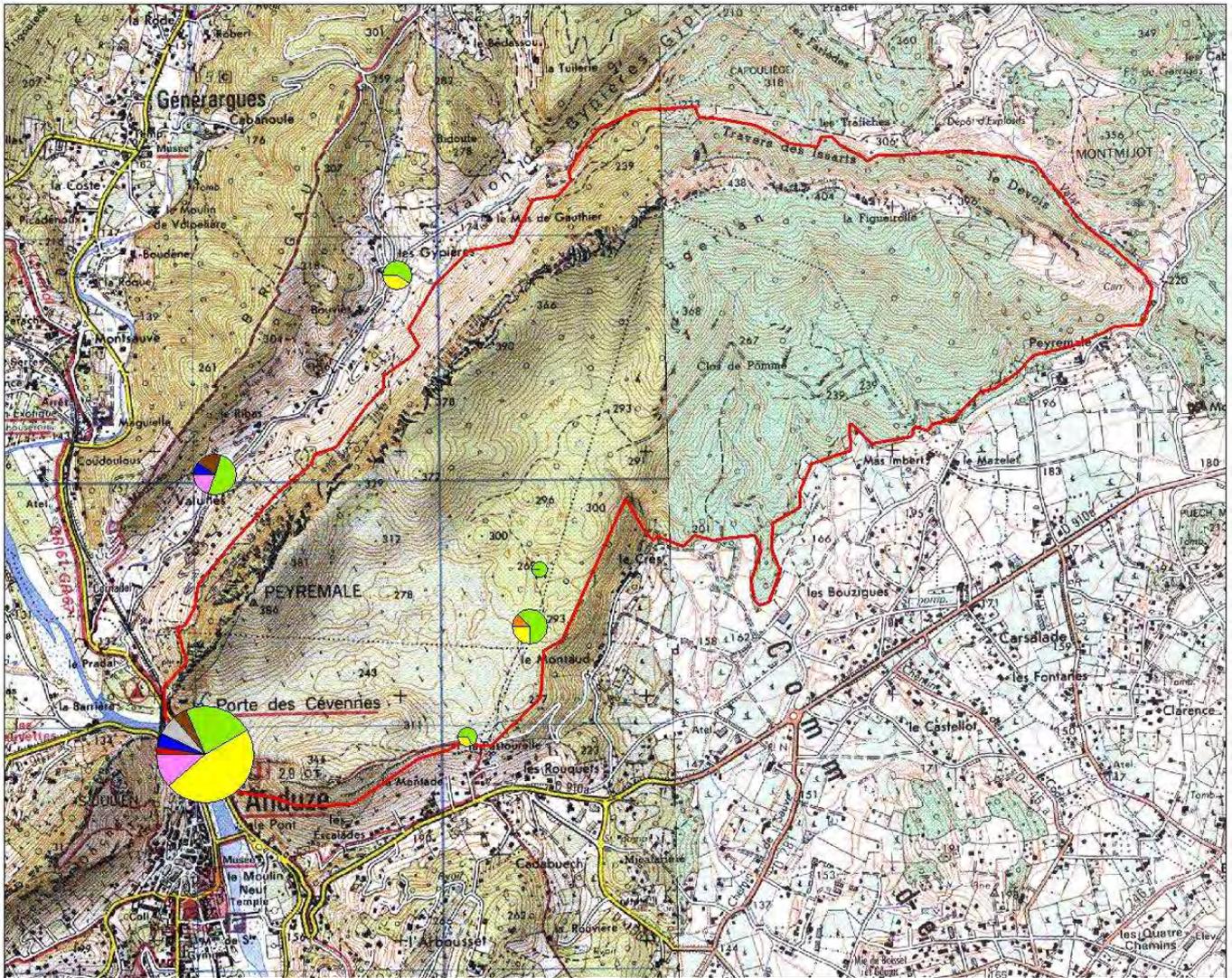
Une autre différence avec le Murin de Daubenton réside dans le fait que le Murin de Capaccini est strictement cavernicole dans le choix de ses gîtes, et constitue des essaims pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus, souvent au sein d'autres espèces (Minoptère de Schreibers et Petit Murin). Il est donc nettement plus vulnérable aux dérangements qu'occasionne la fréquentation croissante du milieu souterrain. De ce fait l'espèce revêt une valeur patrimoniale forte, d'autant plus que ses noyaux de population sont assez éloignés les uns des autres et que ses effectifs ne sont guère importants.

➤ **Situation du site et perspectives :**

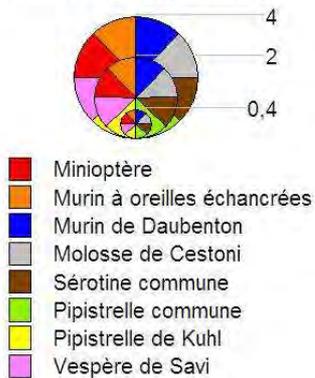
L'espèce ayant été contactée vers le pont de Ners lors d'une séance de radio-tracking en juin 2006, à partir d'individus capturés dans les Gorges du Gardon, il est donc fort possible qu'il puisse se retrouver sur le Gardon d'Anduze.

La confirmation de sa présence est donc importante à établir car cela pourrait renforcer l'idée qu'une cavité abritant une colonie de Minoptère et de Murin de Capaccini existe à proximité du site Natura 2000 ou que des individus issus des Gorges du Gardon, voire de Sommières, viennent chasser jusqu'Anduze.

CARTE DES DONNÉES CHIROPTÈRE



Classes d'activité et proportions par espèce



Indices d'activités :

- 0 à 1 : faible
- 1 à 3 : modéré
- 3 à 5 : fort
- > 5 : continu

0 280 m 560 m

Echelle : 1/ 28 000



II.9. LES MOLLUSQUES

Quatre stations ont été échantillonnées, 2 pour le milieu hyporhéique (sous-écoulement des cours d'eau) et 2 pour le milieu strictement souterrain. Les prélèvements en sous-écoulement ont visé les deux rivières adjacentes au site qui collectent les eaux du massif de Peyremale. Parmi les crustacés, plusieurs espèces d'amphipodes non déterminées ont été prélevées. Parmi les mollusques, la **Bythiospée rhénane** *Bythiospeum diaphanum* et la **Globhydrobie de l'Ardèche** *Islamia bomangiana* ont été identifiées. Ces deux dernières espèces sont caractéristiques respectivement des milieux souterrains et hyporhéiques.

RESULTATS DES PRELEVEMENTS DE FAUNE SOUTERRAINE			
	Crustacés stygobies	Mollusques stygobies	
	Amphipodes spp.	Bythiospeum diaphanum	Islamia bomangiana
Sous-écoulement du Gardon	0	0	0
Sous-écoulement de Valunes	++++	0	++
Fontaine	0	0	0
Source temporaire		++	++

Ces prélèvements mettent en évidence une faune riche liée au milieu souterrain 8310-4. Ce milieu est donc bien présent sur le site et doit faire l'objet de mesures qui permettront son maintien dans un bon état de conservation.

La faune souterraine du massif de Peyremale est remarquable par la présence de la Bythiospée rhénane et de la Globhydrobie de l'Ardèche, espèces endémiques de France à répartition restreinte (*cf.* carte ci-après). Cette dernière, décrite en 2004, est une espèce particulièrement patrimoniale en raison de sa très faible aire de répartition car elle est endémique des karsts environnant le massif de Peyremale. Sa présence dans le massif donne au site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze » une importance primordiale dans la conservation de l'espèce.

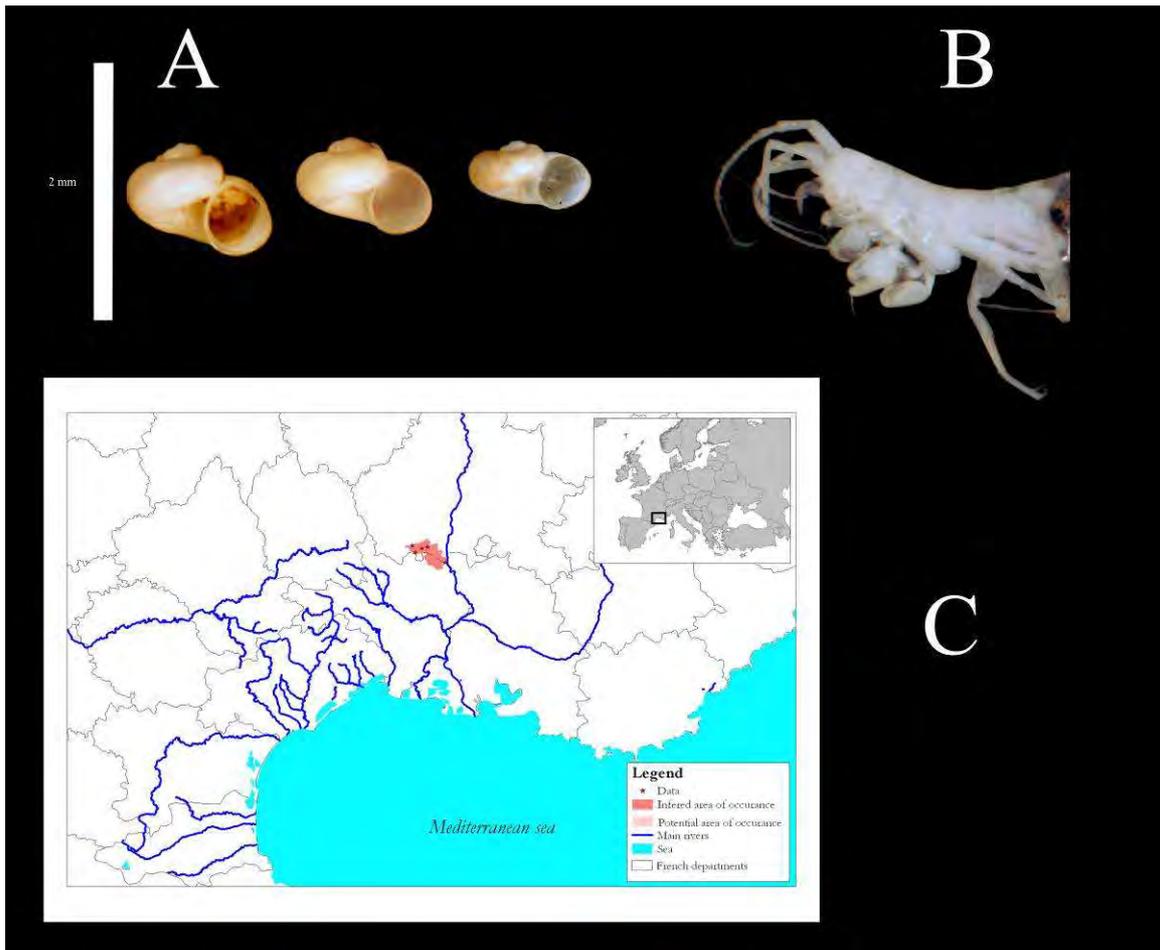


Planche : A : La **Globhydrobie de l’Ardèche** présente une grande variabilité de forme rendant sa détermination difficile. On peut toutefois attribuer les coquilles récoltées à cette espèce en raison des données disponibles sur la biogéographie des espèces souterraines. B : Un crustacé amphipode de la famille des Gammaridae. L’absence d’yeux et la dépigmentation totale du corps sont caractéristiques des organismes souterrains. C : Aire de répartition de la Globhydrobie de l’Ardèche.

III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

III.1. POPULATION LIEE AU SITE

III.1.1. POPULATION PERMANENTE

TABLEAU 3 : EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS DES COMMUNES DU SITE			
Commune	1999	2004	2008/2009*
Anduze	3030	3243	3350
Bagard	1972	2159	2500
Boisset et Gaujac	1789	2110	2400
Généralgues	654	-	691

Source : INSEE et *com. pers. mairies (estimations)

Le site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze » est situé sur le territoire de quatre communes de moins de 5000 habitants : Anduze est la plus peuplée avec 3350 habitants en 2008. Ces communes ont enregistré une augmentation de leur population de l'ordre de 7% pour Anduze à 17,9% pour Boisset et Gaujac (données INSEE) entre 1999 et 2004. Une grande partie de la population de ces communes travaille sur Alès (située à moins de 15 Km d'Anduze), principal bassin d'emploi. Les migrations quotidiennes sont donc importantes. La population de ces communes travaille surtout dans le secteur tertiaire (cela représente les $\frac{3}{4}$ de la population active pour Bagard). Les principaux secteurs d'emplois sont ensuite l'industrie et la construction ; l'agriculture subsiste dans la plaine (Bagard, Boisset et Gaujac), mais en termes d'emploi, elle ne représente plus qu'une activité résiduelle.

III.1.2. POPULATION OCCASIONNELLE

En saison touristique, la population d'Anduze passe de 3350 habitants à environ 14 000 habitants. De 1999 à 2004, la part des résidences secondaires pour cette commune est passée de 25,2 à 32,5% des logements totaux (source INSEE). Les trois autres communes semblent beaucoup moins attractives car, d'après l'INSEE, pas plus de 16% des logements étaient des résidences secondaires en 2004 pour Généralgues, Bagard et Boisset-et-Gaujac.

III.2. ACTEURS ET ACTIVITES

Ayant été réalisées en novembre 2008, les données récentes peuvent ne pas avoir été compilées dans cet inventaire des acteurs et des activités du site.

Les activités économiques et de loisirs sont localisées sur deux cartes : Cartographie des activités économiques et de loisirs sur et à proximité du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze et Activités forestières sur le site d'intérêt communautaire Falaises d'Anduze.

III.2.1. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Seules les activités forestières et industrielles sont présentes sur le périmètre du site Natura 2000 transmis. Les autres activités répertoriées dans cette section peuvent avoir une influence sur le site ou peuvent avoir participées à son façonnement écologique et paysager.

III.2.1.1. Les activités forestières

Le site Natura 2000 empiète sur le territoire de quatre **forêts communales** (dont trois soumises au régime forestier : Anduze, Bagard et Boisset et Gaujac) et de **forêts privées**. On dénombre 67 propriétaires forestiers qui détiennent approximativement entre 166 ha et 260 ha de ce qui pourrait être qualifié de forêt privée. Les forêts communales soumises au régime forestier représentent une surface totale de 197,83 ha (voir détails dans le tableau ci-dessous).

Commune	Surface de forêt communale (ha)
Anduze	83,43 ha
Boisset et Gaujac	26 ha
Bagard	88,40 ha

METTRE un TITRE

Le régime sylvicole le plus présent sur le site est le taillis de chêne vert (réalisé tous les 40-60 ans). Les peuplements les plus âgés ont entre 50 et 70 ans (com. pers. Syndicat des Propriétaires Forestiers). Les arbres des forêts communales ont en moyenne entre 4 et 85 ans (com. pers. ONF Gard).

L'historique du site en matière de sylviculture se résume en une succession de coupes de taillis ; la forêt était autrefois exploitée (archives datant de la fin du XIXe s.) essentiellement pour une production de bois de chauffage (et dans une moindre mesure en charbon de bois pour l'industrie).

Les taillis étaient très exploités autrefois, du fait de la proximité des villes et des villages. Aujourd'hui, **l'activité de sylviculture est plutôt réduite** sur le site : une seule exploitation en coupe rase a été effectuée depuis ces 20 dernières années (com. pers.

ONF Gard) sur les forêts communales ; il n'y a de plus aucune demande de coupe de la part des communes. Des coupes régulières de taillis (coupes rases) sont pratiquées sur les forêts privées lorsque les arbres sont arrivés au diamètre d'exploitation (la production de bois de chauffage constitue un complément de revenus aux propriétaires).

Les propriétaires des forêts privées souhaitent à l'avenir continuer l'exploitation des taillis de chêne vert, en pratiquant des coupes rases régulières (un autre mode de gestion serait trop peu rentable). Seul le relief très marqué du site constitue un facteur limitant pour l'exploitation sylvicole.

Un plan d'aménagement (DFCI) existe pour ce site, mais il est aujourd'hui caduc. La gestion DFCI se résume à la présence d'une citerne d'eau et à l'entretien de la piste DFCI n°40 qui traverse le site (action coupe-feu).

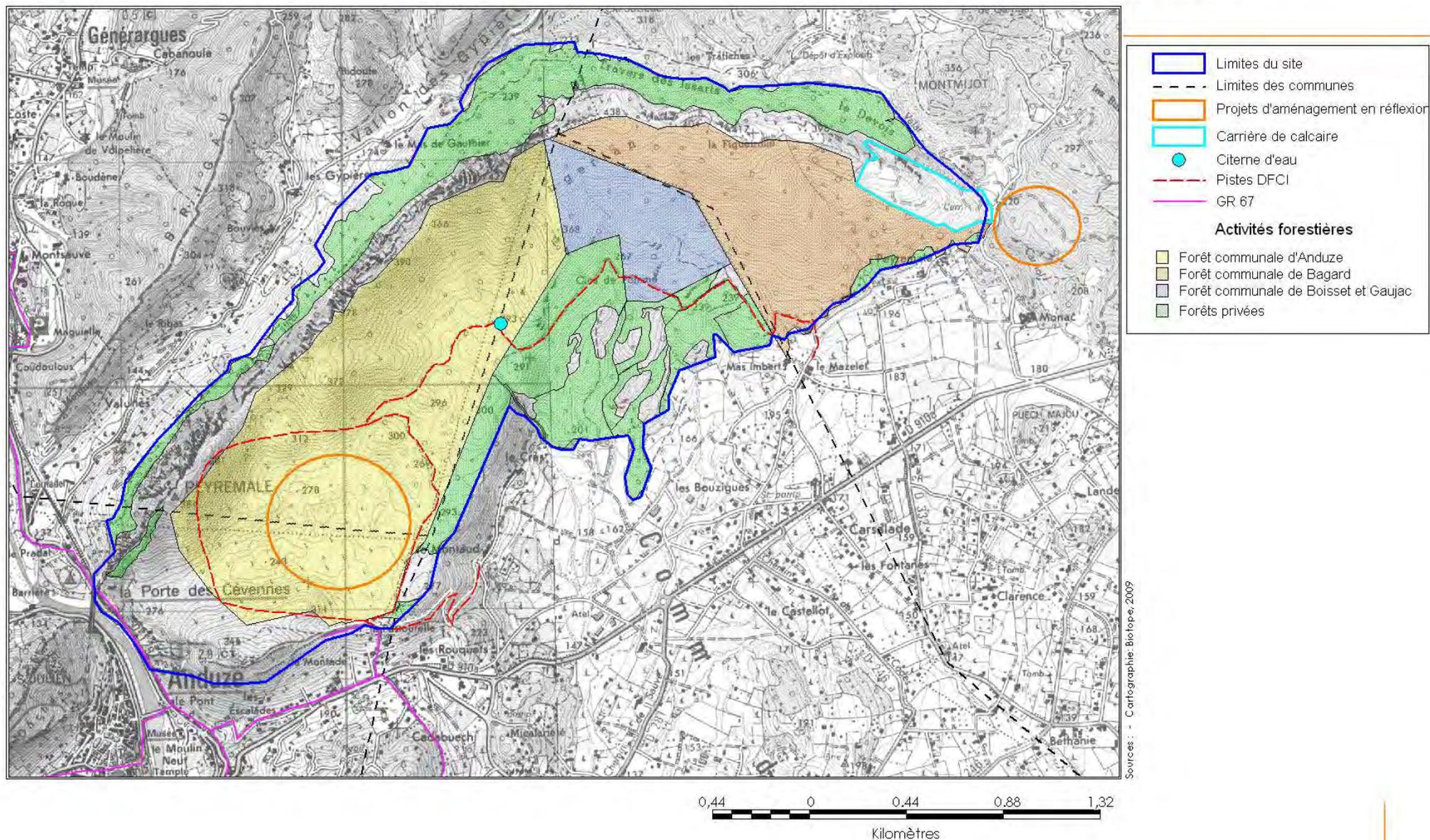
III.2.1.2. Activités industrielles

➤ **Industries de carrières et matériaux de construction**

La carrière de Bagard est située à 5 km au sud d'Alès sur la D910 (voir la carte de la page suivante). La production de 500 000 tonnes annuelles de calcaire concassé alimente les marchés de la construction et de routes, essentiellement sur la métropole d'Alès et de ses environs. L'activité de certaines sociétés installées à Alès dépend directement de l'activité de la carrière de Bagard.

Plusieurs entreprises sont présentes sur la carrière de la commune de Bagard, qui est comprise dans le périmètre du site Natura 2000: GSM Granulats et Unibéton (deux filiales du groupe Italcementi), ainsi que des exploitations sous-traitantes pour le transport des matériaux, pour l'extraction, etc.

Depuis 1999, la société GSM a repris les activités d'extraction et de transformation des matériaux (granulats). Une centrale de transformation est présente sur le site à côté de la zone d'extraction. Le calcaire est transformé pour une utilisation dans les travaux publics, en béton prêt à l'emploi, pour la construction de voiries, maçonnerie traditionnelle, en préfabrication, etc. Le béton prêt à l'emploi et les produits de préfabrication représentent plus de la moitié (52%) de la production du site de Bagard.



Sources : - Cartographie Biotope, 2009



Centrale à béton sur la carrière calcaire de Bagard (photo: GSM granulats)

Le poids de la société GSM est relativement important, dans la mesure où peu d'entreprises sont implantées sur la commune. Les activités de GSM ont été autorisées par un arrêté préfectoral jusqu'en 2024. La commune de Bagard est propriétaire d'une partie du site et touche donc un "fortage"; la société verse par ailleurs une taxe professionnelle à la commune. Les activités de la société GSM génèrent une quinzaine d'emplois directs sur le site de la carrière et une soixantaine d'emplois indirects (sous-traitants, sociétés de transports). GSM effectue également du mécénat local.

➤ **Industries de commercialisation d'explosifs / systèmes d'amorçage pour les carrières et travaux publics.**

La commune de Bagard est soumise à un risque industriel majeur, en raison de la présence sur son territoire des dépôts de substances explosives de la société **Nitro-Bickford**, classés **SEVESO**. L'entreprise est par conséquent assujettie à un ensemble de mesures de protection et de normes techniques à respecter, de façon à réduire les risques. Une étude de dangers a été réalisée par l'industriel. Elle délimite 5 périmètres successifs selon les impacts en cas d'accident (voir carte en annexe 2). Le site Natura 2000 empiète sur les zones de type Z4 et Z5 (Z4 : « autorisation des voies fréquentées dont le trafic est inférieur ou égal à 2000 véhicules par jours, les locaux habités ou fréquentés liés à l'établissement, et les habitations isolées » ; Z5 : « tous les types de voies sont autorisées ainsi que la plupart des installations, excepté les lieux de rassemblement de personnes, agglomérations denses, immeubles de grande hauteur, etc.).

III.2.1.3. Le tourisme

Située entre les Cévennes et la plaine méridionale, Anduze est une ville très touristique puisque c'est la deuxième ville du Gard à être la plus visitée, après le Grau du Roi

(com. pers. de la mairie d'Anduze). A chaque saison estivale, plus de 10 000 personnes y séjournent. La commune possède une bonne capacité d'accueil avec 5 campings et de nombreux gîtes ruraux, gîtes d'étape et chambres d'hôtes. La ville est connue, entre autres, pour son artisanat traditionnel de poteries.

Les communes limitrophes ne profitent pas toutes de cette « manne » économique car en général les touristes ne font que les traverser, comme en témoigne le maire de Bagard. La commune de Générargues est la seconde commune la plus fréquentée puisqu'on y trouve quelques sites touristiques comme le jardin exotique « la bamboueraie de Prafrance » d'une superficie de 15 hectares, un parc acrobranche (« Parfum d'aventure ») et de nombreuses possibilités d'hébergement sont disponibles sur la commune (3 hôtels, nombreux gîtes et chambres d'hôtes).

Par ailleurs, un train touristique, le train à vapeur des Cévennes, fait circuler des voyageurs entre Anduze et Saint-Jean-du-Gard en permettant la découverte de la vallée du Gardon.

III.2.1.4. L'agriculture

L'agriculture, implantée en plaine, reste une activité importante pour certaines communes, notamment Bagard, même si son poids économique tend à diminuer. En 2000, **35 %** de la surface de la commune était en Superficie Agricole Utilisée par les exploitations, soit 505 ha (sur une surface communale de 1455 ha). La principale forme d'agriculture pratiquée est la viticulture. Mais **aucune exploitation agricole n'est installée sur le site Natura 2000.**

III.2.2. LES ACTIVITES DE LOISIRS ET DE PLEINE NATURE

III.2.2.1. Les activités cynégétiques

Sept associations de chasse communales et intercommunales (associations de type loi 1901), représentant au total environ 150 adhérents, sont actives dans le secteur du site Natura 2000 (source Fédération Départementale de la Chasse du Gard) :

Association	Commune	Nombre d'adhérents	Secteur de chasse	Interventions sur le site
Amélioration Chasse Bagard	Bagard	-		
Diane de Blatiès	Bagard	35	Tout le site	Cultures faunistiques (4,14 ha de blé sur 5 parcelles aux lieux dit Blatiès, Farlledes, Pierrefixe, Arenne).
Société de chasse de Boisset et Gaujac	Boisset et Gaujac	10	Lieu-dit Clos de Pomme, le serre du Bougerlau	Chasse uniquement
Diane Cévenole	Généralgues	-	Tout le site	
Amicale Blateiras-les-Gypières	Généralgues	20	Plateau de Peyremale, ligne de crête sur le secteur Nord-ouest du site	
Association communale de chasse d'Anduze «l'Anduzienne»	Anduze	-		Cultures faunistiques (luzerne)
La Saint Hubert Généralgaises	Généralgues	-	-	-

Les abords de la piste DFCI (notamment le plateau) et la ligne de crête sur le secteur Nord-ouest du site sont les lieux les plus fréquentés par les chasseurs; cette fréquentation est restée relativement constante depuis plusieurs années.

Les pratiques de chasse les plus courantes sont : la **battue au sanglier** (314 battues sanglier réalisées en 2007-2008), la chasse au lièvre, la passe à la grive (chien d'arrêt pour la bécasse ; poste fixe pour les grives et le Pigeon ramier). Le chevreuil est également chassé, les battues s'effectuent principalement à l'occasion des battues au sanglier. Il n'existe pas de chasses privées ni de réserve de chasse sur le site.

Le milieu très fermé de chênes vert, de buis et d'arbousiers abrite une population importante de sangliers. Malgré cela, aucun dégât du aux sangliers n'a été déclaré sur Généralgues en 2007-2008.

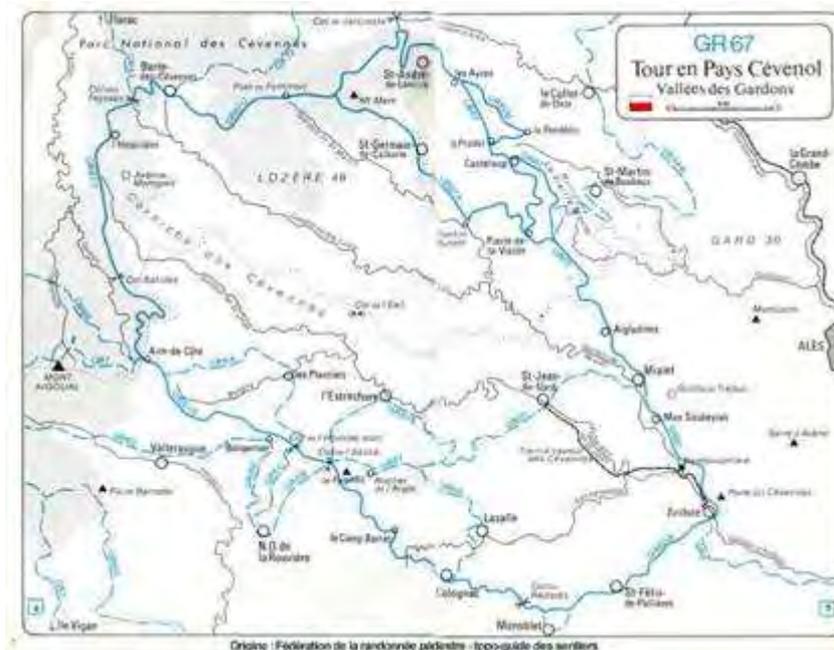
Les espèces animales classées nuisibles, définies par arrêté préfectoral, font l'objet de régulation par des piégeurs agréés.

Les associations de chasse interviennent sur le site pour l'entretien de cultures faunistiques (blé, luzerne), la création de points d'eau (abreuvoirs) ; elles régulent les populations de prédateurs (piégeage) et favorisent la reproduction de la petite faune ;

elles contribuent à l'obtention d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique (gestion des populations de sangliers). Les perdrix et les lièvres font régulièrement l'objet de repeuplement ; en été 2008, ce sont près de 434 perdrix rouges et 20 levrauts qui ont été lâchés au total (cumul des lâchés sur Anduze, Bagard et Générargues).

III.2.2.2. La randonnée pédestre, cycliste et à cheval

Anduze est la ville de départ ou d'arrivée du GR27, « Tour en pays Cévenol, Vallée des Gardons ». Il existe un gîte d'étape affilié à la Fédération Française de la Randonnée au cœur de la ville d'Anduze. Le GR61 passe également par Anduze et Générargues. Une association de marche existe sur Boisset et Gaujac (club de gym local qui organise des randonnées).



Depuis juin 2006, la Communauté de Communes autour d'Anduze a pris la décision de réaliser la maîtrise d'œuvre du projet de création d'un réseau de **13 itinéraires de randonnée pédestre, équestre et de VTT** sur son territoire. En Novembre 2006, après une rencontre avec le service du développement rural du Conseil Général du Gard (Monsieur Frédéric DELOUME), un dossier de présentation des circuits de randonnée a été déposé.

Après correction, un dossier supplémentaire a fait l'objet d'un nouveau dépôt en février 2007 et est actuellement en cours d'étude par les services départementaux. Il est prévu que la piste DFCI permette d'accéder en haut des falaises d'Anduze en passant par le lieu-dit « la Pastourelle ».

III.2.2.3. Les loisirs motorisés

La fréquentation du site Natura 2000 par des motocross ainsi que des quads semble assez régulière, d'après les témoignages des riverains. Les véhicules accèdent au site par l'entrée de la piste DFCI de Bagard ; l'autre entrée sur le territoire d'Anduze a été fermée par une barrière installée par les riverains (com. pers. mairie Anduze).

Il faut rappeler que la loi n°91-2 du 03 janvier 1991 (dite loi Lalonde) relative à « la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels » interdit le passage des véhicules terrestres dans les espaces naturels en dehors des voies et des chemins ouverts à la circulation. La circulaire DGA/SDAJ/BDEDP n°1 du 6 septembre 2005 rappelle la réglementation relative à la circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels.

Cartographie des activités économiques et de loisirs sur et à proximité du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze »

III.3. LES PROJETS EN DEVELOPPEMENT

Les entretiens menés dans le cadre de la consultation nous ont permis de répertorier un certain nombre de projets en réflexion ou en développement sur les communes du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze. Ils sont soit inclus dans le périmètre du site Natura 2000, soit à proximité.

➤ Projets en réflexion

- ✓ Le plateau de Peyremale est un secteur convoité pour des projets d'**installation de parcs éoliens ou photovoltaïques**, et également pour un projet de **carrière à ciel ouvert**. Ces projets n'ont cependant pas été déposés, ce sont plutôt des idées qui ont été émises par de potentiels porteurs de projets.
- ✓ La falaise orientée Nord-ouest sur le secteur du vallon des Gypières est également convoitée pour faire éventuellement l'objet d'un **aménagement d'une via ferrata**. Cette idée a été émise par un professionnel de tourisme gérant d'un parc aventure sur la commune de Générargues. La mairie n'a cependant pas eu connaissance de ce projet, encore en phase de réflexion.
- ✓ **Extension de la carrière de Bagard** : Le porteur de projet est la société GSM Granulats qui exploite déjà la carrière existante sur la commune. L'objectif de la société est d'ouvrir une nouvelle zone d'extraction d'environ 20 hectares sur la colline à l'est du site de Bagard, et de rentabiliser ainsi les infrastructures déjà présentes (centrale à béton).

Ce dernier projet est le plus abouti des projets précédemment cités.

➤ Projets en développement

- ✓ Aménagement d'un réseau de 13 sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté de Communes autour d'Anduze :

Le porteur du projet est la communauté de commune, qui a pour objectif de créer des itinéraires pour des activités de loisirs, c'est-à-dire randonnée pédestre, cycliste

et à cheval. Un des circuits devrait empiéter sur le site Natura 2000 en suivant la piste DFCI (la plus proche d'Anduze, au départ de « la Pastourelle ») et des sentiers de crête sur 1 km et demi pour former une boucle autour des vestiges d'une ancienne tour de guet (le tracé des circuits n'ayant pas encore été validé, il n'a pas été possible d'obtenir les documents cartographiques).

Pour certains projets, une évaluation des incidences sur les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site permettra de connaître leur compatibilité avec le maintien dans un bon état de conservation des espèces ayant justifié la désignation du périmètre Natura 2000. Le degré de précision de ces évaluations devra être adapté à l'ampleur des projets ainsi qu'à la hiérarchisation des enjeux écologiques fixée dans le DOCOB.

III.4. LES RELATIONS ENTRE ACTEURS ET LES CONFLITS D'USAGES

Il n'y a pas d'habitants sur le site Natura 2000, mais quelques propriétés sont en limite sud du site sur les secteurs « Les Rouquets » (entre Anduze et Boisset-et-Gaujac) ou encore « Peyremale » (Bagard). Les propriétaires habitant à proximité des pistes DFCI subissent des nuisances sonores de part la fréquentation de ces voies par des véhicules motorisés de type quads, motocross, etc. (com. pers. mairie Anduze). Pour preuve, une barrière a été installée par les riverains à l'entrée de la piste DFCI au lieu dit « Le Montaud ».

Les nuisances dues à l'activité de la société GSM Granulats sont le bruit et les vibrations provoqués par les tirs de mine et par le passage des camions, la poussière et un trafic routier intensifié. Aussi certains riverains considèrent la carrière comme une "cicatrice dans le paysage" (notion d'impact paysager).

III.5. LES IMPACTS POTENTIELS DES ACTIVITES SUR LES HABITATS NATURELS ET SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Attention, l'analyse des impacts qui suit ne peut en aucun cas remplacer une étude d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il s'agit ici de donner un éclairage aux acteurs locaux et aux membres du comité de pilotage sur les éventuels impacts que peuvent provoquer les activités socio-économiques sur le site ou dans sa périphérie.

➤ Activités sylvicoles

En fonction de l'objectif recherché, les coupes de bois réalisées dans le cadre d'une activité sylvicole peuvent avoir soit un impact :

- positif puisqu'elles permettent l'ouverture temporaire des milieux (relance du processus d'évolution sur le milieu forestier des stades de pelouse et de garrigue basse) et la diminution de la biomasse combustible (gestion DFCI) limitant donc le risque d'incendies répétés ;

- soit un impact négatif en ce qui concerne l'évolution naturelle de la forêt vers des stades mûres de chênaie verte et de chênaie pubescente. Les modes d'exploitation de la forêt peuvent aussi être défavorables à la faune arboricole liée aux vieux arbres et arbres morts, et en l'occurrence des chiroptères comme le Murin à oreilles échanquées.

Dans le cas présent, et d'ordre général, les conditions abiotiques (exposition, sol, etc.) sont peu favorables à une installation du chêne pubescent de manière pérenne et sur la totalité de la surface (com. pers. CRPF). Cependant, il est envisageable de proposer une gestion expérimentale visant à faire évoluer le taillis vers une forêt composée d'arbres mûres et d'un sous-bois plus diversifié.

➤ **Risque incendie**

Les quatre communes du site Natura 2000 sont en zone de risque incendie d'après « le dossier départemental des risques majeurs » de la préfecture du Gard (2005). Des incendies ont eu lieu autrefois à Anduze, provoqués par le tir de feux d'artifices à proximité des falaises et de la garrigue, mais le problème est aujourd'hui réglé puisque l'emplacement des tirs a changé (déplacement dans une zone moins risquée).

➤ **Projets d'aménagement du site**

Le site Natura 2000 et une partie de ses alentours sont classés en zone « Naturelle » (N) sur les POS ou PLU des communes ; aucun aménagement n'est donc prévu actuellement sur ce secteur. Soulignons cependant que des sociétés développant des projets de parc éolien ou photovoltaïque ont déjà sollicité les mairies (com. pers. mairies de Bagard et Boisset-et-Gaujac) car elles étaient intéressées par le plateau de Peyremale. Ce type de projet entraînant un défrichement du sol sur des surfaces assez importantes, une évaluation des incidences sur les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site serait alors nécessaire pour connaître la compatibilité d'un tel projet avec le maintien des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du périmètre Natura 2000.

Notons aussi qu'une entreprise de recyclage de matériaux est clandestinement installée sur des parcelles classées « zone naturelle » au PLU de la commune de Bagard, localisées à proximité du périmètre du site Natura 2000 en face de la carrière. Avant son implantation, cette entreprise aurait réalisé un défrichement qui semble ne pas avoir été autorisé par les services de l'administration. Des démarches administratives sont aujourd'hui en cours afin de responsabiliser l'entreprise et de l'amener à réparer ses torts. Les défrichements peuvent avoir eu pour conséquences de détruire des milieux ouverts (pelouses et garrigues) d'intérêt communautaire qui participaient à la richesse de la zone d'étude ou potentiellement une zone de chasse des chauves-souris.

Le développement des activités sportives de plein air à vocation commerciale qui implique l'aménagement et l'installation d'équipements permanents, comme une via ferrata ou la mise en sécurité de falaise pour l'escalade, pourrait avoir un impact négatif sur la végétation chasmophytique (habitat 8210) de la crête de « Peyremale » de même que sur les chauves-souris fissuricoles. L'ouverture d'un sentier en crête pourrait aussi avoir un impact négatif sur la végétation remarquable des habitats naturels rupestres des bordures de falaises.

➤ **Carrières**

L'exploitation du calcaire à Bagard entraîne une transformation progressive du massif exploité. La transformation du paysage permet parfois la création de sites favorables à la recolonisation par certaines espèces de faune ou de flore, après cessation des activités d'exploitation. Il n'est pas possible de l'affirmer avec certitude, mais les falaises créées suite aux activités humaines pourraient constituer un milieu favorable au développement d'espèces de flore rupestre que l'on observe déjà sur le site Natura 2000.

Notons que la limite sud de la carrière longe un des rares secteurs de milieux ouverts du site où des surfaces de pelouse à Brachypode rameux se maintiennent. Il semble qu'un aggrandissement des emprises de la carrière côté sud pourrait avoir une incidence significative sur le site Natura 2000 qui devra être compensée. Toutefois, seule une étude d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 pourra réellement évaluer les incidences d'un tel projet d'extension de la carrière.

➤ **Risques technologiques et industriels**

La proximité des sites de Tricastin et Marcoule entraîne un risque nucléaire sur la commune de Bagard, qui dispose d'un plan des risques majeurs.

De plus, soulignons la présence d'un site d'enfouissement de munitions dans la périphérie proche du site.

Communes \ risques naturels et industriels	Incendies	Inondations*	Mouvements de terrain	Technologiques et industriels (nucléaire)
Anduze	Oui	Oui	Oui	Non
Bagard	Oui	Oui	Non	Oui
Boisset et Gaujac	Oui	Oui	Non	Oui
Généragues	Oui	Oui	Oui	Oui

Tableau récapitulatif des risques naturels et industriels auxquels les communes peuvent être potentiellement soumises (d'après « le dossier départemental des risques majeurs » - Cellule d'analyse des risques et d'information préventive - préfecture du Gard. 2005).

* les inondations ne concernent toutefois pas le site Natura 2000.

Les risques de pollutions des aquifères par une activité industrielle pourraient avoir un impact négatif sur les réseaux karstiques.

III.6. L'APPRECIATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000 PAR LES ACTEURS

Anduze étant également présente sur le territoire du Parc National des Cévennes (PNC) (zone périphérique), il existe une certaine confusion (notamment pour les mairies) des objectifs du PNC et de ceux de la démarche Natura 2000, alors que ces deux outils juridiques diffèrent dans leurs fondements (protection réglementaire pour les parcs nationaux contre conservation et gestion par contractualisation pour Natura 2000).

Pour la société GSM granulats qui exploite la carrière de Bagard, la démarche Natura 2000 est plutôt perçue comme une opportunité de montrer que les activités industrielles ne sont pas forcément incompatibles avec la protection de la biodiversité. La société GSM souhaite rester dans le périmètre du site Natura 2000 pour valoriser cette approche, dans la mesure où les préconisations du DOCOB n'entraveront pas leurs activités.

III.7. LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

Les enjeux socio-économiques du site relèvent essentiellement :

- 1) De l'exploitation de la carrière et de son éventuelle extension sur le site Natura 2000, car un habitat de conservation prioritaire à enjeu fort existe à la périphérie sud de l'actuelle limite. Une réflexion peut également être menée sur une valorisation post-exploitation des potentialités naturalistes du site de la carrière, notamment pour la flore et la faune rupestre.
- 2) Du développement de l'accès au site et des cheminements de découverte. Si la présence de promeneurs est importante pour la découverte des paysages de la région d'Anduze, elle doit être canalisée car certains habitats rupestres peuvent être abîmés par une fréquentation trop régulière. Cela sera surtout le cas si des chemins sont créés le long de la crête du massif de Peyremale. Cela n'empêche pas que des points de vue ponctuels sur les hauteurs puissent être aménagés. En revanche, on veillera à proscrire les loisirs motorisés qui ne peuvent être en phase avec les objectifs de conservation.
- 3) De l'exploitation forestière qui à l'heure actuelle est toujours pratiquée, notamment sur les contreforts du massifs (obs. CRPF et SPF Gard). Les orientations de pratiques sylvicoles sont d'autoriser la gestion du peuplement forestier en taillis et, dans le cadre d'un contrat Natura 2000, de favoriser le vieillissement des peuplements à sur des zones définies et délimitées.
- 4) De la chasse qui ne présente aucun impact particulier sur les habitats du site. La régulation du Sanglier serait même utile pour éviter des impacts trop

négatifs sur le développement végétal des lisières et du sous-bois. Leur action trop intensive peut également diminuer les potentialités en géophytes (plantes à bulbes, rhizomes...) au sein des zones de pelouse et par la même leur biodiversité. Enfin la création de points d'eau et de cultures à gibier peut aussi être un plus pour la faune du site.

- 5) D'une réflexion qui peut être menée sur la faisabilité sociale et économique de l'installation d'un troupeau d'ovins sur le site, pour entretenir des milieux ouverts existant ou qui auront été restaurés. Cela nécessiterait, entre autres, la création d'une bergerie.

IV. HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION

IV.1. RESPONSABILITE POUR LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

IV.1.1. METHODOLOGIE UTILISEE

Le niveau de responsabilité vis-à-vis de la conservation des espèces du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze » a été évalué selon la méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon, élaborée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Cette méthode permet une analyse multi-critères, et se fonde sur un système de notation élaboré. La hiérarchisation des espèces est réalisée en deux étapes :

- Une première étape de **définition d'une note régionale** pour chaque habitat ou espèce : elle est obtenue par l'addition de la note de responsabilité régionale et de la note moyenne des indices de sensibilité de l'espèce (**voir ci-dessous dans les tableaux 6 et 7**).
- Une deuxième étape de **hiérarchisation des enjeux de conservation** pour chaque habitat ou espèce, en croisant la note régionale et la représentativité de l'habitat ou de l'espèce du site par rapport à la région. Cette méthode est expliquée en annexe 3 de ce document. Elle permettra de prioriser les actions de conservation sur le site Natura 2000, en fonction du niveau de responsabilité de conservation.

IV.1.2. RESULTATS DES ENJEUX

TABLEAU 4 : INTERET PATRIMONIAL DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Intitulé de l'habitat naturel	Code Natura 2000 ⁴	Code Corine	(%) de la surface de l'habitat sur le site (536 ha)	Niveau de représentativité de l'habitat (niveaux local, régional, national ou international)	Habitat déterminant ZNIEFF en LR	Intérêt patrimonial
Sources pétrifiantes avec formation de travertins	*7220	54.12	Négligeable	Local	Oui	Fort
Grottes et avens	8310	65.4	Inconnu (réseau souterrain)	Local	Non	Fort
Pelouses à Brachypode rameux	*6220	34.511	8,9% (47,66 ha)	Local	Non	Fort
Pentes rocheuses calcaire avec végétation chasmophytique	8210	62.11	3,9% (21,09 ha)	Régional	Non	Moyen
Eboulis calcaires méditerranéens	8130	61.32	1,2% (6,45 ha)	Local	Non	Moyen
Pelouses à Brome subméditerranéenne	6210	34.326	0,2% (0,89 ha)	Local	Non	Moyen
Forêts de Chêne vert des collines Catalano-Provençales	9340	45.313	64,9% (347,90 ha)	Local	Non	Faible

TABLEAU 5 : INTERET PATRIMONIAL DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Espèce	Annexe de la directive	Niveau de représentativité du site pour l'espèce en région	Espèce déterminante ZNIEFF en LR	Intérêt patrimonial
Minioptère de Schreibers	2 et 4	Faible	Oui	Fort
Murin à oreilles échanquées	2 et 4	Faible	Oui, mais avec critères	Modéré
Molosse de Cestoni	4	Modéré	Oui, mais avec critères	Modéré
Vespère de Savi	4	Faible	Non, liste complémentaire	Faible
Sérotine commune	4	Faible	Non, liste complémentaire	Faible
Murin de Daubenton	4	Faible	Non	Faible

⁴ Un astérisque devant le code Eur 15 indique que l'habitat est prioritaire

TABLEAU 5 : INTERET PATRIMONIAL DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Espèce	Annexe de la directive	Niveau de représentativité du site pour l'espèce en région	Espèce déterminante ZNIEFF en LR	Intérêt patrimonial
Pipistrelle commune	4	Faible	Non	Faible
Pipistrelle de Kuhl	4	Faible	Non, liste complémentaire	Faible

N.b. : Dans le tableau ci-dessus les espèces de l'annexe 2 de la directive Habitats sont indiquées en caractère gras. Seules ces espèces seront prises en compte pour la définition des mesures du programme d'actions.

TABLEAU 6 : IDENTIFICATION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE REPRESENTANT UN ENJEU PATRIMONIAL POUR LE SITE, ET PRESENTATION DE LEUR ETAT DE CONSERVATION, FACTEURS D'EVOLUTION ET MENACES

Intitulé de l'habitat naturel d'intérêt communautaire (selon Code Eur15)	Niveau de sensibilité	Niveau de responsabilité régionale	(%) de la surface de l'habitat sur le site	Responsabilité du site pour la conservation de l'habitat naturel	Enjeu patrimonial pour le site (méthodologie du CSRPN LR)	État de conservation	Facteurs influençant l'état de conservation	Tendance évolutive sur le site	Menaces sur le site
Grottes et avens	2/4 (modéré)	3/4 (fort)	Inconnu (réseau souterrain)	4/6 *	9 (très fort)	Bon	Pollution des sources et prélèvements éventuels	?	Pour l'instant, aucune menace ne semble peser sur cet habitat
Sources pétrifiantes avec formation de travertins	3/4 (fort)	2/4 (modéré)	<1% (Négligeable)	1/6	6 (modéré)	Bon	Pollutions, captages, diminution des écoulements	?	Pollutions ponctuelles, captages (?)
Pelouses à Brachypode rameux	2/4 (modéré)	3/4 (fort)	8,9%	1/6	6 (modéré)	Moyen	Absence d'activités pastorales, de coupes forestières ou d'incendies	En nette régression.	Colonisation par les arbustes constitutifs de la garrigue à Buis.
Eboulis calcaires méditerranéens	2/4 (modéré)	3/4 (fort)	1,2%	1/6	6 (modéré)	Moyen à bon	Absence de gestion des éboulis fins. Eventuellement, la fréquentation excessive.	En cours de fermeture. Les éboulis grossiers à centranthe de Lecoq sont plus stables	Perturbations localisées sur les pieds de pente. Evolution de la végétation vers chênaie verte.
Pentes rocheuses calcaire avec végétation chasmophytique	2/4 (modéré)	2/4 (modéré)	3,9%	1/6	5 (modéré)	Bon	Aménagements divers	Stable	Colonisation par les ligneux des zones peu escarpées. Projet de sentiers et via ferrata.
Pelouses à Brome subméditerranéenne	2/4 (modéré)	2/4 (modéré)	0,2%	1/6	5 (modéré)	Moyen	Absence d'activités pastorales ou de fauche	En nette régression.	Colonisation par les arbustes constitutifs de la garrigue à Buis.
Forêts de Chêne vert des collines Catalano-Provençales	1/4 (faible)	3/4 (fort)	64,9%	1/6	5 (modéré)	Bon	Coupes forestières, incendies	En évolution	Aucune

* On considère que la responsabilité du site est élevée pour cet habitat karstique étant donné la présence d'une espèce endémique localisée aux karsts environnant le massif de Peyremale (cf. chapitre mollusques).

TABLEAU 7 : IDENTIFICATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE REPRESENTANT UN ENJEU PATRIMONIAL POUR LE SITE, ET PRESENTATION DE LEUR ETAT DE CONSERVATION, FACTEURS D'EVOLUTION ET MENACES

Intitulé de l'espèce d'intérêt communautaire	Niveau de sensibilité	Niveau de responsabilité régionale	(%) de la l'espèce sur le site	Responsabilité du site pour la conservation de l'habitat naturel	Enjeu patrimonial pour le site (méthodologie du CSRPN LR)	État de conservation	Facteurs influençant l'état de conservation	Tendance évolutive sur le site	Menaces sur le site
Minioptère de Schreibers	2/4 (modéré)	3/4 (fort)	<1%	1/6	6 (modéré)	?	Aucun	?	Aucune
Murin à oreilles échanquées	1/4 (faible)	2/4 (modéré)	<1%	1/6	4 (faible)	?	Coupe des arbres	?	Aucune pour l'instant
<i>Molosse de Cestoni</i> *	2/4 (modéré)	3/4 (fort)	2 à 5 % globalement	2/6	7 (fort)	Bon	Développement des pratiques d'escalade	?	Aucune pour l'instant

* Le Molosse de Cestoni n'est pas une espèce d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe 2 de la directive Habitats, de ce fait il n'est pas pris en compte dans l'élaboration du programme d'actions. Néanmoins, le maintien des falaises du site dans un bon état de conservation sera favorable à cette espèce hautement remarquable.

IV.2. ENJEUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL HIERARCHISES

La hiérarchisation des objectifs de développement durable peut donc être la suivante :

- 1) Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés
- 2) Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique
- 3) Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux
- 4) Préservation des éboulis calcaires méditerranéens
- 5) Protection des espèces de chiroptères fissuricoles et/ou cavernicoles
- 6) Préservation des falaises de la Porte des Cévennes et de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale
- 7) Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne
- 8) Conservation et gestion de la chênaie verte

La méthode employée pour la hiérarchisation des enjeux de conservation du patrimoine naturelle est celle développée par le CSRPN Languedoc-Roussillon pour la hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon.

Le résultat de la hiérarchisation est présenté ci-dessous.

HIERARCHISATION DES ENJEUX DU SITE NATURA 2000 DE LA GRANDE MAIRE : ENJEUX TRES FORT A FAIBLE		
Code Natura 2000 ou autre statut	Intitulé de l'habitat naturel ou nom de l'espèce	Niveau d'enjeu
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Très fort
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) *	Modéré
6220*	Parcours substepmiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> *	
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	
1310	Minioptère de Schreibers	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	

Code Natura 2000 ou autre statut	Intitulé de l'habitat naturel ou nom de l'espèce	Niveau d'enjeu
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	
1321	Murin à oreilles échancrées	Faible

Un astérisque devant le code Natura 2000 indique que l'habitat est prioritaire

L'enjeu « très fort » du site concerne les grottes et avens qui abritent des espèces rares comme les organismes stygobies, strictement inféodées aux eaux souterraines (Bythiospée rhénane et Globhydrobie de l'Ardèche, mollusques endémiques de France à répartition restreinte).

Les enjeux « modéré » du site sont donc les sources pétifiantes avec formation de travertins, les pelouses à Brachypode rameux et à Brome subméditerranéenne, les forêts de chêne vert catalano-provençales ainsi que les pentes rocheuses avec végétation chasmophytique. Le Minioptère de Schreibers vient chasser en périphérie du site, mais aucun gîte de reproduction ou d'hivernage n'est connu sur le site en lui-même, ce qui explique le niveau d'enjeu « modéré » seulement.

L'enjeu « faible » concerne le Murin à oreilles échancrées, contacté une fois lors des prospections mais dont les gîtes potentiellement favorables sont plutôt disponibles en périphérie du site.

V. ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE ET PREMIERES PROPOSITIONS D' ACTIONS

Les objectifs de développement durable permettent d'identifier les résultats attendus par la mise en œuvre du Docob. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation qui leur sont associés.

Un objectif de développement durable peut rassembler plusieurs enjeux de conservation.

Enjeux de conservation	Objectifs de développement durable
Enjeux très forts	
Grottes non exploitées par le tourisme	Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés
Enjeux modérés	
<p>Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) *</p> <p>Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> *</p> <p>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</p> <p>Minioptère de Schreibers</p> <p>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</p> <p>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)</p> <p>Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i></p>	<p>Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique</p> <p>Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux</p> <p>Préservation des éboulis calcaires méditerranéens</p> <p>Protection des espèces de chiroptères fissuricoles et/ou cavernicoles</p> <p>Préservation des falaises de la Porte des Cévennes et de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale</p> <p>Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne</p> <p>Conservation et gestion de la chênaie verte</p> <p>Favoriser la maturation des peuplements forestiers et leur évolution vers une chênaie pubescente sur les secteurs les plus favorables au développement et au maintien du Chêne pubescent</p>
Enjeux faibles	
Murin à oreilles échanquées	Protection des espèces de chiroptères fissuricoles et/ou cavernicoles
Tous les enjeux du site	
	<p>Objectifs transversaux</p> <p>Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000</p> <p>Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site</p>

	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire
--	--

Des objectifs opérationnels et des mesures (ou actions) déclinent plus précisément les objectifs de développement durable. Au moment de la définition de ces objectifs et mesures, les enjeux socio-économiques, présentés ci-dessous, issus des consultations des acteurs locaux, ont été considérés.

Enjeux socio-économiques
<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de la carrière et extension éventuelle sur le site Natura 2000 - Développement de l'accès au site et des cheminements de découverte - Exploitation forestière à relancer en fonction de la stratégie de conservation souhaitée - Maintien des activités cynégétiques - Maintien de l'agriculture (pastoralisme) pour le maintien des habitats ouverts

➤ **Conclusions, propositions d'actions (actions = mesures)**

Globalement, il ressort que les milieux rupestres à savoir les éboulis, la végétation des parois et le réseau karstique rassemblent l'essentiel des intérêts patrimoniaux du site des « falaises d'Anduze ». Outre le niveau de patrimonialité, ce sont en effet des habitats qui abritent des espèces rares comme les deux mollusques souterrains inventoriés, des chiroptères d'intérêt dont l'emblématique Molosse de Cestoni, ainsi qu'une flore particulière à l'image de l'Epervière étoilée.

Mais en l'état actuel du diagnostic, nous n'avons soulevé quasiment aucune menace particulière sur ces milieux, excepté une certaine recolonisation des éboulis fins. Peu d'actions sont donc à entreprendre pour préserver ces milieux. Il s'agira surtout de poursuivre les inventaires pour mieux connaître et suivre l'évolution de la flore des parois, la faune karstique et les chiroptères fissuricoles. Tout projet ou actions visant à la détérioration de l'écosystème karstique, que ce soit des captages, rejets de polluants... seront également à proscrire pour préserver les richesses naturalistes. Une réflexion pourrait également être menée sur l'impact de la carrière GSM vis-à-vis du Karst.

Le second enjeu concerne les secteurs de pelouse, fort peu représentés malgré les potentialités et leur surface historique. Des actions d'ouverture de garrigue pourraient être envisagées, mais elles doivent s'accompagner d'une réflexion sur l'entretien des milieux ouverts obtenus. Des pistes de gestion pastorale seraient ainsi à explorer, avec l'installation d'un berger, ou des actions d'ouvertures et d'entretien manuel mécanique des milieux en voie de fermeture ou, en dernier lieu étant donné le risque incendie, des actions régulières d'écobuages sous couvert des autorités et organismes compétents.

En ce qui concerne la chênaie verte qui couvre 348 ha d'un site de 536 ha (soit 65% du site), les actions à mettre en œuvre dépendront de la stratégie conservatoire choisie. En effet, les préconisations de gestion peuvent être de deux types : la première qui consiste à poursuivre la gestion du peuplement forestier en taillis avec une rotation optimale de 30 à 40 ans ; et la seconde qui est de favoriser la création d'îlots de sénescence en définissant des zones (en concertation avec les propriétaires forestiers) destinées à laisser évoluer naturellement la forêt vers un stade mature. Cette dernière pourrait permettre la constitution d'un sous-bois plus riche et d'une forêt favorable aux espèces de l'annexe 2 de la Directive habitats, comme les insectes saproxylophages et les chauves-souris forestières (Murin à oreilles échancrées). Ces deux types de mesures peuvent être présentés conjointement sur le site. Un suivi de l'évolution de la chênaie verte doit être planifié.

Enfin, les aménagements prévus pour la découverte du site, comme par exemple la création de nouveaux cheminements, devront se faire en considérant la présence des habitats naturels d'intérêt communautaire, des espèces remarquables de la flore de la faune susceptibles d'être présentes, comme l'avifaune rupestre : le Hibou Grand-duc (nicheur), le Faucon pèlerin (essai de nidification), l'Hirondelle des rochers (nicheur), le Martinet alpin (nicheur potentiel), et le Tichodrome échelette (hivernant).

VI. PROGRAMME D' ACTIONS

Le maintien voire le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'intervention. Quatre grandes thématiques structurent le document d'objectifs du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze" : l'animation du Docob, la gestion des habitats, le suivi et l'amélioration des connaissances et la communication et la sensibilisation. Elles doivent permettre par leur action conjuguée, de répondre aux objectifs de la directive Habitats et aux objectifs de développement durable du présent Docob.

Thématique 1 : Animation (AN)

Les actions comprises sous cette thématique consistent en la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Docob, aux démarches de facilitation de l'adhésion autour des objectifs du Docob et des mesures contractuelles proposées.

Thématique 2 : Gestion des habitats (GH)

Sous cette thématique sont rassemblées les actions de gestion préconisées pour assurer le maintien des habitats naturels (habitats d'intérêt communautaire et prioritaires) et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Au cours de leur élaboration, sont pris en compte les instruments de planification existants et disponibles ; les moyens économiques, humains et financiers mobilisables ; et les projets, besoins ou attentes des différents acteurs présents sur le site (discutés lors des réunions de groupes de travail).

Thématique 3 : Communication et Sensibilisation (CS)

La communication autour du Docob est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des espèces pourra être menée. De plus, il est important d'informer et de sensibiliser les visiteurs sur les richesses du site et l'importance de sa préservation.

Thématique 4 : Suivis et Amélioration des connaissances (SC)

Pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées, il est impératif de mettre en place des suivis de l'état de conservation de populations et/ou d'habitats, de la dynamique des milieux, etc. Cette thématique est très importante car elle doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du Docob sur le terrain.

Bien que des études aient déjà été réalisées sur le site, certains habitats naturels et certaines espèces végétales et animales peuvent demander des études complémentaires afin d'affiner les connaissances scientifiques (études comportementales d'espèces, fonctionnement des écosystèmes).

Le niveau de priorité des actions

La hiérarchisation des actions proposées est basée sur les facteurs suivants :

- La responsabilité du site concernant la conservation des habitats naturels, des espèces et habitats d'espèces au niveau régional ;
- L'importance des menaces qui pèsent sur l'habitat naturel ou l'espèce ;
- L'ordre logique de mise en œuvre d'actions portant sur le même habitat naturel d'intérêt communautaire ou le même habitat d'espèces ;
- La facilité de mise en œuvre des actions – disponibilité des technologies, des moyens humains et des moyens financiers.

Le programme d'actions se compose de deux types de fiches :

- la fiche mesure qui forme le corps du programme d'actions ;
- les cahiers des charges types constitués d'engagements qui pourront être précisés lors de la rédaction du contrat.

VI.1. FICHES MESURES

Le programme d'actions est composé des 11 mesures suivantes appartenant aux quatre thématiques présentées précédemment. Ces mesures sont ensuite détaillées dans des fiches, présentées dans cette section, et des cahiers des charges types disponibles dans la section suivante du document d'objectifs.

Codification	Libellés de la fiche
Thématique : ANIMATION	
AN01	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs
Thématique : GESTION DES HABITATS	
GH01	Maintenir et restaurer les milieux ouverts couverts de pelouses sèches semi-naturelles
GH02	Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines et maintenir les sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)
GH03	Gérer les forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>
GH04	Réaménager sur les zones exploitées par la carrière des habitats favorables aux espèces fissuricoles
Thématique : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	
CS01	Concevoir des panneaux et une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site
CS02	Mettre en œuvre des actions de communication
Thématique : SUIVIS ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES	
SC01	Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires
SC02	Réaliser des inventaires et études complémentaires sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
SC03	Réaliser des études comparatives sur la biodiversité des forêts vieillissantes et des forêts en exploitation adaptée
SC04	Etude de la fréquentation humaine du site

Grille de lecture de la fiche mesure

Code mesure	« Intitulé de la mesure »		Ordre de Priorité *** = urgent ** = moyennement urgent * = pas urgent	
Objectif(s) de développement durable	<i>Objectifs définis à l'issu du diagnostic écologique visés par cette mesure</i>			
Objectif(s) opérationnel	<i>Préciser un objectif opérationnel Ex : Maintenir dans un bon état de conservation les 10ha de prés salés... Restaurer les 5 ha de dunes embryonnaires et les rendre favorables à la nidification des sternes et autres laridés à enjeu du site.</i>			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
<i>DOCOB ou plan de gestion du conservatoire du littoral</i>		<i>Autres Docob, autres documents de planification</i>		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels	Espèces végétales	Espèces animales	
	<i>Liste des habitats naturels IC</i>	<i>Liste des espèces végétales</i>	<i>Liste des espèces animales</i>	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
<i>Préciser le lieu si possible</i>			<i>Estimer la superficie concernée si possible</i>	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
<i>Présentation des opérations et des phases de réalisation de la mesure en faisant référence aux cahiers des charges types pour les mesures contractuelles</i>		<i>Mesures contractuelles : préciser le type de contrat (agricole, forestier, ni agricole ni forestier) et les modalités de financement Mesures non contractuelles : préciser le type de mesure (animation, communication, accroissement des connaissances)</i>		
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<i>Intégrer les indicateurs des cahiers des charges</i>		<i>Intégrer les indicateurs des cahiers des charges</i>		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
<i>Intégrer les bénéficiaires des cahiers des charges</i>		<i>Intégrer les partenaires techniques des cahiers des charges</i>		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
<i>Présentation des phases de réalisation de la mesure dont le coût est à estimer. L'estimation du coût des mesures contractuelles ou du montant des aides susceptibles d'être accordés au bénéficiaire dans le cadre des MAET sont définis dans les cahiers des charges types, qui sont présentés à la suite des fiches mesures.</i>				
Estimation du coût total des actions pour 5 ans			 €

AN01	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs		Ordre de Priorité ***
Objectif(s) de développement durable	- Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		<ul style="list-style-type: none"> - Les PLU des communes d'Anduze, de Générargues, de Boisset-et-Gaujac, et Bagard - Les SCOT du Pays des Cévennes 	
Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire, remarquables et ordinaires		
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze »		536 ha	

Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre		
Description des opérations	Jour	Modalité de mise en œuvre
Missions de la structure animatrice :		Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure d'animation Financement : par la mesure 323A axe 3 du PDRH, financement à hauteur de 80%
- coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB, avec mise en place et édition d'un tableau de bord annuel pour chaque action ;	5	
- promouvoir le DOCOB : diffusion des connaissances et conseils auprès des élus et des principaux acteurs dont les propriétaires	7	
- assurer la concertation entre les acteurs locaux : gestion des difficultés et problèmes rencontrés ;	5	
- établir des contrats de gestion (contrat Natura 2000 ou MAET) et des opérations de suivis et de sensibilisation avec des acteurs locaux, des conventions d'utilisation, etc.	16	
- inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats dans la définition de leur avant-projet ;	5	
- porter à connaissance l'intérêt écologique du site Natura 2000 auprès des développeurs et porteurs de projets afin que les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire soient pris en compte dans la définition de leur avant-projet ;	4	
- favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site, et coordonner le DOCOB avec les autres types de documents de gestion, les aménagements et les politiques publiques (assister aux réunions des organismes portant ces documents de gestion). Il s'agit donc de faire connaître aux élus et agents techniques des collectivités locales les objectifs du DOCOB ;	7	
- rechercher les financements et mettre au point le plan de financement global des actions ;	10	
- évaluer et réviser le DOCOB en concertation avec le comité de pilotage et avec les acteurs locaux (vérifier notamment la pertinence des actions) ;	5	
Estimation du nombre de jours nécessaires pour assurer la mise en œuvre du DOCOB	64 jours	

Durée programmée	6 ans				
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Choix et mise en place de la structure animatrice dans les premiers mois de la mise en œuvre du DOCOB	La structure animatrice choisie doit assurer l'animation, la gestion administrative et la coordination du DOCOB de façon continue pendant la durée de vie de cette première version du DOCOB.				

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
- Surface en habitats naturels d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un rapport annuel de suivi de l'animation - Nombre de réunions techniques - Nombre de comités de pilotages - Autoévaluation de l'animation, réalisée à partir du tableau de bord annuel de chaque action - Nombre de contrats (Natura 2000 et MAEt) signés - Nombre d'adhésions à la charte - Surfaces sous contrat - Satisfaction des acteurs locaux signataires de contrat
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Structure animatrice	Associations d'activités de pleine nature, agriculteurs, associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, CEN LR, chambre d'agriculture, collectivités locales (CC autour d'Anduze, CA du Grand Alès en Cévennes, communes d'Anduze, Générargues, Bagard et Boisset-et-Gaujac), DDTM, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DREAL, FDC 30, ONCFS, ONF, offices de tourisme, professionnels du tourisme, propriétaires, sociétés communales de chasse...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Coût estimé de l'animation pour une année	8 000 à 10 000 €/an
Estimation du coût de l'animation pour 6 ans	48 000 à 60 000€

GH01	Maintenir et restaurer les milieux ouverts couverts de pelouses sèches semi-naturelles		Ordre de Priorité ***
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des 0,89 ha de pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien de 80% des pelouses à Brachypode rameux dans un état de conservation moyen à bon 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- La charte Natura 2000 et la mesure SC01	
Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*) 	Plantes hôtes : <ul style="list-style-type: none"> - Aristoloche pistoloche (<i>Aristolochia pistolochia</i>) - Scabieuse des Jardins (<i>Scabiosa atropurpurea</i>) et Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>) 	Espèce d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) (1065) Espèce remarquable : <ul style="list-style-type: none"> - Proserpine (<i>Zerynthia rumina</i>)
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
<p>La gestion par le pâturage, la fauche ou le débroussaillage concerne les parcelles ouvertes ou en cours de fermeture essentiellement localisées au nord-est du site. L'accès à ces parcelles pourrait être facilité par la présence de la piste DFCl, aussi bien pour la conduite du troupeau que pour le passage des engins mécanisés. En revanche, les parcelles au sud-ouest du site sont difficilement accessibles ou de trop faible superficie pour l'application des opérations suivantes.</p>			50 ha environ

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
Ouverture des surfaces de pelouses embroussaillées si nécessaire Pour le détail voir le cahier des charges type Action 32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion Types de contrat : <ul style="list-style-type: none"> - Contrat Natura 2000 non agricole non forestier, financement à 100% - Contrat Natura 2000 agricole – MAET, Financement à 100%
Maintien des surfaces actuelles de pelouses ouvertes et entretien après ouverture de ces habitats Par des pratiques pastorales adaptées : Pour le détail voir les cahiers des charges types : <i>Propriétaires privés :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Action 32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique - Action 32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique Agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Mesure « LR_ANDUZ_P1 » : SOCLE H02 + HERBE_01 + HERBE_09 + OUVERT_02 (pour le maintien des milieux ouverts avec besoin de gestion des refus) 	
Par la fauche ou le gyrobroyage : Pour le détail voir les cahiers des charges types : <ul style="list-style-type: none"> - Action 32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts - Action 32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (pour des parcelles embroussaillées) 	

Durée programmée	5 ans
-------------------------	--------------

Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
- Ouverture des milieux si nécessaire	Mettre en œuvre un entretien des milieux ouverts par pâturage et/ou par fauche et gyrobroyage pour éviter une recolonisation rapide des ligneux et végétaux indésirables			

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
<ul style="list-style-type: none"> - Surface relative des habitats naturels d'intérêt communautaire concernés - état de conservation des pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux et de leur typicité (attention l'amélioration de ... n'est pas un indicateur mais un objectif. L'indicateur est l'état de conservation) - Evolution de la végétation par rapport à l'état initial - Indices de détérioration localisés : traces de surpâturage, embroussaillage, banalisation des habitats naturels <p><i>Se référer à la méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats du CEN-LR</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux contractualisée / surface de ces habitats naturels contractualisable (surface inventoriée dans le diagnostic écologique du Docob) - Surface de parcelles embroussaillées remises en pelouses sèches ou parcours substeppiques
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Propriétaires ou gestionnaires des parcelles concernées, Structure animatrice...	Associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, CEN LR, chambre d'agriculture, collectivités locales (CC autour d'Anduze, CA du Grand Alès en Cévennes, communes d'Anduze, Générargues, Bagard et Boisset-et-Gaujac), DDTM, DREAL, fédération des chasseurs et associations de chasse communales...

GH02	Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines et maintenir les sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)		Ordre de Priorité ***
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique - Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés - Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000 		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Incitation des exploitants à réduire leur emploi d'intrants (engrais et pesticides) pouvant s'infiltrer ou être lessivés - Maintien ou développement d'activités agricoles favorables à la conservation des habitats naturels du site - Maintien de la qualité physico-chimique des eaux du réseau karstique qui conditionne l'existence de cet habitat naturel prioritaire - Prévention de toutes altérations ou dégradations physiques des formations de travertins - Maîtrise de la fréquentation humaine, information et sensibilisation du grand public - Encouragement de la mise en place de dispositifs pouvant limiter le lessivage des intrants des parcelles agricoles vers les cours d'eau 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- La charte Natura 2000 et la mesure SC01	
Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (7220)* - Grottes non exploitées par le tourisme (8310) / préciser que ce sont les réseaux karstiques qui sont spécifiquement visés	sans objet	sans objet
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
Les sources pétrifiantes présentes au sud du site Natura 2000 qui s'étendent sur les communes d'Anduze et de Tornac			

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
Proposition d'élargissement du périmètre de la zone d'étude L'élargissement de la zone d'étude permettrait non seulement d'intégrer le petit vallon où sont localisées les sources pétrifiantes, mais également l'ensemble du ruisseau. L'intérêt est de ne pas porter atteinte aux écoulements et à la qualité de l'eau de la source du cours d'eau en amont. Il est indispensable de conserver un débit minimum et une certaine qualité de l'eau pour assurer le maintien des sources pétrifiantes dans un bon état de conservation.	Type de mesure : Mesure non contractuelle – Mise en application par une adhésion à la Charte Natura 2000 sur les engagements relatifs aux milieux humides hors littoral
Mise en défens des sources pétrifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>) et information des visiteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Pose de clôtures autour de l'habitat fragile accompagné d'une signalétique d'information Pour protéger les sources pétrifiantes du piétinement issu de la fréquentation humaine, dans les secteurs à risque. Il s'agit en fait d'un dispositif de dissuasion et d'information : - Diagnostic préalable devant permettre d'évaluer la fréquentation du site et donc la nécessité de la mise en défens - Pose d'une clôture d'une hauteur de 1 m de hauteur autour de l'habitat fragile - Entretien des infrastructures (remplacement ou restauration du matériel en cas de dégradation) - Réalisation, fabrication et mise en place de panneaux d'informations (format A4) expliquant la raison de la mise en défens. Prévoir aussi l'entretien des panneaux et 	Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion Type de contrat : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier, financement à 100%

<p>leur remplacement.</p> <p>Pour le détail, voir les cahiers des charges types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès - Action 32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact 	
<p>Maintien de la qualité physico-chimique des eaux :</p> <p>Dans le cas où des activités agricoles venaient à être exercées sur le site, certains engagements unitaires (E.U) pourraient être combinés dans le cadre de contrats Natura 2000 agricoles. Ces mesures agricoles auraient pour orientations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne pas utiliser de traitements phytosanitaires préjudiciables à la flore et faune - réduire les quantités d'intrants - limiter le lessivage des molécules vers les cours d'eau <p>Pour le détail, voir le cahier des charges type :</p> <p>- Mesure « LR_ANDUZ_P2 » : CI1 + COUVER03 + PHYTO_01 + PHYTO_05</p>	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion</p> <p>Type de contrat : Contrat Natura 2000 agricole – MAET, financement à 100%</p>

Durée programmée	5 ans			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
<ul style="list-style-type: none"> - Surface couverte par les sources pétifiantes avec formation de travertins - Etat de conservation des sources pétifiantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats signés pour la mise en défens des sources pétifiantes ou pour l'arrêt des traitements phytosanitaires - Linéaires de clôtures installés
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Propriétaires ou gestionnaires des parcelles, Agriculteurs, Structure animatrice...	CRPF, DDTM, DREAL, syndicat des propriétaires forestiers...

GH03	Gérer les forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		Ordre de Priorité **
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation et gestion de la chênaie verte - Favoriser la maturation des peuplements forestiers et leur évolution vers une chênaie pubescente sur les secteurs les plus favorables au développement et au maintien du Chêne pubescent - Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000 		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des 347,9 ha de forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> dans un état de conservation bon à excellent - Incitation des propriétaires et exploitants des parcelles à pratiquer une gestion sylvicole adaptée au maintien et à la pérennité de cet habitat naturel : gestion du peuplement en taillis et/ou gestion expérimentale de non-intervention (évolution naturelle de la chênaie verte) - Maintien d'arbres sénescents et d'arbres morts pour les insectes saproxylophages - Adaptation des plans d'aménagement forestier et des plans simples de gestion - Information des propriétaires et des exploitants sur l'intérêt patrimonial de cet habitat naturel d'intérêt communautaire 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- La charte Natura 2000 et la mesure SC01	
Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats d'intérêt communautaire : - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)	Sans objet	Chiroptères : - Murin à oreilles échancrées (1321) Et potentiellement : - Lucane Cerf Volant (1083) - Grand capricorne (1088)
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
Les forêts de chêne vert de l'ensemble du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze			347,90 ha

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Etant donné la superficie que couvrent les bois de chêne vert sur le site et leur morcellement à travers divers types de propriétaires (publics et privés), diverses stratégies de gestion de la chênaie verte sont possibles</p> <p>Il est nécessaire d'informer et sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt patrimonial de cet habitat naturel et de porter à connaissance les différentes pratiques sylvicoles adaptées et préconisées pour ce type de milieu.</p>	
<p>1) Maturation de la chênaie verte et évolution vers la forêt de chêne pubescent sur les secteurs lui étant le plus favorable (forêts communales et forêts privées si propriétaires intéressés)</p> <p>L'idée serait de favoriser l'évolution forestière naturelle des taillis de Chêne vert, vers des boisements mixtes en protégeant les jeunes pousses de Chêne pubescent dans les zones lui apportant les éléments favorables à son développement et son maintien (sols profonds, humidité). Le stade ultime forestier, sur certains secteurs du site, est la chênaie pubescente et sa flore associée qui présente une diversité et une naturalité plus intéressante qu'un taillis de Chêne vert. L'objectif est de favoriser le vieillissement des peuplements forestiers, par la constitution d'îlots de sénescence (1 ou 2 ha).</p> <p>La maturation de la forêt s'accompagnera également d'une augmentation de la richesse faunistique avec l'apparition d'insectes associés et des prédateurs sensibles à leur présence comme les chauves-souris telle que la Barbastelle ou encore le Murin à oreilles échancrées.</p> <p>Le maintien d'arbres sénescents et d'arbres morts est également bénéfique aux insectes</p>	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle – Mesure de gestion Type de contrat : Contrat Natura 2000 forestier, financement à 100%</p>

<p>saprophytophages tels le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne qui n'ont pas été trouvés sur le site lors de l'élaboration du DOCOB mais qui pourraient s'implanter dans une forêt de feuillus plus mature.</p> <p>Le vieillissement des peuplements sera limité à des zones définies dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (voir ci-dessous).</p> <p>Pour le détail, voir les cahiers des charges types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - Action F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt <p>❖ Maturation de la forêt de Chêne vert</p> <p>Ne pas abattre ou émonder les arbres en forêt, qu'ils soient mûre, vieux ou mort, sauf pour des raisons de sécurité (à proximité des sentiers et dans le cadre de la DFCI).</p> <p>Le suivi du plan d'aménagement forestier et les bilans annuels des interventions menées par les propriétaires forestiers et services de l'ONF (entretien DFCI), permettront de suivre les interventions sur la forêt. Une évaluation de sa maturation est à prévoir au moment de la révision du plan de gestion.</p> <p>❖ Accompagner l'évolution vers la forêt de Chêne pubescent sur les secteurs lui étant le plus favorable (à court et long terme)</p> <p>Favoriser la croissance des semis naturels de chêne pubescent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un inventaire des secteurs où se développe le Chêne pubescent et sur lesquels il pourra survivre malgré l'évolution du climat ; • l'élaboration d'un plan d'intervention (dégagement des tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes, suivi des parasites (champignons, insectes)) et d'une expérimentation de protection de la régénération naturelle et de l'évolution des peuplements forestiers; • la mise en œuvre du plan d'intervention • évaluation de l'évolution de la chênaie pubescente en commençant par établir un état initial assez poussé des espèces forestières présentes (faune et flore). 	
<p>2) Gestion du peuplement forestier en taillis (forêts privées et forêts communales)</p> <p>La poursuite du traitement en taillis avec une rotation optimale de 30 à 40 ans peut être préconisée pour ce type d'habitat. La gestion sylvicole en taillis implique nécessairement des coupes à blanc et des stades plus ou moins vieillis de taillis.</p> <p>En parallèle, la régénération naturelle de la chênaie et un régime d'éclaircie pour amoindrir les effets d'une coupe rase trop vaste doivent être favorisés.</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure d'animation : Identification des propriétaires et organisation d'une réunion de sensibilisation (voir fiche AN.01) - Charte Natura 2000 à travers les engagements et recommandations relatifs aux milieux forestiers

Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Mise en application du plan d'aménagement forestier (2 agents x 1j/an x 5 ans)				
	Inventaire des secteurs de développement du chêne pubescent et élaboration d'un plan d'intervention (2 agents x 1j/an)	Mise en œuvre du plan d'intervention (2 agents x 1j/an)	Mise en œuvre du plan d'intervention (2 agents x 1j/an)	Évaluation de la maturation de la forêt de Chêne vert et de l'évolution de la chênaie pubescente (2 agents x 1j/an)

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
- Surfaces de chênaie verte actuelle et des secteurs	- Nombre de panneaux installés

favorables pouvant évoluer vers cet habitat naturel	- Nombre de contrats signés - Nombre de propriétaires identifiés - Plan d'aménagement forestier - Bilan annuel de l'entretien DFCI
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Propriétaires ou gestionnaires des parcelles concernées Structure animatrice,	Centre Régional de la Propriété forestière (domaine privé), ONF (domaine public), Syndicat des Propriétaires Forestiers Privés du Gard (domaine privé), Structure animatrice, DDTM du Gard...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Information et sensibilisation des propriétaires - Nombre de jours pour identifier les propriétaires (2 jours x 500€) - 1 réunion de sensibilisation (1 jour x 500 €)	1000€ 500€
Maturation de la forêt de Chêne vert l'opération sera réalisée par les agents de l'ONF, 2 agents sur 1 jour par an	
Accompagner l'évolution vers la forêt de Chêne pubescent l'opération sera réalisée par les agents de l'ONF, 2 agents sur 1 jour par an	
Estimation du coût de l'action pour 5 ans	1 500,00 €

GH04	Réaménager sur les zones exploitées par la carrière des habitats favorables aux espèces fissuricoles		Ordre de Priorité **
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des espèces de chiroptères fissuricoles et/ou cavernicoles - Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000 		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à profit des zones exploitées par la récréation d'habitats naturels d'intérêt communautaire et/ou habitats d'espèces - Incitation des exploitants de carrière à maintenir ou créer des conditions écologiques favorables aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- La charte Natura 2000	
Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats d'intérêt communautaire : - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*) - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210) Habitats (autre): - Carrière	Espèces remarquables : A compléter	- Chiroptères fissuricoles Espèces remarquables : - Proserpine - Damier de la Succise
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
La mesure concerne la carrière en activité, localisée à l'extrême nord-est du site et pouvant avoir des répercussions sur les habitats naturels d'intérêt communautaire environnants.			15,81 ha

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>L'activité d'extraction de granulats occupe une faible surface sur le site. Elle entraîne une modification des habitats naturels en créant de nouvelles conditions écologiques. Ces dernières pourraient être mises à profit pour initier la reconstitution d'habitats naturels d'intérêt communautaire ou favorables aux espèces fissuricoles. Cette activité est déjà soumise aux réglementations de la DRIRE et à différents arrêtés préfectoraux précisant les conditions d'exploitation, qui doit se faire dans le respect de l'environnement.</p> <p>1) Information et sensibilisation des carriers Prévoir la rencontre des carriers, des propriétaires de terrains et des services de l'Etat pour une sensibilisation aux enjeux du site et à l'intérêt de prévoir un réaménagement qui soit cohérent avec la naturalité du site.</p> <p>2) Planification du réaménagement - Planifier le réaménagement afin qu'il soit favorable à une réinstallation des espèces locales et à la restauration des habitats naturels et conforme aux normes de sécurité (voir avec la DREAL) - Définir une date du début des travaux, un plan des travaux de réaménagement accompagné d'un suivi des travaux.</p> <p>3) Suivi du plan de réaménagement de la carrière - Définir un plan de gestion des milieux en cours de réhabilitation / restauration et enfin un suivi de l'évolution des milieux naturels – voir leur rapprochement avec les habitats naturels d'intérêt communautaire et des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire et remarquables s'installant sur ces milieux. - Visite annuelle permettant de constater le maintien ou la création de conditions écologiques favorables aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire du site des Falaises d'Anduze.</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle</p> <p>- Mesure d'animation : Identification des propriétaires et organisation d'une réunion de sensibilisation (voir fiche AN.01)</p> <p>- Charte Natura 2000 à travers les engagements et recommandations relatifs à la carrière</p> <p>La carrière n'est pas un habitat d'intérêt communautaire mais peut devenir un habitat d'espèces fissuricoles</p> <p>Le suivi de la carrière néanmoins ne peut bénéficier d'un financement Natura 2000.</p>

Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Réunion d'information		Mesures de réhabilitation et suivis		

Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<ul style="list-style-type: none"> - Surface de zones consommées réaménagée - Nombre et diversité d'espèces végétales et animales s'installant ou fréquentant les zones réhabilitées - Surface (nombre d'hectare) d'habitats naturels d'intérêt communautaire recrée 		<ul style="list-style-type: none"> - Travaux à vocation écologique réalisés 		
Bénéficiaires		Principaux partenaires techniques		
Carriers, Structure animatrice		DREAL, DRIRE, Union Régionale des Industries de Carrières et matériaux de construction		

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Information et sensibilisation - 1 réunion de sensibilisation (1 jour x 500 €)	500€
Estimation du coût de l'action pour 5 ans	500,00 €

CS01	Concevoir des panneaux et une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site		Ordre de Priorité ***
Objectif(s) de développement durable	- Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- La charte Natura 2000 - Le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) - La charte signalétique des espaces naturels gardois	
Habitats et espèces concernés	Habitats	Espèces végétales	Espèces animales
	L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire, remarquables et ordinaires		
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
L'ensemble du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze »			536 ha

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en oeuvre
<p>1) Création d'un groupe de travail pour l'élaboration des panneaux. Ce groupe sera composé de la structure animatrice et des collectivités locales.</p> <p>Il aura pour mission de spécifier le cahier des charges pour la réalisation des panneaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'une cohérence entre les signalétiques de la communication locale - Identifier le nombre de panneaux et leur emplacement - Identifier les informations devant figurer sur les panneaux (information sur les enjeux forts du site, quelques règles de bonne conduite) 	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle – Mesure d'animation (voir la fiche AN01)</p>
<p>2) Réalisation de panneaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du message et choix iconographique (validé par le groupe de travail) - Montage graphique des panneaux - Fabrication des panneaux - Installation des panneaux <p>Pour le détail voir cahier des charges type A32326P- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.</p>	<p>Type de mesure : Mesure contractuelle - Mesure de communication et de sensibilisation.</p> <p>La réalisation de panneaux peut être financée par un contrat Natura 2000 non agricole non forestier (financement à 100%)</p>
<p>3) Réalisation d'une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site (selon la plaquette type de la DREAL)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des textes et choix iconographique - Montage graphique de la plaquette - Tirage de la plaquette - Distribution <p>Le groupe de travail pourra également s'exprimer sur les informations qu'il souhaite faire apparaître dans la plaquette (enjeux écologiques à valoriser, bons comportements à faire connaître...) et également définir le ton de la sensibilisation et les publics visé (ensemble des usagers).</p> <p>Distribution d'une partie des plaquettes par la structure animatrice auprès des propriétaires et acteurs locaux directement concernés par le site lors des rencontres prévues dans le cadre des actions d'animation.</p> <p>Mise à disposition des autres plaquettes aux administrés des communes de Boisset-et-Gaujac, Anduze, Générargues, Bagard et Tornac, puis dans les offices de tourisme.</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure de communication et de sensibilisation.</p> <p>Financement : par la mesure 323A axe 3 du PDRH, financement à hauteur de 80%, si le coût de l'action reste sous le seuil des 4000€</p>

Durée programmée	5 ans
Calendrier de réalisation	
Année 1	Année 2
Année 3	Année 4
Année 5	
- Création d'un groupe de travail pour	- Pose des panneaux et distribution des plaquettes

l'élaboration des panneaux et de la plaquette - Réalisation des panneaux et des plaquettes	- Entretien des panneaux et réédition de plaquettes si nécessaire
---	---

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
	- Maquette des panneaux et des plaquettes - Factures de fabrication des panneaux et de reproduction des plaquettes
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'oeuvre potentiel(s)
Structure animatrice,	Association de protection de la nature, Bureau d'étude ou agence de communication...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Création d'un groupe de travail pour l'élaboration des panneaux	Prévu dans l'animation - voir la fiche AN01
Réalisation de panneaux : - Rédaction du message (3 jours à 500€ = 1500€ avec une demande bien élaboré par le groupe de travail et comprenant des aller/retour avec le groupe de travail) - Montage graphique des panneaux (2 jours à 500€ = 1000€ avec les éléments iconographiques et la charte graphique fournis par le groupe de travail) - Fabrication des panneaux (X panneaux x 800€/panneau) - Installation des panneaux (2 à 3 jours en fonction du nombre de panneaux à 500€/jour + les matériaux pour l'installation)	A définir selon les décisions prises par le groupe de travail
Réalisation d'une plaquette - Rédaction des textes et choix iconographique par la structure animatrice (500€) - Montage graphique de la plaquette - Tirage de la plaquette - Distribution	A définir selon les attentes du groupe de travail
Ne peut être estimé à ce jour du fait du manque de données sur les attentes du client	
Estimation du coût de l'action pour 5 ans	
.... €	

CS02	Mettre en œuvre des actions de communication	Ordre de Priorité **
Objectif(s) de développement durable	- Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000	
Documents visés		Mesure à coordonner avec :
DOCOB		- Autres fiches mesures de communication et sensibilisation du DOCOB - Le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) - La charte signalétique des espaces naturels gardois
Habitats et espèces concernés :	Habitats	Espèces végétales
	L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire, remarquables et ordinaires	
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire estimé :
L'ensemble du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze »		536 ha

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Il s'agit d'informer les habitants, usagers et gestionnaires des milieux naturels du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'état d'avancement de l'élaboration ou/et de la mise en œuvre des mesures du DOCOB ; - les bonnes expériences de gestion ayant permis la conservation d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire ; - les résultats des suivis ; - la participation des acteurs des territoires concernés... <p>Cet outil d'information peut susciter l'adhésion des acteurs locaux aux objectifs des sites Natura 2000 et à une participation à leur gestion.</p> <p>Pour informer les acteurs du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze sur l'état d'avancement et la mise en œuvre du DOCOB et la vie du site, il est proposé la réalisation d'une lettre Natura 2000, ou bien encore la parution d'articles dans la presse locale ou bien sur le site internet de la structure animatrice.</p> <p>Contenu Suite à la réalisation des bilans annuels du site et à leur validation par le comité de pilotage (COPIL), il pourrait être proposé de faire une synthèse des principales réalisations. D'autres informations pourront aussi être transmises par la lettre Natura 2000 ou par des articles à paraître dans la presse locale ou sur un site internet.</p> <p>Format : 4 pages A5 (1 A4 plié en deux) Impression couleur Papier recyclé Avec photos et illustrations</p> <p>Moyen de communication du bulletin Sur papier recyclé Sur internet / via le site de la structure animatrice</p> <p>Nombre de parution/année : Au moins une fois par année</p> <p>Mise en ligne sur internet : Mise en ligne sur le site internet de la structure animatrice et/ou de la structure porteuse</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle – Mesure de communication et de sensibilisation</p> <p>Financement : par la mesure 323A axe 3 du PDRH, financement à hauteur de 80%, si le coût de l'action reste sous le seuil des 4000€</p>

et/ou des collectivités locales du bulletin et des articles de presse.	
--	--

Durée programmée	6 ans				
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
X	X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lettres distribuées - Nombre de demandes pour la réception de la lettre - Nombre de consultation de la lettre sur internet
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'œuvre potentiel(s)
Structure animatrice	Structure animatrice, Association de protection de la nature, Bureau d'étude ou agence de communication, imprimeur.....

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Création et diffusion d'une lettre Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des articles, sélection des illustrations et mise en page du document (2 jours/an) déjà prévu dans l'animation du site – voir fiche AN01 - Budget pour l'achat de photos (100€/an x 6 ans) - Mettre en page le document (500€/jour x 1 jours/an x 6 ans) - Editer les bulletins d'informations (1000 exemplaires/an x 600 € TTC/1000 exemplaires/an x 6 ans) - Envoyer les bulletins aux acteurs locaux et membres du comité de pilotage (élus, administrations, partenaires techniques, particuliers) (1200 exemplaires/an x 175 € TTC/ 1200 exemplaires/an x 6 ans // 100 exemplaires seront distribués par la structure animatrice lors d'événements) - Mise à disposition des autres bulletins dans les mairies et offices de tourisme 	Voir fiche AN01 600€ 3 000€ 3 600€ 1 050€
Estimation du coût de l'action (avec une parution sur support papier) pour 6 ans	8 250€

SC01	Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires	Ordre de Priorité ***
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux - Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique - Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés - Préservation des éboulis calcaires méditerranéens - Préservation des falaises de la Porte des Cévennes et de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale - Conservation et gestion de la chênaie verte 	
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des 0,89 ha de pelouses Brome subméditerranéenne - Maintien des 47,7 ha de pelouses à Brachypode rameux dans un état de conservation moyen à bon - Maintien des 347,9 ha de forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> dans un état de conservation bon à excellent - Maintien des 6,45 ha d'éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles dans un bon état de conservation - Préservation des 21,09 ha de pentes rocheuses calcaires à végétation chasmophytique dans un bon état de conservation - Maintien de la qualité physico-chimique des eaux du réseau karstique qui conditionne l'existence de cet habitat naturel prioritaire - Prévention de toutes altérations ou dégradations physiques des formations de travertins <p>Globalement il s'agit d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées pour le maintien ou la restauration des habitats naturels et d'améliorer les connaissances sur l'écologie des ces habitats.</p>	

Documents visés	Mesure à coordonner avec :
DOCOB	

Habitats et espèces concernés	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats naturels d'intérêt communautaire - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*) - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (7220*) - Grottes non exploitées par le tourisme (8310) - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130) - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210) - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)	Sans objet	Sans objet
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze »		536 ha	

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en oeuvre
Le suivi des habitats naturels à enjeu fort ou modéré permettra de vérifier la réussite des opérations de gestion mises en place et de rectifier les cahiers des charges si nécessaire lors de la révision du document d'objectifs (tous les 6 ans). Mais il aura aussi pour intérêt de mieux comprendre l'évolution naturelle des formations végétales.	
1) Suivi des milieux ouverts : pelouses à Brome subméditerranéenne et pelouses à Brachypode rameux.	Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances

<p>Opérations sur l'ensemble des parcelles (contractualisées ou non) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des habitats et révision de leur cartographie à réaliser tous les 5 ans; - Evaluation de l'état de conservation à tous les 5 ans, adapter la méthode en cours de développement par le CEN LR (en collaboration avec la DDAF de Lozère). La méthode devrait être finalisée en septembre 2010. <p>Les inventaires botaniques et la caractérisation des habitats naturels permettront de comparer les résultats à ceux des diagnostics précédents. La période la plus propice pour ces inventaires est mai-juin en fonction des conditions climatiques.</p>	<p>scientifiques Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>
<p>2) Suivi des forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i></p> <p>Opérations sur l'ensemble des parcelles (contractualisées ou non) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire de l'habitat et révision de sa cartographie à réaliser tous les 5 ans - Evaluation de l'état de conservation à tous les 5 ans 	<p>Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>
<p>3) Suivi des milieux rocheux : éboulis calcaires méditerranéens et pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique.</p> <p>Opérations à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des inventaires tous les 5 ans - Bioévaluation des habitats rupestres (renseignant sa typicité, sa représentativité, sa vulnérabilité et son état de conservation) tous les 5 ans 	<p>Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>
<p>4) Suivi des sources pétrifiantes avec formation de travertins et du réseau karstique : grottes non exploitées par le tourisme et sources pétrifiantes</p> <p>Suivi de la qualité de l'eau du réseau karstique et de l'état de conservation des sources pétrifiantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite annuelle estivale sur le site des sources pétrifiantes pour s'assurer de leur intégrité physique et écologique - Veille permanente sur les conditions générales de la qualité des eaux karstiques 	<p>Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.</p>

Durée programmée		6 ans				
Calendrier de réalisation						
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Suivi des milieux ouverts					X	
Suivi de la forêt de chênaie verte			X		X	X
Suivi des milieux rocheux					X	
Suivi des sources pétrifiantes	X	X	X	X	X	X

<p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des habitats naturels d'intérêt communautaire : typicité, représentativité... - Taux de recouvrement des habitats naturels d'intérêt communautaire - Etat de conservation des habitats naturels suivis 	<p>Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire - Rapports sur les résultats des suivis - Note de synthèse annuelle sur l'état de conservation des formations de travertins
<p>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</p> <p>Structure animatrice, CBN, DDTM, DREAL...</p>	<p>Maître(s) d'œuvre potentiel(s)</p> <p>Association de protection de la nature, Bureau d'étude, CEN LR, Conservatoire Botanique méditerranéen, laboratoire universitaire...</p>

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles

Nature des opérations	Coût
Suivi des milieux ouverts <ul style="list-style-type: none"> – inventaires et cartographie (500 € x X jours / 6 ans) – rédaction des bilans (500 € x X jours / 6 ans) 	
Suivi de la forêt de chênaie verte <ul style="list-style-type: none"> – inventaires et cartographie (500 € x X jours / 6 ans) – rédaction des bilans (500 € x X jours / 6 ans) 	
Suivi des milieux rocheux <ul style="list-style-type: none"> – inventaires et cartographie (500 € x X jours / 6 ans) – rédaction des bilans (500 € x X jours / 6 ans) 	
Suivi des sources pétifiantes <ul style="list-style-type: none"> – visite annuelle (500€ x 1 jour x 6 ans) – rédaction des bilans (500 € x X jours / 6 ans) 	
Estimation du coût de l'action pour 6 ans	€

SC02	Réaliser des inventaires et études complémentaires sur les habitats naturels d'intérêt communautaire		Ordre de Priorité ***
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique - Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés - Conservation et gestion de la chênaie verte - Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site 		
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des 347,9 ha de forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> dans un état de conservation bon à excellent - Maintien de la qualité physico-chimique des eaux du réseau karstique qui conditionne l'existence de cet habitat naturel prioritaire - Prévention de toutes altérations ou dégradations physiques des formations de travertins 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- Les mesures GH02, GH04 et SC01	
Habitats et espèces concernés	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats naturels d'intérêt communautaire <ul style="list-style-type: none"> - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (7220)* - Grottes non exploitées par le tourisme (8310) - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340) 	Sans objet	Chiroptères : <ul style="list-style-type: none"> - Murin à oreilles échancrées (1321) Et potentiellement : <ul style="list-style-type: none"> - Lucane Cerf Volant (1083) - Grand capricorne (1088)
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire estimé :	
Les sources pétrifiantes, le réseau karstique et la forêt de chênaie verte du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze			

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
1) Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire complémentaire (faune et flore) des secteurs les moins accessibles de la chênaie verte (la première année) ; Pour les insectes : visites de terrain par un expert entomologiste : prospections des habitats en mai, début juillet et fin août. Identification des espèces des différents groupes - Cartographie des zones les plus intéressantes et des espèces patrimoniales. Définition des mesures de gestion adaptées à la préservation de ces espèces. 	Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques, finançable sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.
2) Sources pétrifiantes avec formation de travertins: <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de sources pétrifiantes supplémentaires (communication au Conservatoire Botanique méditerranéen de la découverte de toute nouvelle source pétrifiante) - Etude de la bryoflore (mousses et hépatiques) caractéristique de cet habitat 	Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques, finançable sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.
3) Réseau karstique souterrain (sous-division de l'habitat naturel d'intérêt communautaire grottes non exploités par le tourisme) <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des investigations sur le réseau karstique pour connaître les cheminements des eaux qui alimentent ce type d'habitat - Rechercher et explorer de nouveaux phénomènes karstiques afin de mieux connaître la faune associée et avoir plus de précisions sur la composition de ces biocénoses - Etudier les réseaux souterrains et phénomènes karstiques afin de pouvoir décrire les différents habitats (étude hydrogéologique) 	Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques, finançable sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.

- Publier les résultats des études	
------------------------------------	--

Durée programmée		6 ans				
Calendrier de réalisation						
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Forêt de chênaie verte	X		X			X
Sources pétrifiantes	X	X	X	X	X	X
Réseau karstique	X	X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
- Evolution des habitats naturels d'intérêt communautaire : typicité, représentativité... - Taux de recouvrement des habitats naturels d'intérêt communautaire - Etat de conservation des habitats naturels suivis	- Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire - Rapports sur les résultats des études et inventaires - Bilan annuel des recherches démontrant la découverte de nouvelles cavités et d'espèces remarquables (descriptif technique, coût, résultats des médiations avec les propriétaires des lieux)
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'œuvre potentiel(s)
Structure animatrice, CBN, DDTM, DREAL...	Association de protection de la nature, Bureau d'étude, CDS 30, CEN LR, Conservatoire Botanique méditerranéen, laboratoire universitaire, autres scientifiques spécialistes des réseaux souterrains...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Forêts de chênaie verte - inventaires et cartographie (500 € x X jours / 6 ans) - rédaction des bilans (500 € x X jours / 6 ans)	
Sources pétrifiantes - recherche de sources pétrifiantes supplémentaires - étude de la bryoflore - rédaction des bilans	
Réseau karstique souterrain - Aide financière et technique à la recherche - Aide à la publication des résultats	2 000 1 000
Estimation du coût de l'action pour 6 ans	
€	

SC03	Réaliser des études comparatives sur la biodiversité des forêts vieillissantes et des forêts en exploitation adaptée		Ordre de Priorité ***
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation et gestion de la chênaie verte - Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site 		
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des 347,9 ha de forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> dans un état de conservation bon à excellent 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- La mesure GH04 et SC01	
Habitats et espèces concernés	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales	Espèces animales
	Habitats naturels d'intérêt communautaire - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)	Sans objet	Chiroptères : - Murin à oreilles échancrées (1321) Et potentiellement : - Lucane Cerf Volant (1083) - Grand capricorne (1088)
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire estimé :	
Les forêts de chêne vert de l'ensemble du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze		347,90 ha	

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
Différents modes de gestion sylvicoles sont proposés sur le site. Il est impératif d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées pour le maintien ou la restauration de cet habitat naturel. Il convient par ailleurs d'effectuer une étude comparative entre les peuplements vieillissants et les peuplements gérés en taillis afin de connaître la pratique la plus favorable en terme de biodiversité. Des études phytoécologiques seront réalisées dans le but d'expliquer l'éventuelle variabilité floristique observée dans la chênaie (études réalisées en années 3 et 6). En effet, la chênaie présente sur le site Natura 2000 tend à évoluer, avec ou sans intervention humaine.	Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), à hauteur de 80%.

Durée programmée	6 ans					
Calendrier de réalisation						
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Etudes phytoécologiques			X			X

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'habitat naturel d'intérêt communautaire : typicité, représentativité... - Taux de recouvrement de l'habitat naturel d'intérêt communautaire - Etat de conservation de l'habitat naturel suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie de l'habitat naturel d'intérêt communautaire - Rapports sur les résultats des études phytoécologiques - Comparaison des surfaces de forêts vieillissantes /surfaces de forêts en exploitation adaptée
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'œuvre potentiel(s)
Structure animatrice, CBN, DDTM, DREAL...	Association de protection de la nature, Bureau d'étude, CEN LR, Conservatoire Botanique méditerranéen, laboratoire universitaire, ...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Forêts de chênaie verte <ul style="list-style-type: none"> – cartographie (500 € x X jours / 6 ans) – études phytoécologiques (500€ x X jours x 2 ans) – rédaction des bilans (500 € x X jours / 6 ans) 	
Estimation du coût de l'action pour 6 ans	€

SC04	Etude de la fréquentation humaine sur le site	Ordre de Priorité **
Objectif(s) de développement durable	- Concilier la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, le maintien des activités de pleine nature et l'accueil du public	
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir dans un bon état de conservation les 6,45 ha d'éboulis calcaires et les 21,09 ha de pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique - Conserver le bon état de conservation des éboulis et des falaises, habitats d'espèces patrimoniales comme la Centaurée tachetée, la Silène saxifrage, l'Epervière étoilée et l'Alsine changeante 	
Documents visés		Mesure à coordonner avec :
DOCOB		- La Charte Natura 2000
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et les espèces remarquables	
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire estimé :
L'ensemble du site Natura 2000 des « Falaises d'Anduze »		536 ha

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Actuellement, la fréquentation humaine sur le site Natura 2000 des Falaises d'Anduze ne semble pas porter atteinte aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Néanmoins, il apparaît important d'étudier la fréquentation humaine du site et de suivre son évolution pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mieux définir les modalités d'accueil du public, en conservant la pratique des activités humaines, • préserver les milieux naturels et les espèces. <p>Cette étude de la fréquentation permet d'avoir des données sur les entrées et les visiteurs à des points fixes d'observation localisés aux principaux accès du site, et de connaître ainsi les secteurs les plus fréquentés. Elle permet également d'avoir des données sur la variation de la fréquentation selon les différentes saisons, et d'acquérir des connaissances sur la fréquentation aux périodes clés du cycle des habitats naturels, de la flore et de la faune (période de floraison, période de repos, etc.). Il s'agit d'une étude qualitative et quantitative de la fréquentation croisant observation et enquête.</p> <p>1) Mise en place d'un protocole d'étude de la fréquentation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les postes d'observations : postes fixes définies aux principales entrées du site - Réaliser cette campagne d'observation sur une journée (de 9h à 18h) 3 fois dans l'année (été, hiver, printemps); 2 équipes se relayant au cours de la journée sur un même point d'observation - Compter les entrées du site - Déterminer la classe d'âge des visiteurs (enfants, adolescents, adultes, familles, seniors) - Qualifier le mode de déplacement des visiteurs (à pied, à cheval, à vélo, en voiture, en quad, à moto, etc.) - Identifier les éventuels accessoires transportés - Réaliser une enquête de fréquentation (fréquence de visite du site, raisons de la visite, connaissance du statut du site, appréciation du site, etc.) (cf. le questionnaire joint à la fin de cette fiche) - Noter toute autre observation sur le site (autre activité) : les jumelles seront utilisées afin d'observer le site à partir du poste d'observation. <p>2) Suivi de l'évolution de la fréquentation</p> <p>Répéter le protocole ci-dessus au bout de 4 ans afin de connaître l'évolution de la</p>	<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques</p> <p>Mesure pouvant être réalisée grâce à des financements Natura 2000 ou des collectivités locales.</p>

<p>fréquentation et de vérifier l'effet des opérations liées à l'accueil du public et à la protection des habitats sensibles de la réserve.</p> <p>En parallèle à l'étude de la fréquentation, il est nécessaire de mettre en place une base de données permettant de conserver les données de l'étude et du suivi de la fréquentation.</p>	
---	--

Durée programmée		6 ans				
Calendrier de réalisation						
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Etude de la fréquentation	Réalisation de l'étude			Suivi de l'évolution de la fréquentation		

Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)				
<ul style="list-style-type: none"> - Etat de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces - Effectifs d'espèces 		<ul style="list-style-type: none"> - Données de campagne de comptage - Résultats des enquêtes - Photos de la fréquentation - Rapport de l'étude - Bilan des suivis de l'évolution de la fréquentation - Bilan du suivi de l'évolution des habitats naturels et des espèces à enjeu 				
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)			
Structure animatrice, DDTM, DREAL...			Association de protection de la nature, Bureau d'étude, Collectivités...			

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Étude de la fréquentation par observation et enquête <ul style="list-style-type: none"> - Observations : l'opération sera réalisée par les agents des collectivités 3 agents sur 3 jours / an, 2 fois en 6 ans - Analyse et production d'un bilan : l'opération sera réalisée par les agents des collectivités 1 agent sur 1,5 jours / an, 2 fois en 6 ans 	
Estimation du coût de l'action pour 6 ans	€

Exemple de questionnaire pour une Mini-Enquête

1- Pourquoi venez-vous sur le site d'Anduze ?

- Vacances
- Habitants des communes environnantes en balade
- Acteurs du site (fin du questionnaire)

2- Venez-vous souvent sur ce site ?

- Tous les jours
- Fréquemment (ex : toutes les semaines, toutes les deux semaines, toutes les mois, tous les deux mois, etc.)
- Régulièrement (ex : tous les 3 mois, tous les ans...)
- Visite occasionnelle (première visite - visite de passage)

3- Comment avez-vous connu cet endroit ?

- L'office du tourisme, les guides touristiques
- Les amis ou la famille
- Le hasard

4- Savez-vous que ce site est un site Natura 2000 ?

- Oui

- Non

5- Qu'est ce qui vous plait sur ce site ?

VI.2. CAHIERS DES CHARGES

Les opérations décrites dans les cahiers des charges types suivants peuvent mobiliser des crédits liés à la mise en œuvre des contrats Natura 2000.

Les 11 cahiers des charges types qui suivent fournissent les informations de bases pour la définition des contrats. Cette information doit être affinée à la parcelle au moment de la rédaction du contrat.

	Libellé du cahier des charges	Code	Fiches Mesures concernées
1	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	A32301P	GH01
2	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	A32303R	GH01
3	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	A32303P	GH01
4	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	A32304R	GH01
5	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	A32305R	GH01
6	Entretien des habitats par gestion pastorale avec élimination des rejets et autres végétaux indésirables	LR_ANDUZ_P1	GH01
7		LR_ANDUZ_P2	GH02
8	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès	A32324P	GH02
9	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	A32326P	GH02 ; GH03
10	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F22712	GH04
11	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	F22714	GH04

Grille de lecture des cahiers des charges

« NUMERO ET NOM DU SITE NATURA 2000 »	INTITULE DE LA MAET OU DE L'ACTION Modalité de mise en œuvre : Type de contrat (Forestier – agricole – non agricole non forestier)	Code de la mesure ou de l'action Ex : A32304R
Enjeux et objectifs		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	<i>Liste des habitats et espèces de la flore et la faune justifiant l'action</i>	
Etat de conservation des habitats et des espèces	<i>A maintenir et/ou à restaurer</i>	
Principe et objectifs	<i>Objectifs visés dans le DOCOB</i>	
Justifications	<i>Ex : ces habitats naturels d'intérêt communautaire sont un enjeu modéré sur le site, ils sont menacés par la fermeture du milieu</i>	
Effets attendus	<i>Ex : Maintien de 80% de ces habitats en surface ouverte</i>	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	<i>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d'un DOCOB opérationnel (c'est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL). <i>Apporter plus de précision que dans la fiche mesure. (ex : les parcelles agricoles déclarées à la PAC)</i></i>	
Bénéficiaires	<i>Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. <i>Ex : les exploitants forestiers</i></i>	
Description de l'action et engagements		
Description	<i>Description rapide de l'action ou de la MAET <i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</i> <i>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</i></i>	
Engagements rémunérés	<i>Liste des engagements rémunérés <i>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations.</i></i>	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	<i>Ex : période de travaux à respecter.</i>	
Engagements non rémunérés	<i>Liste des engagements non rémunérés</i>	
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre		
Durée du contrat	<i>Ex : 5 ans</i>	
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	<i>Ex : diagnostic pastoral et environnemental à la parcelle</i>	
Financement	<i>Indiquer le code de la mesure et le taux de financement ou/et le montant de l'aide <i>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</i></i>	
Financeurs potentiels	<i>Europe (x %), Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ; Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer) (x %), Autres collectivités et organismes (x %)...</i>	
Modalités de versement des aides	<i>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. <i>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</i></i>	
Contrôles		

Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction</p> <p>Contrôle sur place : Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM)</p> <p>Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)</p>
Suivis	
Indicateurs de suivi	Indicateurs à reporter dans la fiche mesure
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs à reporter dans la fiche mesure
Estimation du coût	
Estimation par opération	Calcul des aides ou des coûts estimés qui sont à reporter dans la fiche mesure
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<p>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

<p align="center">Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »</p>	<p>CHANTIER LOURD DE RESTAURATION DE MILIEUX OUVERTS PAR DEBROUSSAILLAGE</p> <p>Modalité de mise en œuvre : contrat Natura 2000 non agricole, non forestier</p>	<p align="center">A32301P</p>
<p>Enjeux et objectifs</p>		
<p>Habitats et espèces d’intérêt communautaire justifiant l’action</p>	<p>Habitats d’intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*) 	
<p>Etat de conservation des habitats et des espèces</p>	<p>Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.</p>	
<p>Principe et objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 	
<p>Justifications</p>	<p>Les milieux ouverts du site Natura 2000 sont constitués des deux habitats naturels d’intérêt communautaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>), qui représentent néanmoins une faible surface et un enjeu modéré sur le site • des parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>, habitat d’intérêt communautaire et prioritaire qualifié d’enjeu modéré sur le site. <p>Cette mesure vise l’ouverture de surfaces abandonnées par l’agriculture et moyennement à fortement embroussaillées. Pour le moment, ces habitats ne sont pas concernés par cette mesure. Cependant, celle-ci pourrait être préconisée à moyen terme dans le cas où les autres mesures de gestion pastorale, fauche et débroussaillage léger s’avèreraient insuffisantes.</p>	
<p>Effets attendus</p>	<p>La restauration de l’état de conservation des habitats naturels passe par une gestion favorable au maintien des stades herbacées, notamment la lutte contre la colonisation des ligneux.</p>	
<p>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</p>		
<p>Parcelles et emprises</p>	<p>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d’un DOCOB opérationnel (c’est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL).</p> <p>Cette mesure concerne les parcelles non agricoles (non déclarées à la PAC)</p>	
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</p> <p>Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, collectivités, communes, propriétaires...</p>	
<p>Description de l’action et engagements</p>		
<p>Description</p>	<p>Cette mesure est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation du site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Elle s’applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.</p> <p>Les modalités de gestion après le chantier d’ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.</p> <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l’aide peut être exigé. N.B. : Chaque contrat peut faire l’objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</p>	
<p>Engagements rémunérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Abattage des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des tourradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d’expert - Toute autre opération concourant à l’atteinte des objectifs de l’action est éligible sur avis du service instructeur <p>L’itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations.</p>	

Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Période de fauche : 1er septembre à mars, pour éviter la période de reproduction des oiseaux et la période de végétation)
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	
Financement	Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier : - Action : 32301P Taux de financement : - FEADER: 50% - Etat (MEEDDM): 50% Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.
Contrôles	
Points de contrôle	Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction Contrôle sur place* : - Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire : vérification de l'existence et tenue du cahier d'enregistrement - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, etc.) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente * Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM). Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement)
Suivis	
Indicateurs de suivi	- Surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux sous contrat - Ratio surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux contractualisée / surface de ces habitats naturels contractualisable (surface inventoriée dans le diagnostic écologique du Docob) - Surface de parcelles embroussaillées remises en pelouses sèches ou parcours substeppiques
Indicateurs d'évaluation	- Surface relative des habitats naturels d'intérêt communautaire concernés - Amélioration de l'état de conservation des pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux et de leur typicité - Evolution de la végétation par rapport à l'état initial
Estimation du coût	
Estimation par opération	Sur devis
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants : - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

<p align="center">Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »</p>	<p align="center">GESTION PASTORALE D’ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS DANS LE CADRE D’UN PROJET DE GENIE ECOLOGIQUE</p> <p>Modalité de mise en œuvre : contrat Natura 2000 non agricole, non forestier</p>	<p align="center">A32303R</p>
<p>Enjeux et objectifs</p>		
<p>Habitats d’intérêt communautaire et/ou habitats d’espèces justifiant l’action</p>	<p>Habitats d’intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*) 	
<p>Etat de conservation des habitats et des espèces</p>	<p>Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.</p>	
<p>Principe et objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 	
<p>Justifications</p>	<p>Les milieux ouverts du site Natura 2000 sont constitués des deux habitats naturels d’intérêt communautaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>), qui représentent néanmoins une faible surface et un enjeu modéré sur le site • des parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>, habitat d’intérêt communautaire et prioritaire qualifié d’enjeu modéré sur le site. <p>Les pelouses à Brome subméditerranéenne sont en cours d’évolution et de fermeture. Le recouvrement et la hauteur de végétation sont donc importants, avec une dominance des hautes graminées, ce qui limite la persistance des espèces annuelles tout comme la diversité floristique. En l’absence de pâturage (ou d’écobuage), ce type de pelouse évolue très rapidement vers les formations de fourré à Buis et Prunellier, puis vers la chénaie pubescente.</p> <p>En raison de l’abandon des activités pastorales, les pelouses à Brachypode rameux n’occupent plus que de petites surfaces ou bien se retrouvent en sous-strate de la végétation ligneuse de garrigue. Ces pelouses sont également en cours de fermeture, notamment marquée par une recolonisation de petits ligneux comme le Thym vulgaire. En l’absence de pression de pâturage, le processus de recolonisation peut être rapide et conduire aux premiers stades de garrigues.</p> <p>Les pelouses d’intérêt communautaire du site sont donc menacées par l’évolution rapide des ligneux en raison de l’absence d’une gestion favorable au maintien des stades herbacés. Une gestion pastorale adaptée, par exemple en complément d’une action de fauche ou débroussaillage, permettra de contenir l’embroussaillage et de conserver des milieux plus bas. L’entretien par un pâturage de type ovin est préconisé.</p> <p>Cette mesure a pour objectif de maintenir ouverts les habitats naturels d’intérêt communautaire et de permettre aux habitats en état de conservation moyen de se restaurer, et aux habitats en bon état de se maintenir.</p>	
<p>Effets attendus</p>	<p>Restauration et maintien de l’état de conservation des habitats naturels.</p> <p>Le pâturage extensif permet de respecter l’écologie des milieux naturels pâturés et de préserver leurs caractéristiques (maintien de la structure du sol et des espèces végétales appétentes...).</p> <p>Le recours aux ovins présente un avantage pour le maintien de l’état de conservation des habitats naturels. Le troupeau ovin, qui peut être facilement conduit par un berger, peut donc être employé pour gérer ces zones de pelouses non clôturées. En effet, en milieu de garrigues, un troupeau d’ovins se montre capable d’exploiter des zones fortement embroussaillées (60% de recouvrement arbustif) et même jusqu’à 80% si les arbustes ne dépassent pas 40 cm (cf. CERPAM). Le pâturage ovin permet une bonne gestion des refus.</p>	
<p align="center">Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</p>		
<p>Parcelles et emprises</p>	<p>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d’un DOCOB opérationnel (c’est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL), non déclaré à la PAC.</p> <p>Les parcelles non agricoles, soit au moins 49 ha</p>	
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</p> <p>Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, collectivités, communes, propriétaires...</p>	

Description de l'action et engagements	
Description	<p>Mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsqu'aucun agriculteur n'est présent sur la parcelle, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Adoption des pratiques pastorales aux spécificités des habitats en fonction de leurs caractéristiques écologiques. Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.</p> <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</p>
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau ; - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires...); - Suivi vétérinaire ; - Fauche des refus ; - Location grange à foin ; - Etudes et frais d'expert ; - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. <p>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</p>
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Les travaux d'entretien doivent se dérouler hors période de reproduction des oiseaux et de la floraison des espèces végétales (mars à juillet)
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation de pâturage ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales* ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie. <p>*Il sera demandé pour cette action, afin de justifier au mieux de sa mise en œuvre, de tenir un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - période de pâturage - race utilisée et nombre d'animaux - lieux et date de déplacement des animaux - suivi sanitaire - complément alimentaire apporté (date, quantité) - nature et date des interventions sur les équipements pastoraux
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	
Financement	<p>Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : 32303R <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER: 50% - Etat (MEEDDM): 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	

Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction</p> <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux de fauche réalisés par le bénéficiaire et autorisés par le présent cahier des charges) / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements/ couplé à un contrôle visuel de la réalisation des travaux lorsque possible - Contrôle du cahier de pâturage (dates d'entrées et de sorties par parcelle, avec chargement correspondant) / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements et de la concordance des engagements du cahier des charges avec le plan de gestion et l'état des surfaces - Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies) <p>* Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM). Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement)</p>
Suivis	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux sous contrat et exploitée par les animaux - Ratio surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux contractualisée / surface de ces habitats naturels contractualisable (surface inventoriée dans le diagnostic écologique du Docob) - Dates de pâturage - Chargement instantané (effectif présent sur l'unité de gestion ou clos) aux différentes périodes de pâturage - Lieux d'affouragement (si pratiqué) et d'abreuvement
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'état de conservation des pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux et de leur typicité - Taux de recouvrement des ligneux bas (à fixer en fonction du diagnostic) - Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (décrit dans le diagnostic - cortèges floristiques : nature des espèces et recouvrements, nombre d'espèces) - Indices de détérioration localisés : trace de surpâturage, embroussaillage
Estimation du coût	
Estimation par opération	Sur devis
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<p>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

<p align="center">Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »</p>	<p>EQUIPEMENTS PASTORAUX DANS LE CADRE D’UN PROJET DE GENIE ECOLOGIQUE</p> <p>Modalité de mise en œuvre : contrat Natura 2000 non agricole, non forestier</p>	<p align="center">A32303P</p>
<p>Enjeux et objectifs</p>		
<p>Habitats d’intérêt communautaire et/ou habitats d’espèces justifiant l’action</p>	<p>Habitats d’intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*) 	
<p>Etat de conservation des habitats et des espèces</p>	<p>Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.</p>	
<p>Principe et objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 	
<p>Justifications</p>	<p>Les milieux ouverts du site Natura 2000 sont constitués des deux habitats naturels d’intérêts communautaires suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>), qui représentent néanmoins une faible surface et un enjeu modéré sur le site • des parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>, habitat d’intérêt communautaire et prioritaire qualifié d’enjeu modéré sur le site. <p>Les pelouses à Brome subméditerranéenne sont en cours d’évolution et de fermeture. Le recouvrement et la hauteur de végétation sont donc importants, avec une dominance des hautes graminées, ce qui limite la persistance des espèces annuelles tout comme la diversité floristique. En l’absence de pâturage (ou d’écobuage), ce type de pelouse évolue très rapidement vers les formations de fourré à Buis et Prunellier, puis vers la chénaie pubescente.</p> <p>En raison de l’abandon des activités pastorales, les pelouses à Brachypode rameux n’occupent plus que de petites surfaces ou bien se retrouvent en sous-strate de la végétation ligneuse de garrigue. Ces pelouses sont également en cours de fermeture, notamment marquée par une recolonisation de petits ligneux comme le Thym vulgaire. En l’absence de pression de pâturage, le processus de recolonisation peut être rapide et conduire aux premiers stades de garrigues.</p> <p>Les pelouses d’intérêt communautaire du site sont donc menacées par l’évolution rapide des ligneux en raison de l’absence d’une gestion favorable au maintien des stades herbacés. Une gestion pastorale adaptée, par exemple en complément d’une action de fauche ou débroussaillage, permettra de contenir l’embroussaillage et de conserver des milieux plus bas. L’entretien par un pâturage de type ovin est préconisé.</p> <p>Cette mesure a pour objectif de maintenir ouverts les habitats naturels d’intérêt communautaire et de permettre aux habitats en état de conservation moyen de se restaurer, et aux habitats en bon état de se maintenir.</p>	
<p>Effets attendus</p>	<p>Restauration et maintien de l’état de conservation des habitats naturels.</p> <p>Le pâturage extensif permet de respecter l’écologie des milieux naturels pâturés et de préserver leurs caractéristiques (maintien de la structure du sol et des espèces végétales appétentes...).</p> <p>Le recours aux ovins présente un avantage pour la conservation de l’état de conservation des habitats naturels. L’ovine qui peut être facilement conduit par un berger peut donc être employé pour gérer ces zones de pelouses non clôturées. En effet, en milieu de garrigues, un troupeau d’ovine se montre capable d’exploiter des zones fortement embroussaillées (60% de recouvrement arbustif) et même jusqu’à 80% si les arbustes ne dépassent pas 40 cm (cf. CERPAM). Le pâturage ovin permet une bonne gestion des refus.</p>	
<p>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</p>		
<p>Parcelles et emprises</p>	<p>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d’un DOCOB opérationnel (c’est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL).</p> <p>Les parcelles non agricoles, soit au moins 49 ha</p>	
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</p> <p>Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, collectivités, communes, propriétaires...</p>	
<p>Description de l’action et engagements</p>		

Description	<p>Financement des équipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, abris...) nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (restauration ou entretien d'habitats naturels d'intérêt communautaire)</p> <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</p>
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail pour l'installation des équipements - Equipements pastoraux : <ul style="list-style-type: none"> - clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries...) - abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs... - aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement, - abris temporaires - installation de passages canadiens, de portails et de barrières - systèmes de franchissement pour les piétons - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</p>
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Les travaux d'entretien doivent se dérouler hors période de reproduction des oiseaux et de la floraison des espèces végétales (mars à juillet)
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	Sans objet
Financement	<p>Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : A32303P <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER: 50% - Etat (MEEDDM): 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction - Contrôle de la remise d'un dossier de recellement des travaux réalisés <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements - Contrôle de la réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état des surfaces (vérification visuelle de la présence des équipements) - Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - Photos des travaux d'entretien et de la parcelle entretenue avant et après l'intervention <p>*Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM). Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)</p>
Suivis	

Indicateurs de suivi	Sans objet
Indicateurs d'évaluation	- Indices de détérioration localisés : trace de surpâturage, embroussaillage
Estimation du coût	
Estimation par opération	Sur devis
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

<p align="center">Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »</p>	<p align="center">ENTRETIEN DES HABITATS PAR GESTION PASTORALE AVEC ELIMINATION DES REJETS ET AUTRES VEGETAUX INDESIRABLES</p> <p align="center">Modalité de mise en œuvre : contrat Natura 2000 agricole</p>	<p align="center">LR_ANDUZ_P1</p>
<p>Enjeux et objectifs</p>		
<p>Habitats d’intérêt communautaire et/ou habitats d’espèces justifiant l’action</p>	<p>Habitats d’intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*) 	
<p>Etat de conservation des habitats et des espèces</p>	<p>Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.</p>	
<p>Principe et objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 	
<p>Justifications</p>	<p>Les milieux ouverts du site Natura 2000 sont constitués des deux habitats naturels d’intérêt communautaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>), qui représentent néanmoins une faible surface et un enjeu modéré sur le site • des parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>, habitat d’intérêt communautaire et prioritaire qualifié d’enjeu modéré sur le site. <p>Les pelouses à Brome subméditerranéenne sont en cours d’évolution et de fermeture. Le recouvrement et la hauteur de végétation sont donc importants, avec une dominance des hautes graminées, ce qui limite la persistance des espèces annuelles tout comme la diversité floristique. En l’absence de pâturage (ou d’écobuage), ce type de pelouse évolue très rapidement vers les formations de fourré à Buis et Prunellier, puis vers la chênaie pubescente.</p> <p>En raison de l’abandon des activités pastorales, les pelouses à Brachypode rameux n’occupent plus que de petites surfaces ou bien se retrouvent en sous-strate de la végétation ligneuse de garrigue. Ces pelouses sont également en cours de fermeture, notamment marquée par une recolonisation de petits ligneux comme le Thym vulgaire. En l’absence de pression de pâturage, le processus de recolonisation peut être rapide et conduire aux premiers stades de garrigues.</p> <p>Les pelouses d’intérêt communautaire du site sont donc menacées par l’évolution rapide des ligneux en raison de l’absence d’une gestion favorable au maintien des stades herbacés. Une gestion pastorale adaptée, par exemple en complément d’une action de fauche ou débroussaillage, permettra de contenir l’embroussaillage et de conserver des milieux plus bas. L’entretien par un pâturage de type ovin est préconisé.</p> <p>Cette mesure a pour objectif de maintenir ouverts les habitats naturels d’intérêt communautaire et de permettre aux habitats en état de conservation moyen de se restaurer, et aux habitats en bon état de se maintenir.</p>	
<p>Effets attendus</p>	<p>Restauration et maintien de l’état de conservation des habitats naturels.</p> <p>Le pâturage extensif permet de respecter l’écologie des milieux naturels pâturés et de préserver leurs caractéristiques (maintien de la structure du sol et des espèces végétales appétentes...).</p> <p>Le recours aux ovins présente un avantage pour le maintien de l’état de conservation des habitats naturels. Le troupeau ovin, qui peut être facilement conduit par un berger, peut donc être employé pour gérer ces zones de pelouses non clôturées. En effet, en milieu de garrigues, un troupeau d’ovins se montre capable d’exploiter des zones fortement embroussaillées (60% de recouvrement arbustif) et même jusqu’à 80% si les arbustes ne dépassent pas 40 cm (cf. CERPAM). Le pâturage ovin permet une bonne gestion des refus.</p>	
<p align="center">Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</p>		
<p>Parcelles et emprises</p>	<p>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d’un DOCOB opérationnel (c’est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL).</p> <p>Les parcelles agricoles déclarées au régime de la PAC</p>	
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</p> <p>Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires doivent être des exploitants agricoles exerçant une activité sur le site</p>	

Description de l'action et engagements	
Description	<p>Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation : Un diagnostic parcellaire (pastoral et environnemental) est exigé pour localiser les engagements de manière pertinente et/ou identifier les surfaces éligibles</p> <p>Mesure LR ANDUZ P1 : SOCLE H02 + HERBE_01 + HERBE_09 + OUVERT_02 Issu de la combinaison des 4 engagements unitaires suivants : - SOCLE H02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives - HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage - HERBE_09 : Gestion pastorale - OUVERT_02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables.</p> <p>Des équipements pastoraux nécessaires à la mise en œuvre de cette action, pourront notamment être financés.</p> <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</p>
Engagements rémunérés	<p>SOCLE H02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives - Absence de destruction des surfaces engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...) - Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation azoté totale à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral - Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation P et K totale (hors apports par pâturage) et minérale : <ul style="list-style-type: none"> • fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral, • fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral - Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique. Sauf si un désherbage chimique est préconisé pour enrayer une espèce envahissante dans le diagnostic parcellaire. - Maîtrise des refus et des ligneux, selon des méthodes pastorales adaptées : pâturage mixte, arrachage manuel, fauche, girobroyage, emploi du feu (à préciser lors du diagnostic parcellaire en fonction du projet pastoral de l'éleveur)</p> <p>HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage - Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées - Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées</p> <p>HERBE_09 : Gestion pastorale - Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale pour les surfaces engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale. - Mise en œuvre du plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées avec un suivi de l'évolution des habitats naturels (à tous les deux ans) et un ajustement des chargements et des périodes de pâturages au besoin. Ces préconisations visent le maintien ou le retour du bon état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces remarquables.</p> <p>OUVERT_02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables. - Enregistrement de l'ensemble des interventions (type d'intervention, localisation, date et outils) - Élimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables, selon les modalités définies pour le territoire: <ul style="list-style-type: none"> • Périodicité : une intervention tous les trois ans (2 fois sur 5 ans) • Méthode définie : pas de brûlage dirigée, arrachage manuelle des jeunes ligneux - Respect des périodes d'intervention autorisées</p> <p>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations. L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</p>
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	<p>Pas de travaux en période de reproduction des oiseaux et de floraison des espèces végétales, de mars à juin – juillet.</p>

Engagements non rémunérés	Sans objet
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	Diagnostic pastoral et environnemental à la parcelle
Financement	<p>MAEt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure LR_ANDUZ_P1 <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER/FEOGA : 50% - Etat : 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : 50 %)
Modalités de versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.
	Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.
Contrôles	
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des déclarations de surfaces et des déclarations annuelles d'engagement (décelable si rotation de la prairie) <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du cahier de fertilisation / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements couplé à un contrôle visuel d'absence de traces de produits phytosanitaires (SOCLE_02) - Contrôle du cahier d'enregistrement avec dates de fauche ou de broyage, matériel utilisé et modalités / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements/ couplé à un contrôle visuel de la maîtrise des refus par débroussaillage ou emploi du feu – taux de recouvrement de ligneux (SOCLE_02 et HERBE_01) - Contrôle du cahier d'enregistrement avec dates d'entrées et de sorties par parcelle, avec chargement correspondant / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements (HERBE_09) - Contrôle du plan de gestion pastorale établi par une structure agréée / comparer le cahier d'enregistrements des pratiques au plan de gestion pastorale (HERBE_09) - Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions mécaniques et manuelles pour le contrôle des rejets couplé à une vérification visuelle de la conformité de réalisation des travaux prévus et de l'élimination des rejets sur la base, le cas échéant, du référentiel photographique ou de factures éventuelles (OUVERT_02) <p>* Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM). Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (DR (ASP - Agence de service et de paiement)</p>
Suivis	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces exploitées par les animaux - Surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux sous contrat - Ratio surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux contractualisée / surface de ces habitats naturels contractualisable (surface inventoriée dans le diagnostic écologique du Docob) - Dates de pâturage - Cartographie des parcelles et surfaces traitées - Chargement instantané (effectif présent sur l'unité de gestion ou clos) aux différentes périodes de pâturage - Lieux d'affouragement (si pratiqué) et d'abreuvement - Dates des travaux d'ouverture

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Effectifs des espèces concernées - Taux de recouvrement des ligneux bas (à fixer en fonction du diagnostic) - Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (décrit dans le diagnostic - cortèges floristiques : nature des espèces et recouvrements, nombre d'espèces) - Evolution de l'état de conservation des habitats visés - Indices de détérioration localisés : trace de surpâturage, embroussaillage
Estimation du coût	
Estimation par opération	<p>Mesure LR_ANDUZ_P1 : 168,20 € /ha/an</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOCLE H02 : 63 €/ha/an - HERBE_01 : 17 €/ha/an - HERBE_09 : 53 €/ha/an - OUVERT_02 : 35,20 €/ha/an (2 fois sur 5 ans)
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<p>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »	MAINTIEN DE LA QUALITE DES EAUX Modalité de mise en œuvre : contrat Natura 2000 agricole	LR_ANDUZ_P2
Enjeux et objectifs		
Habitats d’intérêt communautaire et/ou habitats d’espèces justifiant l’action	Habitats d’intérêt communautaire : - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*)	
Etat de conservation des habitats et des espèces	Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.	
Principe et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 	
Justifications	<p>Les milieux ouverts du site Natura 2000 sont constitués des deux habitats naturels d’intérêt communautaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>), qui représentent néanmoins une faible surface et un enjeu modéré sur le site • des parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>, habitat d’intérêt communautaire et prioritaire qualifié d’enjeu modéré sur le site. <p>Les pelouses à Brome subméditerranéenne sont en cours d’évolution et de fermeture. Le recouvrement et la hauteur de végétation sont donc importants, avec une dominance des hautes graminées, ce qui limite la persistance des espèces annuelles tout comme la diversité floristique. En l’absence de pâturage (ou d’écobuage), ce type de pelouse évolue très rapidement vers les formations de fourré à Buis et Prunellier, puis vers la chênaie pubescente.</p> <p>En raison de l’abandon des activités pastorales, les pelouses à Brachypode rameux n’occupent plus que de petites surfaces ou bien se retrouvent en sous-strate de la végétation ligneuse de garrigue. Ces pelouses sont également en cours de fermeture, notamment marquée par une recolonisation de petits ligneux comme le Thym vulgaire. En l’absence de pression de pâturage, le processus de recolonisation peut être rapide et conduire aux premiers stades de garrigues.</p> <p>Les pelouses d’intérêt communautaire du site sont donc menacées par l’évolution rapide des ligneux en raison de l’absence d’une gestion favorable au maintien des stades herbacés. Une gestion pastorale adaptée, par exemple en complément d’une action de fauche ou débroussaillage, permettra de contenir l’embroussaillage et de conserver des milieux plus bas. L’entretien par un pâturage de type ovin est préconisé.</p> <p>Cette mesure a pour objectif de maintenir ouverts les habitats naturels d’intérêt communautaire et de permettre aux habitats en état de conservation moyen de se restaurer, et aux habitats en bon état de se maintenir.</p>	
Effets attendus	<p>Restauration et maintien de l’état de conservation des habitats naturels.</p> <p>Le pâturage extensif permet de respecter l’écologie des milieux naturels pâturés et de préserver leurs caractéristiques (maintien de la structure du sol et des espèces végétales appétentes...).</p> <p>Le recours aux ovins présente un avantage pour le maintien de l’état de conservation des habitats naturels. Le troupeau ovin, qui peut être facilement conduit par un berger, peut donc être employé pour gérer ces zones de pelouses non clôturées. En effet, en milieu de garrigues, un troupeau d’ovins se montre capable d’exploiter des zones fortement embroussaillées (60% de recouvrement arbustif) et même jusqu’à 80% si les arbustes ne dépassent pas 40 cm (cf. CERPAM). Le pâturage ovin permet une bonne gestion des refus.</p>	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	<p>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d’un DOCOB opérationnel (c’est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL).</p> <p>Les parcelles agricoles déclarées au régime de la PAC</p>	
Bénéficiaires	<p>Les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</p> <p>Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires doivent être des exploitants agricoles exerçant une activité sur le site</p>	
Description de l’action et engagements		

Description	<p><u>Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation :</u> Un diagnostic parcellaire (pastoral et environnemental) est exigé pour localiser les engagements de manière pertinente et/ou identifier les surfaces éligibles</p> <p><u>Mesure LR ANDUZ P1 : SOCLE H02 + HERBE_01 + HERBE_09 + OUVERT_02</u> Issu de la combinaison des 4 engagements unitaires suivants : - SOCLE H02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives - HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage - HERBE_09 : Gestion pastorale - OUVERT_02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables.</p> <p>Des équipements pastoraux nécessaires à la mise en œuvre de cette action, pourront notamment être financés.</p> <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</p>
Engagements rémunérés	<p>SOCLE H02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives</p> <p>HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage</p> <p>HERBE_09 : Gestion pastorale</p> <p>OUVERT_02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables.</p>
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	<p>Pas de travaux en période de reproduction des oiseaux et de floraison des espèces végétales, de mars à juin – juillet.</p>
Engagements non rémunérés	<p>Sans objet</p>
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	<p>5 ans</p>
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	<p>Diagnostic pastoral et environnemental à la parcelle</p>
Financement	<p>MAEt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure LR_ANDUZ_P2 <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER/FEOGA : 50% - Etat : 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	<p>Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : 50 %)</p>
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	

Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des déclarations de surfaces et des déclarations annuelles d'engagement (décelable si rotation de la prairie) <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du cahier de fertilisation / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements couplé à un contrôle visuel d'absence de traces de produits phytosanitaires (SOCLE_02) - Contrôle du cahier d'enregistrement avec dates de fauche ou de broyage, matériel utilisé et modalités / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements/ couplé à un contrôle visuel de la maîtrise des refus par débroussaillage ou emploi du feu – taux de recouvrement de ligneux (SOCLE_02 et HERBE_01) - Contrôle du cahier d'enregistrement avec dates d'entrées et de sorties par parcelle, avec chargement correspondant / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements (HERBE_09) - Contrôle du plan de gestion pastorale établi par une structure agréée / comparer le cahier d'enregistrements des pratiques au plan de gestion pastorale (HERBE_09) - Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions mécaniques et manuelles pour le contrôle des rejets couplé à une vérification visuelle de la conformité de réalisation des travaux prévus et de l'élimination des rejets sur la base, le cas échéant, du référentiel photographique ou de factures éventuelles (OUVERT_02) <p>* Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM). Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (DR (ASP - Agence de service et de paiement)</p>
Suivis	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces exploitées par les animaux - Surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux sous contrat - Ratio surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux contractualisée / surface de ces habitats naturels contractualisable (surface inventoriée dans le diagnostic écologique du Docob) - Dates de pâturage - Cartographie des parcelles et surfaces traitées - Chargement instantané (effectif présent sur l'unité de gestion ou clos) aux différentes périodes de pâturage - Lieux d'affouragement (si pratiqué) et d'abreuvement - Dates des travaux d'ouverture
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Effectifs des espèces concernées - Taux de recouvrement des ligneux bas (à fixer en fonction du diagnostic) - Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (décrit dans le diagnostic - cortèges floristiques : nature des espèces et recouvrements, nombre d'espèces) - Evolution de l'état de conservation des habitats visés - Indices de détérioration localisés : trace de surpâturage, embroussaillage
Estimation du coût	
Estimation par opération	<p>Mesure « LR_ANDUZ_P2 » : CI1 + COUVER03 + PHYTO_01 + PHYTO_05:</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOCLE H02 : 63 €/ha/an - HERBE_01 : 17 €/ha/an - HERBE_09 : 53 €/ha/an - OUVERT_02 : 35,20 €/ha/an (2 fois sur 5 ans)
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<p>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »	GESTION PAR UNE FAUCHE D’ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS Modalité de mise en œuvre : contrat Natura 2000 non agricole, non forestier	A32304R
Enjeux et objectifs		
Habitats d’intérêt communautaire et/ou habitats d’espèces justifiant l’action	Habitats d’intérêt communautaire : - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*)	
Etat de conservation des habitats et des espèces	Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.	
Principe et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 	
Justifications	<p>Les milieux ouverts du site Natura 2000 sont constitués des deux habitats naturels d’intérêts communautaires suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>), qui représentent néanmoins une faible surface et un enjeu modéré sur le site • des parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>, habitat d’intérêt communautaire et prioritaire qualifié d’enjeu modéré sur le site. <p>Les pelouses à Brome subméditerranéenne sont en cours d’évolution et de fermeture. Le recouvrement et la hauteur de végétation sont donc importants, avec une dominance des hautes graminées, ce qui limite la persistance des espèces annuelles tout comme la diversité floristique.</p> <p>En raison de l’abandon des activités pastorales, les pelouses à Brachypode rameux n’occupent plus que de petites surfaces ou bien se retrouvent en sous-strate de la végétation ligneuse de garrigue.</p> <p>Les pelouses d’intérêt communautaire du site sont essentiellement menacées par l’évolution rapide des ligneux en raison de l’absence d’une gestion favorable au maintien des stades herbacés.</p> <p>Ces habitats naturels ouverts peuvent être maintenu grâce à une gestion par le pâturage, comme vu dans les cahiers des charges précédents, ou par la pratique d’une fauche.</p>	
Effets attendus	Maintien de l’ouverture des pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux localisées sur des parcelles non agricoles et non pâturés en mettant en œuvre une fauche adaptée. Eviter l’embroussaillage et la fermeture de ces habitats naturels d’intérêt communautaire. Restauration et maintien de l’état de conservation des habitats naturels.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d’un DOCOB opérationnel (c’est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL). Les parcelles non agricoles, soit au moins 49 ha	
Bénéficiaires	Les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, collectivités, communes, propriétaires...	
Description de l’action et engagements		

Description	<p>L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole. Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu'il est jugé nécessaire par le Docob au cours du contrat (fauche annuelle, triennale, ...). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.</p> <p>La fauche doit être réalisée selon les préconisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un entretien centrifuge par passages du centre vers l'extérieur - Conserver des zones refuge (pour permettre la fuite et le repli des espèces animales) - Utiliser des engins et des vitesses (lentes) adaptés sur les zones à faible portance (matériel léger, pneus basse pression, entretien manuel) - Exporter les résidus de fauche et si possible de gyrobroyage (afin d'éviter l'effet négatif d'accumulation de matière organique : exhaussement du sol, anoxie du sédiment) - Selon les résultats du diagnostic, alterner les zones entretenues (calendrier sur 3 ans par exemple, entretien d'un tiers de la surface à chaque passage) <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</p>
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche manuelle ou mécanique - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) - Conditionnement - Transport des matériaux évacués - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</p>
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Période de fauche après la période de floraison, soit après le 20 juin en fonction des risques incendies
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	
Financement	<p>Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : A32304R <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER: 50% - Etat (MEEDDM): 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	

Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction - Contrôle de la remise d'un dossier de recollement des travaux réalisés <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions (dans la limites des travaux de fauche autorisés par le présent cahier des charges) / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements - Contrôle de la réalisation effective de la mesure par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - Photos des travaux d'entretien et de la parcelle entretenue avant et après l'intervention <p>* Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM). Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement)</p>
Suivis	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux sous contrat - Ratio surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux contractualisée / surface de ces habitats naturels contractualisable (surface inventoriée dans le diagnostic écologique du Docob) - Cartographie des parcelles et surfaces traitées - Dates de passage - Type de matériel utilisé
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de recouvrement des ligneux bas (à fixer en fonction du diagnostic) - Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (décrit dans le diagnostic - cortèges floristiques : nature des espèces et recouvrements, nombre d'espèces) - Evolution de l'état de conservation des habitats visés
Estimation du coût	
Estimation par opération	Sur devis
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<p>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

<p align="center">Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »</p>	<p align="center">CHANTIER D’ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS PAR GYROBROYAGE OU DEBROUSSAILLAGE LEGER</p> <p>Modalité de mise en œuvre : contrat Natura 2000 non agricole, non forestier</p>	<p align="center">A32305R</p>
<p>Enjeux et objectifs</p>		
<p>Habitats d’intérêt communautaire et/ou habitats d’espèces justifiant l’action</p>	<p>Habitats d’intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (6210) - Parcours substeppeiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220*) 	
<p>Etat de conservation des habitats et des espèces</p>	<p>Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.</p>	
<p>Principe et objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des pelouses à Brome subméditerranéenne - Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux 	
<p>Justifications</p>	<p>Les milieux ouverts du site Natura 2000 sont constitués des deux habitats naturels d’intérêts communautaires suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>), qui représentent néanmoins une faible surface et un enjeu modéré sur le site • des parcours substeppeiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>, habitat d’intérêt communautaire et prioritaire qualifié d’enjeu modéré sur le site. <p>Les pelouses à Brome subméditerranéenne sont en cours d’évolution et de fermeture. Le recouvrement et la hauteur de végétation sont donc importants, avec une dominance des hautes graminées, ce qui limite la persistance des espèces annuelles tout comme la diversité floristique.</p> <p>En raison de l’abandon des activités pastorales, les pelouses à Brachypode rameux n’occupent plus que de petites surfaces ou bien se retrouvent en sous-strate de la végétation ligneuse de garrigue.</p> <p>Les pelouses d’intérêt communautaire du site sont essentiellement menacées par l’évolution rapide des ligneux en raison de l’absence d’une gestion favorable au maintien des stades herbacés.</p> <p>Ces habitats naturels ouverts peuvent être maintenu grâce à une gestion par le pâturage, comme vu dans les cahiers des charges précédents, ou par la pratique d’un girobroyage et/ou d’un débroussaillage léger.</p>	
<p>Effets attendus</p>	<p>Maintien de l’ouverture des pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux localisées sur des parcelles non agricoles et non pâturées en mettant en œuvre des pratiques adaptées d’entretien par débroussaillage.</p> <p>Limiter la croissance des tâches arbustives dans ces milieux ouverts exempt de gestion agricole.</p> <p>Assurer le maintien des espèces végétales dites « plantes-hôtes » potentiellement présentes au sein de ces habitats naturels d’intérêt communautaire et bénéfiques à certaines espèces patrimoniales d’insectes (ex : Proserpine, Damier de la Succise).</p>	
<p>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</p>		

Parcelles et emprises	<p>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d'un DOCOB opérationnel (c'est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL).</p> <p>Les parcelles non agricoles, soit au moins 49 ha</p>
Bénéficiaires	<p>Les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</p> <p>Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, des collectivités, des communes, des propriétaires...</p>
Description de l'action et engagements	
Description	<p>Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, l'action vise à limiter ou contrôler la croissance des ligneux, ou à réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers.</p> <p>Le débroussaillage léger peut être mené tous les 2 ans en complément de la fauche annuelle</p> <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</p>
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers, lorsque nécessaire - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Lutte contre les accrues forestières, suppression des rejets ligneux - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des tourradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</p>
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Période de travaux : 1er septembre à mars, pour éviter la période de reproduction des oiseaux et la période de végétation
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	
Financement	<p>Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : A32305R <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER: 50% - Etat (MEEDDM): 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	

Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction - Contrôle de la remise d'un dossier de recollement des travaux réalisés <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions (dans la limites des travaux de fauche ou de broyage autorisés par le présent cahier des charges) / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements/ - Contrôle de la réalisation effective de la mesure par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - Photos des travaux d'entretien et de la parcelle entretenue avant et après l'intervention <p>* Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM). Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement)</p>
Suivis	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux sous contrat - Ratio surface de pelouses à Brome subméditerranéenne et à Brachypode rameux contractualisée / surface de ces habitats naturels contractualisable (surface inventoriée dans le diagnostic écologique du Docob) - Cartographie des parcelles et surfaces traitées - Dates de passage - Type de matériel utilisé
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de recouvrement des ligneux bas (à fixer en fonction du diagnostic) - Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (décrit dans le diagnostic - cortèges floristiques : nature des espèces et recouvrements, nombre d'espèces) - Evolution de l'état de conservation des habitats visés
Estimation du coût	
Estimation par opération	Sur devis
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<p>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

<p align="center">Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d'Anduze »</p>	<p>TRAVAUX DE MISE EN DEFENS ET DE FERMETURE OU D'AMENAGEMENT DES ACCES</p> <p>Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</p>	<p align="center">A32324P</p>
<p>Enjeux et objectifs</p>		
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action</p>	<p>Habitats d'intérêt communautaire : - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (7220)*</p>	
<p>Etat de conservation des habitats et des espèces</p>	<p>Le maintien de ces habitats naturels d'intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d'espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.</p>	
<p>Principe et objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique - Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés - Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000 	
<p>Justifications</p>	<p>Les sources pétrifiantes constituent des milieux fragiles, dont il est nécessaire de prendre quelques précautions pour garantir le maintien de leur intégrité et celui des conditions écologiques qui permettent leur existence. Elles abritent des espèces très spécialisées. Leur intérêt est donc important.</p> <p>Les principales menaces auxquelles s'exposent cet habitat sont le tarissement des apports de la source, les prélèvements de tuf, les pollutions accidentelles, les captages illicites, ou encore une fréquentation mal maîtrisée. La mise en défens de cet habitat est une mesure indispensable pour assurer sa pérennité.</p>	
<p>Effets attendus</p>	<p>Assurer la protection et restauration de ces habitats naturels sensibles. Assurer le maintien des espèces végétales remarquables abritées par cet habitat naturel d'intérêt communautaire. Concilier fréquentation touristique et protection d'un milieu naturel en vue de préserver la valeur patrimoniale du site. Une réflexion concertée et cohérente doit être apportée sur l'intégration paysagère des aménagements. Il s'agit d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux et visiteurs, et de mettre en défens les secteurs les plus sensibles ou de réaliser des aménagements qui assureront la tranquillité des espèces et le respect de ces milieux.</p>	
<p>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</p>		
<p>Parcelles et emprises</p>	<p>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d'un DOCOB opérationnel (c'est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL).</p> <p>Les sources pétrifiantes présentes au sud du site Natura 2000 qui s'étendent sur les communes d'Anduze et de Tornac.</p>	
<p>Bénéficiaires</p>	<p>De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</p> <p>Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être des associations de protection de la nature, des collectivités, des communes, des propriétaires...</p>	
<p>Description de l'action et engagements</p>		
<p>Description</p>	<p>Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion et aux dégradations (dépôts d'ordures entraînant une eutrophisation). La mise en défens, permanente ou temporaire, permet de protéger les sources pétrifiantes du piétinement issu de la fréquentation humaine. Il s'agit en fait d'un dispositif de dissuasion et d'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic préalable devant permettre d'évaluer la fréquentation du site et donc la nécessité de la mise en défens - Pose d'une clôture d'une hauteur de 1 m de hauteur autour de l'habitat fragile - Entretien des infrastructures (remplacement ou restauration du matériel en cas de dégradation) 	
<p>Engagements rémunérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux, grillage, clôture ; - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Entretien des équipements ; - Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention) ; - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	

Conditions spécifiques de réalisation des travaux	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	
Financement	<p>Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : A32324P <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER/FEOGA : 50% - Etat : 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction</p> <p>Contrôle sur place : Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM)</p> <p>Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)</p> <p><u>Points de contrôle minima associés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - Photos avant et après travaux <p>Le refus de contrôle, la non conformité de la demande, le non respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>
Suivis	
Indicateurs de suivi	- Linéaire de clôture installé
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des sources pétrifiantes avec formation de travertins - Amélioration de l'état de conservation des sources pétrifiantes
Estimation du coût	
Estimation par opération	<p>Estimation du coût par aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose d'une clôture de mise en défens (coût de l'aménagement) - Main d'œuvre : (130€ x 2 jours x 2 agents)
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<p>Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d'Anduze »	AMENAGEMENTS VISANT A INFORMER LES USAGERS POUR LIMITER LEUR IMPACT Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	A32326P
Enjeux et objectifs		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Habitats d'intérêt communautaire : - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) (7220)* - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130) - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)	
Etat de conservation des habitats et des espèces	Le maintien de ces habitats naturels d'intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d'espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.	
Principe et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des sources pétrifiantes et de la qualité des eaux du réseau souterrain karstique - Conservation de l'écosystème karstique et des espèces de mollusques et crustacés - Préservation des éboulis calcaires méditerranéens - Préservation des falaises de la Porte des Cévennes et de la végétation chasmophytique de la crête de Peyremale - Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site Natura 2000 	
Justifications	<p>Les sources pétrifiantes constituent des milieux fragiles, dont il est nécessaire de prendre quelques précautions pour garantir le maintien de leur intégrité et celui des conditions écologiques qui permettent leur existence. Elles abritent des espèces très spécialisées. Leur intérêt est donc important.</p> <p>Les principales menaces auxquelles s'exposent cet habitat sont le tarissement des apports de la source, les prélèvements de tuf, les pollutions accidentelles, les captages illicites, ou encore une fréquentation mal maîtrisée. La mise en défens de cet habitat accompagnée d'une signalétique d'information est une mesure indispensable pour assurer sa pérennité.</p> <p>Les milieux rupestres du site sont des habitats très sensibles qui peuvent être soumis également à des problèmes de piétinement de part une fréquentation mal contrôlée.</p>	
Effets attendus	Assurer la protection et restauration de ces habitats naturels sensibles. Assurer le maintien des espèces végétales remarquables abritées par cet habitat naturel d'intérêt communautaire. Concilier fréquentation touristique et protection d'un milieu naturel en vue de préserver la valeur patrimoniale du site. Une réflexion concertée et cohérente doit être apportée sur l'intégration paysagère des aménagements. Il s'agit d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux et visiteurs, et de mettre en défens les secteurs les plus sensibles ou de réaliser des aménagements qui assureront la tranquillité des espèces et le respect de ces milieux.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d'un DOCOB opérationnel (c'est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL). Les sources pétrifiantes présentes au sud du site Natura 2000 qui s'étendent sur les communes d'Anduze et de Tornac. Les milieux rupestres de l'ensemble du site Natura 2000 : falaises de la Porte des Cévennes et crête de Peyremale.	
Bénéficiaires	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Dans le présent cahier des charges les bénéficiaires peuvent être les propriétaires des parcelles où sont localisées l'entrée E1 et les cheminées mises en défens par un grillage.	
Description de l'action et engagements		

Description	<p>L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur cet habitat d'intérêt communautaire dont la structure est fragile.</p> <p>Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations quant à la fréquentation des habitats naturels au regard de leur sensibilité (pour ne pas détruire une espèce, pour ne pas piétiner). Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers, et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.</p> <p>L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. Il s'agit d'un dispositif de dissuasion et d'information. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.</p> <p>Mesure GH02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une signalétique d'information accompagnant la pose de clôtures autour de l'habitat fragile - Réalisation, fabrication et installation de panneaux d'informations (format A4) expliquant la raison de la mise en défens. - Entretien des infrastructures (remplacement ou restauration du matériel en cas de dégradation) <p>Mesure GH03 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation, fabrication et installation de 4 panneaux d'informations (format A4) rappelant aux acteurs locaux la vulnérabilité des habitats naturels d'intérêt communautaire. L'emplacement de ces panneaux sera déterminé ultérieurement par la structure animatrice) - Entretien des infrastructures (remplacement ou restauration du matériel en cas de dégradation)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Respect de la charte graphique ou des normes existantes, s'il y a lieu - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	
Financement	<p>Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : A32326P <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER/FEOGA : 50% - Etat : 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	

Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction Contrôle sur place : Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM) Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - Photos avant et après travaux
	<p>Le refus de contrôle, la non conformité de la demande, le non respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>
Suivis	
Indicateurs de suivi	- Nombre de panneaux installés
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des sources pétrifiantes avec formation de travertins - Amélioration de l'état de conservation des sources pétrifiantes - Maintien des surfaces et de l'état de conservation des éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles et des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
Estimation du coût	
Estimation par opération	<p>Mesure GH02 :</p> <p>Réalisation et fabrication d'un panneau en fibre de verre format A3 (forfait 1500€) : 1500€ Mise en place du panneau (130€ x 1 jour x 2 agents) : 260€ Entretien et remplacement du panneau : 1700€</p> <p>Mesure GH03 :</p> <p>Réalisation et fabrication de 2 panneaux en fibre de verre format A4 (forfait 1000 € x 4) : 4000€ Mise en place du panneau (130€ x 1 jour x 2 agents) : 260€ Entretien et remplacement du panneau : 1700€</p>
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<p>Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

«Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »	DISPOSITIF FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT DE BOIS SENESCENTS A REVOIR Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 Forestier	F22712
Enjeux et objectifs		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	- Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340) - Murin à oreilles échancrées (1321) Et potentiellement : - Lucane Cerf Volant (1083) - Grand capricorne (1088)	
Etat de conservation des habitats et des espèces	Le maintien de ces habitats naturels d'intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d'espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.	
Principe et objectifs	- Conservation et gestion de la chênaie verte	
Justifications	L'habitat, localisé dans l'aire biogéographique méditerranéenne, est considéré comme d'intérêt communautaire, en raison de la diversité faunistique qu'il peut potentiellement abriter. La présence de bois morts est bénéfique pour les espèces de chiroptères forestières (Murin à oreilles échancrées) et les insectes saproxylophages tels le Lucane Cerf volant et le Grand capricorne. La maturation de la chênaie verte, via la sélection d'îlots de sénescence, peut être favorable également à une diversité végétale en sous-bois plus importante. Il s'agit de non intervenir sur des parcelles forestières définies au préalable.	
Effets attendus	Maintien des 347,9 ha de forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> dans un état de conservation bon à excellent Maintien d'arbres sénescents et d'arbres morts pour les insectes saproxylophages Evolution naturelle de la chênaie verte	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	A définir	
Bénéficiaires	Communes ou propriétaires privés	
Description de l'action et engagements		

Description	<p>L'action concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires, ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive. Ses modalités pratiques sont le fruit d'un groupe de travail mis en place par la Direction de la nature et des paysages et associant les représentants des propriétaires publics et privés, de représentants des services déconcentrés de l'État et du monde associatif, de l'Institut pour le Développement Forestier et de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.</p> <p>En ce qui concerne les habitats forestiers du réseau français Natura 2000, à côté de la réalisation de travaux et autres interventions relativement classiques, des besoins forts ont été identifiés en matière d'augmentation du nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, voire dépérissant, ainsi que d'arbres à cavité, de faible valeur économique mais présentant un intérêt pour certaines espèces.</p> <p>La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes : étape d'installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes, les chiroptères arboricoles), puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés) et au final par les décomposeurs (détritivores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).</p> <p><u>Conditions particulières d'éligibilités</u></p> <p>Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Les critères de non accessibilité des parcelles sont à préciser au niveau régional.</p> <p>Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare contractualisé avec cette action d'au moins 5 m³ bois fort. Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence. Ces îlots sont recommandés par les scientifiques pour le développement d'un certain nombre d'espèces concernées par l'action.</p> <p>Les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale au diamètre d'exploitabilité fixé par essence dans les orientations régionales forestières. En outre, ils doivent présenter un houppier de forte dimension, ainsi que, dans la mesure du possible, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités.</p> <p>À défaut de spécifications dans les orientations régionales forestières, ces arbres doivent au minimum avoir un diamètre supérieur à 40 cm à 1,30 m et présenter une ou plusieurs cavités.</p> <p>En contexte de futaie régulière, le maintien d'arbres adultes après la coupe définitive conduit à leur faire surplomber un jeune peuplement issu de régénération au sein duquel leur extraction ultérieure sera rendue délicate. C'est pourquoi le renouvellement du contrat doit être possible pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité. En contexte irrégulier, le renouvellement du contrat est également possible dans les mêmes conditions.</p> <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé. Les contrôles de respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la trentième année de l'engagement.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</p>
Engagements rémunérés	<p>Les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans, ainsi que d'éventuels études et frais d'experts.</p> <p>L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.</p>
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	
Engagements non rémunérés	<p>Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés ou à délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe.</p>
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	<p>Le contrat est signé sur une durée de 5 ans. L'engagement porte quant à lui sur une durée de 30 ans.</p>
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	

Financement	<p>Contrat Natura 2000 forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : F22712 <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER/FEOGA : 50% - Etat : 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction</p> <p>Contrôle sur place : Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM)</p> <p>Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)</p> <p><u>Points de contrôle minima associés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence des bois marqués sur pieds pendant 30 ans
Suivis	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats signés - Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire - Rapports sur les résultats des études et inventaires
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces de chênaie verte actuelle et des secteurs favorables pouvant évoluer vers cet habitat naturel - Taux de recouvrement de l'habitat naturel d'intérêt communautaire - Evolution de l'habitat naturel d'intérêt communautaire : typicité, représentativité... - Etat de conservation de l'habitat naturel suivi
Estimation du coût	
Estimation par opération	
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<p>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

Site Natura 2000 « FR9101372 – Falaises d’Anduze »	INVESTISSEMENTS VISANT A INFORMER LES USAGERS DE LA FORET Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 Forestier	F22714
Enjeux et objectifs		
Habitats et espèces d’intérêt communautaire justifiant l’action	- Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340) - Murin à oreilles échancrées (1321) Et potentiellement : - Lucane Cerf Volant (1083) - Grand capricorne (1088)	
Etat de conservation des habitats et des espèces	Le maintien de ces habitats naturels d’intérêt communautaires et prioritaires et de ces habitats d’espèces dans un bon état de conservation, ou leur restauration pour partie, sont donc déclinés dans les objectifs de cette mesure.	
Principe et objectifs	- Conservation et gestion de la chênaie verte	
Justifications	L’habitat, localisé dans l’aire biogéographique méditerranéenne, est considéré comme d’intérêt communautaire, en raison de la diversité faunistique qu’il peut potentiellement abriter. Il s’agit d’un habitat sensible qui peut être soumis à des dégradations. Il est nécessaire d’informer les usagers sur la vulnérabilité de l’habitat et la nécessité de réduire au maximum l’impact de leurs activités sur celui-ci.	
Effets attendus	Maintien des 347,9 ha de forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> dans un état de conservation bon à excellent	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	A définir	
Bénéficiaires	Communes ou propriétaires privés	
Description de l’action et engagements		
Description	L’action concerne les investissements visant à informer les usagers de la forêt afin de les inciter à limiter l’impact de leurs activités sur des habitats d’intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d’intérêt communautaire sensibles. Cette action repose sur la mise en place de panneaux d’interdiction de passage (en lien avec l’action F22710), ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple). Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être cohérents avec d’éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées. En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l’aide peut être exigé. N.B. : Chaque contrat peut faire l’objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous	
Engagements rémunérés	- Conception des panneaux ; - Fabrication ; - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s’il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ; - Entretien des équipements d’information - Etudes et frais d’expert - Toute autre opération concourant à l’atteinte des objectifs de l’action est éligible sur avis du service instructeur	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux		
Engagements non rémunérés	- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Respect de la charte graphique ou des normes existantes - Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)	
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre		
Durée du contrat	5 ans	
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat		

Financement	<p>Contrat Natura 2000 forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action : F22714 <p>Taux de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER/FEOGA : 50% - Etat : 50% <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Europe (FEADER : 50 %), Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 50 %)
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction Contrôle sur place : Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM) Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)</p> <p><u>Points de contrôle minima associés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)
Suivis	
Indicateurs de suivi	- Nombre de panneaux installés
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces de chênaie verte actuelle et des secteurs favorables pouvant évoluer vers cet habitat naturel - Taux de recouvrement de l'habitat naturel d'intérêt communautaire - Evolution de l'habitat naturel d'intérêt communautaire : typicité, représentativité... - Etat de conservation de l'habitat naturel suivi
Estimation du coût	
Estimation par opération	
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention, période de réalisation des travaux...	<p>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

VII. CHARTE NATURA 2000

VII.1. INFORMATIONS GENERALES

L'objectif de la charte Natura 2000

La charte du site est établie dans le cadre du Docob. Elle a pour objectif la conservation du site Natura 2000, soit le maintien des enjeux majeurs de conservation identifiés lors de la hiérarchisation des enjeux de conservation. La charte favorise la poursuite et le développement de pratiques favorables à la conservation du site.

Ce nouvel outil permet à l'adhérent de marquer son adhésion à la démarche Natura 2000 et aux objectifs du Docob, tout en souscrivant à des engagements moins contraignants que ceux préconisés dans les contrats Natura 2000. Ainsi, les engagements et recommandations de la charte ne doivent pas reprendre d'engagements pouvant être compris dans un contrat Natura 2000 et qui entraîneraient des surcoûts de gestion pour l'adhérent. De la même façon, ils ne doivent pas se limiter au respect de la réglementation nationale en matière d'environnement, que la charte peut toutefois rappeler pour mémoire.

A qui s'adresse la charte

Peut adhérer à la charte tout titulaire de droits réels ou personnels sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000. Le titulaire de la charte peut donc être :

- le propriétaire ;
- le « mandataire » (personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte ;
- le propriétaire et le mandataire par une adhésion conjointe.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 est doté d'un Docob opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral.

VII.2.LES CATEGORIES D'ENGAGEMENTS ET DE RECOMMANDATIONS

Les paragraphes qui suivent sont tirés du guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 en Languedoc Roussillon. Nous avons crus bon d'intégrer ces paragraphes afin d'expliquer le découpage de la charte. Les paragraphes qui suivent sont tirés du guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000. Rappelons que la durée d'engagement pour la charte est de 5 ans.

« La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations regroupés en trois grandes catégories :

- les engagements généraux et recommandations s'appliquant à tout le site. Cette liste d'engagements et de recommandations porte sur tout le site indépendamment du type de milieu ou du type d'activité. Ces engagements et recommandations constituent un cadre général de prise en compte de la biodiversité dans sa globalité et doivent être repris, dans la mesure du possible, dans toutes les chartes Natura 2000 de la région.
- les engagements et recommandations relatifs aux grands types de milieux du site. Il s'agit d'engagements qui s'appliquent sur des types de milieux facilement identifiables par les propriétaires, exploitants ou usagers du site Natura 2000, reconnus de tous les membres du comité de pilotage (COFIL), et qui ont un intérêt pour la conservation du site. Une cartographie des grands types de milieux pourra utilement accompagner la charte et ainsi faciliter la compréhension de la charte par les adhérents potentiels. Afin de conserver une certaine simplicité à l'adhésion à la charte, l'usage d'une cartographie n'est pas obligatoire pour l'identification des milieux sur lesquels portent les engagements.
- les recommandations et engagements relatifs aux grands types d'activités. Elles représentent des comportements favorables aux habitats et espèces que les usagers d'un site Natura 2000 acceptent de respecter lorsqu'ils exercent une activité (de loisirs ou autre) dans, ou à proximité d'un site. Contrairement aux propriétaires, les usagers adhérant à une charte ne bénéficient pas de contreparties fiscales. Leur adhésion relève donc d'une démarche volontariste et civique. ».

VII.3.RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR SUR LE SITE

En cours de réalisation

VII.4.ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE LA CHARTRE NATURA 2000 DU SITE DES FALAISES D'ANDUZE

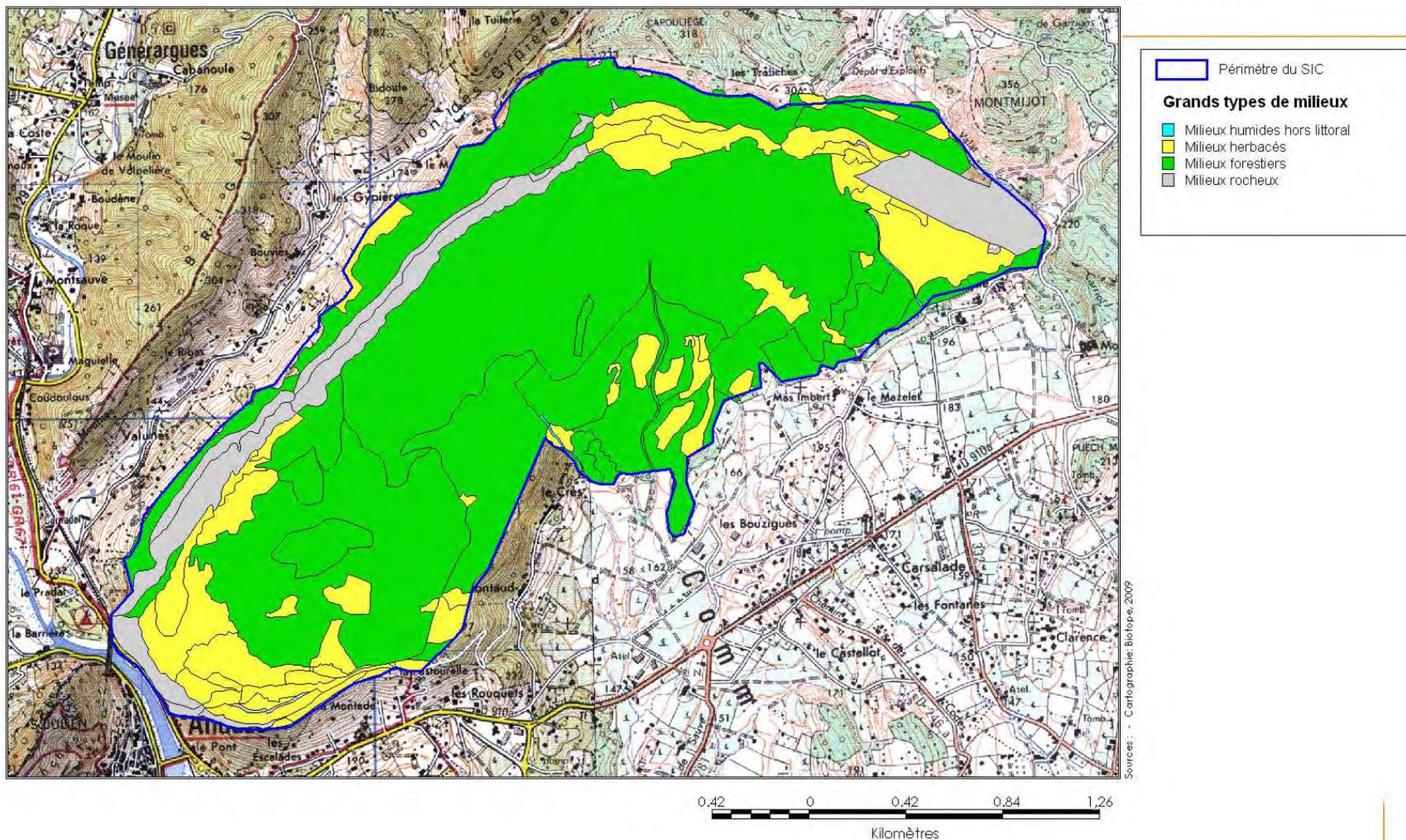
Sur l'ensemble du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze	
Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. La structure animatrice du site informera le signataire préalablement de ces opérations (15 jours avant), de la qualité des personnes amenées à les réaliser et par la suite du résultat de ces opérations.	<i>Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site</i>
2_ Ne pas porter atteinte aux habitats naturels d'intérêt communautaire et aux habitats d'espèces pour lesquels le site a été désigné (Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea*</i> , Eboulis calcaires méditerranéens, Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique) : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les travaux d'ordre courant en dehors des périodes de floraison spécifique à chaque type de milieu (à préciser lors de l'adhésion à la charte en fonction des parcelles souscrites), hormis pour les travaux d'ouverture de milieux et forestiers prévus dans le cadre de contrats Natura 2000. - Ne pas changer la nature des habitats naturels présents au moment de la signature (ex : pas de plantation forestière sur les milieux ouverts). - Ne pas planter d'espèces végétales envahissantes et ne pas introduire d'espèces animales exogènes dans et aux abords du site Natura 2000. 	<i>Constataion d'absence de destruction ou de dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire du site, tenue d'un registre avec les dates effectives de réalisation des travaux, absence de changement de vocation des terres, absence d'espèces envahissantes.</i>
3_ Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.	<i>Intégration de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de travaux</i>
4_ Informer ses mandataires des engagements auxquels on souscrit en tant que propriétaires des parcelles et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.	<i>Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire l'(es) a informé(s) des engagements souscrits - Modification des mandats</i>
Recommandations	
1_ Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle. 2_ Signaler auprès de la structure animatrice les travaux éventuels et changements de pratiques susceptibles d'affecter les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site. 3_ Eviter l'emploi d'herbicides et de pesticides sur le site 4_ Respecter les consignes de sécurité (arrêté préfectoral) en matière d'emploi du feu sur le site.	

Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site des Falaises d'Anduze par grands types de milieux (voir carte)	
MILIEUX FORESTIERS	
Habitats correspondants : Forêts à Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>) et Chêne pubescent (<i>Quercus rotundifolia</i>) (9340)	
Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Ne pas réaliser de plantations d'essences ne faisant pas partie du cortège de l'habitat défini ni d'espèces végétales envahissantes (<i>liste à préciser en annexe, à soumettre à l'ONF et Syndicat</i>).	<i>Contrôle visuel : absence de constat de plantation d'espèces végétales envahissantes et d'espèces n'appartenant pas au cortège floristique</i>
Recommandations	
1_ Limiter l'emploi des produits phytosanitaires 2_ Adopter des pratiques et des comportements respectueux de l'environnement ne risquant pas d'engendrer une pollution des habitats naturels du site (pas de vidange d'huile, pas de dépôt de bidon, utilisation d'huiles biodégradables, ne pas laisser les engins en stationnement sur les habitats naturels...) 3_ Prévenir les fuites d'huiles et d'essences par la disposition d'un bac récepteur en dessous des machines et engins motorisés lors du stationnement 4_ Favoriser/Laisser faire la gestion la régénération naturelle de la forêt à la suite d'un feu et mettre en place un suivi 5_ Favoriser le maintien des vieux arbres et des arbres morts dans la mesure où ils ne portent pas atteinte à la sécurité du public.	
MILIEUX HERBACES	
Habitats correspondants : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometea) (6210), Parcours substepmiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea (*6220), Garrigues à Buis et Genévrier oxycèdre, Garrigues à Thym, Friche	
Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Ne pas modifier la nature des milieux herbacés par des plantations d'arbres ou d'arbustes, un ensemencement ou une mise en culture, un retournement du sol..., exception faite des travaux préconisés dans le cadre des contrats Natura 2000.	<i>Maintien des habitats naturels « d'origine » tels que présentés dans la carte des habitats naturels du Docob</i>
2_ Ne pas aménager de pistes (VTT, randonnée, etc.) pouvant altérer l'état de conservation et perturber la dynamique de l'habitat	<i>Absence de constat de création de pistes</i>
3_ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pouvant porter atteinte aux espèces végétales des habitats naturels à la qualité de l'eau circulant dans les milieux souterrains aquatiques, habitat d'intérêt communautaire.	

MILIEUX ROCHEUX	
Habitats correspondants : Eboulis calcaires méditerranéens (8130), Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210), Grottes non exploitées par le tourisme (8310) – Milieux souterrains aquatiques (8310-4), Steppes méditerranéo-montagnardes à Séslerie bleue, Carrière de calcaire	
Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Ne pas autoriser la pratique de l'escalade sur les pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique et pouvant être des habitats des chauves-souris fissuricoles	<i>Absence d'équipement d'escalade sur la falaise</i>
2_ Ne pas intervenir sur les habitats naturels d'intérêt communautaire rocheux ou liés au milieu rupestre (éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles, pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique)	<i>Absence de passages et d'activités sur les éboulis et falaises</i>
MILIEUX HUMIDES HORS LITTORAL	
Habitats correspondants : Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) (7220), Cours d'eau intermittents	
Le signataire s'engage à :	Points de contrôle
1_ Ne pas bloquer ou détourner les écoulements d'eau alimentant les sources pétrifiantes. <i>Point de contrôle :</i>	<i>Constatacion d'une obstruction volontaire des écoulements à l'amont de l'habitat naturel d'intérêt communautaire que sont les sources pétrifiantes avec formation de travertins.</i>
2_ Ne pas exploiter ou prélever le tuf des sources pétrifiantes.	<i>Absence de prélèvement</i>
3_ Ne pas utiliser de produits polluants à proximité de cet habitat naturel	
Recommandations	
1_ Eviter tous passages réguliers à proximité des sources (sauf pour les sentiers d'interprétation) ; éviter la surfréquentation potentielle 2_ Maintenir la qualité physico-chimique de l'eau qui y circule et d'assurer un débit minimum	

Cartographie des grands types de milieux

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101372: "Falaises d'Anduze"



Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site des Falaises d'Anduze relatifs aux grands types d'activités
FORESTIERS (propriétaires, exploitants, gestionnaires)
Le signataire s'engage à :
1_ Ne pas réaliser de plantations d'essences ne faisant pas partie du cortège de l'habitat défini ni d'espèces végétales envahissantes (<i>liste à préciser en annexe</i>).
Recommandations
1_ Limiter l'emploi des produits phytosanitaires
2_ Adopter des pratiques et des comportements respectueux de l'environnement ne risquant pas d'engendrer une pollution des habitats naturels du site (pas de vidange d'huile, pas de dépôt de bidon, utilisation d'huiles biodégradables, ne pas laisser les engins en stationnement sur les habitats naturels...)
3_ Prévenir les fuites d'huiles et d'essences par la disposition d'un bac récepteur en dessous des machines et engins motorisés lors du stationnement
4_ Favoriser/Laisser faire la gestion la régénération naturelle de la forêt à la suite d'un feu et mettre en place un suivi
5_ Favoriser le maintien des vieux arbres et des arbres morts dans la mesure où ils ne portent pas atteinte à la sécurité du public.
CARRIERE
Le signataire s'engage à :
1_ Définir, en concertation avec les propriétaires, la mairie de Bagard et les acteurs associatifs et administratifs, un plan de réaménagement de la carrière qui soit compatible avec les objectifs du Docob, tout en garantissant les impératifs de sécurité : maintien ou création de conditions écologiques favorables aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire du site des Falaises d'Anduze.
Recommandations
1_ Encourager la création d'éboulis artificiels dans les réaménagements de carrière
2_ Dans le cadre d'un réaménagement paysager de la carrière, éviter l'emploi de terre et d'espèces végétales exogène (ex : Robinier, Peuplier ou pin) pouvant se propager dans le milieu naturel

ACTIVITE CYNEGETIQUE (CHASSE)
Le signataire s'engage à :
1_ Ramassage et recyclage des douilles sur le site
2_ Ne pas baliser de sentiers sur le site, à l'exception de la signalétique obligatoire prescrite dans le cadre de l'organisation des battues au grand gibier (conformément au schéma départemental de gestion cynégétique)
3_ Ne pas effectuer de lâchers d'espèces non autochtones ou invasives, et s'assurer que les individus lâchés dans le cadre d'un repeuplement possèdent bien les même caractéristiques génétiques que les individus issus de la souche locale.
Recommandations
1_ Valoriser par des actions pédagogiques l'image d'une chasse traditionnelle et responsable
2_ Poursuivre, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux (participation au réseau national de surveillance sanitaire de la faune sauvage = réseau SAGIR)
PROMENADE DE TOUT TYPE
Le signataire s'engage à :
Recommandations
1_ Eviter de quitter les sentiers et pistes
ESCALADE
Le signataire s'engage à :
1_ Ne pas équiper les falaises du site avec des points d'ancrage (spit et plaquette).
2_ Ne pas ouvrir de cheminement sans une mise en cohérence avec le réseau local de sentiers
Recommandations

VIII. BIBLIOGRAPHIE UTILISEE

VIII.1. HABITATS NATURELS ET FLORE

- AUBIN P. (1999) - *Catalogue des plantes vasculaires du Gard*. Soc. Linn. Lyon. 176 p.
- BAILY G. (2005) - *Identification des habitats aquatiques et des formations tuffeuses de la haute Seille*. Conservatoire Botanique de Franche-Compté, 28 p.
- BARDAT J. & al. (2004) - *Prodrome des végétations de France*. Muséum national d'Histoire naturelle, (Patrimoine naturel, 61), Paris. 171 p.
- BERNARD, C. (1996) - *Flore des Causses*. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, n.s. 14 : 705 p.
- BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.-C. (1997) - *CORINE Biotopes, Types d'habitats français*. E.N.G.R.E.F., Nancy. 217 p.
- BRAUN-BLANQUET J. et al. (1952) - *Les groupements végétaux de la France méditerranéenne*. CNRS. 297 p.
- COLLECTIF (2002-05) - *Cahiers d'habitats Natura 2000*. Tomes 1-6. La Documentation Française.
- COLLECTIF (2007) - *Guide du naturaliste Causses-Cévennes. A la découverte des milieux naturels du Parc national des Cévennes*. - Ed. Libris, Parc national des Cévennes, Saint-Etienne : 335 p.
- COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT (1999) - *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne* - EUR 15. 132 p.
- COUDREUSE J., HAURY J., BARDAT J. & REBILLART J.P. (2005) - *Les bryophytes aquatiques et supra-aquatiques. Clé d'identification pour la mise en œuvre de l'Indice Biologique Macrophytique en rivière*. Agence Adour-Garonne, 133 p.
- DANTON.P & BAFFRAY.M. (1995) - *Inventaire des plantes protégées en France*. Ed. Nathan et A.F.C.E.V. 294 p.
- DE BOLOS & VIGO J. (2005) - *Flora manual dels països catalans*. 3ème édition, Pòrtic. 1310 p.
- FOURNIER P. (1947) - *Les quatre flores de France. Corse comprise. (Générale, Alpine, Méditerranéenne, Littorale)*. Editions Dunod, nouveau tirage de 2001. 1103 p.
- FUERTES E., ACON M. & OLIVAN G. (2007) - *Cratoneuron y Palustriella (Amblystegiaceae, Bryopsida) en la Península Ibérica e Islas Baleares. Revisión y biogeografía. Botanica Complutensis*, 31: 55-74.
- JULVE Ph. (1998a) - *Baseflor*. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France. Version : 8 septembre 2003. (<http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>)
- JULVE, PH. (1998b) - *Baseveg*. Répertoire synonymique des groupements végétaux de France. Version : 8 septembre 2003. (<http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>)
- KLESCZEWSKI M. (2006) - *Elaboration de la liste des habitats déterminants non marins pour la modernisation et l'actualisation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon*. 13 p.
- LORET H., BARRANDON A. (1886) - *Flore de Montpellier ou analyse descriptive des plantes vasculaires de l'Hérault*. Ed. Masson, 2è édition.
- MOLINA J., MATHEZ J., DEBUSSCHE M., MICHAUD H. & HENRY J. P. (1999) - *Méthode pour établir une liste régionale d'espèces protégées. Application à la flore du Languedoc-Roussillon*. Lesouef, J. Y. (Ed). Proceedings of Les plantes menacées de France. Brest, France : 399-420.
- OCHSMANN J. (2000) - *Morphologische und molekularsystematische Untersuchungen an der Centaurea stoebe L.-Gruppe (Asteraceae-Cardueae) in Europa*. - Diss. Bot. 324: 242 pp.

OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H. (1995) - Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Collection Patrimoines naturels - volume n°20, Série Patrimoine génétique. Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement ; Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Service du Patrimoine naturel. Paris. 486 p. + annexes.

TUTIN, T. G., HEYWOOD, V. H., BURGESS, N. A., VALENTINE, D. H., WALTERS, S. M., WEBB, D. A., with the assistance of BALL, P. W. and CHATER, A. O. ..., (1964-1980). - Flora Europaea. Cambridge, London, New York, Melbourne, Cambridge University Press, 5 vol. - **1**, *Lycopodiaceae* to *Platanaceae* : XXXI, 2 blue pages, 464 pp., V folded maps h.-t. (1964) ; **2**, *Rosaceae* to *Umbelliferae* : XXVIII, 2 blue pages, 455 pp., V f. maps h.-t. (1968) ; **3**, *Diapensiaceae* to *Myoporaceae* : XXX, 2 blue pages, 370 pp., V f. maps h.-t. (1972) ; **4**, *Plantaginaceae* to *Compositae* (and *Rubiaceae*) : XXX, 2 blue pages, 505 pp., V f. maps h.-t. (1976) ; **5**, *Alismataceae* to *Orchidaceae* (*Monocotyledones*) : XXXVI, 2 blue pages, 452 pp., V f. maps h.-t. (1980).

VIII.2. CHIROPTERES

ARTHUR, L. & LEMAIRE, M. (1999). Les chauves-souris maitresses de la nuit. *Delachaux & Niestlé*. 265 pp.

BARATAUD, M. (2002). Méthode d'identification acoustique des chiroptères d'Europe, *Sittelle édition*.

BARATAUD, M. (2007). Variabilité acoustique et possibilités d'identification chez neuf espèces de chiroptères européens appartenant au genre *Myotis*.

BAYLE, P. (1987). Mise à jour des données concernant la répartition du Molosse de Cestoni *Tadarida teniotis* en Provence. *Faune de Provence (Bull. CEEP)* 8: 16-17.

DISCA, T. & GCLR (2007). Les chauves souris sur le site de L'EPCC du Pont du Gard. Rapport de synthèse des effectifs 2007. *Rapport dactylographié*.

DISCA, T. & GCLR (2008). Atlas des chauves-souris du midi méditerranéen. Publication web : <http://www.onem-france.org/chiropteres/wakka.php?wiki=PagePrincipale>.

KOCK, D. & NADER, I. (1984). *Tadarida teniotis* (Rafinesque, 1814) in the W-Palearctic and a lectotype for *Dysopes rupelii* Temminck, 1826 (Chiroptera: Molossidae). *Z. Säugetierkunde* 49: 129-135.

MEDARD, P. & GUIBERT, E. (1990). Disparition d'un milieu et raréfaction d'une espèce en France: le murin de Capaccini, *Myotis capaccinii* (Bonaparte, 1837). *Mammalia* 54(2): 297-300.

MILLE, J.-L. (1988). Une colonie de Molosses de Cestoni *Tadarida teniotis* à Sisteron. *Faune de Provence (Bull. CEEP)*, 9: 102-103.

OBRIST, M. K., BOESCH, R. & FLÜCKIGER, P. F. (2004). Variability in echolocation call design of 26 Swiss bat species : consequences, limits and options for automated field identification with a synergic pattern recognition approach. *Mammalia* 68(4): 307-22.

ROUE, S. Y. & BARATAUD, M. (1999). Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. *Le Rhinolophe* 2.

RUFRAÏ, V. & PRIÉ, V. (2007). Premier comptage simultané des chiroptères hivernants en Languedoc-Roussillon - Bilan de l'hiver 2005-2006. *Le Vespère* 1: 1-9.

SCHOBER, W. & GRIMMBERGER, E. (1987). *Guide des chauves-souris d'Europe*. Delacahaux & Niestlé. 223 pp.

SEON, J. (1992). Les chiroptères des gorges du Gardon. *Rapport dactylographié*.

TARDIEU, C. (1989). Une colonie de Molosses de Cestoni *Tadarida teniotis* à Manosque. *Faune de Provence (Bull. CEEP)* 9: 104.

VIII.3. INSECTES

LAFRANCHIS T. (2000) - *Les papillons de jour, de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Collection

VIII.4. MOLLUSQUES

- BENSETTITI, F. & K. HERARD-LOGEREAU 2004.- *Cahiers d'Habitats tome V : Habitats rocheux*. Paris, 381 pp.
- BERTRAND, A. 2004a. - Mollusques terrestres de Languedoc-Roussillon, espèces déterminantes dans le cadre de la mise à jour des ZNIEFF. *Rapport dactylographié*, 29 p.
- BERTRAND, A. 2004b. - Atlas préliminaire de répartition géographique des mollusques souterrains de France (Mollusca : Rissoidea : Caenogastropoda). *Documents malacologiques* Hors série n°2: 82.
- BOETERS, H. D., FALKNER, G. 2003a. - Die Bythiospeen des Rhône-Genists (Gastropoda: Hydrobiidae). *Heldia* 5.
- BOETERS, H. D., FALKNER, G. 2003b. - Unbekannte westeuropäische Prosobranchia, 14.1) Neue und alte Grundwasserschnecken aus Frankreich (Gastropoda: Moitessieridae und Hydrobiidae). *Heldia* 5: 7-18.
- BOU, C. & R. ROUCH 1967. - Un nouveau champ de recherche sur la faune aquatique souterraine. *Comptes Rendus de l'académie des sciences de Paris* 265: 369 - 370.
- FALKNER, G., T. E. J. RIPKEN & M. FALKNER 2002.- *Mollusques continentaux de France. Liste de référence annotée et bibliographie*. IEGB-SPN/MNHN, Paris, 350 pp.
- GIRARDI, H. 2002. - *Bythiospeum diaphanum michaellensis ssp. nov.* du Vaucluse (Prosobranchia : Hydrobiidae : Belgrandiinae). *Documents Malacologiques* 3: 57-64.
- GIRARDI, H. 2003a. - *Bythiospeum raisini* (Gastropoda : Moitessieridae) d'une exsurgence du sud de la France. *Documents malacologiques* 4: 47-48.
- GIRARDI, H. 2003b. - Contribution à l'étude des gastéropodes stygobies de France 2- *Paladilhia umbilicata* (LOCARD, 1902) (Gastropoda : Moitessieridae). *Documents malacologiques* 4: 87.
- GIRARDI, H. 2003c. - Contribution à la connaissance de *Bythiospeum diaphanum* (MICHAUD, 1831) dans les exsurgences gardoises en bordure de la vallée du Rhône (Gastropoda : Hydrobiidae). *Documents malacologiques* 4: 53-58.
- GIRARDI, H. 2003d. - *Paladilhia roselloi* (Gastropoda, Moitessieridae) espèce nouvelle des eaux souterraines de la Gardonnenque (Gard, France). *Documents malacologiques* 4: 71-74.

IX. LEXIQUE

ACCA : Association communale de chasse agréée

ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

CA : Chambre d'agriculture

CAD : Contrat d'agriculture durable

CC : Communauté de communes

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CG : Conseil général

CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CREN : Conservatoire régional des espaces naturels

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)

CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

CTE : Contrat territorial d'exploitation

DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

DDE : Direction départementale de l'équipement

DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture

DDJS : Direction départementale jeunesse et sports

DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)

DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)

DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43

DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)

DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409

DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)

DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

FDC : Fédération départementale des chasseurs

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement régional

FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)

GIC : Groupement d'intérêt cynégétique

LIFE : L'instrument financier pour l'environnement

MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées

MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)

MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONF : Office national des forêts

PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)

PNC : Parc National des Cévennes

POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)

PPR : Plan de prévention des risques

PSG : Plan simple de gestion

RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage

SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)

SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)

SIG : Système d'information géographique

UE : Union européenne

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)

ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

X. ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire Standard de Données (FSD)



Le réseau Natura 2000



Découvrir Natura 2000

Comprendre la démarche

Agir avec le réseau

Rechercher par
espèce

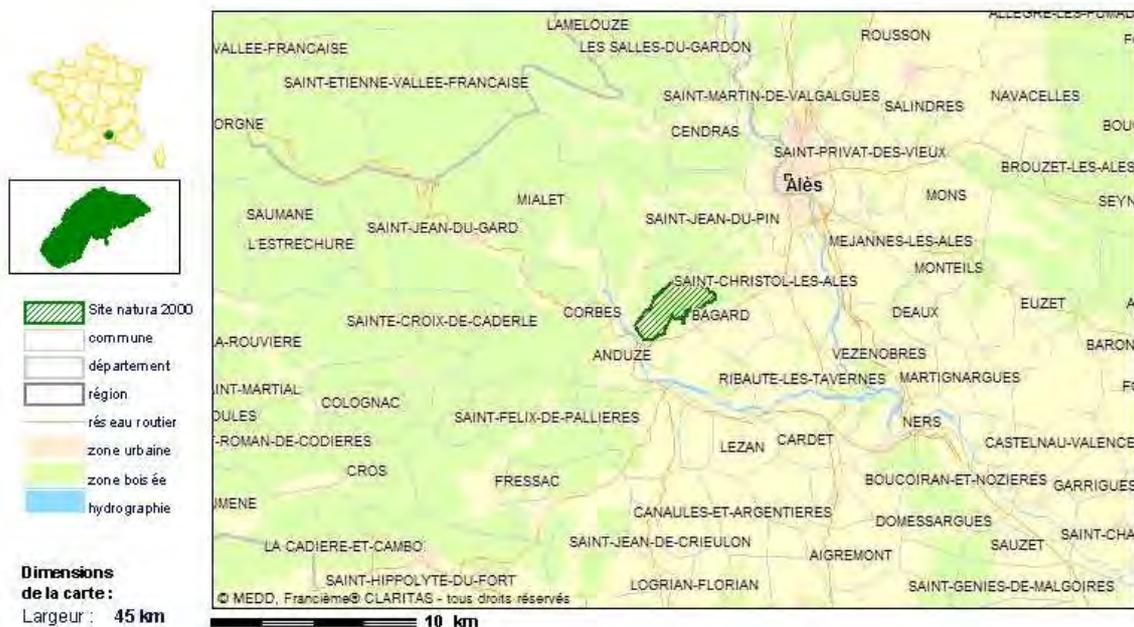
Rechercher par
habitat

Rechercher
par lieu géographique

Recherche avancée

Vous êtes ici : Accueil > patrimoine naturel > natura 2000 > recherche géographique > languedoc-roussillon > gard > site fr9101372

FALAISES D'ANDUZE



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation. Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

IDENTIFICATION

- ▶ **Appellation :** FALAISES D'ANDUZE
- ▶ **Statut :** Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)
- ▶ **Code :** FR9101372

Liens utiles

- Lexique
- Liste des sigles

Localisation

[Afficher les infos ▼](#)

- * **Région :** LANGUEDOC-ROUSSILLON
- * **Département :** Gard
- * **Superficie :** 536 ha
- * **Altitude minimale :** 130 m
- * **Altitude maximale :** 438 m
- * **Région biogéographique :** Méditerranéenne

Vie du site

[Afficher les infos ▼](#)

- * **Mise à jour des données :** 06/2006
- * **Vie du site :** Date de proposition comme SIC : 12/1998

Description du site

[Afficher les infos ▼](#)

Site de vires d'escarpements calcaires, situé au pied des Cévennes en majorité siliceuse avec une riche flore rupestre dont une endémique (*Centaurea maculosa* subsp. *albida*) et des milieux rocheux

d'éboulis. Les plateaux de sommet sont occupés par des pelouses méditerranéennes riches en annuelles et de garrigues à chênes verts.

Les estimations de recouvrement des habitats sont estimées et restent provisoires

Composition du site :

Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	50 %
Pelouses sèches, Steppes	40 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10 %

Habitats naturels présents

[Afficher les infos](#)

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	20 %	C
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	5 %	C
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	5 %	C

⁽¹⁾ Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

* **Habitats ou espèces prioritaires (en gras) :** habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 octobre 2008. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

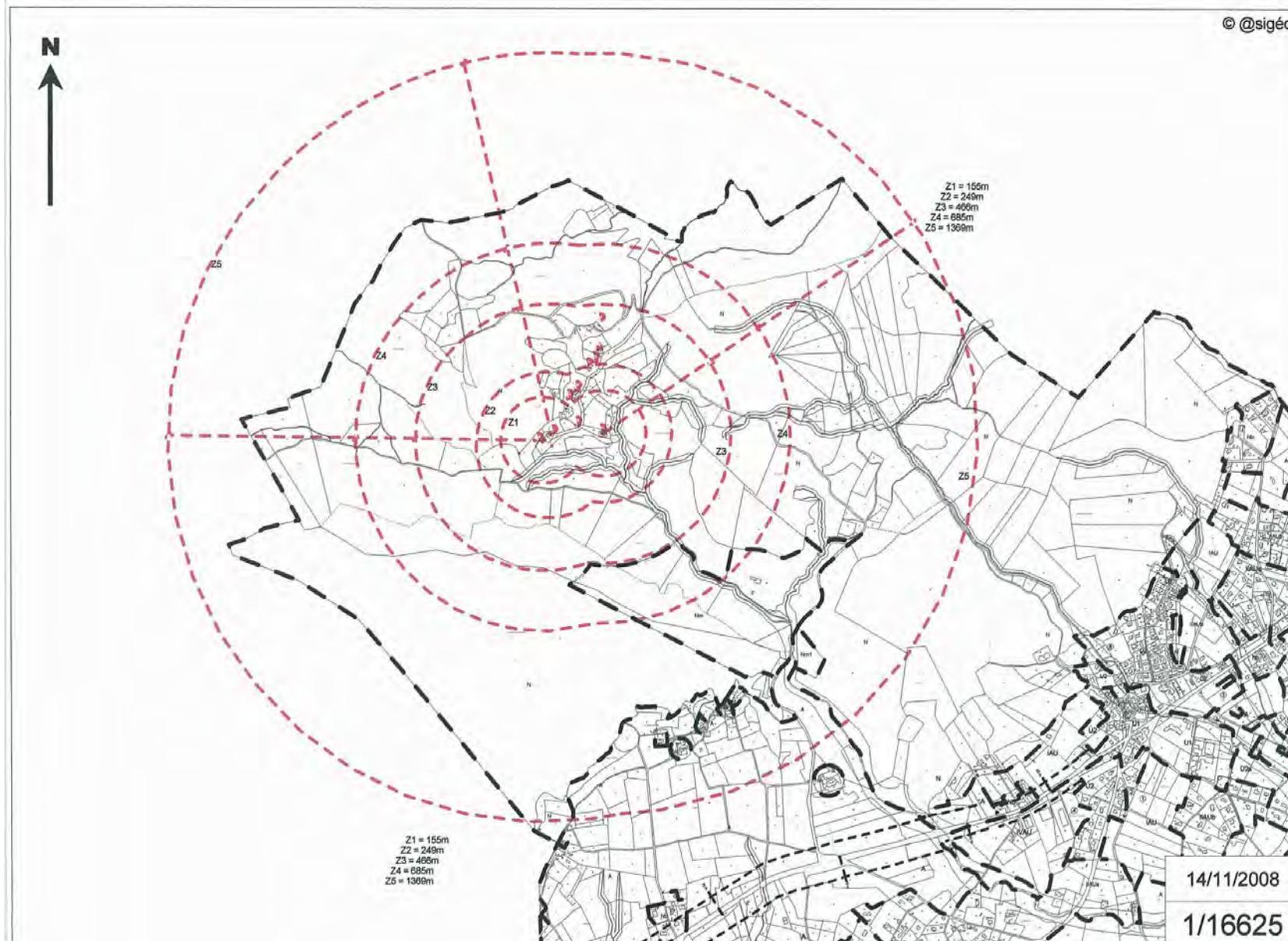
[haut de page](#)



©Ministère de l'écologie et du développement durable

[à propos des cookies](#) | [Droit d'usage des fonds cartographiques](#)

**Annexe 2 : Carte présentant les périmètres de protection
autour de la société Nitro-Bickford.**



Annexe 3 : Méthode de hiérarchisation des enjeux par sites

Pour hiérarchiser, lors de l'élaboration du Document d'objectifs, les espèces et les habitats recensés dans le site, il est proposé que l'opérateur applique la méthode suivante :

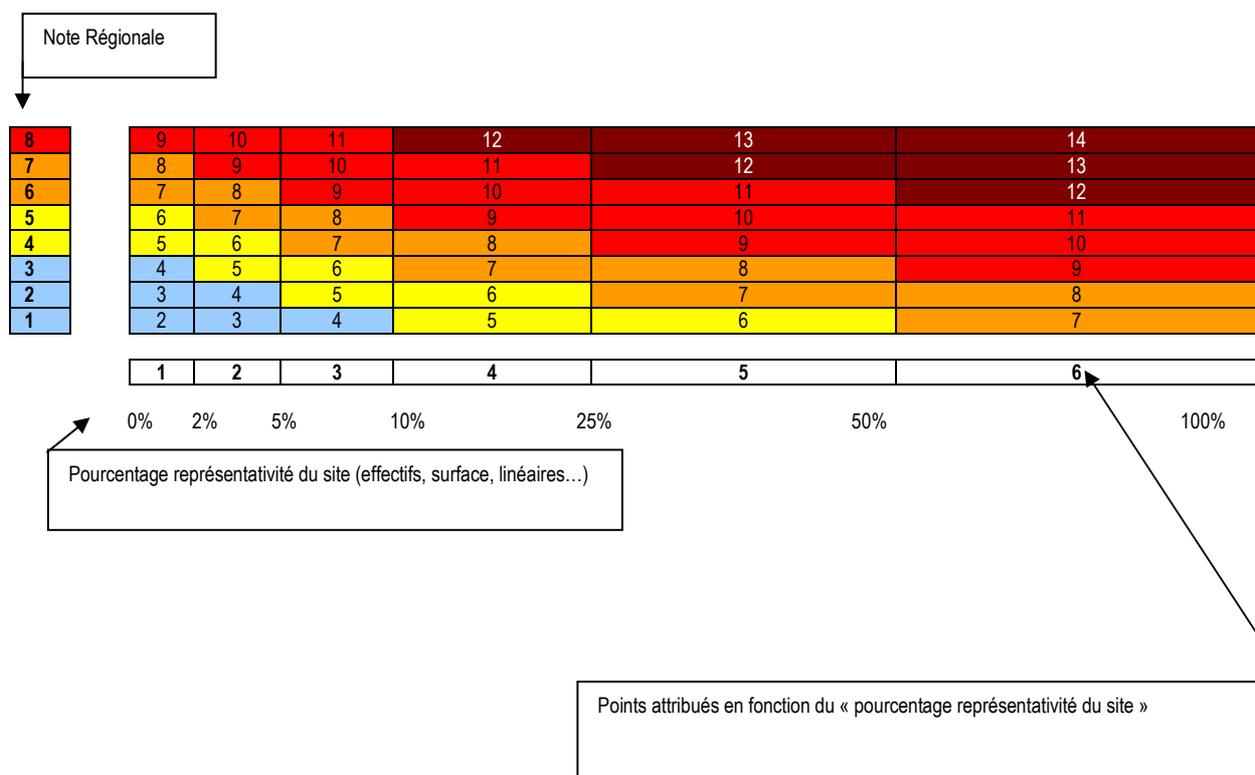
- Partir de la note régionale par enjeu donnée.
- Calculer la responsabilité du site pour la conservation d'une espèce ou d'un habitat d'intérêt communautaire par rapport à l'effectif, la superficie (pour les habitats) ou le nombre de stations connues en région Languedoc-Roussillon : Diviser l'effectif ou la superficie de l'enjeu du site par le chiffre de référence régional.

On attribue des points selon le pourcentage obtenu à partir de l'échelle donnée dans le tableau ci-dessous. Exemple : une espèce qui aurait 4% de ces effectifs connus en Languedoc-Roussillon sur un site, obtiendrait 2 points.

- Croiser, dans le tableau ci-dessous, cette « représentativité du site » avec la note régionale des espèces Natura 2000. La somme obtenue représente pour chaque espèce et pour chaque habitat la note finale des enjeux de conservation pour un site donné.

Les notes finales pour chaque enjeu peuvent être synthétisées dans un tableau afin de faire apparaître la hiérarchie de l'ensemble des enjeux.

Le tableau ci-dessous illustre le procédé et le barème :



Les enjeux sont qualifiés selon les seuils suivants :

12-14 points	Enjeu exceptionnel
9-11 points	Enjeu très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu modéré
< 5 points	Enjeu faible
Note finale	Somme des points « note régionale » + « représentativité »